
Denon Sculp

MÉLANGES

DE

MÉDECINE.

Opuscules de Desgenettes.

PREMIÈRE PARTIE.



PARIS,

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Rue des Poitevins, n° 14.

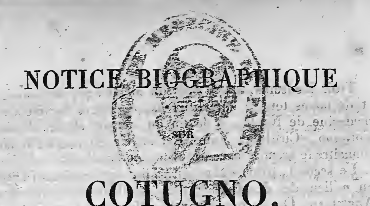
M. DCCC. XXVII.

Ce Recueil n'existe qu'au nombre de cinquante exemplaires.

TABLE

DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

COTUGNO,

PAR LE BARON DESGENETTES.

Don Dominique Cotugno, plus connu sous le nom de *Cotunnius*, naquit à Ruvo, dans la Pouille, royaume de Naples, le 7 janvier 1736.

Il fit ses études dans l'université de la capitale. Devenu docteur en philosophie et en médecine, il obtint, fort jeune, une place dans les hôpitaux de Naples, dont il avait suivi fort assiduement la pratique, et dans lesquels il avait fait preuve des talens qu'il développa depuis dans sa longue carrière médicale. Une figure agréable et spirituelle, une élocution pure et peut-être un peu étudiée, jointes à l'élégance de ses manières, servirent à Cotugno, autant que son savoir, à le répandre dans le grand monde, et lui procurèrent une brillante clientelle, surtout dans les communautés religieuses, consacrées, en grand nombre, à Naples, à de nobles vestales.

Les recherches auxquelles se livrait Cotugno, sur l'organe de l'ouie, lui valurent bientôt une chaire d'anatomie, et il ne cessa depuis de cultiver, avec succès, diverses branches de cette science si étendue.

Trois médecins, à peu près du même âge, de caractères et de talens tout à fait différens, étaient à la tête de la médecine de Naples, à la fin du dernier siècle : c'étaient Cotugno, Cirillo et Vairo. Cet article est destiné à faire connaître le premier avec beaucoup de détails.

Le second, trop célèbre par sa fin déplorable, en 1799, au milieu des discordes civiles, semblait né et élevé en Angleterre. On la retrouvait en effet dans la maison, on la reconnaissait dans les doctrines favorites, dans les goûts et toutes les habitudes de Cirillo. Il avait cultivé les lettres, parlait et écrivait bien. Comme praticien, il avait une grande sagacité, mais il s'enthousiasmait momentanément pour des méthodes empiriques, ou, pour parler avec plus de justesse, pour des spécifiques dont il s'exagera souvent l'efficacité. Il aimait beaucoup la botanique, et la cultivait dans un beau jardin qui faisait ses délices. Avec tous les agrémens qui réussissent dans le monde, il le recherchait peu.

Vairo, homme simple dans ses mœurs comme dans ses manières, et dont la constitution athlétique était le type parfait des Napolitains des classes inférieures, avait un sens très-droit, une grande habitude des malades, et des connaissances étendues en chimie.

L'existence sociale de ces trois praticiens ne le cédait en rien à celle des médecins les plus honorés de l'Europe ; et leurs soins, toute proportion gardée, étaient plus généreusement rémunérés que partout ailleurs.

Malgré l'étendue de la pratique de Cotugno, et elle prenait un temps très-considérable à Naples, à cause de l'usage des consultations, dans lesquelles on parlait des heures entières, ce médecin cultiva et enseigna constamment l'anatomie, la physiologie, la pathologie déduite presque totalement de l'ouverture des cadavres, et enfin la clinique. Il publia aussi, successivement : 1° ses découvertes sur les aqueducs du limaçon et le vestibule de l'oreille dans l'homme, auxquels on a donné son nom ; 2° son traité sur la sciatique ; 3° ses observations sur le siége de la petite vérole, et quelques autres estimables travaux. Comme il paraît qu'il était peu avide de renommée, il conservait, dans ses portefeuilles, et plus souvent dans son simple souvenir, des faits plus ou moins précieux, parfois uniques, et dont il s'exposait, de la sorte, à perdre la propriété. Nous nous bornerons à en citer deux seuls exemples.

En 1785, l'illustre professeur Scarpa fit paraître, à

Pavie, format *in-4°*, le second livre de ses observations anatomiques, sous le titre suivant : *Anatomicarum annotationum liber secundus, de organo olfactûs præcipuo deque nervis nasalibus interioribus e pari quinto nervorum cerebri.* Le chapitre cinq de cet ouvrage (*De nervo palatino*), excita, de la part de Cotugno, de vives réclamations, que nous croyons cependant n'avoir jamais été rendues publiques. Voici les pièces de cette espèce de procès : Cotugno avait fait graver, dès 1762, le nerf naso-palatin ; il nous en donna à nous-même un exemplaire que Mascagni, l'un des plus sales, comme l'un des plus grands anatomistes, nous gâta, en y enveloppant un kyste trouvé dans le foie, et qu'il conserva ainsi plusieurs jours dans l'une de ses poches. On faisait observer à Cotugno, pour calmer sa mauvaise humeur, que Scarpa, loin de lui vouloir dérober l'antériorité, avait placé cette note dans son ouvrage (page 72). *Quum hæc typis tradere properarem, measque de hoc nervo observationes viro cl. Girardio communicarem (elapso nuper anno 1784), meminit amicus tribus et viginti abhinc annis cl. Cotunnium iconem æri incidendum curasse, in quâ huic nervo simile quidpiam expressum erat. Hanc vero iconem cl. auctorem ineditam reliquisse, aut saltem rara quædam exemplaria sui amicissimis dedisse, quorum ipsemet Girardius unum possidebat, mihique inspiciendum dedit. Fateri veritas cogit cl. Cotunnium novisse hunc nervum ; in eo tantum meæ observationes discrepant, quod aliam esse hujus nervi exitus rationem ad palatum, atque ex Cotunnii icone cognosci possit, docuerint.* Cotugno eût entendu volontiers raison, si cette note eût été placée comme un *erratum* à la fin de l'ouvrage ; mais, ce défaut de précaution doit servir à justifier Scarpa, loin d'inculper un savant si honorablement connu.

Quand Galvani, de Bologne, fit connaître les premières observations qui, réunies depuis en corps de doctrine, ont illustré son nom, Cotugno rappela, avec raison, un fait curieux qu'il avait observé dans sa jeunesse, sans chercher à se l'expliquer, et sans lui donner d'autre publicité que de le confier à quelques amis, et entre autres à l'archiatre Vivenzio. Cotugno occupé à lire, et dérangé par une souris qui trottait autour de lui, la prit et l'ouvrit avec son canif. Le diaphragme de ce petit animal ayant été piqué ou irrité, il donna un coup de queue assez fort pour engourdir le doigt

annulaire et successivement la main tout entière de l'anatomiste.

On apprendra avec satisfaction que Cotugno fut chéri et distingué par les différens souverains sous le règne desquels il vécut à Naples. Tous lui conférèrent des titres de confiance et des marques d'honneur, qui avaient quelque prix, parce qu'elles n'étaient point prodiguées. Cotugno se montra attaché au gouvernement monarchique, qui entraîne à sa suite, comme une conséquence inévitable, des classes privilégiées. Au reste, cette opinion politique de Cotugno tenait probablement à l'idée élevée qu'il s'était formée de la noblesse. Voici ce qu'il disait à un Pignatelli-Branciforte, prince de Butera, dans la dédicace de l'un de ses ouvrages (*De sedibus variolarum*) : *Faxit summum numen, et bonorum omnium votis favens auscultet, ut, cui tantum virtutis indulsit, fortunet tibi annos, et augeat : quo diutiùs optimi principis amicitiâ, quâ, ut non alter, gaudes, perfruare, ut felix uxoris tuæ, matronæ lectissimæ, admirabili consortio diutissimè vivas : ut prolis numerosæ et egregiæ, quam futuram ominamur patri similem, senex, multis benefactis lætare : ut tot populis longiùs faveas tibi subjectis, qui te patrem suum potiùs quàm dominum, et experiuntur et nominant ; atque demùm ut longùm exemplo sis generi humano, quo veræ nobilitatis, quæ solida virtute, id est rationi innixa, et ad hominum utilitatem traducta, aut tota continetur, aut certe perficitur, imaginem intueatur.*

Cotugno mourut à Naples le 6 octobre 1822, âgé de plus de 89 ans.

M. Pierre Magliari a prononcé, dans la séance publique de l'Académie médico-chirurgicale de Naples, du 18 décembre 1822, un éloge de Cotugno, qui a été imprimé.

M. Ange-Antoine Scotti, préfet de la bibliothèque royale, a aussi publié, dans la même ville, un autre éloge de Cotugno.

Enfin, on a donné, sur cet illustre médecin, une notice dans le recueil périodique intitulé : *Annali universali di medicina di Milano*, 1823.

On a aussi frappé, à Naples, en son honneur, une médaille. D'un côté on voit son effigie, avec cette inscription : *Hippocrati Neapolitano*, 1824. Au revers est Minerve tenant d'une main le portrait d'Esculape, et recevant de l'autre celui de Cotugno qu'un génie ailé lui présente. L'Etude

ferme la boîte de Pandore; et on lit au bas: *Rerum abdita monstrat.*

Ouvrages de Cotugno :

Dissertatio anatomica de aquæductibus auris humanæ internæ; Naples, 1761, in-8°; Vienne, 1774, in-12.

Les organes sont bien décrits; les fonctions qui leur sont assignées paraissent aujourd'hui hypothétiques. Cotugno enseignait que les aquéducs du vestibule et du limaçon font communiquer le labyrinthe avec l'extérieur. Il appuyait cette opinion, qui lui était particulière, sur ce qu'il croyait avoir remarqué que l'oreille interne est toujours remplie de sérosité. Cotugno, pour expliquer comment ce liquide peut être mu par la compression qu'exerce sur lui la base de l'étrier, supposait l'existence de canaux dérivatifs qui lui permettaient de s'échapper en partie, et de laisser un peu de vide entre lui et les parois du vestibule. Les anatomistes d'aujourd'hui pensent, d'après des recherches multipliées, que ces deux aquéducs font communiquer le labyrinthe membraneux avec l'extérieur, et qu'ils forment des vésicules placées entre l'os et la dure-mère.

De Ischiade nervosâ commentarius; Naples, 1765, in-8°, avec figures; Vienne, 1770, in-12, publié par les soins de St. Cremtz; Naples, avec des additions, 1779, in-8°; Venise, 1783, in8°. Réimprimé dans le *Thesaurus* de Sandifort. — Traduit en anglais, Londres, 1776, in-8°; et en allemand, Leipzig, 1792, in-8°.

Cotugno est le premier qui ait fait cesser le vague qui régnait sur la nature et le siége de cette maladie, dans nos anciens auteurs; et il a ajouté l'épithète de nerveuse, qui fait cesser toute ambiguité. Cette dénomination a été approuvée par tous les médecins, mais elle a été judicieusement remplacée par le professeur Chaussier, qui, en classant la sciatique parmi les névralgies, lui a donné le nom de *fémoro-poplitée*, et a rangé, sous celui de *coxalgie*, toutes les affections de l'articulation. On doit à Cotugno la division importante entre la sciatique antérieure et la postérieure, qu'il a décrite avec soin. Ce praticien est favorable à l'emploi du cautère potentiel, déjà recommandé par Fernel et Riolan; mais il indique, en habile anatomiste, et la manière de l'appliquer, et les parties sur le trajet desquelles il doit l'être.

De sedibus variolarum Συνταγμα. Naples, 1769, in-8°, avec une planche contenant sept figures; Vienne, 1771, in-8°;

ibidem, 1775. — Louvain, 1788; réimprimé dans le *Thesaurus* de Sandifort.

Nous avons déjà dit, à l'article *Girardi*, dans la Biographie médicale, les motifs qui avaient détourné Morgagni de s'occuper de recherches sur le siége de la petite vérole. Cotugno a voulu remplir cette lacune. Son travail, dédié à Pringle, doit être considéré comme classique; car il est exécuté dans le même esprit et sous la même forme qui ont présidé à la composition de l'ouvrage qui a immortalisé le professeur de Padoue.

On avait lieu de croire, au commencement de ce siècle, que la petite vérole disparaîtrait de notre Europe, et que son souvenir se confondrait, dans nos annales, avec celui de la lèpre qui désola nos ancêtres. Cependant, environ vingt-cinq ans après la découverte de la vaccine, on a élevé des doutes sur son efficacité, dans le pays même, où elle était née, ou au moins d'où elle s'était répandue. Ces doutes, fondés sur quelques exceptions peu nombreuses, mais bien constatées, n'infirment point à nos yeux les bienfaits de la vaccine, mais seulement les assertions trop positives de quelques médecins dont les intérêts ont pu paraître liés à son infaillibilité absolue. Le public, et surtout les classes les moins éclairées de la société, refroidis d'abord sur la pratique de la vaccine, semblent, de jour en jour, la repousser davantage. C'est dans de semblables circonstances qu'une épidémie varioleuse, propagee par d'imprudentes communications, a frappé la capitale et un grand nombre de points du royaume, et que l'on a pu se convaincre de la vérité de ce que nous avançons. Nous ne connaissons que Strasbourg où les magistrats municipaux aient ordonné, en 1825, l'application, toutefois partielle, des lois sanitaires, à la petite vérole importée de l'ancienne Lorraine dans leurs murs. Il faut consulter ce qu'a publié dernièrement M. le professeur Fodéré sur ces faits intéressans observés par plusieurs étudians fort instruits, dont l'un d'outre-Rhin, et qui n'avait point été vacciné, a contracté la petite vérole. L'Académie royale de médecine, qui marche avec activité vers le but de son institution, a dû s'occuper de cette question importante. Ceux qui sont assidus à ses séances n'oublieront point le rapport et les discours lumineux de MM. Moreau, Husson, Guersent et quelques autres. La franchise la plus louable dans l'exposition des faits, le talent de l'observation, la dialectique médi-

cale, qui ont brillé dans ces discussions, en feront une époque mémorable de l'histoire de l'Académie. Il en sera de même de la discussion faisant suite aux premières, et qui a été relative à la méthode, suivant nous, téméraire, de cautériser les pustules varioliques avec le nitrate d'argent fondu.

D'après ce qui vient d'être exposé, on ne doit point être surpris que l'ouvrage de Cotugno, sur la variole, offre encore aujourd'hui un grand intérêt. Dans ce travail, l'auteur pose d'abord ces questions : Quel est le siége et quelles sont les limites de la petite vérole? Se borne-t-elle à la peau? Se développe-t-elle dans les parties intérieures et sur les surfaces des cavités et des viscères qu'elles renferment? Ce ne sont point, dit Cotugno, les opinions des écrivains que je vais discuter, c'est la nature que je veux étudier et peindre : *mihi cum hominum sententiis nulla res erit; nam homini quid faciat tantum, feratque natura definituro fuerit satis consuluisse eam diligenter et repetitò.*

Vient ensuite l'histoire très-détaillée d'un soldat âgé de quarante-sept ans, et qui, dans la convalescence d'une petite vérole confluente, mourut le quatorzième jour, d'une chute sur la tête. Son cadavre fournit matière à des observations qui, d'après l'examen attentif de la tête, du cou, de la poitrine et du bas-ventre, prouvèrent que la maladie se bornait aux tégumens. Cotugno fait remarquer que la variole dont il est question était de l'espèce dite crystalline, qu'il regarde comme la plus sujette aux rétrocessions.

Cette première observation est suivie de l'histoire, également funeste, d'une variole confluente, dans un enfant de douze ans. Cotugno ne le traita point; mais il en fit l'ouverture. La plus grande partie des pustules qui recouvraient la peau était de l'espèce ombiliquée, et leur centre était devenu gangréneux. Le derme épicrânien, recouvert d'un épaisse chevelure, ne présenta pas une seule pustule. L'abdomen, par lequel on commença la nécropsie, offrit un foie et une rate plus volumineux que dans l'état sain. La poitrine, qui fut ensuite examinée, fit voir le pharynx pustuleux jusqu'à l'origine de l'œsophage, le reste était intact. Quant à la tête, l'intérieur de la bouche était net, mais la langue était couverte de quelques pustules, ainsi que l'entrée du conduit auditif.

Cotugno passe à une troisième observation, faite sur un enfant d'environ trois ans, et du sexe féminin, qui mourut

le douzième jour d'une variole confluente, à laquelle s'était jointe une diarrhée continuelle. On a tout lieu, dans de semblables cas, de soupçonner une inflammation du foie, et on peut même s'en assurer au moyen de la percussion. S'il en est véritablement ainsi, il faut traiter promptement l'affection inflammatoire, et se garder d'arrêter brusquement le flux de ventre par les médicamens astringens. Cotugno indique ici, d'après les anciens, ce qu'il faut craindre ou espérer des affections somnolentes (*In quo morbo somnus laborem facit, mortale. Si vero somnus prosit, non lethale.* Hipp. Aphorism., sectio 11, aph. 1). Consultez Suidas, au mot πόνος, qui a été fort mal entendu par un grand nombre d'interprètes et de commentateurs.

La quatrième observation est celle d'un malheureux enfant, âgé d'environ quatre ans, des classes indigentes, mais de la plus belle espérance. Conduit à l'hôpital pour y être traité de la teigne, il fut frappé de la variole. Jusqu'au quinzième jour, tout allait bien; l'éruption avait été considérable, mais les pustules, bien distinctes, et presque toutes ombiliquées, s'étaient bien développées, élevées à la surface, et remplies d'un bon pus; la fièvre était conforme au caractère de la maladie. L'enfant ne fut point saigné, ce qui rentrait pourtant dans la méthode ordinaire de Cotugno. Les cuisses, les jambes et les pieds n'offraient aucune pustule. On appliqua, aux parties intérieures des cuisses, des vésicatoires qui agirent bien; cet enfant était avide d'alimens, et buvait avec excès; il avait des déjections alvines abondantes et fort régulières, et rendait beaucoup d'urine. Plein de vivacité et de gaieté, il avait déchiré, dans son impatience, presque toutes ses pustules. Le quatorzième jour il fut purgé, et rendit peu de choses. Le quinzième jour, tout est bouleversé, et commence une scène déplorable : les forces s'affaiblissent; la pâleur recouvre la face; l'enfant, immobile, est couché sur le dos; la respiration est devenue difficile; on entend le bruissement d'une sorte de matière dans les bronches qu'elle obstrue. Le pouls devient grêle, fréquent; la tête n'est plus libre, et l'enfant succombe dans des convulsions.

L'exposition de cette maladie fait honneur à la sensibilité de Cotugno, et offre un bel exemple de cette bienfaisance distributive qui s'étend à tous les hommes, et que les médecins sont assez heureux pour pouvoir pratiquer journelle-

ment; mais venons à ce que la nécropsie a pu présenter d'utile pour l'art.

La tête n'offrit intérieurement aucun désordre; les narines ouvertes dans leur continuité, firent voir que les voies aériennes et les sinus étaient exempts de pustules; il n'y en avait qu'à leur entrée. Une section de la mâchoire inférieure ayant été faite sur le menton, et continuée sur la partie moyenne de la langue, jusqu'au pharynx, on ne trouva de pustules ni sur les lèvres, ni dans l'intérieur de la bouche, ni sur la langue, ni le palais, ni le pharynx lui-même. Une autre section, qui ouvrit le larynx dans sa continuité jusqu'à la trachée artère, ne présenta ni pustules, ni aucune trace d'inflammation, et aucune matière ou fluide écumeux. Trompé, surtout relativement au dernier point, on crut que l'ouverture de la poitrine en apprendrait davantage, et les espérances furent encore déçues. Cotugno fait observer qu'il trouva le cœur fort dur, et, en quelque sorte, retiré sur lui-même, comme un nœud, ce qui, suivant lui, indiquait que cet organe avait cessé de battre par l'effet d'une convulsion. L'abdomen était sain; on trouva seulement, dans les intestins, une centaine de vers lombrics, qui, dix heures après la mort de l'enfant, étaient pleins de vie. La gangrène, qui s'était emparée des tégumens du bas-ventre, pouvait faire conjecturer un état morbide des organes subjacens, mais on ne trouva, comme il vient d'être dit, aucune altération dans leurs tissus.

Cotugno rapporte une cinquième observation, assez semblable à la précédente, et faite sur un enfant à peu près du même âge, et qui mourut le douzième jour, à la suite de convulsions. L'auteur indique, à cette occasion, les signes qui font connaître la présence des vers lombrics dans la petite vérole, et recommande, pour les combattre, l'usage de l'éthiops martial (*deutoxide de fer*). Enfin, il tire, des cinq observations précédentes, une conclusion positive sur le siége totalement extérieur de la petite vérole, ce qui est démenti par des observations plus récentes et très-nombreuses.

Vient ensuite l'observation d'un jeune homme, âgé de vingt ans, qui succomba à la suite d'une pleurésie. Après avoir exposé les désordres qu'offrit la poitrine, Cotugno nous fait connaître les remarques suivantes : Les viscères que l'on trouve enflammés chez les varioleux, ne paraissent point

l'être par la matière de la variole qui produirait des pustules, mais il est probable qu'ils le sont par une matière *sui generis*, qui se combine avec celle de la variole.

Sixième observation, sur un adulte attaqué d'une variole des plus confluentes et des plus intenses. Cotugno avoue qu'il fut sur le point de croire à la présence des pustules sur et dans l'intérieur des viscères, mais qu'il reconnut que ce n'étaient que des hydatides. Il attribue la mort de son malade à une intro-susception ou volvulus des intestins, qu'il décrit avec soin. Après un grand nombre d'aperçus auxquels Cotugno se livre, il énonce qu'il regarde le bain comme nuisible, au temps de l'éruption; il proscrit et les applications et l'atmosphère humides. En indiquant le régime à observer, il se conforme aux idées de Sydenham, que Boerhaave adopta et dont il fit des lois.

Cotugno prétend infirmer les observations d'Avicenne, de Fernel et de Paré sur les varioles observées à l'intérieur. Il s'élève également contre une foule d'auteurs très-recommandables, tous contraires à son opinion.

A cette longue discussion succède l'assertion positive que le siége de la variole est extérieur, et se borne au tissu muqueux. Viennent ensuite des considérations sur les propriétés spéciales du virus varioleux, sur les caractères de la variole à son invasion, sur la nature des convulsions et de la fièvre qui l'accompagnent, et sur leur médication. Le rythme du pouls, dans la variole, offre un paragraphe intéressant. On trouve indiqués les avantages et les règles qui doivent déterminer l'emploi de la saignée et des vésicatoires. Ces principes de thérapeutique sont suivis de quelques observations dans lesquelles brillent toujours la sagacité et l'exactitude de Cotugno.

Voici la conclusion de cet ouvrage, qui finit par une apologie de l'inoculation.

« *Hactenus ostendimus naturalem variolarum sedem ad cutem extimam pertinere, et pustularum fabricam extra vias sanguinis elaborari, id est extra animal esse. Ex quo is demùm variolarum medicus erit optimus, qui a vitalibus organis citissimè illas, et plenissimè ejiciet. Ejiciendi autem omnis ars constat potiùs impedimentorum ablatione, quæ fusiùs recensuimus, quàm ministerio auxiliorum. Nam, si dempseris impedimenta, morbus se ipsum curat, et non indiget medico. Medici opera necessaria est;*

ubi aut præjudicia regnant noxia de regimine variolarum, aut corpora hominum variolis prehensa, sana non sunt. Conquiescere enim morbi veteres aut non possunt, quum variolæ invadunt, aut non solent. Ex quo malum est infirmum pravisque humoribus plenum corpus variolari. Quid autem in tantâ sive vitæ luxuriâ, sive passim grassante patrum in filios non unius generis hereditariâ labe, debet minùs videri mirum, si morbus, aliorum morborum consortii impatiens, stragem passim edat, sitque sœpe lethalis? Quid igitur hœsitamus in bene antea dispositis, optimèque paratis corporibus, insitione facere et procurare variolas? Inevitabilis morbus est, malè incurrendi occasio facilis. Inoculationem, patres, detestamini! Ergo aut generatim labis omnis servate vos expertes, ne quâ filios maculetis, aut pro filiorum bono machinœ statu, donec variolas patiantur, spondete. Non potestis alterutrum, aut forte utrumque? Si non ergo inoculari permittitis, vos filios vestros in ancipitem conjicitis morbi eventum, vos ultrò jugulatis. »

Le lecteur est prié de ne pas perdre de vue que cet ouvrage, publié en 1769, ne peut donner que l'état de nos connaissances à cette époque, et que nous sommes aujourd'hui (1825) heureusement beaucoup plus avancés.

Petri de Marchettis, Patavini, observationes et tractatus medico-chirurgici; Naples, 1772. in-12, avec un portrait de l'auteur.

Cette édition, très-soignée sous le rapport de la correction du texte, est dédiée à don Dominique de Gennaro, duc de Belforte, gouverneur du grand hôpital de Naples, et philantrope distingué. Une élégante et solide préface de Cotugno se trouve en tête de cet écrit, dû à celui des Marchettis que Haller appelle : *Masculæ chirurgiæ stator.*

De animorum ad optimam disciplinam præparatione; oratio habita Neapoli, in templo regii archigymnasii III, *non. novembris* 1778, *in solemni studiorum instauratione*; Naples, 1778, in-8°. Voici, en peu de mots, la substance de ce discours, indiquée par Cotugno lui-même : *Argumentum: sapientiam esse virtutem, quam mores formant, litteræ perficiunt; quarum commoda ad veritatem agnoscendam, sectandamque præcipua sunt. Veritas verò difficiles naturâ habet accessus, obsitos obstaculis quæ vincit animus assuetudine meditandi. Quo non animi modo*

vires crescunt, sed et cerebrum perficitur. Ea tamen omnia, utcumque homines parare se possint ad virtutem, nisi publicâ simul educatione juventur, frustranea sunt.

Ce discours philosophique et d'une belle latinité, est écrit avec une pompe des plus solennelles.

Dello spirito della medicina; Raggionamento academico; Naples 1785, in-8°.

Ce discours, bien écrit, et dans lequel Cotugno développe cette pensée, que la médecine est un art, et ne s'élève point par sa nature, et malheureusement pour les hommes, à l'exactitude d'une science, fut prononcé dans l'amphithéâtre anatomique de l'hôpital royal des Incurables; et il a été réimprimé dans le recueil qui a pour titre: *Memorie per i curiosi di medicina.*

On connaît encore, de Cotugno, une lettre relative à l'épidémie qui régna à Naples en 1764, adressée à Michel Sarcone, et que cet habile médecin militaire a publiée dans son bel ouvrage intitulé: *Istoria raggionata dei mali osservati nell' intero corso dell' anno* 1764; Naples, 1765; 1 vol. in-8°, divisé en deux parties, et de 664 pages en tout; traduit en français par Bellay, ancien médecin ordinaire de l'armée d'Italie; Lyon, 1805, 2 vol. in-8°.

Extrait du Journal complémentaire du *Dictionaire des Sciences médicales* (90e Cahier, décembre 1825; tome XXIII).

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N°. 14.

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE DE M. DESGENETTES

A M. LE PROFESSEUR ANT. SCARPA.

Paris, le 15 février 1826.

MONSIEUR ET ANCIEN AMI,

J'ai été informé que vous aviez pris, il n'y a pas long-temps, des informations sur ma santé et ma position actuelle, et j'ai été fort sensible à ce bon et honorable souvenir de votre part.

Je profite à mon tour de l'obligeance d'un voyageur fort instruit pour vous donner quelques nouvelles de notre monde médical.

La lithotricie me paraît l'objet qui doit le plus vous intéresser. Voici ce que j'ai pu recueillir de plus précis sur cet objet.

En 1817, M. Civiale conçut l'idée d'un appareil instrumental propre à détruire la pierre dans la vessie.

Au mois de juillet 1818 il adressa au ministre de l'intérieur un mémoire accompagné de dessins avec la demande d'avances pécuniaires pour l'exécution de son projet. Cet appareil consistait, à cette époque, en trois instrumens, le premier destiné à saisir et perforer les petits calculs; il a quelqu'ana-

logie avec le tire-balle d'Alphonse, la pince de Sanctorius. Le second instrument devait servir à saisir et à perforer les grosses pierres; il a quelques rapports avec le quadruple vésical de Franco. Le troisième était destiné à porter dans la vessie une sorte de poche; au moyen du développement de cette partie de l'appareil, M. Civiale se proposait d'isoler la pierre et de l'attaquer par des agens chimiques. Sous ce dernier rapport il ne fut pas plus heureux que ses devanciers; cependant il avait sur eux l'avantage de pouvoir s'assurer de la nature de la pierre par le détritus de la perforation.

Ce mémoire, adressé à la Faculté de médecine par le ministre de l'intérieur, ne fut suivi d'aucun rapport.

En 1819, malgré ce peu d'encouragement, M. Civiale fit faire le plus compliqué de ces instrumens, celui destiné à saisir et à perforer les grosses pierres; il n'obtint pas le résultat qu'il attendait, et abandonna son instrument.

Peu après, M. Civiale fit exécuter l'instrument propre à saisir et perforer les petits calculs. Ses essais sur le cadavre et les animaux vivans l'amenèrent à des perfectionnemens. En 1821, cet instrument était à peu près ce qu'il est au commencement de 1826. Depuis 1821, M. Civiale n'a cessé de faire des expériences pour déterminer l'application de son appareil sur les malades.

Cette méthode ne fut portée à la connaissance du public qu'en janvier 1824, où elle fut soumise au jugement de l'Académie royale des sciences. MM. Chaussier et Percy, qui avaient été nommés commissaires de la Faculté de médecine, furent de nouveau nommés rapporteurs, et firent, pour la première fois, connaître leur opinion. Je vous envoie ci-joint le rapport qu'ils firent à l'Académie le 22 mars 1824.

Depuis cette époque, vingt-huit malades qui étaient dans des conditions variées et souffraient plus ou moins gravement, ont été opérés par cette méthode. Vingt-sept ont guéri. Le vingt-huitième a succombé à une inflammation de l'estomac, ce qui a été constaté par l'ouverture du cadavre. Trois malades opérés et guéris sont morts à des époques éloignées de l'opération, et on n'a plus retrouvé de calculs.

Même dans les cas où la lithotricie, peu douloureuse, ne réussit pas, loin de nuire aux chances que la cystotomie peut offrir, elle devient son puissant auxiliaire. En effet, M. Civiale a imaginé un instrument qui, introduit par une incision faite au périnée, peut broyer une grosse pierre dans une

séance, et qui écarte une partie des dangers de la cystotomie. M. Civiale a lu au mois de janvier dernier, à l'Académie royale de médecine, section de chirurgie, un mémoire sur cet objet.

Les succès de M. Civiale ont fait naître, comme on devait l'attendre, plusieurs oppositions, et après avoir contesté l'invention on en a contesté l'antériorité.

Il est vrai qu'en 1813 M. le docteur Gruithuisen publia dans la Gazette de Salizbourg un moyen pour opérer la perforation de la pierre, fondé sur le même point de départ que la lithotricie, mais il ne fut suivi d'aucune exécution.

En 1819, un an après que le procédé de M. Civiale était connu, M. Elderton proposa un appareil instrumental pour la destruction des calculs vésicaux; l'auteur ignorait ou avait oublié que l'on peut pénétrer dans la vessie avec des sondes droites; il fit faire des instrumens courbés, et ne pratiqua point, que je sache, d'opération.

En 1822, quatre ans après que les essais de M. Civiale avaient acquis une grande publicité, deux docteurs de la Faculté de Paris annoncèrent qu'ils s'occupaient de la destruction de la pierre dans la vessie par des moyens mécaniques.

L'un d'eux, M. Amussat, proposait une brise-pierre, fondé sur l'introduction des sondes droites dans la vessie, ce qu'il considérait comme une découverte. Cet estimable confrère ignorait sans doute ou avait perdu de vue que ces sondes étaient connues des Romains, qu'Albucasis en a laissé des dessins, que Lieutaud et l'auteur d'un Dictionnaire de médecine et de chirurgie publié en 1772 semblaient leur accorder la préférence sur les sondes courbes; que M. Santarelli, professeur d'accouchemens à Rome, avait publié à Vienne en 1795 un Mémoire sur la simplification du catéthérisme au moyen des sondes droites; que le docteur Gruithuisen, cité ci-dessus, avait fait plusieurs expériences avec des sondes droites, et que ses instrumens proposés pour la perforation de la pierre avaient cette direction; que Deschamps, dans son traité étendu de la taille en a parlé; que plusieurs praticiens de nos jours s'en servent habituellement, et qu'enfin depuis 1817, M. Civiale s'est toujours servi d'instrumens droits.

M. J. Leroy, que nous ne connaissons point personnellement, a d'abord proposé pour le broiement de la pierre des instrumens courbes, et en a ensuite adopté de droits. Ses pro-

cédés se rapprochaient de celui de M. Civiale; ils en différaient en ce qu'au lieu de branches pour saisir la pierre, M. J. Leroy avait employé des ressorts de montre. Ce confrère a depuis adopté la pince de M. Civiale.

Dans un ouvrage apologétique composé par M. J. Leroy, il avoue, avec candeur, n'avoir fait que deux essais sur des malades. Or, dans l'un qui eut lieu au mois d'avril 1824 sur une femme, la vessie fut pincée, la pierre ne put être saisie, et la malade fut obligée de subir la cystotomie, à la suite de quoi elle mourut. Dans l'autre cas, observé en 1825, l'instrument ne put pénétrer dans la vessie, chez un homme.

Pendant que M. Civiale est l'objet de quelques critiques hasardées et intéressées, il établit ses droits et sa supériorité par des mémoires qu'il lit dans nos Académies, opère journellement dans notre immense capitale, et admet avec bienveillance à ses opérations tous ceux de nos confrères qui en montrent le désir.

Je joins encore ici une lettre imprimée de M. Civiale au rédacteur des *Archives générales de médecine*, janvier 1826.

Vous dirai-je que le magnétisme animal relève, chez nous, après un long sommeil, sa tête phantasmagorique? Mais il ne convient point d'occuper de pareilles inepties un homme qui, comme vous, a fondé de bonne heure son immortelle renommée sur ce que nos sciences et notre art ont de plus positif.

Adieu, et continuez à m'honorer de votre amitié,

Le baron DESGENETTES.

Extrait du Journal complémentaire du *Dictionaire des Sciences médicales* (93e Cahier, mars 1826; tome XXIV).

PARIS. — IMPRIMERIE DE C.-L.-F. PANCKOUCKE, RUE DES POITEVINS, N° 14.

EXTRAIT

DU

JOURNAL COMPLÉMENTAIRE

DU

DICTIONAIRE DES SCIENCES MÉDICALES

(Tome xxv; 97e Cahier, juillet 1826).

NOTES *sur des maladies qui, à diverses époques, ont attaqué les armées françaises*, recueillies par M. le baron DESGENETTES.

QUOIQUE les historiens, en désignant les maladies qui ont régné dans les armées, nous aient rarement fait connaître leur nature, cependant on peut, avec assez de justesse, conjecturer leur caractère par l'indication des climats, des saisons et de certaines localités. Quand ils nous parlent de pestes, on conçoit facilement qu'il s'agit de fièvres épidémiques meurtrières et souvent contagieuses. Nous ne prétendons point, au reste, éclaircir ici l'obscurité de l'histoire, mais rapprocher seulement quelques faits.

Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, fait prisonnier à la bataille de Tibériade, en 1187, et racheté par la reine Sibile, son épouse, mit le siége devant Acre vers la fin d'avril 1188, et le bloqua, par terre, pendant plus d'un an, sans succès. Au bout de ce temps, une flotte de croisés, composée de Da-

nois, de Frisons et d'Anglais parut, en 1190, dans les parages d'Acre, où elle débarqua des troupes. Des Allemands, également venus par mer, se rendirent peu après devant cette place. Le roi de France, Philippe-Auguste, y arriva dans la semaine de Pâques 1191, qui était la troisième année du siége, et fut suivi de près par Richard Ier, dit Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Il périt beaucoup de monde dans ce siége, soit par le fer et le feu grégeois, dans les attaques et les sorties, soit par les maladies.

En 1242, Louis IX pensait, après ses victoires de Taillebourg et de Xaintes, à expulser les Anglais; mais les chaleurs excessives (en août) avaient causé tant de maladies et de morts dans l'armée, qu'elle se trouvait trop affaiblie pour une semblable entreprise. Il était mort près de quatre-vingt seigneurs portant bannière, et plus de vingt mille soldats. Le roi ne se portait pas fort bien lui-même, et ce fut cette dernière raison qui engagea son conseil à écouter les propositions d'Henri III, roi d'Angleterre, auquel on accorda une trève de cinq ans et demi.

Plus tard, en 1250, Louis IX, un peu avant la déroute de son armée en Egypte, fut assailli par l'ophthalmie, la dysenterie, des fièvres contagieuses, le scorbut et de hideuses cachexies. Les chaleurs étaient portées au plus haut point, et l'infection était augmentée par des monceaux de morts jetés dans le Nil, et qui étant revenus sur l'eau, au bout de neuf ou dix jours, encombrèrent le pont de communication entre les camps français. Le roi paya cent hommes pour faire écouler les cadavres sous le pont. Le travail dura huit jours, parce que ce prince voulut qu'on démêlât les corps des chrétiens d'avec ceux des mahométans, afin de faire enterrer les premiers. Tous ceux qui furent occupés à exécuter ses ordres, et même de simples spectateurs, tombèrent malades et mou-

rurent ; enfin, les camps où l'armée était retranchée ne furent plus qu'un hôpital et un cimetière. Le roi, qui assistait les malades avec la charité la plus exemplaire, fut lui-même atteint de la contagion. La famine vint se joindre à tant de maux. Damiette, dont on était malheureusement éloigné de vingt lieues, était cependant bien approvisionnée; mais nous apprenons, par un article du traité entre le soudan d'Egypte et saint Louis, pour la reddition de cette place, que les Sarrasins devaient laisser emporter aux Français tous les magasins de chair salée qu'ils y avaient, et leur permettre, après l'évacuation, d'en tirer des provisions à un prix modéré. Les viandes salées ne pouvaient offrir qu'un mauvais aliment dans les circonstances.

En 1270, Louis IX, ayant fait fuir devant lui l'armée du roi de Tunis, ne la poursuivit point parce qu'il attendait, de jour en jour, le roi de Sicile, son frère, pour faire le siége de la capitale. Le retard de ce prince causa les malheurs qui suivirent, car les chaleurs étant excessives, les maladies se mirent dans le camp. Jean, comte de Nevers, fils du roi, un des premiers attaqués, fut transporté dans son vaisseau, où il mourut. Ce prince était né à Damiette, trois ou quatre jours après la prise du roi son père, et il périt dans des circonstances presqu'aussi fâcheuses. Le légat Simon, cardinal de Sainte-Cécile, le suivit de près. Le prince qui succéda à Louis IX, sous le nom de Philippe, surnommé le Hardi, fut pris d'une fièvre quarte, et en peu de jours le camp fut rempli de typhus contagieux, de dysenteries et autres maladies. Le roi fut lui-même attaqué de la dysenterie, et succomba le 25 août, à l'âge de cinquante-cinq ans et quatre mois.

La famine et la peste qui désolèrent la France en 1437 pénétrèrent dans Paris, où elles firent d'affreux ravages. Le roi Charles VII et sa cour quittèrent la capitale le 3 décembre. Les troupes, alarmées par la mortalité des habitans, désertèrent

peu à peu, et les plus grands désordres eurent lieu dans le royaume. Le premier président, Adam de Cambrai, Simon Charles, président en la chambre des comptes, et De Lore, prévôt de Paris, se dévouèrent pour le salut de leurs concitoyens, et ils ne furent attaqués ni les uns ni les autres de la contagion.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui assiégeait Nanci avec une forte armée, en 1476, au milieu d'un hiver rigoureux, ne se trouva plus que quatre mille hommes, dont quinze cents seulement disponibles, à cause des maladies: aussi fut-il battu par le duc René de Lorraine et tué le 5 janvier 1477.

Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, lieutenant-général du royaume de Naples, après le départ de Charles VIII, mourut, en 1496, à Pouzoles des suites d'une fièvre qui régnait épidémiquement parmi ses troupes, et que l'on attribuait à des chaleurs excessives et au défaut d'alimens suffisans et de bonne qualité. Il ne rentra pas en France plus de quinze cents des nôtres et pas trois cents Suisses, sur treize cents qu'ils étaient, et qui montrèrent le plus grand dévouement. Nous lisons qu'un Sully, gouverneur de Tarente, mourut, dans le même temps, de la peste qui ravageait sa garnison, et hâta la reddition de cette place. En outre, le gros de l'armée, en rentrant en France, apporta au delà des Alpes, après l'avoir semée en Italie, la syphilis contractée devant Naples.

En 1528, sous le règne de François Ier, l'armée aux ordres d'Odet de Foix, maréchal de Lautrec, succomba tout entière devant Naples, par la disette et les mêmes fièvres qui avaient ravagé nos troupes trente-deux ans auparavant dans les mêmes lieux.

En 1563, des fièvres très-dangereuses attaquèrent la garnison anglaise qui défendait le Hâvre-de-Grâce contre l'ar-

mée de notre Charles IX. On les attribua au défaut d'eau potable, les citernes s'étant promptement trouvées à sec, à cause de la sécheresse de la saison, ou par la négligence du gouverneur, comte de Warwick. D'un autre côté, le connétable Anne de Montmorency s'était saisi de Vitenval, d'où l'eau douce venait à la ville, et il l'avait réduite à une telle extrémité, que les soldats étaient contraints de faire cuire leurs viandes avec de l'eau de mer. Le découragement faisait oublier tous les soins de propreté; on négligeait d'enterrer les morts, et on ne se donnait pas même la peine de les jeter à la mer. Après la capitulation, environ trois mille hommes, qui restaient d'une garnison de six mille, étant repassés en Angleterre, y portèrent une maladie qui fut désignée sous le nom de *peste*, et, dans la seule ville de Londres et l'espace d'un an, elle emporta vingt-un mille cinq cent trente personnes.

Charles IX, le duc d'Anjou, et la reine Catherine de Médicis, leur mère, arrivèrent vers la mi-octobre 1569 devant Saint-Jean-d'Angely, que les troupes du roi assiégeaient, et cette ville se rendit le 2 décembre par capitulation. De Pilles, qui en était gouverneur, se glorifiait beaucoup d'avoir fait périr plus de dix mille hommes aux assiégeans; mais la rigueur de la saison et les maladies qui en furent la suite avaient plus contribué à cette perte que sa défense.

Nous n'avions autrefois en France ni hôpitaux ambulans ni hôpitaux sédentaires destinés aux troupes. Les gens de guerre étaient reçus dans les hospices civils, quand il s'en trouvait à leur portée, et ils y partageaient ou enlevaient les aumônes faites aux pauvres. Quelquefois aussi, et on en a des exemples sous le règne de Henri II, on donnait une somme spéciale aux chefs de corps pour faire traiter leurs soldats malades ou blessés. C'est ce qui eut lieu sous le commandement et par les ordres précis du duc de Guise le Balafré, au siége de

Metz, qu'il soutint si glorieusement, en 1551, contre Charles v, et à celui de Thionville, qu'il prit sur les Espagnols, en 1558.

Ce fut Henri iv qui établit le premier hôpital ambulant régulier au siége d'Amiens, quand il reprit cette place, en 1597, sur les Espagnols. Sully nous dit, dans ses *Economies royales, politiques et militaires*, que les malades et blessés étaient si bien soignés, que *plusieurs personnes de qualité et moyens se firent porter dans cet hôpital pour y être mieux traités et accommodés qu'à Paris*. L'histoire de ce temps nous apprend aussi que le baron de Rosny (c'est le même que Sully), nouvellement fait surintendant des finances, pourvut abondamment de toutes choses le camp du roi. Il se procura aussi l'argent nécessaire pour la paie des soldats, et c'était le secrétaire-d'état Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, qui la distribuait ordinairement lui-même. Ces sages précautions arrêtèrent la désertion, s'opposèrent à la disette, et prévinrent les maladies dans l'armée du roi, au lieu qu'elles firent un grand ravage dans la ville assiégée, encore qu'elle fût bien approvisionnée, et qu'Hernand de Porto-Carrero, le marquis de Montenegro et don Juan de Gusman eussent veillé avec les plus grands soins à la conservation des troupes qu'ils commandaient.

Le cardinal de Richelieu, ayant sous ses ordres les maréchaux de Créqui, de Schomberg et de la Force, comme revêtu du titre temporaire de généralissime des armées de Louis xiii, prit, en mars 1630, la ville et la citadelle de Pignerol, en Piémont, et y établit le premier hôpital militaire sédentaire connu parmi nos troupes.

Sous le règne de Louis xiv et le ministère du marquis de Louvois, ces établissemens, dont on avait apprécié l'utilité, se multiplièrent, et on ne construisit plus de places fortes sans y bâtir un hôpital destiné à la garnison. On en pourvut

les places de guerre de Flandre et d'Alsace, nouvellement soumises, et le maréchal de Vauban s'honora de tracer les plans de plusieurs de ces hôpitaux, qu'il coordonna avec les boulevards de la France.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N°. 14.

les places de guerre de Lorraine et d'Alsace, Luxembourg, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] boulevards de la France.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
[illegible]

NOTICE

SUR

UN LIVRE FORT RARE

DE SAINT-NAZAIRE DE RIPA,

PUBLIÉ EN 1522,

SUR LA PESTE,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Il y a déjà quelques années que nous annonçâmes, par la voie des journaux de médecine, le don que nous avait fait d'un ouvrage publié en 1478, à Bologne, par Bavera, sur la peste, M. le baron Marchant, alors digne maire de Metz, et que l'administration a depuis rendu à notre art, qu'il exerce avec autant de distinction que de succès.

Nous nous proposons aujourd'hui, non pas d'annoncer simplement, mais de faire connaître, avec quelques détails, un ouvrage d'une date postérieure, écrit sur le même sujet, avec beaucoup plus d'étendue.

Voici le principal titre de cet ouvrage in-8°, imprimé à Avignon, caractères gothiques, encadré dans un frontispice décoré d'arabesques gravées en bois et d'un assez bon goût de dessin : *Celeberrimi atque acutissimi jureconsulti dom. Jo. Francisci de Sancto-Nazario doctoris Papiensis : jura in-*

terpretantis in florenti Achademia Avenionensi ad cives Avenionenses de peste libri tres.

On voit au *verso* une figure qui représente l'auteur, à genoux, offrant son livre à un dignitaire assis dans un fauteuil à bras, la tête couverte, et dont le costume paraît être celui d'un magistrat.

La page suivante contient une pièce de vers sous ce titre: *Lucii Claudii Ensis, Philomusi, elegia in commendationem operis Domini Francisci de Ripa jurisconsultorum eruditissimi.* C'est ici que nous trouvons, pour la première fois, le surnom de Ripa, sous lequel l'auteur est le plus connu.

Au revers de l'élégie mentionnée ci-dessus, on lit le privilége encadré dans des arabesques plus soignées que les premières. Cet acte, dont voici le texte, est surmonté des armoieries du cardinal légat : *Reverendissimi Dom. Dom. Francisci de Claromonte, cardinalis et legati Avenionensis, edicto cautum est Johanni de Channey, ne quis hunc magnifici Domini de Ripa, tractatum in sua legatione et ditione imprimere vel alibi impressum importare intra quadriennium audeat. Pena excommunicationis latæ sententiæ, aureorum centum : et librorum amissionis contrafacienti imposita.*

Vient ensuite, sous le titre d'*Index alphabeticus totius operis*, une table vraiment analytique. Elle n'est point numérotée, et la pagination du corps de l'ouvrage n'est indiquée que par feuillets.

Après la table, on trouve, dans un cadre élégamment formé par des arabesques, ce titre, surmonté des armes de la ville d'Avignon : *Jo. Francisci ex nobilibus de Sancto-Nazario, juris utriusque, doctoris Papiensis, ad magnificos consules ceterosque Avenionenses cives, præfatiuncula.*

Epouvanté par la contagion qui désolait Avignon, Ripa se retira dans un lieu voisin. *Avenionensi contagione per-*

territus Masanum confugit, oppidum sane saluberrimum, agrorum fertilitate et incolarum frequentia optumum. Mais dans ses loisirs forcés, la pensée de Ripa se reportait constamment sur les malheurs d'une ville où, après avoir reçu la plus généreuse hospitalité, il était parvenu à un haut degré de considération et de fortune. Animé par les sentimens d'une juste reconnaissance, il consacra le Traité dont il est ici question à ses concitoyens adoptifs. Ripa nous apprend, dans cette courte préface, qu'il ne se bornait point à enseigner le droit civil et canonique, et qu'il plaidait habituellement devant les tribunaux : *A legendi munere et à forensi strepitu ociosus sola pestis cogitatione vexabar.*

La première page du corps de l'ouvrage porte encore ce titre différent des précédens : *Juridicus de peste tractatus, editus per excellentem jureconsultum D. Jo. Franciscum de Sancto-Nazarium, cognominatum de Ripa, civem Papiensem jura interpretantem in florenti Achademia Avenionensi.*

Ripa reconnaît judicieusement que le nom de peste a une acception vague, et que cependant on entend désigner de la sorte une maladie le plus souvent mortelle, se communiquant facilement, et dont l'origine est due à de mauvais alimens ou à leur privation, ainsi qu'à la corruption de l'air. On voit en effet éclater ordinairement ces sortes de pestes après les disettes qui sont les suites des années infertiles ou des guerres extérieures ou civiles, qui ont fait négliger ou se sont opposées à la culture et aux approvisionnemens, ou bien lorsque la terre est jonchée de cadavres sans sépulture ou mal enfouis, ou quand les hommes exposés à toutes les intempéries de l'air se trouvent encore soumis à l'influence des eaux corrompues par diverses causes et en particulier le rouissage du lin et du chanvre. Les passions tristes qui accablent l'âme, et les excès de plus d'un genre, favorisent aussi le développement de la peste. Les démons, suivant notre auteur,

peuvent également la produire, et la justice divine en aurait frappé Nabuchodonosor, surnommé le Grand. Cette opinion n'est point d'accord avec l'histoire des Juifs, qui nous peint ce roi des Assyriens et des Babyloniens, destructeur de Jérusalem, comme attaqué seulement, pendant sept ans, d'une sorte de manie, surnommée *lycanthropie*, qui lui faisait croire qu'il était changé en loup. La puissance des démons ou génies malfaisans se rapproche beaucoup de la colère des dieux offensés, à laquelle les Grecs attribuaient la plupart des pestes ou des épidémies meurtrières.

Passant à ce qu'il nomme *specialia seu privilegia pestis*, Ripa divise cette partie de son ouvrage en trois articles: 1° *specialia tractatuum*; 2° *specialia ultimarum voluntatum*; 3° *specialia judiciorum*.

Le premier article traite des excuses légitimées par la présence de la peste : ainsi nul ne peut être contraint à se rendre dans un lieu reconnu comme infecté pour y remplir des engagemens pécuniaires, prêter serment et témoigner devant les tribunaux, et obtempérer à leurs ordres. Il en est de même des hommages dus par les vassaux à leurs seigneurs, à des époques déterminées. Cela fait naître plusieurs questions, comme celles-ci : Un débiteur n'étant pas délié par ce fait, les créanciers ne doivent-ils pas exercer leurs recours dans d'autres lieux? L'action de la justice n'est que suspendue. Peut-on obliger un entrepreneur à élever des édifices ou parachever des travaux quelconques? Des professeurs peuvent-ils être assujettis à faire ou continuer des leçons, et doivent-ils recevoir leur traitement entier, ou partiel et proportionné à la durée de leur exercice? Un fermier de terres et un locataire de maisons sont-ils tenus à remplir exactement les conditions de leur bail? Par exemple, quelle serait la position d'un particulier qui, ayant loué une vaste maison pour y recevoir des pensionnaires, n'a pu en recevoir au-

con? Peut-on percevoir en temps de peste les droits du fisc ou de la gabelle? Ces questions sont résolues en faveur de ceux qui éprouvent des dommages, et toujours d'après l'autorité des jurisconsultes, dont les opinions ou les décisions sont citées avec précision.

Le second article traite des testamens faits en temps de peste (*specialia ultimarum voluntatum*). Ripa examine ici quelles sont les formalités à observer dans ces sortes d'actes, et indique en quoi elles doivent s'éloigner de celles qui sont ordinairement suivies, surtout relativement au nombre, à la qualité et au sexe des témoins. Notre auteur dit que ceux qui ont le courage de présider à l'administration des villes ou pays infectés doivent jouir, pour tester, des mêmes priviléges que les militaires sur le champ de bataille. Il étend cette faveur, ou plutôt cet acte de justice, aux médecins qui soignent les pestiférés. Ripa passe ensuite à la question de la validité des testamens et à leur révocabilité facultative lorsque le testateur vient à guérir ou la maladie à cesser pour tous. Un prêtre, dit notre savant jurisconsulte, ne peut rendre témoignage de ce qu'il a appris par la confession; sa déposition, s'il en faisait une, serait de toute nullité, le souverain pontife lui-même n'aurait pas le droit de l'autoriser, car celui qui s'est confessé a cru s'adresser à Dieu seul et non à l'un de ses ministres: *Non fuit illi confessus ut homini sed ut Deo*. Cette doctrine s'enseignait et se publiait en 1522, à Avignon, dans les états de l'Eglise et sous le pontificat d'Adrien VI, qui ne dut son élévation qu'à son mérite, et composa pour lui-même cette remarquable épitaphe. *Adrianus hic situs est, qui nihil sibi infelicius in vitâ, quam quod imperaverat, duxit.*

Sous le troisième titre, *Specialia judiciorum*, Ripa énumère les moyens de dilation autorisés pour les plaideurs et gens d'affaires, ainsi que les devoirs des magistrats dans

l'exécution de leurs fonctions. Quand les tribunaux ordinaires sont fermés par nécessité, un juge peut désigner un autre lieu pour y rendre la justice : *Tempore pestis judex eligat tribunal in domo sua vel in aliqua turri in qua jus dicat ex fenestra ; et faciat scribi in actis quod elegit illum locum propter periculum pestilentiæ.* La décision que l'on vient de lire est appuyée sur l'autorité du fameux Pierre Balde de Ubaldis qui, dans la seconde moitié du quatorzième siècle, enseigna le droit tour à tour dans les écoles de Pérouse, de Padoue et de Pavie.

La troisième et en même temps la dernière partie de ce traité, qui a pour titre : *Juridica remedia*, ce qui doit être traduit par Remèdes convenables ou reconnus efficaces, se divise en deux sections, dont la première indique les moyens préservatifs et la seconde les moyens curatifs de la peste.

D'après l'influence dangereuse de l'air corrompu, il faut s'attacher d'abord à se procurer un domicile salubre : or, rien ne contribue davantage à la salubrité que l'abondance et la pureté des eaux. *Interest reipublicæ*, nous dit Ripa, *in civitate salubres et optimas esse aquas, cujus rei gratia plurima statuit legum veneranda majestas.* Notre auteur examine ensuite avec de grands détails la jurisprudence spéciale des eaux, ou tout ce qui est relatif à leur droit de propriété, au maintien de leur pureté, à l'entretien de leur libre cours et de leur distribution, soit en plein air, soit par des canaux ou aquéducs; aux encouragemens et aux récompenses qui sont dus à ceux qui procurent pour l'utilité publique des eaux abondantes et salubres. Tout cet article est fort intéressant, quoiqu'il soit mêlé de quelques erreurs, comme la défense positive de planter des arbres sur les bords des canaux : or, cette opération procure deux grands avantages, savoir : qu'elle corrobore la berge des canaux et sert à verser une grande quantité d'air pur ; on doit aussi tenir compte de

l'ombrage que les arbres procurent. Au reste, on ne doit point être surpris de l'importance donnée à ces objets; elle a été sentie et reconnue de tous les temps. Les nilomètres ou mekyas destinés en Egypte à diriger les irrigations, et qui sont de la plus haute antiquité, ont puissamment contribué à la fertilité de ce pays. Nous trouvons aussi dans l'*Esprit des Lois*, livre XVIII, chapitre 7, le passage suivant : « Les hommes, par leurs soins et de bonnes lois, ont rendu la terre plus propre à être leur demeure. Nous voyons couler des rivières là où étaient des lacs et des marais; c'est un bien que la nature n'a point fait, mais qui est entretenu par la nature. Lorsque les Perses étaient les maîtres de l'Asie, ils permettaient à ceux qui amenaient de l'eau de fontaine en quelque lieu qui n'avait point encore été arrosé d'eau, d'en jouir pendant cinq générations; et comme il sort quantité de ruisseaux du mont Taurus, ils n'épargnèrent aucune dépense pour en faire venir de l'eau. Aujourd'hui, sans savoir d'où elle peut venir, on la trouve dans ses champs et dans ses jardins. Ainsi, comme les nations dévastatrices font des maux qui durent plus qu'elles, il y a des nations industrieuses qui font des biens qui ne finissent pas même avec elles. »

Ripa, continuant à traiter de l'indispensable nécessité d'entretenir la salubrité de l'air, parle de la police des cloaques ou amas d'immondices déjà établis avant la manifestation de la peste, ou qui doivent être creusés en conséquence. Les soins dont il vient d'être fait mention ont surtout pour objet la propreté de la voie publique, des places, marchés et boucheries.

Un article séparé traite des cimetières et des sépultures, ainsi que de ce qui doit être observé relativement à la sûreté et à la décence des funérailles, et obvier aux inconvéniens qui pourraient en résulter. Ne donnant rien aux souvenirs

des affections les plus chères, de la reconnaissance ou des respects les mieux mérités, Ripa dit que la sépulture des morts est instituée dans le seul intérêt des vivans. *Ad removendum etiam fetorem ex cadaveribus provenientem, à majoribus nostris inventa sunt sepulcra, non defunctorum causa quia ad eos facilis jactura sepulcri, sed viventium gratia instituta, quibus cadavera naribus fetida et oculis infesta occultentur.*

Ici s'élève une question morale dont la solution est importante. La société a-t-elle le droit de contraindre des malfaiteurs à enterrer les cadavres des pestiférés? Ripa, croyant que cette opération peut compromettre la vie, se prononce négativement, parce que, dit-il, si d'un côté l'intérêt public parle, d'un autre côté la voix de l'humanité réclame encore plus haut. On ne devrait donc astreindre à remplir cette fonction que des hommes condamnés à mort et avec l'assurance d'une commutation de peine.

Les excès dans le coït sont très-dangereux en temps de peste, et sont rangés parmi les causes qui la produisent; c'est pour cela qu'il faut bannir de l'enceinte des villes les artisans de prostitution publique. *Pestilentiæ causam* (dit Ripa) *in coitu immoderato constare descripsi : hæc autem cessabit si scelestos lenones, pestiferasque lenas et communes castitatis vastatores extra urbem esse jusserimus.* Il pense à peu près de la même manière au sujet des mendians valides, et nous apprend qu'ils employaient toute sorte de moyens frauduleux pour exciter la compassion et alimenter leur fainéantise.

La disette étant aussi reconnue comme l'une des causes fréquentes de la peste, Ripa traite des encouragemens à donner à l'agriculture et des moyens d'assurer au peuple, par une sage économie, les produits des récoltes, et il trace ensuite, avec beaucoup d'étendue, les devoirs des magistrats relativement

à la formation des magasins de subsistances, à leur distribution et à la fixation du prix des denrées de diverses espèces.

La transgression des lois sanitaires, l'usure portée à l'excès, les vols multipliés commis sur les personnes ou dans les maisons contaminées, et jusqu'à la violation des tombeaux, sont malheureusement une suite inévitable de la démoralisation qui se montre toujours à découvert en temps de peste. Il a donc fallu disserter sur ces délits et leur assigner des peines.

Il est aussi question du service ou des corvées de garde (milice bourgeoise) dus par les citoyens en temps de peste, et, accessoirement, des exemptions légales.

Enfin, Ripa arrive à la curation médicale proprement dite. Rien n'est plus faible dans tout l'ouvrage, et cela ne peut servir qu'à retracer quelques-unes des opinions médicales du temps, aujourd'hui discréditées.

L'article des médecins est fort étendu. Tout en invoquant leur ministère, et ayant déclaré formellement ailleurs qu'il assimilait leurs dangers à ceux des soldats dans les combats, Ripa reproduit une partie des injustices dont la médecine et les médecins ont été trop long-temps l'objet. Cependant, après avoir cité un passage satirique de Macrobe, notre auteur ajoute : *Sed absit quod ego detraham medicinali scientiæ et medicis eruditis quos saltem propter necessitatem debemus honorare, ut habet Ecclesiasticus, nam publicæ necessitati sæpè consulunt, et sanitatem ægro restituunt. Imperiti autem medici non minùs quàm sicarii in odio sunt habendi; hii enim sunt qui rempublicam destruunt, hii sunt qui, jàm mortuis quos longâ inediâ perdiderunt, sorbiunculas faciunt et delicatos cibos ; sic faciunt indocti legistæ qui unicâ solutione quæcumque argumenta resolvunt ; et si malum medicum volueris rationibus et opprobriis confusum reddere, ad Plinium, Senecam, Sidonium et Franciscum Petrarcham recurras.*

Ripa, dans l'intention de fournir aux magistrats des bases pour le choix des médecins, donne des conseils assez judicieux, mais il montre trop d'intolérance contre les Israélites qui ont fourni un grand nombre de savans médecins.

Super omnia, dit-il, electores debent advertere ad mores medici, quia opportet priùs animas quàm linguas fieri eruditas; et ideò Ulpianus alloquitur decuriones his verbis; certi de probitate morum et artis peritiâ medicos eligatis quibus vos vestrosque liberos in ægritudine corporum committatis.— Ego autem alloquor Avenionenses qui se suosque liberos in infirmitatibus committunt Judæis perfidis et christianorum inimicis. Christianus agnosco veritatem Christi dicentis: Si me persecuti sunt et vos persequentur. Mortem profectò appetit, qui à Judæo sanitatem exquirit, quia sine auxilio Christi se sanum fieri putat.

Ripa croit n'en avoir point dit assez, et il emploie une page entière à citer de nombreuses autorités pour fortifier la sienne. Ainsi, après avoir reproché aux Juifs leur dépravation, dans les termes les plus injurieux, il ajoute: *Sed quid rationibus contendo persuadere christianis ne corpus vitamque suam credant Judæis? Audi ergo quid sancta synodus septima disposuerit: Nullus eorum qui in sacro sunt ordine, aut laïcus azima Judæorum manducet, aut cum eis habitet, aut aliquem ab eis eorum in infirmitatibus suis vocet, aut medicinam ab eis percipiat, aut cum eis in balneo lavet; si verò quisquam hoc fecerit, si clericus sit deponatur, si laïcus excomunicetur.*

Notre auteur montre beaucoup de méfiance relativement à la conduite des médecins dans leurs rapports avec les pestiférés. Il recommande à l'autorité de se tenir en garde contre les graves inconvéniens qui pourraient résulter de leur ignorance, de leur cupidité et de leur défaut de courage. Les médecins ont maintenant plus d'instruction; leur pro-

mier salaire est sans doute l'utilité de leurs services ; quant à leur courage, on en connaît tant d'exemples, qu'un médecin qui reculerait aujourd'hui devant les dangers de notre profession, se couvrirait de mépris.

Abandonnant l'énumération des vices qui peuvent souiller l'exercice de la médecine, Ripa nous dit qu'il ne veut plus s'occuper que des vertus des médecins, et il exige d'eux par dessus tout, la douceur du caractère, la sobriété et la chasteté : *Nulli magis convenit mansuetudo quam medico ; nam qui vulneribus sanandis præest, vino debet et oleo uti, exemplo Samaritani*, etc.

Sobrietas etsi ab omnibus scrutanda sit, à medico maximè amplectenda, quia venter pinguis et vino æstuans facilè despumat in perniciem ægrotantium.

Pudicitia valdè medicum exornat : luxuriosus medicus à populo habetur odio ; pudicus autem omnibus carus existit. Non enim potest toto corde ægrotantibus mederi qui feminarum nexibus alligantur, etc.

Ripa exigerait encore d'autres qualités ; il voudrait qu'un médecin fût modeste ; mais sentant que cette vertu appartient à peu de monde, il décide qu'il est des cas dans lesquels il est permis de se louer soi-même, et c'est de cette permission que nous voyons beaucoup de gens user encore aujourd'hui.

Notre auteur revient, malgré ce qu'il avait promis, sur les sauvegardes de la société relatives à l'exercice de la médecine, et il traite plusieurs questions qui ne sont applicables qu'à des charlatans et à des abus criminels. Nous en tirons cependant cette conclusion, qu'il n'existait point en 1500 de Code spécial de police médicale. Ce Code, l'un des premiers besoins de la société, est encore à faire.

Presque toutes les dispositions pénales relatives à la peste, et indiquées par Ripa, sont fondues dans notre loi sanitaire, ce qui me dispense d'en parler.

Ripa veut que les médecins recommandent aux malades de remplir leurs devoirs religieux. On prenait dans nos anciennes Universités cet engagement formel, en recevant le le droit d'exercer la médecine.

Lorsque l'insuffisance de l'art et les lois de la nature livrent le malade à une mort certaine, Ripa lui conseille des secours spirituels, qu'il compare à autant de médicamens. Ce sont des plantes, de l'huile, des baumes, etc. On voit qu'il a abusé de la métaphore. Il invoque vainement l'autorité de saint Augustin et celle de saint Ambroise pour faire l'éloge du jeûne; ce qu'ils en ont dit n'avait aucun rapport avec l'espèce, qui est la diététique des pestiférés.

Mais j'applaudis Ripa quand je le vois rappeler des passages des Psaumes de David, des Tusculanes de Cicéron et des Homélies de saint Bernard, dont la sublimité et la sagesse doivent porter le calme et la consolation dans le cœur des mourans.

Voici, pour finir bibliographiquement, les lignes qui terminent l'ouvrage :

Impressum fuit præsens opus in civitate Avenioni per solertem impressorem magistrum Johannem de Channey. (*Anno Domini* 1522, *die* 12 *septembris*, *cum privilegio*.)

Extrait du Journal complémentaire du *Dictionaire des Sciences médicales* (98e Cahier, août 1826; tome xxv).

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, No. 14.

EXTRAIT

D'UN

MÉMOIRE DE H. FOUQUET,

PUBLIÉ EN 1772,

Sur l'utilité des bains de terre dans certaines espèces de phthisies, dans le scorbut et quelques autres maladies chroniques;

PAR R. DESGENETTES.

Les bains de terre (*bannos de tierra*), comme les appelle Solano de Luque, qui pratiquait à Antequerra dans l'Andalousie, et qui, le premier, en Europe, a écrit sur cette matière, consistent dans l'application immédiate de la terre sur toute l'habitude du corps. Cela se pratique au moyen d'une fosse creusée à cet effet. Le malade s'enfonce tout nu jusqu'au cou. Les bains de terre sont usités depuis long-temps dans le royaume de Grenade et quelques pays limitrophes, contre la fièvre hectique, la phthisie et autres maladies de consomption. Van-Swiéten, dans le quatrième volume de ses Commentaires sur Boerhaave (*capite de phthisi pulmonali*), rapporte ce qui suit : *Ille (Franciscus Solano de Luque) testatur de balneo terræ feliciter usum fuisse in curandâ phthisi, et inter alios plures conclamatam hecticam restituisse integrè balneo terræ adhibito. Sequenti autem methodo hoc fiebat : curabat excavari foveam in terrâ, ubi nullæ omninò plantæ seminatæ erant ; tali foveæ imponebat ægros ad collum usque, dein tegebat eâdem terrâ, quæ effossa fuerat ; sic relinquebat, donec tremere inciperint. Dum hærebant in hac foveâ, dabat illis aliquid nutrimenti, si opus haberent : dum tremere incipiebant, curabat educi ex foveâ, et involvi linteo aquâ rosarum madido : post bihorium perfricabatur totum corpus unguento resumptivo Zacuti Lusitani, etc.*

Ce moyen de guérison, que nous sommes enclins à considérer comme dû à un empiririsme raisonné, n'a pas été suffisamment employé pour avoir ajouté des faits bien constatés à ceux recueillis par le célèbre sphygmique que nous avons cité. La vétérinaire, purement expérimentale, a souvent prescrit, dans quelques cantons du Languedoc et du Rouergue, les bains de terre pour les chiens mordus par la vipère, et l'on prétend avoir vu des guérisons opérées par ce moyen.

En considérant les contrées de l'Espagne où les bains de terre ont été jusqu'à présent le plus en vogue, on pourrait en attribuer l'importation aux Arabes, qui ont habité, pendant plusieurs siècles, les provinces méridionales de ce royaume. Ces peuples avaient peut-être même tiré cette pratique de l'Asie. Quoi qu'il en soit de cette filiation des bains de terre, leur réputation n'a franchi les Pyrénées que vers 1765, et, comme nous l'avons dit, par les soins éclairés de l'archiâtre de Vienne. On trouve aussi, dans l'*Essai sur le pouls* (ouvrage de Fouquet), imprimé en 1767, mais dont les premières feuilles étaient connues dès 1765, les mêmes détails puisés dans Solano. Les papiers publics annonçaient aussi un travail sur le même sujet entrepris par Pouteau de Lyon.

Ce qui étonnera, c'est que Solano ne prescrivait, pour l'ordinaire, que trois bains à ses malades; il nous donne ce nombre comme suffisant, dans la plupart des cas, pour opérer la guérison. Si le résultat n'a pas été le même en France, cela s'explique par la différence qu'il y a entre le climat du Bas-Languedoc et celui de l'Andalousie, qui, étant plus chaud que le premier, permet un plus long séjour dans la fosse, d'où résulte une compensation du moindre nombre de ces bains par une plus grande durée de chacun d'eux.

Nous ajouterons qu'il y a deux manières de creuser les fosses. On les creuse en long, en forme de tranchée, et d'une longueur et profondeur proportionées à la taille et à la hauteur du tronc du malade; ou bien elles sont creusées en forme de terrier, c'est-à-dire de trou d'une longueur et profondeur convenables, auquel on donne une direction en talus ou en pente d'un plan incliné, afin que le corps du malade ne porte pas trop sur ses pieds. On peut encore, si l'on veut, y pratiquer une espèce de siège; dans le premier cas, le malade, assis nu dans la fosse, et le tronc un peu penché en arrière, est aussi-

tôt recouvert jusqu'au cou de la terre que l'on en a retirée; dans le second cas, il est enterré jusqu'au menton, dans la situation d'un homme demi-couché, et on achève promptement de lui couvrir les épaules avec de la terre. Cette dernière manière d'ouvrir les fosses est la plus pénible et la plus longue, mais aussi la plus avantageuse. On observe également de mettre le malade dans le bain le plus tôt possible après que la fosse a été creusée, afin de ne pas laisser échauffer cette dernière ou par les rayons du soleil, ou par l'air extérieur, et de ne pas perdre par là une trop grande quantité d'émanations terreuses. Le malade étant ainsi placé, on peut lui donner un peu de nourriture, ou un cordial, s'il est nécessaire. Dans cette vue, on l'interroge, on lui tâte le pouls à l'artère temporale; on examine attentivement son visage, afin de juger de l'impression qu'a produite le remède. Enfin, après que le malade a été tiré du bain, on le place sur un matelas de crin, sur de la paille ou des couvertures, et on attend qu'il se soit écoulé deux heures pour le frotter avec un liniment convenable. Il est important d'observer que Solano joignait d'ordinaire à l'usage des bains de terre, celui d'un breuvage qu'il nomme *émulsion de bellotas*, qui n'est autre chose que le suc tiré du gland de chêne avec l'eau commune ou celle de chaux, ou avec une décoction de quelque plante vulnéraire. Solano faisait le plus grand cas de ce remède dans la phthisie pulmonaire, surtout lorsqu'elle était accompagnée de crachement de sang. Ses deux disciples, Guttieres de los Rios et don Garcia Hernandez, ses émules comme observateurs, lui donnent les plus grands éloges, d'après leur propre expérience. Nos préventions contre un moyen si peu usité cesseront d'ailleurs bientôt si, d'un côté, l'on considère que les bains de sable de mer, très-employés sur nos plages maritimes, diffèrent peu de ceux dont nous parlons, et si, de l'autre, on se rappelle ce qu'ont de rebutant les bains de fumier, de marc de raisin ou d'olive, qui sont également populaires parmi nous. Il en résultera que les bains de terre, non-seulement n'ont rien d'extraordinaire, mais au contraire qu'ils sont d'un usage aussi simple que facile, et méritent l'attention des médecins et la confiance des malades.

Quelle est maintenant la manière d'agir des bains de terre, ou en quoi consistent leurs effets sur le corps humain? C'est une question obscure, comme celle de l'action des re-

mèdes en général. On peut conclure, au reste, avec quelque fondement, 1° qu'il existe positivement des émanations terreuses. On se rappelle ici que Baglivi conseillait à quelques phthisiques de se promener à la suite d'un laboureur sillonnant la terre. Tout le monde sait que, lorsqu'il vient à pleuvoir, en été, après quelques jours de sécheresse, il s'élève de la terre une vapeur fraîche et agréable à respirer. On peut consulter, sur cet objet, les expériences de Réaumur consignées dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences pour 1730. 2° Il est également très-probable que la température du bain doit avoir ici une influence marquée, et qui se rapproche de celle des bains froids, dont elle n'a point les inconvéniens, cette température étant, pour ainsi dire, moyenne entre celle des bains domestiques et celle des bains froids proprement dits. 3° Quant aux accessoires, aucun médecin n'ignore l'efficacité des onctions pratiquées dans les circonstances dont il s'agit par Solano. L'obstipation des pores de la peau qui en résulte, et qui s'oppose à une évaporation affaiblissante, est d'une utilité qui a été bien appréciée par les anciens.

Fouquet, qui, malgré son admiration pour nos premiers maîtres, suivait avec ardeur toutes les applications que les sciences physiques fournissent à l'art de guérir, produit ici les théories alors récentes (en 1774) de Priestley, Black et Macbride sur l'air fixe (acide carbonique), et fait intervenir la présence et l'action de cet agent dans les bains de terre. Déjà à cette époque on avait constaté les bons effets de l'air fixe (acide carbonique), soit en boissons, soit en lavemens. On avait aussi approvisionné quelques vaisseaux d'eau qui en était surchargée; elle s'était, disait-on, conservée plus long-temps, et avait prévenu le développement du scorbut. L'air fixe a été également appliqué au traitement des ulcères de divers genres, et même à ceux qui sont cancéreux. Le médecin anglais Percival l'a fait respirer dans les affections des organes de la respiration. Les célèbres physiciens et chimistes que nous venons de citer, ainsi que plusieurs autres dont l'autorité n'est pas moins respectable, tels que Bergmann et Venel, ont constaté que l'air fixe (acide carbonique), qui est un puissant antiseptique, est surabondant dans les terres vierges, d'où il se dégage par leur remuement ou l'action de l'atmosphère. Cela a permis d'en conclure son application avantageuse à la surface du corps des malades dans les maladies dites putrides;

mais laissons cette doctrine qui tient à l'humorisme d'une manière trop absolue, et laissons Fouquet rapporter des faits purement pratiques.

« Frappé, dit-il, de ce que j'avais lu dans Solano sur l'utilité des bains de terre, j'attendais impatiemment l'occasion de les connaître par ma propre expérience; elle se présenta enfin dans le mois d'avril de l'année 1765. Je traitais pour lors un phthisique. Cet homme, âgé d'environ trente ans, était fort maigre et presque toujours mouillé de sueur, principalement aux mains, sans pourtant qu'il en fût notablement affaibli. Cette sueur répandait même une odeur désagréable. La fièvre, qui était continue, redoublait à l'entrée de la nuit, et était accompagnée d'une chaleur très-vive à la paume des mains et à la plante des pieds; il y avait, principalement le matin, une abondante expectoration de crachats purulens; les selles étaient, par intervalles, séreuses et d'une puanteur cadavéreuse; les urines présentaient également, la plupart du temps, comme un sédiment graisseux fort épais; en un mot, on ne pouvait méconnaître une colliquation, dont la marche était même assez rapide. Il commença les bains de terre le 29 juin; c'était le matin, vers les sept heures et demie; il ne put y rester que six ou sept minutes à cause d'un mal d'estomac dont il se plaignait. La seconde fois, il le supporta près d'une demi-heure, au moyen d'un écusson composé de cordiaux, et appliqué sur la région de l'estomac, et d'un bol d'extrait de quinquina incorporé dans la confection d'hyacinthe, qu'il avala en entrant dans le bain. Il prit de cette manière cinq bains consécutifs, dont il se trouva bien. Le malade disait qu'il se sentait plus de forces, que ses crachats plus consistans avaient une saveur moins désagréable, et qu'il éprouvait moins de chaleur pendant la nuit; mais je ne sais quelles idées s'étaient emparées de son esprit, il se refusa à continuer les bains, et je fus forcé de l'abandonner à son malheureux sort.

« J'ai été plus heureux dans les deux faits suivans : au mois d'août 1768, une fille de onze ans, devenue hectique depuis trois mois, à la suite d'une rougeole mal jugée, me fut amenée par ses parens. Je trouvai cette jeune personne fort maigre; elle avait une fièvre vive, qui redoublait vers le soir, et se plaignait d'une chaleur brûlante à la paume de la main et à la plante des pieds. Elle expectorait abondamment des matières purulentes; sa respiration était gênée, les nuits

agitées, le sommeil troublé par des rêves, et accompagné de sueurs considérables. J'ordonnai les bains de terre, dont j'indiquai par écrit le procédé, avec quelques remèdes préparatoires et accessoires, que je crus nécessaires. Mon ordonnance fut exécutée de point en point. On fit commencer les bains de terre à la malade vers le milieu de septembre. Ces bonnes gens, qui étaient des paysans pauvres, la portaient, tous les matins, dans leurs bras, à un gros quart de lieue de leur demeure sur une lande ou garrigue où ils creusaient, chaque jour, une fosse à laquelle ils donnaient une légère pente, en sorte que la malade s'y trouvait comme assise, quoiqu'enfoncée jusqu'au cou. Après huit de ces bains, la chaleur et la fièvre furent calmées, et les forces se rétablirent complétement au bout de vingt jours, pendant lesquels je me contentai de lui faire prendre quelques bols de quinquina incorporé dans la conserve de roses et le petit-lait pour achever la cure. »

« Un pauvre paysan assez jeune vint me prier de lui donner un avis sur un ulcère rongeant et putride qu'il avait à une jambe, et qui s'étendait depuis la malléole interne jusqu'au mollet. Cet ulcère était survenu à la suite d'un coup de pied de mule que le malade avait reçu un an auparavant en cet endroit, et semblait avoir déjà porté sur la constitution de ce jeune homme, qui en avait un air cachectique. Tous les gens de l'art, tous les mèges, toutes les bonnes femmes du canton avaient tour à tour épuisé leurs toniques sur la jambe de cet homme, et n'avaient pu lui procurer que quelques soulagemens passagers. Je conseillai au malade de faire prendre à sa jambe des bains de terre, en lui recommandant expressément de les commencer dès les premiers jours de juillet (nous étions alors dans le mois de mai), et de s'y préparer par quelques petits remèdes que je lui prescrivis. En effet, il ne manqua pas à l'époque désignée, et conformément à mes instructions, de se faire ouvrir, tous les matins, vers les sept heures, et tous les soirs, un peu avant le coucher du soleil, un creux d'une profondeur et largeur convenables, dans un terrain vierge, où il plongeait la jambe jusqu'à la rotule. On avait soin en même temps d'environner son genou de terre et de linges en étoupes, qui achevaient de boucher l'ouverture du creux, de manière qu'il ne pût s'échapper du bain que très-peu d'émanations terreuses. Le malade tenait sa jambe ainsi enfoncée dans la terre jusqu'à ce qu'il sentît un froid in-

commode; au sortir du bain, on couvrait immédiatement l'ulcère de feuilles de plantain ou de grande scrofulaire aquatique, et on enveloppait toute la partie d'un mélange à parties égales de suc de morelle et d'une forte infusion de roses de Provins. Au moyen de ces remèdes, continués avec beaucoup d'exactitude pendant une quinzaine de jours, cet homme a été guéri de son ulcère, et, pour mieux assurer sa guérison, il s'est fait ouvrir, par mon avis, un fonticule sur la jambe opposée. »

« J'ai obtenu d'autres succès à peu près semblables, et d'autres fois il convient d'avouer que je n'ai pas réussi. Quelques raisons me font croire que les bains de terre conviendraient dans certaines maladies de la peau et du tissu subjacent, telles que la lèpre; mais c'est dans le scorbut que l'on vante surtout leur efficacité. »

« On sait que nos vaisseaux qui reviennent des Indes Orientales ont coutume de mouiller à l'île de l'Ascension pour s'y pourvoir de tortues, soit simplement comme aliment, ou à titre de remède pour les scorbutiques qui peuvent se trouver à bord; mais ce qui n'est peut-être pas aussi connu, c'est que plusieurs capitaines ont souvent fait prendre, avec le plus grand succès et dans un espace de temps très-court, les bains de terre à leurs malades, en même temps que les bouillons de tortue. Un fait encore plus décisif en faveur des bains de terre, c'est qu'il est arrivé plusieurs fois, les tortues ayant manqué, par quelque accident, à l'Ascension, que les seuls bains de terre, pris dans cette île, ont guéri tout aussi bien et aussi promptement que lorsqu'on leur a associé l'usage de la chair ou des bouillons de tortue.

Dans la partie de l'Inde, arrosée par le Gange, notamment dans le Bengale et sur toute la côte de Coromandel, on est dans l'ancien usage d'employer les bains de terre dans le rachitisme des enfans. Cet usage paraît dater de fort loin dans l'Inde, que l'on peut regarder avec raison comme le premier berceau des arts.

On demande peut-être si la terre de l'Ascension est volcanique, et si, sous ce rapport, elle n'aurait pas quelque vertu particulière, ou qui lui fût propre, contre le scorbut, semblable à ces terres composées, imitées de Straton, dont quelques auteurs recommandent de couvrir les corps des malades dans les cas de goutte, de sciatique, d'hydropisie, etc.; c'est une question qui sera résolue par les naturalistes.

La température de l'île de l'Ascension peut être aussi alléguée comme une des causes principales de l'efficacité de ses bains de terre. En effet, cette île est située sous la zone torride; mais on peut douter si les vents locaux et les autres accidens dépendant de la situation du pays et de la configuration montueuse du sol n'en modifient pas le climat. Ce doute est fondé tant sur le manque d'observations météorologiques faites à l'Ascension, que sur le rapport des voyageurs, d'après lequel il paraît que la chaleur n'y est pas si excessive qu'on pourrait l'inférer de la latitude de cette île, ou plutôt que son climat se rapproche de celui des zones plus tempérées. C'est ainsi que plusieurs pays de l'Amérique et de l'Afrique, situés sous le même parallèle que l'Ascension, jouissent d'un climat assez doux. C'est encore ainsi que le climat du royaume de Grenade ou celui de l'Andalousie peut être comparé, à beaucoup d'égards, à celui du Bengale et de la côte de Coromandel, quoique sous des parallèles différens.

Fouquet a conclu de ce qui précède, que rien ne doit détourner d'essayer l'administration des bains de terre, dans les pays méridionaux de l'Europe, contre les fièvres hectiques dégénérées en phthisie, ou qui touchent déjà à cette dernière; qu'ils conviennent particulièrement contre l'atrophie, même celle où on n'observe aucune fièvre, contre certains ulcères putrides, contre le scorbut et quelques autres affections qui en dépendent, de même que dans le rachitisme des enfans.

Nous avons parlé de cette production dans la *Biographie médicale*, à l'article Fouquet, avec trop de sévérité; nous eussions dû nous contenter de dire que cette médication n'avait point été suffisamment employée pour pouvoir être jugée irrévocablement.

Extrait du JOURNAL COMPLÉMENTAIRE du *Dictionaire des Sciences médicales* (106e Cahier, avril 1827; tome XXVII.).

Imprimerie de C.-L.-F. PANCKOUCKE, rue des Poitevins, n° 14.

RECHERCHES

MÉDICALES

SUR LA VIE ET LE GENRE DE MORT

DES

EMPEREURS ROMAINS

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

PARIS

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Rue des Poitevins, n° 14.

M. DCCC. XXVII.

RECHERCHES

MÉDICALES

SUR LA VIE ET LE GENRE DE MORT

DES

EMPEREURS ROMAINS.

J. César. — Caius Julius César, dominé par la passion de la gloire et du pouvoir, et dans les premières années duquel Sylla avait discerné plus d'un Marius (*Cæsari multos Marios inesse*), paraît avoir été épileptique, ce qui pourrait être attribué aux débauches de sa jeunesse et d'un âge plus avancé. Le peuple de Rome, et surtout les soldats, le raillèrent souvent sur la perte prématurée de ses cheveux, qu'ils attribuaient aux mêmes causes. La constitution primitive de César, assez délicate, fut singulièrement fortifiée par la gymnastique et les exercices militaires, au point de lui permettre d'affronter les variations des climats les plus opposés. César cependant fut attaqué en Italie, spécialement à Rome, et en Espagne, par des fièvres intermittentes tierces, qui eurent de fréquentes récidives. Cet homme prodigieux avait cinquante-six ans quand il succomba au milieu du Sénat. Il avait encore assez de forces corporelles pour seconder son courage, puisqu'il se défendit quelques instans contre la foule des assassins qui le percèrent de vingt-trois coups de poignard, et dans leur acharnement désordonné se blessèrent entre eux.

Auguste. — Caius Julius César Octavius vint au monde avec une santé délicate, qui l'empêcha de suivre Jules César en Espagne, quand il y alla poursuivre les fils et les restes du parti de Pompée. Après la campagne dans laquelle les Triumvirs triomphèrent de la république, la santé d'Auguste se trouva tellement altérée, que lorsqu'il débarqua à Brindes on désespérait de sa vie. A la suite de son expédition contre les Cantabres, il fut attaqué d'une maladie du

foie, qui de l'état aigu passa à l'état chronique. Dans cette circonstance, Antoine Musa le guérit avec des bains froids et des boissons également froides. On sait la manière généreuse dont fut récompensé cet illustre médecin grec, et les honneurs et les privilèges qui refluèrent sur sa profession tout entière. Auguste, qui se livrait habituellement à des exercices dont la fatigue devait amener le repos, était sujet à de fréquentes insomnies, pendant lesquelles il se faisait lire de bons ouvrages. Arrivé à un âge avancé, et vivement affecté par des chagrins domestiques, il éprouva le besoin de la dissipation, et il venait de faire un voyage sur les côtes de la Campanie, lorsqu'il fut obligé de s'arrêter à Nole, où il se mit au lit, et s'éteignit paisiblement au milieu de ses amis et dans les bras de Livie, son épouse, le 19 du mois qui portait son nom, l'an 14 de J. C., et de Rome 765, à l'âge de soixante-seize ans.

Tibère. — Claudius Nero Tiberius. A l'époque où, jeune encore, il brilla dans les armées, en même temps qu'il montrait des talens littéraires, on connaissait déjà ses débauches et son intempérance, et les soldats l'avaient surnommé *Biberius Mero*. Quand il se retira dans l'île de Caprée, on peut conjecturer, d'après une de ses lettres au Sénat, que sa raison était égarée par les excès honteux auxquels il se livrait journellement. Faut-il maintenant ajouter quelque foi à l'anecdote relative au médecin grec Cariclès qui, en tâtant le pouls de Tibère, à la dérobée, en lui baisant la main, aurait reconnu et annoncé l'existence d'une fièvre dont l'issue devait être prochainement funeste? Fut-il étranglé par l'ordre de Macron et dans les intérêts de Caligula, ou bien sa mort fut-elle naturelle? Ceux qui sont de ce dernier avis disent qu'après une suite de défaillances assez rapprochées, ce vieux tyran mourut d'épuisement au moment où, après avoir inutilement appelé ses esclaves, il faisait un effort pour se lever. Il cessa de vivre le 16 mars de l'an 37 de l'ère chrétienne, dans la soixante et dix-huitième année de son âge.

Caligula.— Caius Cæsar Augustus Germanicus Caligula. Elevé dans les camps et austère, au moins en apparence, sous le règne de Tibère, il ne cacha plus ses débauches à la mort de cet empereur. On attribua aux excès auxquels il se livrait, une maladie très-grave qu'il eut à l'époque dont il s'agit. Quelques écrivains ont prétendu que cette maladie avait dérangé sa tête, et cela expliquerait suffisamment les

extravagances et les cruautés sans nombre dont il souilla le reste de sa vie; dépouillant toute honte, il répétait souvent, en parlant des Romains : *Oderint dum metuant.* Quoique Caligula eût négligé la culture des lettres, il avait de la prétention à l'éloquence; sa voix forte et sonore était probablement le seul avantage qu'il eût comme orateur. Il était robuste et d'une haute taille, avait le front large, les yeux farouches, le teint pâle et les jambes grèles. L'empire était révolté de ses crimes, quand Chéreas, tribun des gardes prétoriennes, le perça de son épée, en prenant l'ordre; d'autres se joignirent à lui, et achevèrent le tyran en lui portant trente coups. Caligula avait alors environ vingt-neuf ans; il en avait régné quatre.

Claude. — Tiberius Claudius Drusus Cæsar. Son enfance et sa première jeunesse se passèrent dans les maladies ou les infirmités, et ses facultés intellectuelles en furent très-retardées dans leur développement, ou affaiblies. Toute sa vie, Claude montra une irrésolution qui prit souvent le caractère de l'imbécillité. On en eut surtout un exemple des plus frappans à la mort de Caligula, dont les Prétoriens le forcèrent, en quelque sorte, à recueillir l'héritage. Ses affranchis, ses lieutenans et ses femmes le dominèrent complétement. Messaline obtint par dessus tous un ascendant irrésistible, dont elle mourut victime, encore plus que de ses déportemens. Claude, ayant dit un jour qu'il était dans sa destinée de souffrir les désordres de ses femmes, et de finir par les en punir, Agrippine, qui se crut menacée, l'empoisonna, dit-on, avec un ragoût de champignons. L'effet ne répondant point suffisament à l'attente, l'impératrice eut recours à un Grec qui, sous prétexte de favoriser les vomissemens de Claude, lui introduisit dans la gorge une plume imprégnée d'un venin qui le tua sur le champ : tel est au moins le récit de l'historien Tacite. D'autres racontent ce fait avec des circonstances différentes. Ce qui est constant, c'est que Claude mourut empoisonné par son épouse et nièce Agrippine, le 13 octobre de l'an 808 de Rome (54 de J. C.), dans sa soixante et quatrième année, après un règne de quatorze ans.

Néron. — Lucius Domitius Nero Claudius. L'éducation de ses premières années fut malheureusement abandonnée à un barbier et à un histrion; confiée, depuis que sa mère devint l'épouse de Claude, à Burrhus et à Sénèque, ceux-ci s'attachèrent à cultiver avec soin les facultés physiques et

morales de leur élève ; aussi la dépravation de Néron ne se manifesta-t-elle qu'après qu'il eût honoré le pouvoir suprême par l'ombre de quelques vertus. Le changement qui s'opéra en lui, ses folies, ses débauches, et les crimes qui en furent la suite, sont trop connus pour les rappeler ici. Suétone nous a d'ailleurs fait connaître toutes les particularités de la vie de Néron, et Tacite en a fait ressortir les horreurs, pour nourrir dans les cœurs généreux la haine de la tyrannie. Au reste, après la mort d'Agrippine, Néron avait incessamment sous les yeux le fantôme de sa mère assassinée par ses ordres : au milieu des ombres de la nuit, il lui apparaissait ensanglanté, et, le jour, entouré de ses courtisans, il ne pouvait retrouver le repos de l'esprit. Malgré l'intempérance de Néron, on nous a transmis qu'il se soumettait volontiers à une diète très-rigoureuse, et qu'il prenait même souvent des purgatifs, dans l'intention de ménager les agrémens de sa voix qu'il prisait autant ou plus que le diadème. Enfin, Vindex, Galba et les Prétoriens l'ayant déposé, et le Sénat l'ayant condamné à mort, après beaucoup d'hésitation et avec l'aide de l'un de ses affranchis, il se perça la gorge d'un coup de poignard, le 9 ou le 11 juin de l'an 68. Il était alors âgé de trente et un ou deux ans, et en avait régné environ quatorze.

Galba. — Sergius Sulpitius Galba, élevé d'une manière conforme à l'illustration de sa naissance, homme de guerre consommé, rigide observateur de la discipline militaire, parvint à l'empire dans un âge avancé. Suétone nous apprend que Galba était petit et chauve, qu'il avait les yeux bleus et le nez aquilin ; ses mains et ses pieds étaient si déformés par la goutte qu'il ne pouvait feuilleter un livre ou souffrir une chaussure ; il portait aussi au côté droit une excroissance considérable et difficile à contenir ; il était intempérant sur plus d'un article, mais je me borne à rapporter ce qui a trait à sa gourmandise, ou son grand appétit, et au plaisir qu'il avait à faire manger les autres : *Statura fuit justa, capite præcalvo ; oculis cæruleis, adunco naso, manibus pedibusque articulari morbo distortissimis, ut neque calceum perpeti, neque libellos evolvere aut tenere omninò valeret. Excreverat etiam in dexteriore latere ejus caro, propendebatque adeò ut ægre fasciâ substringeretur. Cibi plurimi traditur quum tempore hiberno etiam ante lucem capere consueverat : inter cœnam verò usque eo abundantem, ut congestas super manus reliquias cir-*

cumferri juberet, spargique ad pedes stantibus (*C. Suetonius Tranquillus de* XII *Cæsaribus*). Galba fut égorgé par les soldats qui avaient proclamé Othon empereur. Il avait alors soixante et treize ans, et avait régné sept mois et quelques jours.

OTHON. — Marcus Sergius Otho. Il s'annonça par une jeunesse prodigue et licencieuse. Les habitudes efféminées, le goût recherché de voluptés sans frein, et le rôle dont il se chargea souvent dans les orgies de Tibère, lui procurèrent l'intimité du jeune empereur. Pendant dix ans qu'Othon fut questeur en Lusitanie, il étonna par une conduite pleine de modération et de dignité. La nature, qui ne l'avait point favorisé de formes agréables ni même régulières, d'après le portrait qu'en fait Suétone, l'en dédommagea par une grande force de corps. On le vit, en effet, partir de Rome à pied, couvert d'une cuirasse en fer, pour aller combattre Vitellius. Vaincu, après avoir battu l'ennemi trois fois de suite, Othon résolut de ne pas survivre à sa défaite. Après avoir passé le jour à pourvoir à la sûreté des sénateurs qui l'avaient accompagné, et à donner à ses proches des témoignages de souvenir, il demanda, sur le soir, un verre d'eau fraîche et deux poignards qu'il cacha sous son chevet. Il dormit avec calme pendant la nuit, après avoir dit en se couchant : *Adjiciamus vitæ et hanc noctem*, et, dès le point du jour, à un cri qu'il fit entendre, on accourut et on lui trouva le cœur percé d'un seul coup. Plusieurs soldats voulurent mourir à ses pieds, et se précipitèrent dans son bûcher. Les regrets qu'excita la mort d'Othon ne se bornèrent pas là. Suétone, d'ailleurs, presque toujours favorable à cet empereur, ajoute à ce que nous venons de dire, les traits suivans : *Multi et absentium accepto nuntio præ dolore armis inter se ad internecionem concurrerunt. Denique magna pars hominum, incolumem gravissimè detestata, mortuum laudibus tulit : ut vulgò jactatum sit etiam, Galbam ab eo non tàm dominandi quàm reipublicæ et libertatis restituendæ causâ interremptum.*

VITELLIUS. — Aulus Vitellius passa sa jeunesse dans l'île de Caprée, à la cour de Tibère. Toute sa vie répondit à l'éducation et aux exemples qu'il y reçut. Les traits les plus saillans du caractère de Vitellius sont des débauches de toute espèce et une gourmandise qu'il portait jusqu'à l'usage habituel de se faire vomir pour se procurer le plaisir de manger.

Heureux compétiteur d'Othon, il montra sa férocité sur le champ de bataille, près de Bédriac, entre Crémone et Mantoue, où il fut vainqueur, après trois défaites consécutives. Vitellius contempla avec satisfaction les victimes du carnage, et comme ceux qui l'accompagnaient voulurent l'entraîner loin de là, en lui faisant remarquer l'infection qui s'élevait de tant de cadavres, il répondit ce mot si connu : Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, et un citoyen encore mieux : *Optimè olere occisum hostem et meliùs civem.* Sans doute que par le mot de citoyen, Vitellius voulait désigner un partisan de la république. La cruauté de Vitellius, qui augmenta avec sa puissance, souleva contre lui le peuple et l'armée, qui déférèrent à Vespasien la couronne impériale. Lorsque Vitellius apprit que Primus, lieutenant du nouveau maître, prenait possession de Rome, il alla se cacher dans la loge des chiens qui gardaient le palais : on l'en retira pour le promener nu par la ville, les mains liées derrière le dos, et une épée sous le menton, afin de le forcer à se tenir droit ; ensuite on le conduisit au lieu ordinaire des supplices, où il fut tué à petits coups, l'an 69 de J. C., âgé d'environ soixante ans, après avoir régné près d'un an.

Vespasien. — Titus Flavius Vespasianus Augustus, né dans le pays des Sabins, d'une famille obscure, n'en devint pas moins Consul. Chargé, à la tête d'une armée, de réduire les Juifs révoltés, il réussit dans cette expédition, sans cependant pouvoir se rendre maître de Jérusalem. Vespasien, très-habile à manier les troupes, en tira un grand parti, et fut proclamé empereur le 1er juillet de l'an 69 de J. C. Suétone nous a fait de sa personne le portrait suivant : sa taille était carrée, ses membres forts et ramassés, sa figure ressemblait à celle d'un homme qui fait un effort ; aussi un bouffon, qu'il pressait de dire quelques bons mots sur lui, dit assez plaisamment : j'en dirai quand vos besoins seront terminés. Il était d'une très-bonne santé, quoiqu'il se bornât, pour l'entretenir, à se gargariser fréquemment, à se faire frotter le corps méthodiquement dans une salle d'exercices, et à observer la diète une fois par mois. *Statura fuit quadrata, compactis firmisque membris, vultu velut nitentis. Undè quidam urbanorum non infacete : siquidem pretenti, ut in se aliqua diceret, dicem, inquit, cùm ventrem exonerare desieris. Valetudine prosperrima usus est : quanvis ad tuendam eam nihil ampliùs quàm fauces cæteraque membra*

sibimet ad numerum in sphæristerio defricaret, inœdiamque unius diei per singulos menses interponeret. Le même écrivain, dont nous empruntons les paroles ci-dessus, a décrit minutieusement les détails de la vie privée de ce prince, dont l'histoire a consacré les talens, la valeur et la clémence, en lui reprochant trop d'amour pour les femmes et pour l'argent. La dernière maladie de Vespasien consista dans une inflammation des intestins, et, s'il faut en croire Suétone, il avait affaibli ses forces digestives par l'abus de l'eau froide. Quoi qu'il en soit, ce prince augura mal de sa position, ce qui lui fit dire assez gaiement, en faisant allusion à sa prochaine apothéose : Il me semble que je deviens Dieu. Cela ne l'empêcha point de travailler avec activité aux affaires du gouvernement ; il répondit même aux représentations qu'on lui fit à ce sujet, qu'un empereur devait mourir debout, et pendant qu'on le soulevait il expira affaibli par une dernière et abondante excrétion alvine. Vespasien avait alors soixante et dix ans, et en avait régné dix.

Titus. — Titus Sabinus Vespasianus Flavius. Il se livra dans sa jeunesse à quelques débauches, et fut plus que sévère envers les Juifs, après la prise de Jérusalem. Cependant il faut dire à sa gloire que le premier usage qu'il fit de l'autorité suprême fut d'imposer un frein à ses passions. Livré aux exercices du corps plus ou moins violens, comme tous les hommes de guerre, il eût le goût des spectacles, et en donna de magnifiques, entre autres un combat naval dans l'ancienne Naumachie. Cinq mille bêtes sauvages furent employées en un seul jour à divertir le peuple de Rome, que Titus consultait toujours avant de lui donner une fête. Sa popularité était telle, qu'il voulut que les principaux citoyens pussent être admis au même temps que lui dans les magnifiques bains dont les ruines subsistent encore aujourd'hui. Titus fut singulièrement affligé et sa santé souffrit des calamités qui frappèrent l'empire sous son règne. La première fut l'embrâsement des villes de la Campanie par les éruptions du mont Vésuve ; la seconde, l'incendie de Rome ; la dernière enfin, une peste qui enleva dans cette capitale jusqu'à mille personnes dans un seul jour. Dans cette dernière et déplorable circonstance, Titus fit tout ce qu'on devait attendre d'un aussi excellent prince : *Medendœ valetudini, leniendisque morbis nullam divinam humanamque opem non adhibuit, inquisito omni sacrificiorum remediorumque*

genere (Suétone). Titus sentant que sa santé s'affaiblissait chaque jour, prit le parti de se retirer dans le pays des Sabins, pour y habiter la même maison qui avait été le modeste berceau de ses ancêtres et de son père ; mais il fut surpris, en s'y rendant, par une fièvre violente. Ne prévoyant pas guérir de cette maladie, ce fut alors qu'écartant les rideaux de sa litière et levant les yeux au ciel ; il se plaignit de mourir dans un âge si peu avancé, lui qui ne vivait que pour faire le bien. Il expira le 13 septembre de l'an 81 de J. C., âgé de quarante et un ans, après un règne de deux ans, deux mois et vingt jours. Dion Cassius nous apprend qu'une rumeur secrète accusa Domitien d'avoir hâté la fin de Titus, soit en l'empoisonnant, soit en faisant, sous un prétexte officieux, plonger ce prince moribond dans une cuve pleine de neige. Suétone, sans doute mieux instruit, se borne à dire que Domitien, qui ne cessait de conspirer contre Titus, le voyant à l'extrémité, ordonna qu'on l'abandonnât, comme s'il eût été déjà mort. *Neque cessavit ex eo insidias struere fratri clam, palamque : quoad correptum gravi valetudine priusquam plane efflaret animam, pro mortuo deseri jussit.*

Domitien. — Titus Flavius Domitianus affecta, en montant sur le trône, quelques-unes des vertus de son père Vespasien et de Titus son frère, à la fin prématurée duquel la multitude ne le crut point étranger. Bientôt rentrant dans le sentier des vices qui avaient déshonoré sa jeunesse, il s'attacha davantage à copier Tibère, dont il lisait attentivement les Mémoires, pour y étudier les principes de la tyrannie. Domitien était grand, bien fait, et en apparence modeste. La rougeur habituelle de son visage, a dit de lui Tacite, était un préservatif contre la honte, qui n'avait plus de signe pour se manifester. Cet empereur, que Juvénal dans ses Satires a nommé *Néron-le-Chauve*, perdit en effet ses cheveux de bonne heure, et en parut quelquefois mortifié, quoique dans d'autres circonstances il ait parlé assez philosophiquement de ce désavantage. Un écrivain contemporain nous a peint de la sorte le caractère moral de Domitien : « Enfermé dans son palais comme une bête farouche dans son antre, tantôt s'y abreuvant pour ainsi dire du sang de ses proches, tantôt méditant la mort des plus illustres citoyens et s'élançant au dehors pour le carnage. L'horreur et les menaces gardaient les portes du palais, et on tremblait également d'être

admis ou d'être exclus. On n'osait approcher, ni même adresser la parole à un prince toujours caché dans l'ombre et fuyant les regards, qui ne s'échappait de son repaire que pour faire de Rome un désert. Cependant, sous ces voûtes mêmes et ces retraites profondes, auxquelles il avait confié sa sûreté, il enferma avec lui un dieu vengeur des crimes. » Enfin, il se forma une conspiration dans l'intérieur même du palais où il faisait tout trembler. L'impératrice se mit à la tête des conjurés. Etienne, son intendant, affranchi de Domitilla, veuve de Clément, alors accusé de malversations, se chargea de porter le premier coup. Introduit dans la chambre de l'empereur, comme pour lui faire quelque révélation, il le frappa d'un coup de poignard au bas-ventre. Domitien, qui était prodigieusement fort, se débattait, lorsque Clodianus, vétéran, Maxime, affranchi de Parthenius, Saturius, décurion du palais, et un gladiateur, fondirent sur lui, et l'achevèrent de sept coups de poignard. Domitien, quoiqu'il eût trop vécu, n'avait qu'environ quarante-cinq ans, et avait régné quinze ans et cinq jours. Il fut le dernier des empereurs appelés douze Césars.

Nerva. — Coccœius Nerva, né à Narni, dans l'Ombrie, et originaire de l'île de Crète, reçut une éducation mâle et austère, et parvint par la carrière des armes à la puissance souveraine. C'est de ce prince que Tacite a dit, dans la vie d'Agricola, qu'il avait su allier deux choses avant lui opposées, l'autorité suprême et la liberté des citoyens : *Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuit, principatum et libertatem.* Cependant le règne de Nerva ne fut point à l'abri de ces complots que fait naître communément la tyrannie. Les Prétoriens se révoltèrent, et le forcèrent aux concessions qui leur plurent. Nerva, profondément outragé, crut alors devoir associer Trajan à l'empire, et il mourut un an après, d'un accès de fièvre causé, dit-on, par la colère, l'an 98 de J. C., à l'âge d'environ soixante-six ans, après avoir occupé le trône un peu plus de seize mois.

Trajan. — Ulpius Trajanus Crinitus, né à Italica, en Espagne, le 18 septembre de l'an 52 de J. C., fut adopté par Nerva et proclamé empereur à Cologne par les armées de la Germanie et de la Mesie, qu'il commandait alors. Sa taille était imposante, et sa figure offrait un mélange de dignité et de bonté qui prédominait. Le peuple salua en effet long-temps ses empereurs par cette acclamation : Soyez plus

heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan : *Sis felicior Augusto, melior Trajano.* Il fit son entrée à Rome à pied, pour montrer, a-t-on dit, son mépris pour le faste et son éloignement pour la représentation. La vie de Trajan fut remplie par des guerres presque continuelles, car il porta ses armes contre les Daces, les Arméniens, les Parthes, et poussa ses conquêtes jusqu'aux Indes. Des chaleurs excessives le forcèrent à lever le siége d'Atra, près du Tigre, quoiqu'il eut déjà pratiqué une brèche dans ses murs d'enceinte. Les Juifs de la Cyrenaïque et ceux d'Egypte donnèrent à Trajan beaucoup de peine avant qu'il pût comprimer et punir leurs fureurs. Enfin ce prince, épuisé de fatigues, mourut sans que l'on sache exactement de quelle maladie, à Selinunte, appelée depuis Trajanopolis, le 10 août de l'an 117 de J. C. Trajan eut des défauts, même des vices, et il se livra à des débauches repréhensibles, mais ces taches furent voilées par ses grandes qualités.

Adrien. — Ælius Hadrianus, cousin, fils adoptif et successeur de Trajan, s'éleva de bonne heure par son courage aux premiers emplois militaires. Il avait une belle stature, une figure noble et régulière, excellait dans les exercices du corps, et donnait aux soldats l'exemple de supporter patiemment les plus grandes fatigues dans toutes les saisons et tous les climats. Il comprima ou vainquit, tour à tour, les Juifs, les Bretons, les Maures, les Sarmates, les Alains, les Daces. Après avoir pacifié l'empire, Adrien en visita les provinces, et fixa les limites de la puissance romaine. De retour d'Orient où il avait apaisé les troubles, il se rendit à Athènes d'où il revint à Rome. Il continua à visiter l'empire, et éleva en Egypte, en l'honneur d'Antinoüs, une ville qui a éternisé des souvenirs peu honorables pour sa mémoire. Jérusalem, d'abord relevée, fut plongée dans l'abjection, et les chrétiens, protégés momentanément, furent également persécutés. Les fatigues des guerres et des voyages épuisèrent enfin la santé d'Adrien qui fut attaqué d'une hydropisie lente. Quoique cette maladie cause d'ordinaire peu de souffrance, cependant elle changea tellement le caractère de l'empereur, forcé à l'inaction, après une vie active, qu'il s'irritait de tout, et se livra même à des cruautés. Dans un excès de mélancolie, il demanda du poison ou un poignard, et, sur le refus qu'il éprouva, il se plaignit d'être le maître de la vie des autres, et de ne pouvoir disposer de la sienne. Adrien eut des mo-

mens plus calmes; car, avant d'expirer à Bayes, le 10 juillet l'an 138, à l'âge de soixante-deux ans, il fit des vers bien connus, sur les incertitudes que lui offrait l'avenir.

ANTONIN. — Antonin, surnommé le pieux, né de parens originaires de Nîmes, naquit à Lanuvium, en Italie, l'an 86 de J. C. D'abord proconsul d'Asie, puis gouverneur de l'Italie, et consul l'an 120, il se montra, dans ces premiers emplois, ce qu'il fut sur le trône, prudent, modéré et juste. Adrien l'adopta, et il lui succéda comme empereur l'an 138. Son nom suffit pour contenir les ennemis de l'empire, et sa tolérance arrêta les persécutions contre les chrétiens. Lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut, le 7 mars 161, âgé de soixante-treize ans, il eut des momens de délire, et l'on remarqua qu'il se mettait alors en colère, mais ses emportemens n'avaient pour objet que les princes qu'il croyait ennemis de l'empire. Quand on vint, pour la dernière fois, prendre et lui demander le mot d'ordre, il répondit : *Æquanimitas.* Il se retourna aussitôt, et mourut aussi paisiblement que s'il s'était endormi.

MARC AURÈLE et LUCIUS VERUS. — Marcus Aurelius Antonius, né, le 26 août l'an 121 de J. C., de l'ancienne famille des Annius, fut adopté par Antonin-le-Pieux, qui l'associa à l'empire avec Lucius Verus. A la mort d'Antonin, on proclama d'une voix unanime Marc Aurèle, qui, quoique le trône eût été déféré à lui seul, voulut que Lucius Verus en partageât avec lui les honneurs. Marc Aurèle avait pris, dès l'âge de douze ans, le manteau des stoïciens, et toute sa vie il cultiva leur philosophie. La peste ravagea l'empire sous le règne de cet excellent prince. A ce fléau succédèrent des tremblemens de terre, la famine, des inondations, des nuées de chenilles, et la réunion de ces maux fut si terrible que, sans la vigilance de Marc Aurèle, l'empire devenait la proie des Barbares. Les Quades et les Marcomans, profitant de ces calamités, firent une irruption l'an 170, qui fut accompagnée d'affreux ravages. L'empereur eut le malheur de permettre, contre les chrétiens, une persécution qui fut regardée comme un acte expiatoire. A peine les ennemis avaient-ils été repoussés, qu'ils revinrent à la charge, et résistèrent encore plus longtemps et avec plus de ténacité. Ce fut alors que l'armée romaine, se trouvant resserrée par l'ennemi dans une forêt de la Bohème, obtint, dit-on, par les prières de la légion mélétine, composée de chrétiens, une pluie abondante qui dé-

saltéra les troupes prêtes à mourir de soif. Marc Aurèle fut clément envers les partisans de l'usurpateur Avidius Cassius, et il déploya à Athènes sa munificence éclairée en encourageant les sciences et les arts. De retour à Rome, il orna cette capitale, et combla de bienfaits les habitans. Une nouvelle irruption des peuples du Nord força Marc Aurèle à reprendre les armes. Deux ans après son départ de Rome, il tomba malade à Vienne en Autriche, et mourut à Sirmick, le 17 mars 181, à cinquante-neuf ans, après en avoir régné dix-neuf. Malgré quelques bruits sourds, il paraît certain que Marc Aurèle mourut de la peste qui régnait dans son armée. Le sixième jour de sa maladie, se sentant très-affaibli, ce qui est dans la marche ordinaire, il fit un dernier effort pour donner à Commode, son fils et son successeur désigné, des conseils de sagesse et de vertu qui furent perdus pour le bonheur du monde.

Lucius Ceionius Verus. — Lucius Ceionius Verus, fils d'Ælius et de Domitia Lucilla, occupe une place peu distinguée dans l'histoire. Il n'avait que sept ans lorsqu'Adrien, qui aimait son père, fit adopter le fils par Marc Aurèle, qui lui donna sa fille Lucilla en mariage et l'associa à l'empire. Lucius Verus, doué de beaucoup d'agrémens personnels et de quelques talens, imita la plupart des extravagances de Caligula. Cependant Marc Aurèle l'envoya en Orient contre les Parthes, qu'il défit l'an 163 de J. C. En 169, il mourut à Altimo, à l'âge de trente-neuf ans, suivant les uns, et de quarante-deux, suivant les autres. Son corps fut transporté à Rome.

Commode. — Lucius Ælius Aurelius Commodus naquit à Rome, l'an 162 de J. C., d'Antonin et de Faustine. Quelques jours après la mort de Marc Aurèle, son père adoptif, il fut proclamé empereur. L'éducation la plus soignée ne produisit qu'un second Néron. Il abjura le nom de son père, et voulut être salué du nom d'Hercule, fils de Jupiter; il se promenait vêtu d'une peau de lion, et armé d'une massue. Objet des railleries de la multitude, il se précipita un jour sur la foule du peuple, et la massacra impitoyablement. La courtisane Martia, menacée de proscription, fit empoisonner Commode au sortir du bain; mais comme il vomit le poison en entier, on prit le parti de l'étrangler dans sa trente-unième année. Cet événement eut lieu l'an 192 de J. C. Galien fut le médecin de Marc Aurèle, de Lucius Verus

et de Commode, qu'il guérit jeune d'une fièvre regardée comme dangereuse.

Pertinax. — Publius Helvius Pertinax, né à Villamartis, près d'Albe, le 1er avril 126, était fils d'un affranchi, qui le fit élever avec soin dans l'étude des lettres et les exercices de la gymnastique, plus spécialement militaire. Ayant embrassé le parti des armes, Pertinax parvint aux charges de consul, de préfet de Rome et de gouverneur de plusieurs provinces considérables. Enfin, à la mort de Commode, il fut élu empereur, à l'âge de soixante-dix ans, par les prétoriens, le 1er janvier 193. On le vit déployer de suite toute la sévérité de son caractère. Les prétoriens, comprimés contre leur attente, se soulevèrent, et l'un d'eux, le perçant d'un coup de javelot dans la poitrine, s'écria : *Voilà ce que les Prétoriens t'envoient*. Pertinax invoqua les dieux vengeurs, enveloppa sa tête d'un pan de sa robe, et tomba mort aux pieds des séditieux, percé de plusieurs blessures, le 28 mars de l'an 193 de J. C.

Didier Julien. — Didius Julianus, né l'an 133 à Milan, d'une famille illustre, acheta l'empire mis à l'encan après le massacre de Pertinax; mais, à la nouvelle de l'élection de Sévère, il fut mis à mort, le 29 septembre, par ordre du sénat, dans son propre palais, à l'âge de soixante ans, après un règne de soixante-six jours. Les historiens ne sont pas d'accord sur ce prince; il en est qui ont jeté sur lui beaucoup de défaveur, et d'autres, tels que Spartien, ont fait son apologie relativement à la conduite qu'il tint envers les restes et la mémoire de Pertinax.

Pescennius Niger. — Pescennius Justus Niger, né dans l'ordre équestre, d'une famille originaire d'Aquino, s'éleva, par ses talens, aux premiers emplois militaires. A la mort de Pertinax, il fut proclamé empereur à Antioche par les légions qu'il commandait comme gouverneur de Syrie. Sévère, de son côté, proclamé empereur par les troupes d'Illyrie, marcha sur Rome, et la délivra de Didier Julien; ensuite il s'avança pour combattre Pescennius. Celui-ci, après des revers qui n'abattirent point son courage, vint asseoir son camp près d'Issus, dans le lieu où Darius avait été vaincu par Alexandre. Pescennius y éprouva le même sort. Ce prince, que ses vertus rendaient digne d'une meilleure fortune, s'enfuit à Antioche, d'où il sortit à pied, cherchant à gagner le pays des Parthes; mais accablé de fatigues, s'étant assis pour

se reposer près d'un marais, non loin de Cizique, il fut reconnu par des soldats, qui lui coupèrent la tête l'an 195, et la portèrent à Sévère occupé au siége de Byzance.

Sévère. — Lucius Septimus Severus naquit à Leptis en Afrique, l'an 149 de J. C., d'une famille illustre. Il y a peu de charges éminentes qu'il n'exerçât avant de parvenir au comble des honneurs. Sévère s'était acquis une grande réputation à la guerre par sa valeur et ses talens; on prétend même qu'il a été le plus belliqueux des empereurs romains. A la mort de Pertinax, il renversa Didier du trône, et l'arracha, par des victoires, à Pescennius, émule plus digne de lui. Après avoir pris et livré Byzance au pillage, il se disposait à marcher contre les Parthes, lorsqu'il préféra de prévenir les desseins d'Albin, gouverneur de la Grande-Bretagne, qu'il défit dans une bataille donnée près de Trévoux l'an 197 de J. C. Sévère foula aux pieds le cadavre de son ennemi, et se livra ensuite, contre sa famille et ses partisans, à d'autres actes également barbares. S'avançant alors contre les Parthes, il prit Selenoe et Babylone, se rendit maître de Ctesiphon après un siége long et pénible; il livra cette ville au pillage, fit tuer les habitans en état de porter les armes, et déporter les femmes et les enfans. Marchant alors vers l'Arabie et la Palestine, il pardonna aux restes du parti de Niger. Ce fut dans ce temps que s'alluma une persécution des plus cruelles contre les juifs et les chrétiens. Sévère alla ensuite visiter l'Egypte, qu'il étudia avec beaucoup de détail. Les peuples de la Grande-Bretagne ayant de nouveau repris les armes en 208, Sévère y vola, et, après les avoir vaincus, il bâtit cet immense mur dont on voit encore les ruines. Cependant, il tomba fort malade au milieu de ses conquêtes, probablement de fatigue et des chagrins que lui donnaient la conduite de son épouse et la perversité de son fils aîné Caracalla, qui alla jusqu'à attenter publiquement aux jours de son père. Les légions ne l'en proclamèrent pas moins empereur; mais Sévère fit trancher la tête aux chefs des rebelles, et rentrer les autres dans leur devoir. Ce prince, qui était goutteux, mourut, après d'insupportables souffrances, à Yorck, le 4 février 211, à soixante-six ans.

Caracalla. — Marc Aurèle Antonin Caracalla naquit à Lyon le 4 avril 188, et porta quelque temps le nom de Bastien. Dans son enfance, il se montra doux et humain; ces qualités s'effacèrent dans la jeunesse, et l'éducation ne

put les reformer. Caracalla, d'une très-faible santé et de stature frêle, avait une phyisonomie farouche, était présomptueux, fourbe, emporté, adonné au vin et aux femmes, et fut de bonne heure cruel. Son père le déclara César à l'âge de neuf ans, et lui donna ensuite le titre d'empereur. Les soldats lui donnèrent le trône impérial conjointement avec son frère Géta, à la mort de Sévère. Caracalla avait alors environ vingt-trois ans. Bientôt il assassina Géta dans les bras de leur mère commune, ensuite il acheta les soldats, et revint à Rome où il déclara qu'il n'avait fait que prévenir Géta, qui voulait le tuer lui-même; cependant il le fit mettre au rang des dieux : *Sit divus dum non sit vivus*. Caracalla fit un voyage dans les Gaules où il inspira une haîne universelle. Les Cattes et d'autres peuples de la Germanie lui ayant déclaré la guerre, il acheta la paix à prix d'argent, ce qui ne l'empêcha pas de joindre les surnoms de Germanique à ceux de Parthique et d'Arabique; il aspira même au titre de grand. Etant allé à Alexandrie, en sortant d'Antioche, il fit un épouvantable carnage des habitans, parce qu'ils avaient déploré le sort de Géta. Peu de temps après, le 8 avril 217, un centenier des Prétoriens tua Caracalla.

Géta. — Septimus Géta, fils de l'empereur Sévère, eut une humeur aigre dans son enfance; mais lorsque l'âge eut développé son caractère, il parut doux et humain. Un jour que son père voulait faire périr tous les partisans de Niger et d'Albin, Géta, qui n'avait que huit ans, insista tellement pour les sauver, que Sévère fut ébranlé par ses judicieuses réflexions. Les deux Préfets du Prétoire, Plautien et Juvenal, l'enhardirent à passer outre, parce qu'ils espéraient s'enrichir par la confiscation des biens des proscrits. Caracalla, présent à cette conversation, fut d'un avis tout contraire à celui de Géta, qui lui dit avec indignation : *Vous n'épargnez le sang de personne; vous êtes capable de me tuer un jour*, ce qui arriva réellement entre les bras de Julie, leur mère, qui, voulant parer les coups, fut elle-même blessée à la main l'an 212 de J.-C. Géta n'avait alors guère plus de vingt-deux ans. Son goût pour les arts de la paix et la modération de son caractère promettaient au peuple romain des jours tranquilles et heureux.

Macrin. — Marcus Opilius Macrinus, né à Alger dans l'obscurité, et d'abord gladiateur, devint Préfet du Prétoire, et fut élu empereur en 217, après Galba qu'il avait fait

assassiner. Sa belle prestance, ses manières affables et d'heureux commencemens lui concilièrent l'amitié du peuple; mais il changea bientôt de conduite. Artaban, roi des Parthes, lui déclara la guerre, et il acheta chèrement la paix. Le goût des plaisirs s'empara de Macrin. Forcé de punir des soldats révoltés dans la Mœsie, il souleva les esprits contre lui, et l'armée proclama, en 218, Héliogabale empereur. Macrin, battu depuis dans la personne de l'un de ses généraux, Julien, Préfet du Prétoire, s'enfuit déguisé. Des troupes, envoyées à sa poursuite, le joignirent en Cappadoce, et lui coupèrent la tête. Dindumenien, son fils, subit le même sort. Macrin ne régna guère plus de deux mois.

Héliogabale. — Héliogabale, ce qui veut dire pontife du soleil, fils de Varius Marcellus et de Scénias, succéda à Macrin l'an 218, à l'âge de quatorze ans. Il débuta bien et ne tarda pas à se corrompre. Parti de Syrie pour se rendre à Rome, il passa l'hiver à Nicomédie, entouré d'un luxe asiatique. Arrivé dans sa capitale, il y établit le culte d'Eligabale, et fonda un sénat de femmes pour régler les modes. Après avoir répudié trois femmes légitimes, il se fit épouser lui-même comme femme. Enfin, cet insensé trop puissant fut massacré avec sa mère Scénias par les Prétoriens, et leurs corps furent jetés dans le Tibre. Le Sénat dévoua la mémoire d'Héliogabale à l'infamie.

Alexandre Sévère. — Marcus Aurelius Severus Alexander, fils de Genesius Marcianus et de Mammée, né à Arco, en Phénicie, fut adopté par Héliogabale, son cousin, proclamé auguste, puis empereur l'an 222. Il réforma beaucoup d'abus, honora les gens de bien, encouragea les sciences et les arts, montra de la simplicité et de la tolérance religieuse. Obligé de faire la guerre à Artaxerxès, il le vainquit, et se distingua autant par le maintien de la discipline que par son courage. Les Gaulois, accoutumés à la licence, se soulevèrent contre lui; il s'occupait à les réprimer, lorsqu'un de ses officiers, nommé Maximin, le fit assassiner avec sa mère, près de Mayence, en 235. Le Sénat décerna l'apothéose à l'un et à l'autre.

Maximin. — Caius Julius Verus Maximinus, né l'an 173, dans un village de Thrace, était fils d'un Goth; son premier métier fut celui de berger, et dès lors il montrait un grand courage. Ayant pris le parti des armes, il parvint aux premières dignités militaires. A la mort de Sévère, Maximin

fut nommé à sa place. Comme Spartacus, il fut un habile homme de guerre, administra mal l'empire, exerça beaucoup de vexations, spécialement contre les patriciens, et se permit toutes sortes de cruautés. Dans une expédition contre les Germains, Maximin fit couper les blés, brûler les habitations, ruina cent cinquante lieues de pays, et en abandonna le pillage à ses soldats; il persécuta aussi les chrétiens. Enfin, les peuples se révoltèrent, et revêtirent les Gordiens de la pourpre impériale. Maximin, dont la fureur ne pouvait plus se calmer que par l'ivresse, marchait sur Rome, dans l'intention de se venger, lorsqu'il fut sacrifié à la tranquillité publique, et tué par ses propres troupes, en 238, à l'âge de soixante et cinq ans. Il était d'une taille très-élevée, d'une force et d'une voracité prodigieuses.

Gordien et père et fils. — Marcus Antonius Gordianus, né d'une antique et illustre famille, était allié de Trajan. Dans sa jeunesse, il cultiva avec succès l'étude des belles-lettres. Pendant ses magistratures, et surtout sa questure, il donna au peuple des fêtes, qui répondirent à sa magnificence et à son immense fortune. Gordien, nommé Consul, l'an 231, fut envoyé l'année d'après Proconsul en Afrique, où il fut proclamé empereur par les légions, et forcé d'accepter, quoiqu'il eût alors quatre-vingts ans. Le Sénat confirma cette élection. Gordien associa son fils à sa puissance, et ces deux princes firent leur entrée solennelle à Carthage. Vaincus ensuite dans une bataille sanglante que leur livra Capellien, Gouverneur de la Mauritanie, qui tenait pour Maximin, Gordien, le fils, fut tué en combattant, et le père se donna la mort. Le Sénat les mit l'un et l'autre au rang des dieux.

Marcus Antonius Gordianus, fils du précédent, fut élevé avec les mêmes soins et le même succès que son père. Héliogabale lui donna la charge de questeur, et Alexandre Sévère lui confia la préfecture de Rome, qu'il remplit de manière à mériter le consulat. On a pu lire, quelques lignes plus haut, son élévation et sa chute. Gordien le fils avait quarante-six ans quand il mourut.

Pupien Maxime et Balbin. — Marcus Claudius Maximus Pupienus, né vers 164, dans l'obscurité, parvint aux premiers emplois de l'armée et du Sénat. Il fut Préteur, Consul, Préfet de Rome et Gouverneur de plusieurs provinces. Après la mort des Gordiens, le Sénat le déclara Auguste avec Balbin, pour délivrer l'empire de la tyrannie des Maximins. Il

marchait contre eux, lorsqu'il apprit qu'ils avaient été massacrés devant Aquilée. Reconnu par l'empire entier, Pupien se préparait à porter ses armes contre les Parthes, quand les Prétoriens se révoltèrent et le massacrèrent, ainsi que Balbin, le 15 juillet 237. Ce prince avait la taille élevée, le maintien grave et la figure noble. La mélancolie dominait son caractère, sévère sans rudesse, et humain sans faiblesse. Il aimait la patrie, veillait rigoureusement à l'exécution des lois et de la discipline militaire; il régna un an et quelques jours, et mourut âgé de soixante et quatorze ans.

Balbin. — Decimus Cœlius Balbinus était d'une famille illustre. Le Sénat l'élut empereur en 237, après qu'il avait été deux fois Consul et Gouverneur de plusieurs provinces. Les Prétoriens n'ayant point eu part à cette élection, se soulevèrent et le massacrèrent un an après. Balbin avait soixante ans, lorsqu'il obtint la couronne impériale. Son mérite littéraire, son éloquence et ses talens militaires et administratifs lui avaient acquis l'estime et l'affection des provinces d'Afrique, d'Asie, et de quelques autres contrées, qu'il avait d'ailleurs gouvernées avec une grande équité et une attention toute particulière à ne pas laisser accabler les peuples d'impôts.

Gordien le Jeune. — Marcus Antonius Gordianus Pius, petit-fils de Gordien l'Ancien, s'occupa du bonheur des peuples, du rétablissement de la discipline militaire, et d'élever des monumens publics, dont le plus magnifique fut le Champ-de-Mars. Sapor, roi des Perses, ayant ravagé quelques provinces de l'empire, Gordien marcha contre lui, et il préféra de se rendre par terre au devant de l'ennemi pour combattre, chemin faisant, plusieurs nations du Nord, qui venaient de tomber sur la Thrace. Après avoir vaincu ces barbares, Gordien continua sa route par le détroit de l'Hellespont, l'Asie mineure, et joignit, en Syrie, Sapor, qu'il battit complétement, et auquel il enleva ses conquêtes. Tandis que Gordien illustrait ainsi le nom romain par ses exploits, il fut assassiné par le chef de sa garde, l'an 244. Le Sénat, par un décret très-honorable pour la mémoire des trois Gordiens, ordonna que leur postérité serait exempte de tous les emplois onéreux de l'état.

Philippe père et fils. — Marcus Julius Philippus, né à Bostres en Arabie, d'une famille obscure, s'éleva aux premiers grades militaires; devenu capitaine des gardes de Gordien le jeune, il le fit massacrer sous ses yeux, et se fit

élire empereur à sa place en 244. Impatient de retourner à Rome, Philippe céda la Mésopotamie aux Perses. Il capta la faveur de la capitale par des libéralités, des spectacles magnifiques et des établissemens d'utilité publique, entre autres en procurant des eaux abondantes et salubres à des quartiers de Rome qui en étaient dépourvus. Les chrétiens furent aussi ouvertement protégés. Philippe fut tué, en 249, près de Véronne, par un de ses propres soldats, après avoir été vaincu par Dèce. Il était alors âgé de quarante-cinq ans, et en avait régné cinq et quelques mois. Philippe, son fils, fut massacré dans les bras de sa mère, n'ayant encore que douze ans, mais ayant déjà montré des qualités qui excitèrent les regrets de l'empire.

Dèce. — Cneius Metius Quintus Trajanus Decius, né, en 201, à Bubalie dans la Pannonie, doué de plusieurs avantages de la nature, entre autres d'une grande vigueur et d'un grand courage, s'avança rapidement dans l'armée. Philippe l'envoya en Mœsie pour réprimer une sédition des soldats; mais au lieu de remplir sa mission, Dèce usurpa l'empire, et fit mourir Philippe et son fils. Le nouvel empereur se signala contre les Perses et les Goths, qui désolaient la Mœsie et la Thrace. Ses troupes ayant ployé dans une surprise, il poussa son cheval dans un marais; il perdit la vie avec son armée tout entière, dans laquelle on comptait son fils aîné. Le règne de Dèce ne dura qu'un peu plus de deux ans. Sa mort arriva à la fin de novembre ou au commencement de décembre de l'an de J. C. 251. Il laissa un fils nommé Hostilien, qui fut victime de la perfidie de Gallus. Les historiens ont donné à la mémoire de Dèce les éloges et le blâme qu'il a mérités. Les persécutions que les chrétiens subirent sous son empire lui ont attiré beaucoup de reproches.

Gallus, Hostilien et Volusien. — Vibius Trebonianus Gallus fut proclamé empereur. Regardé comme cause de la défaite de Dèce, il conclut avec les Goths une paix ignominieuse. Bientôt ces mêmes Goths, secondés par plusieurs autres peuples, vinrent fondre sur la Thrace, la Mœsie, la Thessalie et la Macédoine, qu'ils ravagèrent sans aucune opposition. Les Perses, sous les ordres de Sapor, entrèrent dans la Mésopotamie et la Syrie, et, passant plus avant, ils subjuguèrent l'Arménie. Gallus, pendant ce temps là, vivait à Rome dans le repos et l'insouciance, et associait à l'empire Volusien, son fils. Cependant, pour apaiser le

peuple irrité, il adopta Hostilien, fils de Dèce, mais il le fit empoisonner peu après. Une peste, qui commença en Ethiopie, sur les confins de l'Egypte, et se répandit des bords du Nil dans toutes les provinces de l'empire, fit des ravages épouvantables. Les chrétiens furent persécutés sous le règne de Gallus. Cet empereur fut massacré, en 253, à Terni, par ses soldats, et son fils Volusien périt avec lui.

Emilien. — Caius Julius Æmilianus, né l'an 207, d'une famille très-obscure de Mauritanie, devint général des armées romaines. Il combattit avec tant de valeur contre les Perses que ses soldats le proclamèrent empereur, en 254, après la mort de Dèce. Gallus et Valérien, depuis si malheureux dans les fers de Sapor, étaient alors maîtres de l'empire. Emilien marcha contre eux, les vainquit, et, pendant qu'il s'apprêtait à les combattre tous deux de nouveau, il apprit la mort du premier et sa propre élévation à l'empire. Le sénat confirma l'élection d'Emilien, qui, peu après, attaqué proche de Spolette par un compétiteur, fut tué par ses propres troupes. L'histoire le considère comme un soldat plein de valeur, mais étranger à la politique et à l'art de gouverner.

Valérien et Gallien, son fils.—Publius Licinius Valerius, d'une naissance illustre, passa par les grandes charges, et fut revêtu par le sénat de celle de censeur, qu'aucun particulier n'avait possédée depuis le règne de Claude. L'armée de Rhétie, à la mort d'Emilien, le proclama empereur. Valérien était alors âgé de soixante-trois ans. Le sénat confirma son élection, et donna le titre d'Auguste à son fils Gallien. Les chrétiens eurent beaucoup à souffrir sous ce règne, et ils eussent encore souffert davantage sans la guerre des Goths et des Scythes. Bientôt Valérien fut obligé de tourner ses armes contre Sapor, roi de Perse. Les deux armées ennemies se rencontrèrent en Mésopotamie, et Valérien fut fait prisonnier en 260. Le roi exerça envers lui des cruautés détestables, et, après qu'il fut mort, sans que l'on sache de quelle maladie, il fit corroyer sa peau, qu'il déposa dans un temple, comme un monument de sa vengeance. Valérien avait soixante et onze ans quand il mourut, et en avait régné sept.

Publius Licinius Gallienus, fils du précédent, lui succéda l'an 260. Ce prince fut le plus efféminé des hommes, et il ne sortit de l'apathie la plus honteuse, que pour se défendre contre les nombreux compétiteurs qui usurpèrent, à peu

près en même temps, le titre d'empereur sur divers points. Gallien fut assassiné l'an 268 de J. C., avec son fils Valérien, qu'il avait associé à l'empire. Il avait alors cinquante ans. Les chrétiens furent protégés sous son règne.

Nous passons sous silence la vingtaine de tyrans qui s'élevèrent sous Volusien et Gordien, et qui, presque tous, moururent de mort violente.

Claude ii. — Aurelius Claudius, né dans l'Illyrie en 214, d'abord tribun militaire sous l'empereur Dèce, eut ensuite le gouvernement de sa province sous Valérien. L'armée le proclama empereur, l'an 268, après la mort de Gallien. L'empire reprit une nouvelle vie. Claude défit à Milan le rebelle Aurède, abolit plusieurs impôts, et rendit aux propriétaires les biens dont son prédécesseur les avait dépouillés. Tandis qu'il faisait fleurir l'empire au dedans, il le défendit au dehors contre plus de trois cent mille Goths, qui ravageaient la Thrace et la Grèce. Claude marcha contre eux, et les poursuivit jusqu'au mont Hœmus. Indépendamment de la disette des vivres, la peste, qui était dans leur armée, contribua à leur défaite; elle se glissa dans celle des Romains, y fit les mêmes ravages, et emporta Claude à l'âge de cinquante-six ans. Cet empereur fut à la fois un habile capitaine, un administrateur équitable et un bon prince.

Quintille. — Marcus Aurelius Claudius Quintillius, frère de Claude ii, crut que cette qualité lui donnait des droits à l'empire, et il se revêtit de la pourpre à la fin de mai 270. Aurélien avait été proclamé Auguste par l'armée qui était à Sirmich. Quintille, désespérant de se soutenir contre ses armes victorieuses, se fit ouvrir les veines dans un bain à Aquilée, après avoir régné environ dix-sept jours. Ce prince, doué de quelques qualités estimables, manquait de fermeté.

Aurélien. — Lucius Domitius Aurelianus naquit dans un village de Pannonie, d'une famille obscure; après avoir passé par tous les grades de la milice, il fut tribun, et défit les Francs à Mayence. Valérien, qui connaissait son zèle, l'employa à maintenir la discipline militaire. Aurélien fut élevé au consulat en 258. Ulpius Crinitus, dont il avait été le lieutenant, l'adopta, et Claude ii lui donna le commandement de l'Illyrie et de la Thrace. Après la mort de cet empereur, les suffrages du sénat, de l'armée et du peuple se réunirent en faveur d'Aurélien. Il vainquit les Goths, les

chassa de la Romanie, battit les Vandales, les Marcomans et les Sarmates. De retour à Rome, où il déploya beaucoup de sévérité, il en partit pour aller conquérir l'Orient sur Zénobie, traversa la Sclavonie et la Thrace, tailla en pièces les Barbares, prit Tyane en Cappadoce, et fut moins sévère qu'il ne l'avait annoncé. Après avoir vaincu plusieurs fois Zénobie, il l'assiégea dans Palmyre, la prit et la fit charger de fers. Il fut encore plus cruel envers les habitans. Aurélien marcha ensuite contre Formius, qui s'était fait proclamer empereur en Egypte, et il lui fit perdre la vie dans des tourmens recherchés; de là, il vint attaquer Tétricus, qui commandait dans les Gaules, et qui se soumit. Aurélien, vainqueur de tant de peuples, orna son triomphe de captifs Goths, Alains, Roxelans, Sarmates, Francs, Suèves, Vandales, Allemands, Ethiopiens, Arabes, Indiens, Bactriens, Georgiens, Perses et Sarrasins. Tranquille dans Rome, il l'embellit, et s'occupa du bonheur de ses sujets, qu'il assura par de sages lois. Cet empereur était en marche contre le roi des Perses, quand il périt à Héraclée, en 275, victime d'une conspiration ourdie et conduite avec un art perfide par Mnestée, l'un de ses affranchis.

Tacite, Florien et Probus. — Marcus Claudius Tacitus fut élu par le sénat pour succéder à l'empereur Aurélien, l'an 275, après un interrègne fort calme de sept mois. Il s'adonna tout entier aux affaires de l'état, en se réglant sur les avis du sénat. Modeste et économe, il montra de la magnificence et de la générosité dans les dépenses publiques. Néanmoins, il préférait les bienfaits durables aux largesses passagères; car, pendant les six mois qu'il régna, il ne fit faire au peuple qu'une distribution, mais il fit abattre sa maison pour y construire des bains publics, et il affecta, à l'entretien des édifices du Capitole, les biens qu'il possédait en Mauritanie. Son argenterie fut donnée aux temples pour servir dans les festins religieux; il paya aux soldats leur solde arriérée avec ses propres deniers; on a été jusqu'à dire qu'il abandonna à l'état un revenu de trente-cinq millions. Ce prince se croyait dans un état de paix profonde, lorsque les Barbares firent une irruption subite dans l'empire, au commencement de son règne, mais ils se retirèrent fort vite. Le quatrième ou le cinquième mois de l'avénement de Tacite au trône, il entreprit de porter la guerre chez les Perses et les Scytes asiatiques, et il était déjà à Tarse en Cilicie, quand

il succomba à une fièvre, ou que, suivant d'autres, il fut tué par ses soldats.

Florien (Marcus Antonius Florianus), frère de mère de l'empereur Tacite, après sa mort en 276, se fit proclamer son successeur par l'armée de Cilicie; mais celle d'Orient ayant forcé Probus d'accepter l'empire, il se prépara à marcher contre lui. Probus attaqua Florien avec une grande vigueur, et ayant refusé de composer avec lui, ce dernier se fit ouvrir les veines dans un bain.

Probus (Marcus Aurelius Valerius) monta sur le trône à la mort de Tacite son frère, et marcha vers les Gaules, où les Francs, les Bourguignons, les Goths et les Vandales exerçaient de cruels brigandages. Il défit ensuite les Blemmys, peuples voisins de l'Egypte, et épouvanta les Perses. Ce fut alors qu'il s'éleva des ennemis dans l'intérieur. Jules Saturnin, Proculus et Bonose se firent proclamer empereurs sur divers points, mais leur révolte fut étouffée. Probus faisait de grands préparatifs contre les Perses, qui avaient repris les armes, quand il fut tué, en 282, par ses soldats fatigués des travaux qu'il leur faisait entreprendre. Il avait alors cinquante ans, dont il avait régné six et quatre mois.

Carus.—Maximus Aurelius Carus, né à Narbonne, d'une famille originaire de Rome, vers l'an 230, s'éleva par son mérite et ses connaissances aux premières dignités militaires, et fut élu empereur à la mort de Probus en 282. Il défit les Sarmates et les Perses, et nomma Césars ses deux fils Carin et Numérien. Ce prince, qui mourut frappé de la foudre à Ctésiphone, en 283, après seize mois de règne, occupe dans l'histoire une place honorable.

Carin et Numérien: —Marcus Aurelius Carinus, fils de l'empereur Carus, fut envoyé dans les Gaules, où il se souilla de crimes et de débauches. Devenu empereur, il continua, avec plus de scandale, à se déshonorer par son éloignement pour les gens de bien, ses concussions et un libertinage effréné, qui lui fit épouser jusqu'à neuf femmes, qu'il répudiait aussi facilement qu'il les épousait. Carin fut tué en Mœsie, l'an 283 de J. C., par un tribun de son armée, qu'il avait vivement offensé.

Marcus Aurelius Numerianus, frère du précédent, suivit en Orient l'empereur Carus son père, étant déjà César, et lui succéda avec Carin, en janvier 284. Ce prince, généralement chéri et estimé pour son caractère, ses talens et son

application aux affaires, fut tué par la perfidie d'Arrius Aper, son beau-père, au mois de septembre de l'année indiquée ci-dessus.

Dioclétien et Maxime Hercule. — Caius Valerianus Diocletianus naquit à Dioclée, dans la Dalmatie, d'une famille très-obscure. Il commandait les officiers du palais quand il fut élevé à l'empire l'an 284. Un peu avant, il vengea sur Aper la mort de Numérien, soit par affection pour sa mémoire, soit parce qu'on lui avait prédit qu'il deviendrait empereur après avoir tué un sanglier (*Aper*). Dioclétien associa à l'empire Maxime Hercule, qui avait été soldat avec lui, et créa deux nouveaux Césars, Constance Chlore et Galère Maximien. Ce fut ce dernier qui lui inspira la sanglante persécution des chrétiens qui signala ce règne. Dioclétien commanda rarement les armées en personne. Rien ne porte à croire qu'il ait favorisé la culture des lettres, auxquelles il était tout à fait étranger. Le 13 décembre 304, attaqué de maladie, il tomba dans une si grande défaillance qu'on le crut mort : il revint à lui-même, mais son esprit resta tellement affaibli qu'il n'eut plus que des lueurs de raison. Cet affaiblissement, joint aux vexations de Galère Maximien, l'obligea à se dépouiller de la dignité impériale à Nicomédie, l'an 305 de J. C. Ayant recouvré sa santé, il vécut environ neuf ans dans la retraite, à Salone, que quelques-uns ont cru sa patrie. Il y cultivait des jardins et des vergers, et il disait qu'il n'avait commencé à être heureux que du jour de son abdication. Affligé des dissensions des Césars et des meurtres qui en furent la suite, on dit que Dioclétien conçut l'idée de se laisser mourir de faim : tant est-il qu'il tomba dans une maladie de langueur, qui le frappa d'une sorte d'idiotisme, et qu'il mourut l'an 314, à soixante-huit ans. Son règne fut signalé par plusieurs bonnes lois et par les superbes édifices dont il embellit plusieurs villes de l'empire, surtout Rome, Milan, Nicomédie et Carthage.

Marcus Aurelius Valerius Maximinus Herculius, né à Sirmich de parens pauvres, porta les armes avec Dioclétien, qui l'associa à l'empire en 286, et lui donna en partage l'Italie, l'Afrique, les Gaules et l'Espagne. Sa valeur éclata contre plusieurs nations barbares, mais il fut repoussé par Carausius, auquel il fut contraint de céder la Bretagne par un traité. Il fut plus heureux avec Aurelius Julianus, qui s'était déclaré empereur en Afrique, et qu'il mit à mort. Les Maures, vain-

cus peu de temps après, furent poursuivis dans leurs montagnes et déportés. Quand Dioclétien abdiqua, il engagea Maximien à en faire autant, et celui-ci le fit; mais, au bout d'un an, son fils Maximien l'engagea à reprendre la pourpre impériale: il paya son fils d'ingratitude en voulant le faire rentrer dans la vie privée; il essaya aussi de tuer Constantin, son gendre. Ce dernier crime, dont il fut convaincu, l'obligea à s'étrangler lui-même à Marseille en 310, à l'âge de soixante ans. Sa force prodigieuse lui avait fait donner le nom d'Hercule. Absolument sans lettres, il avait de la rudesse et même de la férocité, mais l'histoire l'a classé parmi les guerriers habiles.

Constance Chlore. — Constance 1[er], surnommé *Chlore* à cause de sa pâleur, fils d'Eutrope, et père de Constantin, naquit d'une famille illustre de Mœsie, l'an 250. Distingué par ses vertus et sa valeur, il fut nommé César en 292, et justifia ce titre par ses victoires dans la Grande-Bretagne et la Germanie. Devenu empereur par l'abdication de Dioclétien, il partagea l'empire avec Galère Maximien en 305. Il s'occupa du bonheur des peuples, et protégea les chrétiens. Ce prince mourut à Yorck, le 25 juillet 306, après avoir déclaré César son fils Constantin.

Galère. — Galerius Valerius Maximianus, souvent surnommé *Armentarius*, parce qu'il avait été berger, naquit aux environs de Sardique, et se distingua dans les armées par sa valeur. Créé César par Dioclétien, il fit d'abord la guerre aux Goths et aux Sarmates avec succès, mais il fut battu par les Perses en 297. Ayant levé de nouvelles troupes, il vainquit Narsès dans une seconde bataille, prit son camp, où il trouva d'immenses richesses, les femmes et les enfans du vaincu, pour lesquels il se fit donner en échange cinq provinces au delà du Tigre. A l'abdication de Dioclétien, Galère, nommé empereur, gouverna comme Néron. Le peuple de Rome, pour s'en délivrer, proclama empereur Maxence, qui le chassa d'Italie en 306. Galère, obligé de fuir, fut attaqué d'un ulcère rongeant qui couvrait presque tout son corps. On dit que, dans son désespoir, il invoqua le Dieu de ces mêmes chrétiens qu'il avait persecutés. Il mourut au mois de mai 311, dans des douleurs horribles. Sa taille très-élevée, son aspect, sa voix et ses gestes le rendaient formidable, son caractère et ses mœurs répondaient à son extérieur.

Tyrans qui s'élevèrent dans l'empire depuis 284 jusqu'en 311.

Julien, Amandus, OElianus, Carausius, Allectus, Achilleus, Maxence, Alexandre.

Sévère ii. — Flavius Valerius Severus, d'une famille inconnue de l'Illyrie, était adonné au vin et aux femmes, ce qui le lia avec Galère Maximien par une conformité de mœurs. Maximien, ayant repris le titre d'empereur à Rome en 307, Sévère marcha contre lui; mais se voyant abandonné d'une partie des siens, il fut obligé de se retirer dans Ravenne; Maximien vint l'y assiéger. Sévère se rendit à lui, espérant conserver la vie; le vainqueur lui fit ouvrir les veines en avril 307. Sévère laissa un fils que Licinius fit mourir.

Maximin. — Galerius Valerius Maximinus, souvent surnommé *Daïa*, fils d'un berger de l'Illyrie, et long-temps berger lui-même, était, par sa mère, neveu de Galère Maximien. Dioclétien lui donna le titre de César en 306, et il prit lui-même celui d'Auguste en 308. Maximin avait toujours été jaloux de Licinius; il lui déclara la guerre, et fut vaincu en 313, entre Héraclée et Andrinople; le vainqueur le poursuivit jusqu'au mont Taurus. Maximin fit alors massacrer un grand nombre de prêtres païens qui lui avaient promis la victoire, et rendit un édit favorable aux chrétiens. Son armée l'avait abandonné, et Licinius était à sa poursuite. La mort parut à Maximin le seul parti qui lui restât à prendre. Il essaya vainement de s'empoisonner. On dit qu'il fut frappé d'une plaie mortelle et d'un feu intérieur qui le dévorait, et qui le réduisit, vivant, à l'état de squelette. Cet empereur, qui mangeait et surtout buvait avec la plus grande intempérance, eut la sage précaution d'ordonner qu'on n'exécutât jamais que le lendemain les ordres qu'il donnait pendant le repas.

Constantin dit *le Grand*. Flavius Valerius Aurelius Claudius Constantinus naquit en 272, suivant quelques historiens, et suivant d'autres, en 274. A peine âgé de dix-neuf ans, il suivit en Egypte l'empereur Dioclétien. Ce jeune prince était d'une taille majestueuse, d'une belle figure, et avait les manières les plus affables. La nature lui avait aussi donné, avec beaucoup de pénétration d'esprit, une vigueur

de corps et un courage qui brillèrent dans plusieurs circonstances ; il terrassa un lion, et étendit un géant à ses pieds. Echappé des piéges de Galère, il traversa toute l'Europe pour rejoindre son père, à l'instant où ce prince s'embarquait pour la Grande-Bretagne. A la mort de son père, Constantin fut revêtu du titre de César. Il signala, dans les Gaules, sa valeur contre les Francs, et on ne peut dissimuler qu'il fut cruel envers les vaincus. Les discussions des Césars, les attentats de Galère et les vœux de la capitale l'appelèrent en Italie. Après avoir franchi les Alpes, il s'empara de Suse, écrasa dans les plaines de Turin l'armée de Maxence, prit Milan, gagna une nouvelle bataille près de Vérone, et enfin défit le tyran, qui perdit la vie dans une troisième bataille, livrée à deux milles de Rome, près du pont Milvius. Alors Constantin se déclara chrétien, sans défendre le culte des idoles. Il fit de sages lois, et embellit Rome autant que la décadence du bon goût le permettait. Le 8 octobre 314, il remporta une victoire près de Cibales, en Pannonie, sur Licinius, auquel il laissa pourtant le sceptre. Le combat fut très-sanglant de part et d'autre, et Constantin blessé gravement à la cuisse. Licinius, s'étant de nouveau déclaré contre Constantin, perdit une seconde bataille près de Calcédoine, et força le vainqueur, qui l'atteignit à Nicomédie, à le faire étrangler en 323. Maître alors de l'Orient et de l'Occident, Constantin transféra le siége de l'empire à Byzance, ce qui désola et ruina Rome. Nous voyons ce prince s'occupant long-temps des soins du gouvernement, de la propagation du culte qu'il avait embrassé, et de la répression des sectes. La paix, qui ne put être durable, exigea qu'il déployât encore beaucoup d'activité. Rentré dans la carrière des armes, il combattit avec succès les Goths et les Sarmates, et il en profita pour augmenter son empire en territoire et en population. Il conserva si bien ses forces qu'il se préparait à marcher contre les Perses, à la tête de son armée, quand il mourût, âgé de soixante ans, d'une maladie dont l'espèce et le genre ne sont point indiqués.

Licinius. — Licinius ou Lucinianus (C. Flavius Valerianus), fils d'un paysan du Danube, fut associé à l'empire en 307, par Galère Maximien, avec lequel il avait été soldat, et auquel il avait rendu de grands services dans la guerre des Perses. Constantin s'unit à Licinius, au point de lui donner en mariage, en 313, sa sœur Constantia. Cette même année

fut illustrée par les victoires de Licinius sur Maximin Daïa, qu'il battit, força de s'empoisonner, et dont il massacra toute la famille. Le reste de la vie de Licinius, marquée par de grandes infortunes qu'il s'attira volontairement, est suffisamment détaillé dans l'article ci-dessus.

Constantin ii, dit *le Jeune*. — Flavius Julius Constantinus, fils de Constantin *le Grand*, naquit à Arles en 316. Après la mort de son père, il eut en partage les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne; mécontent de son lot, il prit les armes contre son frère Constant, et fut tué dans une bataille livrée près d'Aquilée l'an 340. Ce jeune prince s'était distingué dans la guerre contre les Goths, les Sarmates et les Francs.

Constance ii. Constantius Flavius Julius, fils de Constantin *le Grand* et de Fausta, sa deuxième femme, naquit à Sirmich en 317; il fut créé César en 323, et élu empereur en 337. Ce prince rendit à son père les derniers honneurs, mais il ne put empêcher, s'il ne l'autorisa pas, le meurtre de ses oncles et de ses cousins, que les soldats sacrifièrent sous le prétexte de conserver l'empire aux trois fils de Constantin. Constance était plongé dans les disputes théologiques, quand il lui fallut combattre Sapor, roi de Perse; contre lequel il eut des succès en Arménie. De simples démonstrations hostiles et la résistance de la seule garnison de Nisibe suffirent pour contenir de nouveau les Perses, qui furent encore repoussés pour la troisième fois en 350. Peu après, les généraux Perses reprirent l'offensive, et remportèrent neuf victoires signalées. Dans le même temps, le germain Magnence fut proclamé empereur à Autun, et Vétranien à Sirmich, dans la Pannonie. Constance les anéantit par lui-même ou ses lieutenans, et se trouva seul possesseur de l'empire de Constantin en l'an 353. Ce maître absolu se montra cruel envers tous ceux qu'il redoutait. Il marchait à grandes journées vers les Gaules, pour atteindre Julien dont il était jaloux, lorsqu'il mourut de maladie à Mapsueste, au pied du mont Taurus l'an 361.

Constant. — Flavius Julius Constans, le plus jeune des fils de Constantin *le Grand*. Nommé César en 333, il parvint à l'empire en 337. On a vu à l'article de Constantin ii comment ce jeune prince succomba, surpris dans les embuches de Constant. Celui-ci se montra fier, fastueux, emporté jusqu'à la fureur, livré à ses courtisans et plongé dans la débauche. Après avoir rétabli S. Athanase sur le siége d'Alexan-

drie, il porta la guerre dans la Grande-Bretagne, et son règne n'était pas sans prospérité, quand le tyran Magnence, qu'il avait tiré de l'obscurité, lui ravit le trône et la vie.

Tyrans sous l'empire de Constance et de Constant :

Magnence, Vétranien et Népotien.

JULIEN. — Flavius Claudius Julianus, surnommé l'*Apostat* par les chrétiens, fils de Jules Constance, frère de Constantin *le Grand*, naquit le 6 novembre 331. Lors du massacre des neveux de Constantin, Marc, évêque d'Aréthuse, parvint à sauver Julien, âgé de six ans, en le cachant dans le sanctuaire. Ce prince laissa vivre Julien et Gallus, son frère, que son état maladif avait fait épargner. Attendri plus tard sur le sort de ces orphelins, Constance, qui était d'ailleurs sans enfans, songea à les adopter, et l'éducation de Julien fut confiée aux soins d'Eusèbe, évêque d'Antioche, et de l'eunuque Mardonius. Julien fut conduit dans les écoles publiques, où il montra beaucoup de talens, et acquit beaucoup de popularité. Constance, qui n'était pas partisan de la philosophie enseignée dans ces écoles, l'envoya à Césarée en Cappadoce, et ce fut alors que Julien entra dans les ordres sacrés. S'étant rendu en 351 à Constantinople, il y déploya une passion de philosopher qui parut messéante à Constance; celui-ci l'envoya à Nicomédie; et, comme il continuait à s'y conduire de même, il fut appelé à Milan et gardé à vue. Bientôt, par un changement inattendu, Constance créa Julien César, et l'envoya commander dans les Gaules, où il gagna sur les Allemands une célèbre bataille, livrée près de Strasbourg; enfin, les soldats le proclamèrent empereur, alors qu'il était à Paris, où il habitait un palais qu'il avait fait bâtir, et dont on voit encore quelques vestiges dans l'angle formé par les rues de la Harpe et des Mathurins. Quand Julien succéda à Constance, mort le 3 novembre 361, il réforma les abus, et régna avec une grande sagesse, si l'on en excepte les détestables persécutions, d'abord secrètes, et ensuite ouvertes, qu'il ordonna contre les chrétiens. Sa tentative infructueuse pour rebâtir le temple de Jérusalem l'anima davantage contre le culte dans lequel il était né, et qu'il avait paru professer avec zèle; mais il lui fallait, avant tout, terminer la guerre contre les Perses. Julien s'avança jusqu'à Ctésiphon, passa le Tigre avec son armée, au dessus de cette ville, et fit brûler sa flotte et ses

approvisionnemens. Il voulut pénétrer dans le cœur de l'Assyrie, mais les Perses avaient détruit tous moyens de subsistance, et il fallut revenir sur ses pas. Dans l'impossibilité de passer le Tigre, faute de bateaux, Julien prit, pour modèle de conduite, la retraite des dix mille, et résolut de gagner, comme eux, le pays des Carduques. Supérieur dans plusieurs combats partiels aux lieutenans de Sapor, il avançait toujours, lorsque, le 20 juin 363, animant ses troupes dans une mêlée, par des prodiges de valeur personnelle, il fut atteint dans le flanc d'un dard qui, au rapport de l'historien Rufus Festus, pénétra jusque dans la région inguinale : *Conto per ilia ictus inguinum tenus vulneratus est.* On dit qu'il jeta vers le ciel une portion du sang qui jaillissait de sa blessure, en s'écriant : *Galiléen, tu as vaincu!* Ce qui est beaucoup plus certain, c'est que, malgré les soins d'Oribase, son médecin, il succomba par suite d'une hémorragie, et mourut le lendemain comme un stoïcien austère, en faisant des vœux pour le bonheur des peuples. Julien avait alors trente-deux ans.

Jovien. — Flavius Claudius Jovianus, né dans la Pannonie l'an 331, fut proclamé empereur par l'armée, à la mort de Julien. Ce fut donc lui qui eut à soutenir une retraite dont notre temps a retracé les horreurs. Les Perses, instruits par un transfuge de la perte de Julien, redoublèrent leurs attaques en tête, en queue, et en flanc. Jovien, réduit à la plus cruelle nécessité, accepta une paix qui fut un bienfait, quelque rudes qu'en fussent les conditions, c'est-à-dire la cession de cinq provinces, et des villes de Nisibe et de Singase, ainsi que l'abandon des intérêts des Arméniens. La retraite des Romains, d'après les récits des historiens contemporains, s'opéra dans une horrible confusion ; les soldats, à demi nus, languissaient dans les angoisses d'une mort cruelle ; une faim dévorante les consumait ; sans discipline, et sans frein, ils méconnaissaient la voix de leurs chefs. Chaque pas qui rapprochait les troupes des bords du Tigre, semblait les éloigner du tombeau. Leur joie fut portée jusqu'au délire quand ils aperçurent ce grand fleuve. Jovien ne put modérer leurs transports. L'empereur et les personnes de sa suite traversèrent le fleuve sur dix petites barques, seul reste de la flotte romaine. Les soldats s'aventuraient sur des claies mal tissues, sur des outres, et enfin tout ce qu'ils purent mettre en œuvre; plusieurs se jetaient au milieu des flots,

même sans savoir nager, et ils perdirent la vie. La déportation des habitans de Nisibe offrit bientôt un spectacle non moins affreux. Aussitôt que Jovien fut entré à Antioche, il y fit éclater son immuable attachement au christianisme, sans cependant prohiber le culte des idoles. Enfin cet empereur se rendait à Constantinople pour y recevoir les hommages de ses sujets, son épouse était venue au devant de lui, et déjà il était à Dadastame, bourgade de la Galatie, lorsqu'il fut trouvé mort dans la nuit du 16 au 17 février 364. On a dit qu'il avait été frappé d'apoplexie, ou asphyxié par la vapeur du charbon que l'on avait employé pour chauffer ou sécher sa chambre; on soupçonna aussi qu'il avait été empoisonné par les eunuques. Jovien, qui ne régna que sept mois et vingt jours, était d'une taille haute, un peu courbé, et avait de l'embonpoint. Son caractère se distinguait par sa bonté, et ses mœurs furent celles d'un homme modéré et tempérant.

Valentinien Ier, né en Pannonie, s'éleva par sa valeur au trône impérial. Il fut proclamé empereur à Nicée après la mort de Jovien, le 26 février 364, et associa à l'empire son frère Valens, à qui il assigna l'orient, retenant pour lui l'occident. Valentinien repoussa les Germains, qui ravageaient les Gaules, pacifia l'Afrique révoltée, et dompta les Saxons. Il fit bâtir des forts nombreux sur les bords du Rhin et du Danube. Les Quades ayant repris les armes en 374, furent châtiés avec la plus grande sévérité. Une députation des vaincus excita tellement la colère de Valentinien, qu'il mourut assez promptement d'un anévrysme, le 17 novembre 375, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné douze.

Valens. — Flavius, associé à l'empire, par son frère Valentinien, et effrayé par la révolte de Procope, voulut d'abord abdiquer, mais triompha ensuite de ses ennemis. Les Goths opposèrent peu de résistance; après avoir été soumis, ils relevèrent la tête, et eurent quelques succès. Valens fut obligé de prendre lui-même le commandement de son armée, et il donna, près d'Andrinople, une bataille qu'il perdit. La nuit le surprit avant qu'il eût pris un parti décisif, et les soldats qui s'étaient rangés autour de lui, l'enlevèrent et le portèrent dans une maison où les Goths mirent le feu. Ainsi, Valens fut brûlé vif, à l'âge de cinquante ans, après en avoir régné quinze. L'histoire l'a peint comme un homme qui manquait de résolution, qui aimait l'argent, et qui, par la faveur qu'il

accordait aux Arriens, fit le plus grand mal à la religion qu'il croyait servir.

Gratien naquit à Sirmich en 359. Son père Valentinien lui donna le titre d'Auguste dès l'âge de trois ans, et Gratien lui succéda, en 375, à l'âge de seize ans et demi, mais il apprit en même temps à Trèves la mort de son père et l'élévation au trône de son jeune frère Valentinien par l'armée. Gratien consentit à partager avec lui l'Occident, et lui servit de tuteur. En 378, Gratien battit les Allemands, qui avaient fait une invasion en Alsace, les força à repasser le Rhin; et les poursuivit au delà. Gratien partit ensuite pour l'Orient, où il vengea sur les Goths, aidé par Théodose, la mort de Valens et la défaite de l'armée romaine. Ainsi, avant vingt ans, Gratien s'était acquis une réputation qui égalait celle des plus grands capitaines. La paix amollit son courage, et il s'adonna trop à la chasse et aux plaisirs. Les légions de la Grande-Bretagne se révoltèrent, et proclamèrent Maxime empereur. Gratien, tranquille à Paris, apprit que ses ennemis avaient passé le détroit, et marchaient à lui. L'empereur, abandonné, s'enfuit à Lyon, où il succomba par une mort violente, étant tombé dans les piéges que lui tendit Andragathe, un des généraux de Maxime. Gratien élevé par le poëte Ausone, avait le goût des lettres, et il montra beaucoup de qualités estimables.

Valentinien ii, né en 371, fut salué empereur en Pannonie le 22 novembre 375, succéda à Gratien, son frère, en 383, et fut dépouillé de ses états, en 387, par le tyran Maxime. Il eut recours à Théodose, qui défit Maxime, lui fit couper la tête en 388, rétablit Valentinien ii, et entra triomphant dans Rome avec lui. L'empereur, malgré sa jeunesse, s'interdisait tous les plaisirs qui annonçaient plus de goût pour la dissipation, que d'ardeur pour le bien de l'empire. Les peuples soumis à son autorité, étaient heureux, lorsque Arbogaste, l'un de ses premiers généraux, se révolta, et finit par le faire étrangler à Vienne, dans les Gaules, le 15 mai 392, âgé seulement de vingt ans, après un règne de neuf.

Théodose *le Grand.* — Flavius Theodosius Magnus, né en Espagne, était fils du comte Théodose, fameux par ses exploits, et décapité à Carthage, en 373, par les ordres de Valens, que l'on avait trompé. On a vu, dans les articles ci-dessus, les services que le fils rendit à l'état, et ce qu'il fit pour Valentinien ii. En 380, Théodose essuya une maladie

dangereuse; ce fut alors qu'il se fit baptiser. Cet acte solennel fut suivi de lois relatives à la religion et au maintien du bon ordre dans ses états. Théodose accorda une généreuse hospitalité à Altalaric, roi des Goths, qui s'était réfugié près de lui. Il vainquit et chassa au delà du Danube, en 381, plusieurs nations barbares, et fit avec Sapor III, roi de Perse, un traité de paix qui dura long-temps. Théodose pardonna, en 385, aux auteurs d'une conspiration ourdie contre sa vie, mais ne fut pas aussi généreux, quand il fit passer, en 390, au fil de l'épée, les habitans de Thessalonique, capitale de la Macédoine, qui s'étaient révoltés contre l'autorité de leur gouverneur. Ce fut pour faire expier à Théodose cette conduite que saint Ambroise fit fermer sur lui les portes de son église de Milan. Deux ans avant, Théodose ayant battu le tyran Maxime en deux batailles rangées dans la Hongrie et en Italie, et l'ayant poursuivi jusqu'à Aquilée, il força les soldats à le lui remettre. On l'amena devant Théodose, qui voulait lui pardonner, mais les gardes l'entraînèrent hors de la tente de l'empereur, et lui coupèrent la tête. En 389, Théodose vint à Rome, où il triompha, et, en retournant à Constantinople, il défit une troupe de barbares qui pillaient la Macédoine et la Thrace.

Il vainquit, en 394, le gaulois Arbogaste, et força cet usurpateur à se tuer lui-même. Enfin, Théodose, qu'attendaient, à Constantinople, les honneurs d'un nouveau triomphe, fut forcé de s'arrêter à Milan, par les progrès toujours croissans d'une hydropisie dont il mourut, le 17 janvier 395, âgé de cinquante ans, après un règne de seize. Plusieurs écrivains l'ont comparé à Trajan dont il descendait, et ce parallèle ne manque point de justesse sous plusieurs rapports.

Tyrans sous les règnes de Gratien, de Valentinien II *et de Théodose.*

Magnus, Maxime, Eugène et Victor.

Ici finissent nos remarques, avec la liste des empereurs romains, et commence la division de l'empire en Orient et Occident.

Extrait du JOURNAL COMPLÉMENTAIRE du *Dictionaire des Sciences médicales* (103e cahier, janvier 1827, tome XXVI; — 105e cahier, mars, tome XXVII; — 107e cahier, mai, tome XXVII).

LETTRE

DE

M. DESGENETTES, D. M. M.,

A M. POINTE, D. M. P.,

RELATIVEMENT A L'INFLUENCE DE LA MANUTENTION DES TABACS SUR LA SANTÉ.

PARIS,

IMPRIMERIE DE C. L. PANCKOUCKE,

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Rue des Poitevins, n° 14.

M. DCCC. XXVII.

LETTRE

DE

M. DESGENETTES, D. M. M.,

A M. POINTE, D. M. P.,

RELATIVEMENT A L'INFLUENCE DE LA MANUTENTION DES TABACS SUR LA SANTÉ.

Rosny, le 25 juillet 1827.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

JE viens de recevoir votre lettre du 21 du courant, par laquelle je vois que vous avez été mal informé de ce j'ai dit, dans l'une des séances de l'Académie royale de médecine, relativement à vos *Observations sur les maladies auxquelles sont sujets les ouvriers employés dans la Manufacture royale des tabacs de Lyon*.

Lorsque la discussion s'ouvrit sur cet objet, parlant en thèse générale, et abstraction faite des résultats de vos Observations, je fis simplement part à l'Académie de quelques renseignemens que j'avais pris à Cette, en 1789, 1790 et 1791, et qui tendaient spécialement à prouver l'innocuité de la fumée de tabac. Je fortifiai cette opinion par la double autorité d'un grand chimiste et d'un habile observateur de l'Ecole de Montpellier.

Voici en effet, Monsieur et honoré confrère, ce qui fut lu dans l'assemblée publique de la Société des sciences de Montpellier, tenue le 25 novembre 1771, en présence des Etats de la province de Languedoc.

EXTRAIT *d'un Mémoire de M. Venel sur les effets de la fumée de tabac.*

« Les observations qui ont fourni le sujet de ce Mémoire ont été faites en exécution d'une commission de la Cour des comptes, aides et

finances de Montpellier, qui, à l'occasion des différends survenus entre les magistrats municipaux de Cette et les officiers de la Manufacture de tabac établie dans cette ville, au sujet des incendies des tabacs, chargea MM. Venel et Gouan, professeurs en médecine et membres de la Société royale, d'examiner les effets de ces fumées sur les hommes, les marchandises, les meubles, etc. »

« Il résulta de cette vérification, que dans le cas même où les incendies se font avec le plus grand désavantage, relativement à l'émission des fumées, les vapeurs et fumées répandues, provenant des côtes et débris de tabac et des tabacs avariés, ne sont point insalubres; qu'un malade attaqué de phthisie au dernier degré, et dont la maison fut remplie vingt-quatre heures de ces vapeurs, n'en éprouva rien de plus que les autres habitans de la maison, c'est-à-dire que ces vapeurs ne se manifestèrent à lui, comme aux autres, que par une odeur forte et désagréable; que c'est à l'incommodité qu'une telle odeur fait éprouver aux hommes que se bornent les mauvais effets des vapeurs produites par les incendies dont il s'agit; que cette incommodité ne dura que pendant environ une journée, sur trois que dura l'incendie que MM. Venel et Gouan observèrent à Cette; que les marchandises et meubles des habitans n'en souffrirent aucun dommage sensible; et enfin, que les ouvriers de tout âge et des deux sexes employés dans cette Manufacture ne sont sujets à aucune indisposition particulière, et nommément aux maladies des yeux, à celles de poitrine et aux tremblemens des membres. »

Telle est, Monsieur et honoré confrère, la seule part que j'ai prise à la désunion que vos intéressantes recherches ont fait naître. C'eût été méconnaître les règles de la dialectique que d'arguer contre vous des dernières lignes du Rapport de MM. Venel et Gouan. Que pouvais-je opposer de concluant aux observations journalières que votre position vous met dans le cas de faire?

J'ai été flatté d'apprendre, par votre Lettre, que vous vous rappelez avec plaisir nos relations déjà bien éloignées de la Faculté de Paris. Il me souvient aussi que vous vous montrâtes dans vos examens d'une manière présageant les succès qui vous attendaient dans une ville, qui, comme Lyon, compte tant d'habiles médecins. Je dus vous féliciter, d'après mã coutume de rendre justice à tous les talens, car ces rigueurs qu'on m'a reprochées ne tombèrent jamais que sur des ignorans ou des hommes avantageux.

Je suis, etc.

Le Baron DESGENETTES.

DISCOURS

RELATIF

A LA FIÈVRE JAUNE,

PRONONCÉ

PAR M. LE BARON DESGENETTES

DANS LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1827

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, LES TROIS SECTIONS RÉUNIES.

MESSIEURS,

LA question à l'ordre du jour est celle-ci : Acceptera-t-on, rejettera-t-on purement ou simplement, ou bien modifiera-t-on le Rapport de la Commission sur les documens Chervin?

Quand on nous a proposé un ajournement indéfini, c'est comme si l'on nous eût dit : *Vous ne répondez point au Ministre de l'intérieur, parce que vous êtes institués pour le faire toutes les fois qu'il invoquera l'assistance de vos lumières.*

Malgré la brièveté dont je cherche à m'imposer la loi, je suis forcé de remonter un peu plus haut.

Nous nous occupions paisiblement, Messieurs, de nos travaux académiques ordinaires, quand la question de

la fièvre jaune est tombée au milieu de nous comme une pomme de discorde.

A peine, en effet, eûmes-nous entendu le Rapport des Commissaires sur les documens Chervin, qu'il s'engagea une violente discusion. MM. les Commissaires envoyés à Barcelonne se crurent offensés, et l'un d'entre eux, M. Pariset, qualifia dans une apologie animée le Rapport de vos Commissaires d'*Acte d'accusation*......... Non, Messieurs, il n'y avait rien de semblable : vos Commissaires avaient, d'après leur conviction, rendu justice au dévouement désintéressé de M. Chervin. N'ayant pu cacher qu'il était en contradiction avec la Commission de Barcelonne, ils sont loin de s'être écartés, en vous en informant, des égards dus à des confrères estimables. Non, Messieurs, je le répète, il n'y eut point là d'acte d'accusation : si le rapport eût porté ce caractère, ce ne serait pas moi qui viendrais l'appuyer et le défendre : d'ailleurs l'Académie tout entière a voté l'impression de la riposte de M. Pariset, et les signataires du Rapport (c'est une justice qui leur est due), ont tous pris part à cette décision.

Ici, Messieurs, je me sentirais porté à reprocher à MM. les Commissaires de Barcelonne leur trop grande susceptibilité, si je n'étais retenu par une considération, c'est qu'il faudrait adresser de semblables reproches à M. Chervin. Or, Messieurs, je ne puis usurper cette fonc-

tion censoriale, qui appartiendrait tout au plus à l'Académie. Mais ne ferions-nous pas bien d'abandonner tout-à-fait le champ de la controverse à M. Chervin et à MM. les Commissaires de Barcelonne? Il serait absurde de nous constituer les juges de leurs assertions contradictoires, puisque nous n'avons aucun moyen d'enquête possible : d'ailleurs ne perdons pas de vue que nous sommes officiellement chargés d'une seule chose; c'est-à-dire, de déclarer *si les documens Chervin, tels qu'ils sont parvenus à notre connaissance, doivent être pris en considération.* Vous le savez tous aussi, Messieurs, M. Chervin a, pendant nos débats, publié un écrit dans lequel il a discuté les principes du ministère en matières sanitaires, et, avec moins de ménagement encore, il a déclaré que nous n'étions plus en mesure de prononcer sur la valeur de ses documens; en un mot, il a décliné votre compétence dans les termes les plus positifs. Je vais d'abord défendre contre M. Chervin la conduite de l'administration supérieure, en fait de matières sanitaires; après quoi je soutiendrai votre compétence.......... Nous avons une loi sanitaire assez récente, qui pose en principe et comme reconnue la contagion de plusieurs maladies, et, entre autres, de la fièvre jaune. Comme tous les actes de ce genre, elle a placé des punitions à côté des infractions et des délits; il est des cas dans lesquels elle a prononcé la peine capitale! Peut-on, dans cet état de

notre législation, penser qu'il se trouverait des ministres qui suspendissent ou éludassent l'exécution d'une semblable loi d'après des opinions médicales isolées? Supposons M. Chervin Ministre de l'intérieur : je me permets de lui demander ce qu'il ferait alors? Je n'ai pas fini de dire ce qui est en faveur de l'administration; et le voici. Elle n'ignore pas que plusieurs lois ne sont que temporaires, et peuvent ainsi être modifiées ou abrogées : c'est pour cela que, pouvant retenir par devers soi les documens dont la chambre des députés lui avait fait le renvoi, elle a soumis ces mêmes documens à votre examen et à votre discussion. Je pense, de bonne-foi, que l'administration ne pouvait mieux agir........ Je passe à votre compétence. Nul doute qu'elle ne soit établie par l'ordonnance du Roi, qui a créé l'Académie, et par le renvoi qui nous a été fait par le Ministre. Cela n'a pas empêché M. Chervin, au mépris du droit et du fait, d'appeler de votre jugement à intervenir, et il a dit, toujours au public, qu'il se souciait peu de l'assentiment de notre compagnie. Il est évident qu'il a oublié plus que le sentiment des convenances. Quel est, en effet, le médecin autorisé à dire qu'il nous mésestime collectivement? il ne serait cru ni écouté. Je ne crois pas non plus que M. Chervin pensât ce qu'il a écrit : les passions portées dans la discussion des affaires, oppriment le jugement, comme Salluste le fait dire à César opinant

dans la conjuration de Catilina[1]. D'un autre côté, Messieurs, ne savons-nous pas que la plus naturelle et la plus impérieuse des passions, s'exhale quelquefois avec les expressions les plus énergiques de la haine contre l'objet le plus aimé? ne serait-il pas permis de conjecturer qu'alors que M. Chervin offensait l'Académie, il l'affectionnait plus que jamais?

Je passerai sous silence cette intervention officieuse qui fut écartée par le texte exprès de nos réglemens, pour dire encore un mot sur les exagérations de la sensibilité. Notre collègue M. Bailly nous a dit « qu'on avait envoyé les Commissaires de Barcelonne à la mort.......... Il se trompe; c'était à la célébrité, aux honneurs, à la gloire!

Nous crûmes un instant, Messieurs, marcher directement vers le but de la discussion, quand nous eûmes à entendre un discours de sept grands quarts d'heure sur la contagion ou la non contagion de la fièvre jaune. Quand j'ai cherché à me rendre compte de l'attention bienveillante de l'auditoire dans cette circonstance, j'ai cru que cela tenait à l'art avec lequel on avait rajeuni plusieurs d'entre nous, en les replaçant souvent sur les

[1] *Omnes homines qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ atque misericordia, vacuos esse decet : haud facile animus verum providet ubi illa officiunt. Neque quisquam omnium lubidini simul et usui paruit. Ubi intenderis ingenium, valet; si lubidô possidet, ea dominatur, animus nihil valet.*

bancs des écoles les plus élémentaires........ Il nous faudra, sans doute, revenir bientôt à la question de la contagion ou non contagion de la fièvre jaune qui domine toutes les autres; mais l'Académie, devant laquelle j'ai l'honneur de parler, sera peut-être renouvelée trois fois avant d'avoir pris un parti sur cette question! que dis-je, elle ne sera peut-être jamais résolue.......

J'arrive au Discours de M. Rochoux. Je conviens qu'il est rentré quelques instans dans la question; mais, en s'en écartant brusquement, il nous a mis dans la nécessité d'infirmer une partie de ce qu'il a dit. Son admiration pour l'Angleterre l'a porté trop loin pour un Français. Nous aimons aussi les Anglais, mais sans rabaisser devant eux notre pays. La législation anglaise en matières sanitaires, n'est pas, je crois, telle qu'on vous l'a dit; je suis prêt à le prouver, en déposant sur le bureau les pièces officielles que je dois à la courtoisie de sir John Jackson, président du comité nommé en 1819 par la Chambre des Communes pour la révision des lois sanitaires de la Grande-Bretagne. Si cependant on produisait un bill du parlement, postérieur à la date que je viens de citer, je n'aurais plus rien à dire. M. Rochoux n'a pas traité avec équité Fracastor, qui reposait en paix depuis 1553, en lui reprochant d'avoir été l'auteur et l'apôtre de la doctrine des miasmes. L'histoire de la médecine prouve que cet homme, justement célèbre par la

variété de ses talens, ne fit qu'adopter une théorie contemporaine. Peut-être pourrait-on dire quelque chose sur sa complaisance pendant le concile de Trente; mais laissons de côté la politique des papes et des empereurs.

Je ne terminerai point ce Discours, beaucoup trop long, sans féliciter M. le Secrétaire perpétuel sur l'impartialité dont il a fait preuve dans la rédaction du procès-verbal de la dernière et orageuse réunion des trois sections.

Messieurs, j'ose avancer que nous sommes ici un assez grand nombre qui, dans l'intérêt de l'art, et pour l'honneur de l'Académie, désirons voir se terminer cette discussion. En attendant votre décision sur cet objet, je vote personnellement pour l'adoption du Rapport et de ses conclusions; je demande en même temps, avec instance, que l'Académie déclare formellement qu'elle n'entend rien prononcer sur les faits controversés entre M. Chervin et MM. les Commissaires de Barcelonne.

(*Après avoir entendu ce Discours, l'Académie a fermé la discussion.*)

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE, RUE DES POITEVINS, N° 14.

NOTES

SUR

L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE MADRID,

DEPUIS 1734 JUSQU'EN 1797,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA MÉDECINE;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Une réunion libre de médecins, de chirurgiens et de pharmaciens distingués s'occupait utilement à Madrid, dès 1732, de la culture des trois branches de l'art de guérir.

En 1734, ces hommes, remplis de zèle, obtinrent de Don François-Gaspard de Molina, président du conseil, évêque de Barcelone, et depuis de Malaga et cardinal, la permission de faire des leçons d'anatomie et d'opérations chirurgicales plus étendues que celles qui avaient lieu et qui étaient tout à fait insuffisantes.

Cette société, qui avait pris le nom de *Tertulia literaria medica*, et qui subsistait des cotisations de chacun de ses membres, étendant de jour en jour ses vues bienfaisantes et patriotiques, crut que le moment était venu de demander à l'autorité supérieure la formation d'une Académie qui aurait, pour objet principal, l'étude de l'histoire naturelle et médicale de l'Espagne. Philippe v accueillit ce projet utile, créa la corporation demandée, et lui donna des statuts ou réglemens datés de Madrid le 13 septembre 1734.

L'Académie, évidemment appuyée par la faveur royale, reçut, pour président perpétuel, Don Joseph Cervi, premier médecin du roi.

Une ordonnance spéciale, rendue depuis par Philippe v, au Buen Retiro, le 15 juillet 1738, et contresignée par Don François-Xavier de Morales-Velasco, déclara officiellement la protection immédiate que le roi accordait à l'Académie.

Ses travaux reçurent une nouvelle extension, lorsque, à ses occupations intérieures, elle joignit des publications; de ce nombre, furent les observations barométriques faites à Madrid, appliquées à la médecine, entreprises, en 1737, par Don François Fernandez-Navarette, médecin de la chambre de S. M., continuées par Don Alexandre Martinez d'Argandona, et enfin par le secrétaire de l'Académie Don Joseph Ortega, depuis 1738, jusqu'à la fin de 1746.

La réputation de l'Académie s'étendait dans le reste de l'Europe, surtout en France, en Angleterre et en Hollande, quand la déclaration de guerre entre la maison d'Autriche, en 1740, vint retarder ses travaux et diminuer ses ressources. Plusieurs de ses membres eurent aussi, dans l'armée, des emplois qui les forcèrent à s'éloigner de l'Espagne; cependant l'Académie n'en donna pas moins, et pour la première fois, en 1739, une Pharmacopée nationale, dont la publication avait été ordonnée par une loi de l'état, sous le règne de Philippe II, c'est-à-dire, plus d'un siècle auparavant.

Pendant que la guerre déployait ses fureurs en 1744, l'Académie fut agitée par des dissensions intestines que produisirent, entre autres choses, les prétentions des médecins de la cour. Le calme se rétablit au moyen d'une réconciliation franche et de quelques changemens dans les statuts, qui furent approuvés par un acte émané de l'autorité du roi, le 14 septembre de la même année.

La paix procura à l'Académie un bon nombre de sujets de beaucoup de mérite, qui vinrent, au retour de l'armée, se fixer à Madrid. Les plus distingués et les plus utiles à cette institution furent Don François Padros, Don Michel Barnades, Don Joseph Quer et Don Jean de Minuart.

La mort de Philippe V, arrivée en 1746, donna à l'Académie, dans la personne de Ferdinand VI, son fils et son successeur, un protecteur également bienveillant, et qui eût fait plus pour elle sans les charges nombreuses qui accablaient l'état.

L'Académie eut aussi à regretter, en 1748, la perte de son digne président.

A cette époque, la mauvaise santé de S. M. la reine Donna Barbara, infante de Portugal, fit appeler, de Valence à Madrid, le célèbre professeur André Piquer, qui fut fixé pour toujours à la conr. Encore bien que l'Académie réunit, dans ses études, la culture de l'anatomie, de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie, de la botanique, de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, il fut question de créer une Académie des sciences dans laquelle la médecine proprement dite, isolée des connaissances accessoires, n'eût plus formé qu'une section. Ce projet, qui resta alors sans exécution, avait eu l'assentiment du premier ministre, le marquis de la Ensenada, homme d'état assez connu par ses talens.

La présidence perpétuelle de l'Académie, dévolue, par ses statuts, au premier médecin du roi, fut successivement occupée, en cette qualité, depuis 1748 jusqu'en 1797 inclusivement, par Don Joseph Sunnol, Don Manuel Martinez de Larraga, Don Mucio Zona, Don Manuel del Pueyo et Don François Martinez Sobral.

D'après ses statuts, l'Académie nommait un vice-président annuel, lorsque Piquer, à son insu, et par l'effet d'une sollicitation irréfléchie, fut désigné, par un ordre du roi, vice-président perpétuel. La compagnie se conforma avec respect aux volontés souveraines, et n'en estima pas moins Piquer; mais son zèle se ralentit à un degré qui ne fut que trop préjudiciable. A la mort du vice-président, qui eut lieu en 1772, l'Académie rentra dans ses droits, et lui donna pour successeurs, jusqu'en 1797 inclusivement, Don Diego Purcell, Don Joseph Amar, Don Joseph Lafarga, Don Joseh Garcia de Buranda, Don Antonio Escobar, Don Manuel Pereyra, Don Antonio Franseri, Don Michel Barnades et Don Grégoire Garcia Fernandez. Don Antonio Franseri, qui était vice-président, pour la seconde fois, en 1797, l'était encore en 1805, quand nous eûmes, mon collègue et ami, M. Duméril et moi, l'honneur d'être reçus associés étrangers de l'Académie de Madrid pendant notre séjour en Espagne relativement à la fièvre jaune.

Avant de pouvoir se procurer convenablement, dans l'enceinte de Madrid, un jardin royal des plantes, ce qui n'eut lieu qu'en 1755, on avait établi un jardin provisoire dans le potager royal de Migascalientes, terrain légué par le premier pharmacien de Philippe v, Don Louis Riqueur, à Ferdinand vi, lorsqu'il était prince des Asturies.

En 1775, le gouvernement chargea le premier professeur,

Don Casimir Gomez Ortega, de visiter les principaux jardins de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, pour pouvoir donner à celui de Madrid plus de perfection. Ce savant se lia, dans les divers pays qu'il parcourut, avec les Jussieu, Duhamel, Le Monnier, Macquer, Morand, Rouelle, Lorry, Beaumé, Valmont de Bomare, Darcet, Rozier, Gouan, Cusson, Pringle, Banks, Solander, Forster, Magellan, Fothergill, Van Royen, Burmann et quelques autres. Don Casimir Ortega, qui était d'ailleurs secrétaire de l'Académie pour la correspondance étrangère, entretint toujours un commerce de lettres avec les savans que nous venons d'indiquer, et au nom desquels il faut ajouter celui d'Auguste Broussonet.

L'Académie éprouva cependant, dans les dernières années du règne de Charles III, des ralentissemens indépendans des académiciens, et que l'on qualifia, en Espagne même, d'une manière plus sévère : *La verdad de la historia no permitte disimular que ha estado varias veces amenazada de un letargo que suspendiese enteramente sus funciones*, etc. Ces paroles sont tirées de la préface des Mémoires de l'Académie dont il sera parlé à la fin de cette Notice.

Il régnait déjà, en 1790, dans cette compagnie, la plus noble émulation, lorsque Charles IV, approuvant de nouveau ses statuts, en 1791, en ordonna la stricte exécution. Ce souverain a fait davantage, en déterminant les travaux, les attributions et les réglemens intérieurs de l'Académie par son ordonnance datée d'Aranjuez, le 23 mai 1796, et contresignée Don Sébastien Pinnuela, Philippe, évêque de Salamanque; Don Domingo Codina, etc.

S'il est vrai que l'histoire adresse, un jour, des reproches à Don Emmanuel de Godoï sur sa toute-puissante administration, elle n'oubliera pas sans doute qu'il fit aussi quelque bien, et, pour nous renfermer dans ce qui concerne l'art de guérir, elle dira que le prince de la Paix fut le protecteur de l'Académie royale de médecine de Madrid, et qu'il fonda dans cette capitale la première chaire de clinique.

Voici le plan des travaux dont est chargée l'Académie :

1°. L'étude de l'histoire naturelle et médicale, principalement de l'Espagne. Ceci entraîne des recherches sur les topographies; la longitude et la latitude des divers lieux déterminées astronomiquement; la nature et prédominance des vents; la qua-

lité des terrains et les minéraux, végétaux et animaux qu'ils offrent ou nourrissent, considérés comme médicamens ou alimens; les produits économiques des bêtes bovines, des moutons, des abeilles, des vers-à-soie, etc.; les épizooties, les moyens de les traiter et d'empêcher leur influence sur la production des épidémies; les herborisations nécessaires pour former des flores provinciales qui indiquent les propriétés des végétaux, soit en médecine, soit dans les arts, et leurs rapports avec la salubrité des divers climats, etc.; l'examen méthodique des fossiles, comme les minéraux, les terres qui servent aux poteries, le charbon de terre, les salines, etc.; l'analyse des eaux potables et minérales du royaume, indépendamment des travaux ordonnés pour le rétablissement ou l'entretien des antiques et fameux bains; des observations sur le caractère et l'éducation physique et morale des habitans des divers pays, et l'influence de l'imagination sur les maladies; les calculs de naissance dans les deux sexes; les probabilités sur la durée de la vie dans les différens climats des vastes possessions espagnoles; les moyens de prévenir la multitude d'aveugles, d'estropiés et autres communément à charge à l'état, en indiquant le parti que l'on pourrait en tirer dans les sciences, les arts et les divers emplois; enfin, dresser des tables nécrologiques et d'autres sur les naissances en Espagne.

2°. La description des maladies endémiques et leur traitement, ainsi que les moyens d'en détruire les causes, si cela est possible.

3°. Une relation exacte des épidémies, qui ne sont pas aussi communes qu'on le croit vulgairement; une recherche scrupuleuse et attentive des causes qui puisse donner les moyens d'obvier aux contagions; une exposition individuelle qui permette d'évaluer les bons soins et fasse connaître les négligences ou les fautes commises pour s'opposer au retour de semblables fléaux, et les combattre avec succès dans les mêmes circonstances.

4°. Tracer, pour la jeunesse espagnole destinée à la culture de la médecine et des sciences naturelles, un plan d'éducation adapté aux besoins publics, au génie et au caractère national.

5°. La bibliographie médicale, chirurgicale, pharmaceutique et des sciences naturelles; la recherche, la conservation des manuscrits et bons livres, et la réimpression de ceux qui sont utiles et rares, et, dans tous les cas, constater les décou-

vertes faites par des Espagnols, et que des étrangers se sont souvent appropriées.

6°. Le perfectionnement de la nomenclature médicale espagnole, et la correction de ce qu'elle peut avoir de défectueux.

7° La censure des ouvrages de médecine et sur les sciences qui sont l'objet des études de l'Académie; les traductions d'après les langues mortes ou vivantes, et il est bien entendu que ces traductions devront être faites d'après les textes originaux.

8°. La médecine légale, ou ce qui a rapport aux naissances tardives, à l'infanticide, aux empoisonnemens, aux suffocations spontanées ou produites par la violence, à la mort apparente ou vraie, à l'impuissance, aux signes de la virginité, aux blessures ou coups mortels, à l'aliénation mentale, et autres objets sur lesquels il faut des connaissances spéciales pour porter un jugement décisif.

9°. La direction de la construction et de l'emplacement des hôpitaux civils, militaires et de la marine; les lazarets, hospices, casernes, prisons, boucheries, cimetières; les avis à donner pour les soins dûs aux pauvres, et assurer la salubrité des nouvelles populations.

10. La solution des problèmes relatifs à l'inoculation de la variole, à la contagion de la phthisie, aux infirmités réputées incurables, etc., ayant soin de proposer annuellement des prix pour asseoir un jugement sur les points les plus contestés.

11°. La police médicale, qui s'occupe de l'extinction de la variole, des maladies vénériennes et de la peste, etc., qui règle ce qui est relatif aux boutiques de limonadiers et aux cuisines, et y prohibe l'usage du plomb, du cuivre, du laiton, etc.

12°. La manière de détruire l'anarchie médicale, chirurgicale et pharmaceutique, en chassant les charlatans, plus dangereux que la peste même.

13°. La vérification de la falsification des drogues, les moyens de se les procurer sans altération, et de reconnaître les fraudes que la cupidité emploie au préjudice du genre humain.

14°. L'examen des divers spécifiques, des remèdes nouveaux, des miracles, des choses extraordinaires, des monstruosités et autres objets qui peuvent avoir des rapports plus ou moins directs avec la médecine et les sciences auxiliaires, et toujours

dans les vues d'utilité publique que S. M. s'est proposées dans la formation de l'Académie.

Viennent ensuite les statuts de cette compagnie, qui se compose de quatre classes d'académiciens, savoir : d'ordinaires, d'honoraires, d'associés et de correspondans nationaux et étrangers.

Les académiciens ordinaires, qui forment plus spécialement l'Académie, sont au nombre de trente-cinq, sans compter le président-né, savoir : vingt médecins, cinq chirurgiens lettrés, cinq pharmaciens approuvés, cinq savans cultivant les sciences naturelles, et tous résidant nécessairement à Madrid.

Nous passons sous silence le reste des réglemens, pour arriver au volume de Mémoires, format in-4°, publié en 1797, à l'Imprimerie royale de Madrid, et dédié à Charles IV (*Memorias de la real Academia medica de Madrid*). Ces Mémoires commencent par une notice historique sur l'Académie. Viennent ensuite le plan de ses travaux que l'on vient de lire, les statuts et la liste de ses membres de toutes les classes. Ce qui est plus important, c'est l'indication des Mémoires par où nous terminerons, et dont voici le titre :

1°. *Dissertation sur la respiration et la circulation du sang considérés comme premier principe de la vitalité des animaux*, par Don Ignace-Marie Ruiz de Luzuriaga.

2°. *Appendix*. Parallèle des expériences publiées par Girtanner en 1790, sur l'irritabilité, comme principe de la vie, avec l'Essai, publié, en 1785, à Edimbourg, par Luzuriaga, sous le titre suivant : *Tentamen medicum inaugurale de reciprocâ et mutuâ systematis sanguinei et nervosi actione*.

3°. *Observations sur la culture du riz dans le royaume de Valence, et son influence sur la salubrité*, par Don Antoine-Joseph Cavanilles. L'auteur conclut qu'il serait très-avantageux de supprimer cette culture.

4°. *Mémoire sur le bleu de Prusse*, par Don Louis Proust.

5°. *Mémoire sur la mine de fer, vulgairement connue sous le nom de pyrite*, par le même.

6°. *Observations sur l'influence de la lumière solaire, particulièrement dans la purification de l'acide nitrique, expliquant pourquoi les eaux fortes pour l'essai des matières d'or ne sont pas pures*, par Don Dominique Garcia Fernandez.

7°. *Discours sur un point de médecine légale*, par J. B. S. APX (il s'agit d'une accusation d'impuissance, et la décision est négative).

8°. *Mémoire sur un moyen de faire artificiellement les eaux martiales, dans lesquelles l'oxigénation du fer ne change pas, et qui ne précipitent point par le repos*, par Don Grégoire Bannarez.

9°. *Mémoire sur le quinquina*, par le même.

10°. *Résumé sur les principales propriétés du platine et ses usages*, par Don François Chabaneau.

11°. *Mémoire sur les effets de l'alcali volatil dans les substances animales*, par Don Joseph Iberti.

12°. *Dissertation sur les genres de plantes*, fovaria, actynophyllum, araucaria et salmia, et la réunion de quelques autres que Linné a regardés comme distincts, par Don Joseph Pavon.

13°. *Dissertation sur la colique de Madrid*, par Don J.-M.-R. de Luzuriaga.

14°. *Mémoire sur la ratanhia*, par Don Hippolyte Ruiz.

15°. *Mémoire sur la vraie calaguala et deux autres racines qui, sous le même nom, nous viennent de l'Amérique méridionale*, par le même.

16°. *Mémoire sur la chanchalagua, et son commerce au Pérou et au Chili*, par le même.

17°. *Mémoire sur la racine de quinquina, découverte au Pérou*, par le même.

18°. *Dissertation sur les suites funestes de l'inertie de l'utérus après les accouchemens, sur les moyens de les prévenir et d'y remédier*, par Don Jean Hirigoyti.

19°. *Réclamation en faveur des Espagnols de la découverte par laquelle on dessale l'eau de mer en la distillant, et indication d'un nouveau procédé*, par Don J.-M.-R. de Luzuriaga.

20°. *Mémoire sur une difficulté périodique de respirer, qui prouve l'influence de la lune sur le corps humain*, par Don Antoine Franseri.

Ces courtes notes suffiront pour engager à consulter les Mémoires de l'Académie royale de médecine de Madrid.

Extrait du 113e cahier du *Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales*.

Imprimerie de C.-L.-F. PANCKOUCKE, rue des Poitevins, n° 14.

MÉLANGES

DE

MÉDECINE.

DEUXIÈME PARTIE.

Ce Recueil n'existe qu'au nombre de cinquante exemplaires.

TABLE

DES MATIÈRES.

REMARQUES

SUR

LES INSTITUTIONS MILITAIRES

DE VÉGÈCE,

DANS LEURS RAPPORTS CONSTANS AVEC L'HYGIÈNE SPÉCIALE DES TROUPES;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

PARIS,

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

Rue des Poitevins, n° 14.

M. DCCC. XXVIII.

REMARQUES

SUR

LES INSTITUTIONS MILITAIRES

DE VÉGÈCE,

DANS LEURS RAPPORTS CONSTANS AVEC L'HYGIÈNE SPÉCIALE DES TROUPES.

Végèce (Flavius Vegetius Renatus) vivait dans le quatrième siècle, et quoiqu'il ne fût point homme de guerre, à ce qu'il paraît, il fut chargé, par Valentinien II, d'écrire des *Institutions militaires*. Cet ouvrage, ainsi que des préceptes de vétérinaire d'un autre Végèce (Publius), nous ont été précieusement conservés. Encore bien que l'Empire fût assez puissant sous le prince que nous venons de nommer, cependant il dégénérait de jour en jour de son ancienne splendeur. Ce fut dans cet état de choses que notre auteur compila, avec soin et sagacité, tout ce qu'il put trouver de bon dans les écrits de ceux qui l'avaient devancé. Les sources principales dans lesquelles puisa Végèce, furent quelques-uns des ouvrages de Caton le Censeur et de Celse, ceux de Paterne et de Frontin, et les ordonnances d'Auguste, de Trajan et d'Adrien. Nous ne possédons plus les ouvrages de Caton relatifs à la guerre; nous savons seulement qu'ils traitaient des actions des rois de Rome et de l'origine des villes d'Italie, et que les quatre derniers livres offraient une histoire de la première et de la seconde guerres puniques, ainsi que de ce qui se passa jusqu'à

la première guerre de Galba en Lusitanie. Les écrits de Celse sur l'art militaire ne sont pas non plus parvenus jusqu'à nous; il en est de même de ceux de Paterne, plus intéressans, suivant toutes les probabilités, puisque l'auteur avait eu un commandement dans les armées de l'empereur Marc Aurèle. Quant à Frontin, nous possédons encore de lui l'ouvrage intitulé : *Stratagematum et Stratageticon libri* IV. Les ordonnances d'Auguste, de Trajan et d'Adrien étaient des mines riches à exploiter. Végèce nous a d'ailleurs lui-même expliqué son vrai but, qui était de rétablir l'armée romaine sur les bases primitives, par l'exemple et l'imitation des vertus antiques : *Hæc fidei ac devotionis intuitu, imperator invicte* (dit-il à la fin de son premier livre, en s'adressant à Valentinien), *de universis auctoribus qui rei militaris disciplinam literis mandaverunt, in hunc libellum enucleata congessi, ut in delectu atque exercitatione tyronum, si quis diligens velit existere, ad antiquæ virtutis imitationem facilè corroborare possint exercitum.*

Nous ne prétendons point ici faire un article complet de bibliographie sur Végèce, mais seulement indiquer les textes, versions et commentaires parvenus à notre connaissance, et surtout ceux que nous avons eus à notre disposition.

Sextus Julius Frontinus de re militari; Flavius Vegetius de re militari; Ælianus de instruendis aciebus; Modesti libellus de vocabulis rei militaris. Bononiæ, Joan.-Ant. de Benedictis, 1505, in-folio.

Fl. Vegetii Renati viri illustris de re militari libri quatuor. Sexti Julii Frontini viri consularis de stratagematis libri totidem. Æliani de instruendis aciebus liber unus (*à Theodoro Thessaliense latinus factus*). *Modesti de vocabulis rei militaris liber item unus. Item picturæ bellicæ* CXX *passim Vegetio adjectæ. Sunt omnia ad antiquos codices maximè Budæi quod testabitur Ælianus. Lutetiæ, apud Christianum Wechelium, sub scuto Basiliensi, anno* M. D. XXXII (1532) *decimo kalendas septembres*, in-folio.

Flavii Vegetii v. inl. de re militari libri quatuor; post omnes omnium editiones ope veterum librorum correcti à Godescalcho Stewechio Heusdano. Accesserunt Sex. Julii Frontini stratagematôn libri quatuor; in eosdem Francisci Modii notæ, et G. Stewechii conjectanea; Ælianus de instruendis aciebus. Modestus de vocabulis rei militaris; castrametatio Rom. ex historiis Polybii, latinitate donata à

Jano Lascari, etc. Accessit seorsùm ejusdem G. Stewechii in Vegetium commentarius. Antuerpiæ, apud Christophorum Plantinum, 1585, *in*-4°.

Flavii Vegetii Renati opera de re militari. Lugduni Batavorum, 1633, in-12.

Veteres de re militari scriptores quotquot extant, nunc primâ vice in unum reducti corpus. I. Flavii Vegetii Renati institutionum rei militaris libri V. II. Sexti Julii Frontini strategematum et strategeticon libri IV. III. Claudius Ælianus de instruendis aciebus. IV. Modestus de vocabulis rei militaris. V. Polybius de militiâ et castrametatione Romanorum. VI. Æneæ Poliorceticus, seù de tolerendâ obsidione. VII. Incerti auctoris, de re militari opusculum quod M. Tullio Ciceroni vulgò inscribitur. Accedunt I. Godescalchi Stewechii viri cl. elaboratissimus in Fl. Vegetium commentarius. II. Ejusdem conjectanea, et Francisci Modii notæ in Sex. Jul. Frontinum. III. Petri Scriverii in Fl. Vegetium et Sex. Jul. Frontinum animadversiones. Vesaliæ Clivorum ex officinâ Andreæ ab Hoogenhuysen, 1670, in-8°.

God. Stewechii Commentarius ad Flavi Vegetii Renati libros, de re militari, nunc primum figuris æneis illustratus. Cui accedunt loca aliquot à Francisco Modio Brug. in Sexto Julio Frontino notata. Vesaliæ, apud Andream ab Hoogenhuysen, 1670, in-8°.

Flavii Vegetii Renati institutionum rei militaris libri quinque. Lutetiæ, è typographiâ Fr.-Ambr. Didot, 1762, jolie édition très-recherchée.

Flaue Vegece Rene, homme noble et illustre du fait de guerre : et fleur de cheualerie, quatre liures. Sexte Jule Frontin, homme consulaire, des stratagemes, especes et subtilitez de guerre, quatre liures. Aelian de l'ordre et instruction des batailles, ung liure. Modeste des vocables du fait de guerre, ung liure. Pareillement cxx histoires concernans le fait de guerre, joinctes a Vegece, traduicts fidellement de latin en françois, et collationnez (par le Polygraphe, humble secretaire historien du parc d'honneur) aux liures anciens, tant à ceux de Bude que Beroalde et Bade. Imprimé a Paris par Chrestien Wechel. A lenseigne de lEscu de Basle. En la rue Saint-Jaques. Lan du salut des chrestiens, 1536, in-fol. goth., fig. en bois.

Institutions militaires de Végèce. Paris, 1743, in-12,

avec une préface et des remarques; réimprimées à Amsterdam, 1744, in-8°. Nous n'avons vu aucune de ces deux éditions, souvent citées par les bibliographes, mais bien une de 1758, avec le privilége de 1743. Cette traduction est attribuée à Bourdon de Sigrais, capitaine de cavalerie, et membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Traduction de Végèce avec des réflexions militaires, par le chevalier de Bongars. Paris, chez Ant. Jombert, père, 1772, in-12.

Commentaires sur les institutions militaires de Végèce, par le comte Turpin de Crissé. Montargis, 1779, 3 vol. in-4°, avec des planches. Quoique l'auteur ne prenne en tête de ce travail que des titres littéraires, il est utile de rappeler qu'il avait acquis beaucoup de réputation en commandant, comme maréchal-de-camp, un corps de cavalerie légère, et qu'il mourut lieutenant-général des armées du roi.

Vegetio de l' arte militare ne la commune lingua, tradotto per Tezzone de Gafi, Gaetano. Venetia, comin do Fridino de Montferrato, 1540, in-8°.

Vegetio dell' arte della guerra, tradotto del Francesco Ferossi. Vinegia, Gabriel Giolito de Ferrari e fratelli, 1551, in-8°.

Les institutions militaires de Végèce sont divisées en cinq livres.

Le premier se compose de vingt-huit chapitres dont voici les titres : 1° les Romains ne se sont rendus maîtres du monde que par la science des armes; 2° de quel pays convient-il de tirer les soldats? 3° s'il faut lever les soldats à la ville ou à la campagne; 4° de l'âge des nouveaux soldats; 5° de leur taille; 6° à quels signes on reconnaît ceux qui sont propres à la guerre; 7° des professions que l'on doit admettre ou refuser dans les troupes; 8° de la marque de la milice; 9° il faut exercer les nouveaux soldats au pas militaire, au saut et à la course; 10° que tous les soldats doivent apprendre à nager; 11° de la manière dont les anciens les exerçaient avec des boucliers d'osier et des pieux au maniement des armes; 12° il est plus avantageux de pointer que de sabrer; 13° des exercices; 14° de celui du javelot; 15° des flèches; 16° de la fronde; 17° des flèches plombées; 18° des exercices du cheval; 19° il faut accoutumer les nouveaux soldats à porter des fardeaux; 20° de quelles armes se servaient les anciens? 21° des camps retranchés; 22° de la position des camps; 23° de la

forme des camps; 24° des retranchemens; 25° comment on retranche un camp devant l'ennemi; 26° des évolutions; 27° des marches et des exercices; 28° il faut exciter les Romains à cultiver l'art de la guerre.

Les chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 doivent fixer notre attention.

Chap. 2. — *De quels pays doit-on tirer les soldats?* Cette question rentre dans celle de l'influence du climat sur le caractère physique et moral des nations. Nous traitions de cet objet fort au long lorsque nous étions chargé, à la Faculté de médecine de Paris, de l'enseignement de la physique médicale et de l'hygiène, conjointement avec le savant et estimable Hallé. Si notre mémoire est fidèle, nous disions, entre autres choses, à peu près ce qui suit :

« On rencontre, dans l'histoire de l'esprit humain, deux hommes supérieurs qui ont beaucoup donné à l'influence des climats, et on a même dit qu'ils avaient été trop loin. Le premier est Hippocrate, et le second est Montesquieu. L'un est le plus grand des médecins; il marche à une si grande distance en avant de tous, qu'on ne peut, suivant la remarque de Barthez, assigner quel est celui qui vient le plus près de lui; quant à l'autre, il est regardé comme le premier homme qui ait écrit sur les lois, et il se trouve aussi à la tête des publicistes. Quoique Hippocrate et Montesquieu aient été doués de beaucoup de génie, le caractère et les qualités de leur esprit ne se ressemblent point; ils ne se rapprochent que par la sagacité et l'étendue de leurs vues, et le précieux talent de généraliser leurs idées. Montesquieu travaillait sur les lois des hommes, imparfaites comme eux, et mobiles comme leurs passions. Hippocrate étudiait et recueillait soigneusement, pour les transmettre aux autres, les lois de la nature, qui sont éternelles comme elle. Hippocrate employait toute la force de sa tête, et appliquait toutes ses connaissances à l'art de conserver les hommes en santé, ou de diminuer la somme de leurs maux physiques, et tout ce qu'il a écrit sur les climats devrait être gravé en lettres d'or dans nos modernes temples d'Esculape et d'Hygie. Que la doctrine du père de la médecine sur les climats soit donc le sujet de nos fréquentes méditations, et que ses précieuses observations sur leur inévitable influence ne sortent jamais de notre mémoire. ..... C'est l'Europe et l'Asie qu'Hippocrate et notre Montesquieu avaient en vue; c'est de là que partent leurs

observations, et c'est pour ces deux contrées du monde qu'ils ont spécialement parlé..... Nous allons commencer par exposer les idées d'Hippocrate, parce qu'il est le plus ancien et le plus positif. Nous nous bornerons même souvent à indiquer les livres et les chapitres dans lesquels Montesquieu a parlé de l'influence des climats, parce que cette matière nous entraînerait trop loin..... On pourrait d'ailleurs transcrire Hippocrate, parce qu'il n'y a rien à retrancher. Au contraire, il faut abréger Montesquieu, parce qu'au lieu de partir de l'observation des phénomènes physiques bien appréciés, et surtout des observations météorologiques, il a pris pour base une organisation de l'homme souvent hypothétique, empruntée à des médecins tels quels, n'étant pas médecin lui-même. »

Voici le texte de Végèce : « *Rerum ordo deposcit, ut ex quibus provinciis vel nationibus tyrones legendi sunt primâ parte tractetur. Constat enim, in omnibus locis et ignavos et strenuos nasci. Sed tamen, gens gentem præcedit in bello, et plaga cœli ad robur non tantum corporum, sed etiam animorum plurimum valet, quo loco ea quæ à doctissimis hominibus comprobata sunt, non omittam. Omnes nationes quæ vicinæ sunt soli, nimiò calore siccatas, ampliùs quidem sapere, sed minùs habere sanguinis dicunt : ac propterea constantiam ac fiduciam cominùs non habere pugnandi, quia metuunt vulnera, qui se exiguum sanguinem habere noverunt. Contrà, septentrionales populi, remoti à solis ardoribus, inconsultiores quidem, sed tamen largo sanguine redundantes, sunt ad bella promptissimi. Tyrones igitur de temperatioribus eligendi sunt plagis, quibus et copia sanguinis suppetat ad vulnerum mortisque contemtum, et non possit deesse prudentia, quæ et modestiam servat in castris, et non parùm prodest in dimicatione et consiliis.* »

« L'ordre naturel demande que j'examine d'abord d'où il faut tirer des soldats. Quoiqu'il naisse en tout pays de braves gens et des lâches, on voit cependant des nations l'emporter sur d'autres, à quoi le climat contribue beaucoup en influant plus ou moins non-seulement sur la vigueur du corps, mais même sur celle de l'âme. Les peuples trop méridionaux, disent des hommes très-instruits, desséchés par l'ardeur du soleil, ont plus de jugement, mais moins de valeur, parce qu'ils craignent que le peu de sang qu'ils ont ne s'épuise par les blessures. Les peuples trop septentrionaux, au contraire,

ne ressentant que faiblement la chaleur du soleil, ont moins de jugement, mais plus de valeur, parce qu'abondant en sang, ils craignent moins de le répandre. Il faut donc tirer les soldats de ces climats tempérés, où l'abondance du sang, suppléant à celui qu'on peut perdre par les blessures, rassure le soldat contre la crainte de la mort, et où on trouve aussi cette intelligence qui maintient le bon ordre à la guerre, et qui n'est pas moins utile dans les combats que dans les conseils. »

On voit facilemens que Végèce s'est livré, comme Montesquieu, à des hypothèses physiologiques.

L'expérience des siècles a conduit les nations modernes à des levées territoriales respectives ; ainsi, il n'est plus question, chez les peuples les plus nombreux, que de déterminer l'emploi le plus avantageux des troupes d'après les lieux d'où elles proviennent.

Chap. 3. — *S'il faut lever les soldats à la ville ou à la campagne :*

Sequitur utrum de agris an de urbibus utilior sit tyro requiramus. De quâ parte numquam credo potuisse dubitari, aptiorem armis rusticam plebem, quæ sub divo et in laboribus enutritur ; solis patiens ; umbræ negligens ; balneorum nescia ; deliciarum ignara ; simplicis animi ; parvo contenta ; duratis ad omnem laborum tolerantiam membris : cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre, consuetudo de rure est. Interdùm tamen necessitas exigit, etiam urbanos ad arma compelli : qui ubi nomen dedere militiæ, primum laborare, decurrere, portare pondus, et solem pulveremque ferre condiscant, parvo victu utantur et rustico, interdùm sub divo, interdùm sub papilionibus, commorentur. Tunc demùm ad usum erudiantur armorum ; et si longior expeditio emergit, in angariis plurimùm detinendi sunt, proculque habendi à civitatis illecebris ; ut eo modo et corporibus eorum robur accedat, et animis. Nec inficiendum est post urbem conditam, Romanos ex civitate profectos semper ad bellum : sed tunc nullis voluptatibus frangebantur. Sudorem cursu et campestri exercitio collectam nando juventus abluebat in Tyberi. Idem bellator, idem agricola, genera tantùm mutabat armorum. Quod usque adeò verum est ut aranti Quintio Cincinnato dictaturam constet oblatam. Ex agris ergo supplendum robur præcipuè videtur exercitûs. Nescio

enim quomodò minùs mortem timet, qui minùs deliciarum novit in vitâ.

« De qui doit-on attendre un meilleur service, ou du soldat levé dans la campagne, ou de celui que l'on prend dans les villes? Je ne crois pas que l'on ait jamais pu douter que les gens de campagne ne soient plus propres à porter les armes : ils sont déjà faits aux injures de l'air, et nourris dans la peine; ils savent supporter les ardeurs du soleil, ne connaissant ni l'usage des bains, ni les délices de la ville. Dans la simplicité de mœurs qu'ils ont conservée, tout est presque superflu pour eux; endurcis aux travaux les plus pénibles, ils sont dans l'habitude de manier le fer, de creuser des fossés et de porter des fardeaux. Cependant, la nécessité oblige quelquefois de prendre des soldats dans les villes; alors dès qu'ils sont enrôlés, il faut les accoutumer à travailler aux camps, à marcher en troupe, à se contenter d'une nourriture frugale et grossière, à porter des fardeaux, à ne craindre ni le soleil ni la poussière, à passer les nuits tantôt sous la tente et tantôt en plein air. Après cette première préparation, on leur montrera le maniement des armes, et si on prévoit qu'on puisse en avoir besoin pour une longue expédition, il faudra les tenir le plus long-temps qu'on pourra dans les camps, où, éloignés des débauches de la ville, ils puissent, par ce genre de vie, fortifier leurs corps, et prendre l'esprit militaire. Je n'ignore point que, dans les premiers temps de la république, ce fut toujours dans Rome que se levèrent les armées; mais on ne pouvait pas s'amollir dans une ville où l'on ne connaissait ni luxe ni plaisirs. La jeunesse, après la fatigue de la course ou d'autres exercices, allait nager dans le Tibre et y laver sa sueur. On n'avait point imaginé d'autres bains. Le guerrier et le laboureur était alors le même homme qui ne faisait que changer, dans l'occasion, ses outils contre des armes. C'est un fait connu qu'on alla chercher Quintius Cincinnatus à la charrue pour lui offrir la dictature. Les armées doivent donc être principalement recrutées des gens de la campagne, et l'on doit compter plus sur leur courage; en effet, ceux qui ont moins goûté les douceurs de la vie ont moins sujet de craindre la mort. »

La justesse de ces principes a été démontrée dans nos armées modernes. Les corps de milices ou régimens provinciaux, levés spécialement à la campagne, ont toujours

soutenu, parmi nous, l'honneur de leurs drapeaux, particulièrement dans la guerre de sept ans, dont ils réparèrent les désastres. Au contraire, les hommes recrutés dans les villes à prix d'argent, se montrèrent le rebut des troupes, et, sur neuf mille, il en désertait communément trois mille par an. François Ier recommandait, par une ordonnance de 1543, d'enrôler dans les villes les mendians, vagabonds et gens sans aveu; on sait ce qu'il fit trop souvent avec de pareils soldats, qu'il fallait contenir avec des étrangers stipendiés. Il est d'ailleurs indispensable de tirer de la campagne la cavalerie, qui ne peut se recruter que d'hommes habitués à soigner et manier les chevaux.

Chap. 4. — *De l'âge des nouveaux soldats.* « *Nunc quâ ætate milites legi conveniat exploremus; et quidem si antiqua consuetudo servanda est, incipientem pubertatem ad delectum cogendam nullus ignorat. Non enim tantùm celeriùs, sed etiam perfectiùs imbibuntur, quæ discuntur à pueris. Deindè militaris alacritas, saltus et cursus ante tentandus est, quàm corpus ætate pigrescat. Velocitas enim est, quæ percepto exercitio strenuum efficit bellatorem....*

« Si l'on veut suivre l'ancienne coutume, il est certain qu'on peut comprendre dans les levées ceux qui entrent en âge de puberté. Ce qu'on apprend alors s'imprime plus promptement et plus profondément dans l'esprit; d'ailleurs, pour donner au corps la légéreté que demandent les exercices du saut et de la course, il ne faut pas attendre que les années l'aient appesanti; c'est cette légéreté, entretenue par l'usage, qui fait le bon soldat. » Végèce cite, à l'appui de ce qu'il vient de dire, un passage de Salluste, dans lequel cet historien rappelle ce qu'était l'ancienne éducation des soldats romains.

Nous sommes arrivés graduellement dans notre organisation militaire actuelle à ce qu'il y avait de plus raisonnable à faire, et le reste de l'Europe suit, à peu de chose près, les mêmes règles. On pense généralement, et d'après une longue expérience, qu'il faut commencer à servir de dix huit à vingt ans, et finir de quarante à quarante-cinq.

Voici, au reste, ce qui a lieu en France au moment où j'écris (1827). La loi du 10 mars 1818, sur le recrutement de l'armée, porte qu'il aura lieu par des engagemens volontaires, et, à leur défaut, par des appels, suivant les mesures législatives établies pour la conscription. La même loi dit que les

engagemens ne pourront avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans révolus ; sont exclus et ne pourront, à aucun titre, servir dans les armées françaises, les repris de justice et les vagabonds ou gens sans aveu déclarés tels par jugement.

Chap. 5. — *De la taille des nouveaux soldats.* « *Proceritatem tyronum à consule Mario scio semper exactam, ita ut senos pedes, vel certè quinos et denas uncias habentes inter alares equites, vel in primis legionum cohortibus probarentur. Sed tunc erat amplior multitudo; et plures sequebantur militiam armatam. Nec dùm enim civilis pars florentiorem abduxerat juventutem. Si necessitas exigerit, non tàm staturæ rationem convenit habere, quàm virium. Et ipso Homero teste non fallimur, qui Tydeum minorem quidem corpore, sed fortiorem animis fuisse significat.*

« Je sais que le consul Marius exigeait, pour la cavalerie légère et les premières cohortes de chaque légion, des hommes de six pieds (le pied romain était plus petit que le nôtre de treize lignes), ou au moins de cinq pieds dix pouces; mais le peuple romain était plus nombreux alors et plus porté à la guerre. Le goût des emplois civils n'enlevait pas, comme aujourd'hui, la plus brillante jeunesse. Ainsi, dans l'impossibilité où nous sommes maintenant de réunir la taille et la vigueur, il faut préférer celle-ci. Homère nous autorise à le faire, en nous représentant Tydée comme un homme d'un très-grand courage, quoique d'une très-petite taille. »

Turpin de Crissé a commenté fort judicieusement (il y a environ cinquante ans) ce cinquième chapitre. Voici, à très-peu de chose près, ce qu'il nous a dit : « On remarque que, dans les temps les plus reculés toutes les puissances ont toujours préféré d'enrôler des hommes de haute taille à ceux d'une moindre stature. Les Romains, sur ce point, ont pensé comme leurs prédécesseurs ; leurs successeurs ont pensé comme eux, et tous les peuples pensent comme les Grecs et les Romains. En effet, un homme de haute taille en impose davantage au premier aspect ; il prévient plus en sa faveur. Il est certain qu'une troupe dont la taille est élevée est plus belle, qu'elle satisfait les yeux ; mais il y a une condition absolument nécessaire, c'est qu'elle doit être égale ; car si elle ne l'est pas, et que ces hommes de haute taille soient entremêlés de petits, les uns et les autres se dépareront continuellement. On est communément dans l'idée qu'un homme de haute taille est plus fort, plus leste, plus ingambe. Cela

est vrai, s'il est bien constitué, si toutes les parties de son corps sont bien proportionnées; mais si elles ne le sont pas, et s'il n'est que grand, il sera plus faible, il aura plus mauvaise grâce qu'un homme plus petit qui sera bien pris dans sa taille. Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, avait la fureur des hommes de la plus haute taille. Il voulait surtout que les soldats des bataillons de ses gardes eussent six pieds. Son successeur n'a pas le même système. Il veut bien des hommes de taille, forts et robustes, mais il a réformé ces colosses, qu'il faut laisser à ces princes qui, pour conserver un air de souveraineté, entretiennent un ou deux bataillons qui leur servent de gardes, et ne sont point destinés à faire la guerre.

« Les Romains choisissaient, pour leur cavalerie légionnaire, des hommes de six pieds. Cette taille revenait à cinq pieds cinq pouces six lignes de notre mesure. Il n'est pas douteux qu'un cavalier doit être d'une taille plus élevée qu'un fantassin, moins pour satisfaire le coup d'œil que pour qu'il puisse facilement monter à cheval : or, le cheval d'un cavalier devant avoir quatre pieds dix à dix pouces et demi, il faut que sa taille soit proportionnée. Comme celle des Romains était généralement peu élevée, ils composaient presque toute leur cavalerie de Thraces, qui étaient grands, très-courageux, et menaient parfaitement leurs chevaux.

« On a, en France, la manie des hommes de haute taille pour toutes les troupes en général. Il est sans doute nécessaire que la cavalerie soit élevée, par la raison que j'ai dit plus haut; mais s'il était possible de limiter la taille du cavalier, elle ne devrait être que de cinq pieds cinq pouces jusqu'à cinq pieds sept à huit pouces au plus. Tout ce qui excède cette taille est trop grand, parce qu'il est rare que les hommes au dessus de cinq pieds huit pouces soient bien proportionnés. La taille du fantassin doit être depuis cinq pieds trois jusqu'à cinq ou six pouces au plus. Celle des dragons, institués pour combattre à pied et à cheval, cinq pieds quatre ou cinq pouces au plus. Cette fixation cependant ne peut être exactement exécutée, parce qu'on engage, à dix-sept ou dix-huit ans, un homme qui n'a pas encore pris sa croissance, et qui, au bout de deux ou trois ans, de cinq pieds deux ou trois pouces qu'il avait, se trouve avoir cinq pieds neuf à dix pouces. Cela est rare, mais cela s'est vu et peut se voir encore : or, on ne peut pas renvoyer d'un régiment d'infanterie ou de dragons un homme qui d'ailleurs se conduit bien, parce qu'il a une taille fort au dessus de celle qui convient à l'espèce d'arme à laquelle il est

attaché; mais on peut prescrire à ceux qui sont chargés des recrues, tant pour l'infanterie que pour les dragons, de ne point engager des hommes au dessus de la taille qui convient à l'une et l'autre arme, ceux-ci devant être réservés pour la cavalerie.

« Presque tous les colonels d'infanterie s'attachent à avoir des hommes de la plus haute taille, de jeunes grenadiers de cinq pieds sept à huit pouces, et sans barbe, mais lestes et de belle figure. Avant la dernière guerre, les grenadiers se choisissaient entre eux; cet usage est aboli : les grenadiers ne sont plus consultés, c'est l'état-major et les officiers de grenadiers qui les choisissent : j'ai même ouï-dire qu'on faisait plus : un bel homme se présente pour s'engager, à condition qu'il sera grenadier, on ne balance point; et, sans savoir s'il a les qualités requises, on le fait grenadier, sans autre raison que celle de sa haute taille. Il est vrai que les grenadiers en font bientôt justice, et qu'ils savent, en peu de jours, ce qu'il a dans l'âme; mais cela n'empêche pas que cette conduite des chefs ne soit ni militaire, ni juste, qu'elle ne dégoûte de vieux soldats qui pourraient prétendre à la grenade, et qui en sont exclus, parce qu'il arrive une recrue de belle taille. Il serait à désirer qu'on rendît aux grenadiers la prérogative de choisir leurs camarades; ils en seraient meilleurs; la compagnie serait plus unie; ils seraient tous solidaires les uns pour les autres, et une compagnie, ainsi composée, se ferait toute hacher en pièces plutôt que de faiblir.

« On serait presque tenté de croire que, depuis quatorze ou quinze ans, nous sommes tombés en démence, d'autant plus que, dans plusieurs corps, on choisit aussi les officiers à la taille. La manie aujourd'hui est de satisfaire les yeux, et l'on donne des louanges outrées à un régiment qui sera tout composé de colosses, qui aura des grenadiers sans barbe, mais grands, bien faits et de jolies figures, tandis qu'on ne regardera pas un régiment composé de soldats plus petits, mais qui aura beaucoup de chevrons et plusieurs plaques, qui aura des grenadiers à moustaches qui auront fait la guerre, et des officiers qui, quoique plus petits de taille, auront prouvé qu'ils en valaient bien de plus grands. Les femmes, le peuple admirent et se récrient à la vue de ces beaux régimens, et ne jettent pas même un regard sur les bons; mais le peuple est toujours peuple, et les femmes toujours femmes dans cette circonstance. Ce qui doit paraître surprenant, c'est qu'il y a des officiers-généraux qui devraient

savoir apprécier la bonté d'un régiment, qui se laissent cependant séduire par les yeux, et se mettent au niveau du peuple et des femmes.

« Ce qui fait préférer un homme de haute taille, c'est qu'il a réellement meilleure mine sous les armes, et qu'en général un homme de belle taille et bien fait marche mieux, fait des pas allongés sans se gêner, conséquemment les évolutions se font plus promptement, et on peut les multiplier, si cela est nécessaire, sans les fatiguer. Quant au courage, il se trouve dans un petit homme comme dans un grand; il en est de même de la force; il n'est personne qui n'ait vu de ces colosses renversés par des hommes de cinq pieds deux ou trois pouces, mais nerveux. On a vu des hommes de la plus haute taille pâlir à l'aspect de l'ennemi, et d'autres, d'une très-petite stature, grandir, pour ainsi dire, à mesure qu'ils approchaient de lui.

« Il est cependant vrai qu'une troupe composée d'hommes de haute taille, a un aspect majestueux; elle paraît même plus à craindre et plus redoutable qu'une composée d'hommes plus petits. Cela est si vrai que l'idée que l'on a eue en donnant des bonnets aux grenadiers, n'a pas été seulement de les distinguer des autres soldats, mais encore de les faire paraître plus grands, dans l'espérance qu'ils en imposeraient à l'ennemi. Lorsque les Romains marchaient au combat, ils ôtaient l'étui de cuir qui couvrait leur casque, afin que les rayons du soleil, réfléchissant sur l'airain, leur armée parût plus redoutable. Leur casque était surmonté d'un cimier; les uns avaient un dragon, les autres un lion, d'autres un aigle, et ce cimier était ombragé de plumes de diverses couleurs, qui élevaient l'homme fort au dessus de sa taille. Sans aller chercher des temps si reculés, on peut voir au cabinet d'estampes de la bibliothèque du roi, un tournois fait entre les chevaliers de la toison d'or; ils sont tous représentés à cheval, armés de pied en cap. Leurs casques sont surmontés de cimiers et de plumes qui les ombragent; il y en a même, dans le nombre, de si élevés qu'ils devaient prêter à l'homme deux pieds par delà sa taille ordinaire. C'est par les yeux que la crainte se communique à l'âme, pour peu qu'elle ne soit pas bien assurée, et l'homme faible se grossit les objets à mesure qu'il s'en approche. Il ne faut cependant pas croire que ce sentiment de crainte puisse être général dans une armée. »

La loi du 10 mars 1818, qui régit notre armée en 1827, contient le tableau que nous reproduisons ici.

TABLEAU *indiquant les tailles exigées pour les différentes armes.*

ÉCHELLE DES TAILLES.						INDICATION DES CORPS.	OBSERVATIONS.
Numéros d'ordre.	Mètre.	Millimètres.	Pieds métriques.	Pouces métriques.	Lignes métriques.		
1	1	570	4	8	6	Régimens d'infanterie de la ligne et de la marine.	Ce qui correspond à peu près à 4 pds. 10 pouc. de l'ancienne toise.
2	1	598	4	9	6	Équipages de ligne de la marine.	Env. 4 pds. 11 po.
3	1	652	4	11	6	Chasseurs et hussards de la ligne.	Env. 5 pds. 1 pouc.
4	1	679	5	«	5	*Garde royale.* { Infanterie. Chasseurs et hussards. Train d'artillerie. *Ligne.* . . . . { Pontonniers. Train d'artill. et du génie. Train des équipages milit. Ouvriers des mêmes équipages.	Env. 5 pds. 2 pouc.
5	1	706	5	1	5	*Garde royale.* { Dragons. Lanciers. *Ligne.* . . . . { Dragons. Ouvriers de l'artillerie de terre et de la marine. Régimens du génie. Ouvriers du génie.	Env. 5 pds. 3 pouc.
6	1	733	5	2	5	*Garde royale et ligne.* . . { Cuirassiers. Artill. à pied et à cheval. Régiment d'artillerie de la marine.	Env. 5 pds. 4 pouc.
7	1	788	5	4	4	*Garde royale.* Grenadiers à cheval. *Ligne.* . . . . . Carabiniers de *Monsieur*.	Env. 5 pds. 6 pouc.

Attendu l'insuffisance des ressources que présentent les produits du recrutement pour la cavalerie et les armes spéciales de la ligne, le Roi a permis que les engagés volontaires fussent reçus jusqu'à nouvel ordre;

Savoir :

Pour les dragons. Les ouvriers d'artillerie. Les régimens du génie.	à 1 mètre 693 millim. (5 pieds 2 pouces 6 lignes).
Pour les cuirassiers. Les régimens d'artillerie à pied et à cheval.	à 1 mètre 721 millim. (5 pieds 3 pouces 6 lignes).
Pour les carabiniers de Monsieur.	à 1 mètre 774 millim. (5 pieds 5 pouces 6 lignes).

Les sujets qui n'ont pas la taille indiquée au tableau ci-dessus, et auxquels la décision de S. M., qui vient d'être citée, est applicable, ne seront pas reçus s'ils ne rachètent cet avantage par une bonne conformation et une constitution robuste.

D'après la loi du 10 mars 1818, sont exemptés du service militaire :

1°. Ceux qui n'auront pas la taille d'un mètre 57 centim. (soit 4 pieds 10 pouces, ancienne mesure);

2°. Ceux que les infirmités rendront impropres au service.

Il s'est répandu une opinion assez accréditée, savoir : que la taille des hommes est diminuée parmi nous depuis environ trente ans. Nous n'avons encore aucunes données positives pour pouvoir rien affirmer sur cet objet. Nous avons aussi entendu dire que la diminution de taille dans les jeunes gens appelés à servir avait été suffisamment constatée pour que le ministre de la guerre ait ordonné, le 3 février 1822, une diminution de deux pouces dans les canons de fusil d'infanterie. Ce perfectionnement du modèle de 1816 est tout à fait étranger aux rapports de la taille des hommes avec leurs armes; il n'a eu pour but que d'alléger le poids des canons, et de donner au tir plus de précision.

Chap. 6. — *A quels signes on reconnaît ceux qui sont propres à la guerre.* — « *Sed qui delectum acturus est, vehementer intendat, ut ex vultu, ex oculis, ex omni conformatione membrorum eos eligat, qui implere valeant officia bellatoris. Namque non tantùm in hominibus, sed*

etiam in equis, canibus virtus multis declaratur indiciis, sicut doctissimorum hominum disciplina comprehenditur : quod etiam in apibus Mantuanus auctor dicit esse servandum :

Nam duo sunt genera : hic melior, insignis et ore,
Et rutilis clarus squamis ; ille horridus alter
Desidiâ latamque trahens inglorius alvum.

Sit ergò adolescens Martio operi deputandus, vigilantibus oculis, erecta cervice, lato pectore, humeris musculosis, valentibus brachiis, digitis longioribus, ventre modicus, cruribus, suris et pedibus non superfluâ carne distentis, sed nervorum duritia collectis. Cùm hæc in tyrone signa deprehenderis, proceritatem non magnoperè desideres ; utiliùs est enim fortes milites esse quàm grandes.

« Celui qui sera chargé de choisir des soldats ne saurait trop chercher dans les yeux, dans les traits du visage et dans la conformation de toutes les parties du corps, ce qui promet un bon soldat; car certains signes annoncent la vigueur, non-seulement dans les hommes, mais encore dans les chevaux, dans les chiens, même dans les abeilles. Si l'on en croit Virgile, il y en a, dit-il, de deux sortes : on reconnaît l'activité des unes à leur figure agréable, aux petites écailles brillantes dont elles sont couvertes ; la paresse des autres, à leur figure hideuse, à la langueur, à la pesanteur avec laquelle elles se traînent. Il faut donc examiner si le jeune homme qu'on destine à la guerre a l'œil vif, le tête droite, la poitrine large, les épaules musculeuses, les bras longs, le poignet fort, le ventre peu distendu, la jambe sèche et débarrassée, ainsi que le pied, de chairs superflues, mais resserrés au contraire par leurs ligamens et leurs tendons. Lorsque vous apercevrez ces marques, préférez-les à la haute taille, car il vaut beaucoup mieux qu'un soldat soit vigoureux que grand. »

Au temps de Valentinien II, on ne pouvait guère donner de détails plus étendus sur le choix des hommes destinés au service militaire. Nous ne croyons pas que l'on ait donné chez aucun peuple moderne les mêmes soins que nous à cette importante partie de l'organisation des troupes. Depuis plus de trente ans, on a publié en France sur cet objet des instructions qui se sont toujours perfectionnées dans l'intérêt de l'état et dans ceux des citoyens qui en sont inséparables.

Le 19 avril 1810, M. Souville soutint devant la Faculté de médecine de Paris, sous notre présidence, et en grande partie

d'après nos leçons, une thèse qui avait pour titre : *Examen des infirmités ou maladies qui peuvent exempter du service militaire, et nécessiter la réforme*. Cet écrit, réimprimé plusieurs fois sous la même date et le même format in-4°, a été très-recherché et consulté par les conscrits.

L'année suivante, et sous la date du 15 mars 1811, il parut, d'après les ordres de M. le comte de Cessac, ministre-directeur de l'administration de la guerre, une instruction générale sur la conscription, suivie de nouveaux tableaux des infirmités qui rendent ceux qui en sont atteints impropres au service militaire. Ce travail fut rédigé par les inspecteurs-généraux du service de santé des armées, et approuvé par M. le comte Math. Dumas, directeur-général de la conscription.

Nous nous bornerons à la simple indication des maladies. Ce qui nous engage particulièrement à prendre ce parti, c'est que M. Vaidy a commenté fort judicieusement les instructions relatives à la levée des troupes (*Dictionn. des Sciences médicales*, article *hygiène militaire*), encore bien qu'il ait opéré, en 1818, sur des tableaux antérieurs à ceux de 1811, dès-lors et actuellement encore en activité.

1er Tableau. — *Des infirmités évidentes pour lesquelles les sous-préfets doivent proposer la réforme, conformément aux* articles 50 et 51 de la section 4 du chapitre 4 du titre 1er de l'*Instruction générale sur la conscription :*

1°. La privation de la vue ;

2°. La perte totale du nez ;

3°. La mutité (impossibilité de parler) ; l'aphonie permanente (privation de la voix) ; la surdité complète (perte de l'ouïe) ;

4°. Les goîtres volumineux et incurables, gênant habituellement la respiration ;

5°. Les écrouelles ulcérées ;

6°. La perte du membre viril, celle des deux testicules ;

7°. La perte totale d'un bras, d'une jambe, d'un pied, d'une main ; la perte irremédiable du mouvement des mêmes parties ;

8°. Les anévrismes des principaux troncs artériels ;

9°. La courbure des os longs ; le rachitis, ou nouûre, porté au point de gêner évidemment les mouvemens des membres ;

10°. La claudication bien marquée, quelle qu'en soit la nature : celle-ci doit être énoncée d'une manière précise. Il

en est de même de la rétraction considérable et permanente des muscles fléchisseurs ou extenseurs d'un membre, ainsi que de leur paralysie, ou d'un état de relâchement constant qui s'oppose au libre exercice des mouvemens musculaires d'un membre; le marasme décidé, caractérisé par les signes d'éthisie et de colliquation, lesquels devront être énoncés dans le rapport.

2ᵉ Tableau. — *Des infirmités ou maladies qui donnent lieu à l'invalidité absolue ou relative pour le service militaire, et dont la connaissance ainsi que le jugement sont réservés aux conseils de recrutement des départemens.*

1°. Les grandes lésions du crâne provenant de plaies considérables, de dépression ou enfoncement des os, de leur exfoliation ou extraction;

2°. La perte de l'œil droit ou de son usage. Ce défaut rend impropre au service de soldat dans la ligne; mais il n'empêche pas de remplir des fonctions utiles dans un autre service;

3°. La fistule lacrymale incurable, les ophthalmies chroniques, les fluxions fréquentes sur les yeux, ainsi que des maladies habituelles, soit des paupières, soit des voies lacrymales, portées au point de gêner sensiblement la vision;

4°. L'affaiblissement de la faculté visuelle, les défauts permanens de la vue qui empêchent de distinguer les objets à la portée nécessaire pour le service de guerre; la myopie, l'amblyopie, la nyctalopie. Le strabisme n'est pas une cause d'exemption. Les défauts de la vue présentent beaucoup de difficultés à l'examen;

5°. La difformité du nez susceptible de gêner considérablement la respiration; l'ozène et tout ulcère rebelle des fosses nasales ou de la voûte palatine; la carie des os de ces parties, et les polypes reconnus incurables;

6°. L'haleine infecte par cause irremédiable, ainsi que les écoulemens fétides des oreilles, et la transpiration habituelle du même caractère et portant celui d'incurabilité;

7°. Pour les soldats de la ligne, la perte des dents incisives et canines de la mâchoire supérieure ou inférieure; les fistules des sinus maxillaires; la difformité incurable de l'une ou l'autre mâchoire par perte de substance, par nécrose ou autre accident capable d'empêcher de déchirer la cartouche, de gêner la mastication et de nuire au libre exercice de la parole;

8°. Les fistules salivaires et l'écoulement involontaire de la salive reconnus incurables;

9°. La difficulté de la déglutition résultante de la paralysie ou de quelque autre vice constant ou lésion incurable des parties servant à cette fonction ;

10°. Les vices permanens et bien constatés des organes de l'ouïe, de la voix et de la parole, portés à un degré considérable et capables d'en gêner beaucoup l'exercice ;

11°. Les ulcères et tumeurs d'un caractère scrofuleux bien prononcé ;

12°. Les bosses du pourtour de la poitrine, ainsi que les déviations de la colonne vertébrale assez considérables pour gêner la respiration, ou pour ne pas permettre le port des armes et de l'équipement militaire ;

13°. La phthisie au premier, second et troisième degrés ; l'asthme décidé, ainsi que l'hémoptysie ou crachement de sang habituel, fréquent et périodique ;

14°. Les hernies irréductibles et celles qui ne peuvent être contenues sans danger. Celui qui est atteint d'une double hernie n'est pas susceptible du service militaire ;

15°. Le calcul, la gravelle, l'incontinence habituelle ou la rétention fréquente des urines, ainsi que toutes les maladies graves ou lésions des voies urinaires, les fistules de ces parties, soit qu'on juge incurables ces diverses affections, soit qu'elles exigent les soins habituels de l'art de guérir ;

16°. La rétraction permanente d'un testicule, portée au point de l'engager douloureusement dans l'anneau, le sarcocèle, l'hydrocèle, le varicocèle, toutes les affections graves du scrotum, des testicules et des cordons spermatiques, reconnues incurables ;

17°. Les hémorroïdes ulcérées ; les fistules à l'anus reconnues incurables ; le flux hémorroïdal périodique et abondant ; le flux de sang intestinal, habituel et chronique ; l'incontinence habituelle des matières fécales ; la chute habituelle du rectum ;

18°. La perte totale d'un pouce, d'un gros orteil, du doigt indicateur de la main droite, ou des deux autres doigts d'une main ou d'un pied ; la mutilation des dernières phalanges d'un ou de plusieurs doigts d'une main, d'un pied ; la perte irremédiable du mouvement de ces mêmes parties ;

19°. Les difformités incurables des pieds, des mains, des membres ou d'autres parties, capables de rendre la marche et le maniement des armes difficiles, d'empêcher le port de l'équipement, ou de s'opposer au libre exercice des mouvemens, dans quelque arme que ce soit ;

20°. Les varices volumineuses et multipliées;

21°. Les cancers, les ulcères invétérés, d'un mauvais caractère, incurables, ou dont il serait imprudent de tenter la cure;

22°. De grandes et anciennes cicatrices peu solides, surtout si elles sont adhérentes aux organes du mouvement et accompagnées de déperdition de substance; si elles sont croûteuses ou parsemées de varices;

23°. Les maladies graves des os, telles que le diastasis, l'ankylose, les caries, les nécroses, le spina ventosa, les tumeurs osseuses et celles du périoste, lorsqu'elles sont considérables, ou situées de manière à gêner le mouvement, et qu'elles ont été traitées sans succès.

24°. Les maladies de peau susceptibles de communication, lorsqu'elles sont anciennes, héréditaires ou rebelles, comme la teigne, les dartres vives, humides et étendues, la gale opiniâtre et compliquée, l'éléphantiase, la lèpre;

25°. L'état de cachexie décidée (scorbutique, glanduleuse ou autres), reconnue incurable, et caractérisée par des symptômes évidens et anciens; les hydropisies incurables;

26°. La faiblesse et l'extrême maigreur, jointes à une petite stature, ou à une stature très-élevée et hors des proportions ordinaires;

27°. La goutte, la sciatique, les douleurs arthritiques et rhumatismales invétérées, qui empêchent les mouvemens des membres et du tronc;

28°. L'épilepsie, les convulsions, les mouvemens convulsifs, généraux ou partiels; le tremblement habituel de tout le corps ou d'un membre; la paralysie générale ou partielle; la démence, la manie, l'imbécillité.

La publication de ces tableaux, commentés fréquemment par des notes étendues, devait être terminée par des réflexions et des conseils que l'autorité administrative supérieure n'a pas jugé convenable d'accueillir et de faire paraître. Nous avons regretté surtout l'inexécution du paragraphe suivant, que nous croyons utile de reproduire.

« S'il est un moyen direct de parvenir à ces heureux résultats, c'est le choix des hommes de l'art appelés pour les visites. Sans chercher à rien diminuer de la confiance que méritent beaucoup de médecins et de chirurgiens civils des départemens, il y aura toujours un grand avantage, pour ces sortes d'examens, à donner la préférence à des chirurgiens-

majors de régimens, habituellement et officiellement consultés sur les réformes, ainsi qu'aux médecins et chirurgiens en chef des hôpitaux militaires, ou à ceux qui, après avoir long-temps exercé leurs talens aux armées, jouissent, dans les départemens de la retraite acquise par leurs bons services».

Si la mesure conseillée par les inspecteurs généraux eût été adoptée, l'état serait mieux servi, et les familles traitées avec équité ; on eût enfin évité le scandale de ces actes judiciaires qui ont flétri, pour leurs attestations mensongères, tant de misérables indignes de porter le nom de médecins.

Chap. 7. — *Des professions que l'on doit admettre ou refuser dans la milice.*

« *Piscatores, aucupes, dulciarios, linteones, omnesque qui aliquid tractasse videbuntur ad gynæcea pertinens, longè arbitror pellendos à castris. Fabros ferrarios, carpentarios, macellarios, et cervorum aprorumque venatores, convenit sociare militiæ. Et hoc est in quo totius reipublicæ salus vertitur, ut tyrones non tantùm corporibus, sed etiam animis præstantissimi deligantur. Vires regni et romani nominis fundamentum in primâ delectorum examinatione consistunt. Nec leve hoc officium putetur, aut passim quibuscunque mandandum, quod apud veteres inter tam varia genera virtutum, in Sertorio præcipuè constat esse laudatum. Juventus enim, cui defensio provinciarum, cui bellorum committenda fortuna est, et genere, si copia suppetat, et moribus debet excellere. Honestas enim idoneum militem reddit. Verecundia dum prohibet fugere, facit esse victorem. Quid enim prodest si exerceatur ignavus? Nunquam exercitus profecit cujus in probandis tyronibus claudicavit electio. Et quantùm usu experimentisque cognovimus, hinc tot ubique ab hostibus illatæ sunt clades ; dum longa pax militem negligentius incuriosiusque legit : dum honestiores quique civilia sectantur officia, dum possessionibus indicti tyrones per gratiam aut dissimulationem probantium tales sociantur armis, quales domini habere fastidiunt. A magnis ergo viris magna diligentia idoneos eligi convenit juniores.*

« Je voudrais que l'on exclût de la milice les pêcheurs, les oiseleurs, les pâtissiers, les tisserands et, en général, ceux qui exercent des métiers convenant mieux aux femmes. On fera bien, au contraire, de préférer les forgerons, les charpentiers, les bûcherons et les chasseurs de bêtes fauves.

Si le salut de la république dépend de choisir pour soldats, non seulement les mieux faits, mais les plus courageux de ses sujets; si les forces de l'empire et la gloire de nom romain ont leur principe dans ce premier choix, tous les détails en sont importans; c'est pourquoi le soin des levées est une commission si délicate, et on ne doit pas la donner indifféremment à tout le monde, puisqu'elle demande des talens que nos ancêtres admirèrent dans Sertorius, parmi tant d'autres qualités militaires. On doit même chercher, autant qu'on peut, la naissance et les mœurs dans la jeunesse à qui on confie la défense des provinces et la fortune des armes. On fait ordinairement un brave soldat d'un homme bien né, l'honneur l'oblige de vaincre en l'empêchant de fuir; mais ni les exercices, ni les camps ne donnent des sentimens à ceux qui en manquent: des armées levées sans choix ne deviennent jamais bonnes; nous l'avons appris par notre expérience. Tant de pertes que les ennemis nous ont fait éprouver partout, ne doivent s'imputer qu'au relâchement qu'une longue paix avait introduit dans les levées, à ce goût dominant qui entraîne les meilleurs citoyens dans les charges civiles, à la négligence et a la lâcheté de ceux qui remplissent les milices de misérables soldats, que les particuliers dédaigneraient pour valets. Un mérite supérieur et une application particulière dans ceux qui seraient chargés des levées, corrigeraient ces abus.»

Chap. 8. — *De la marque de la milice.* — *Sed non statim punctis signorum scribendus est tyro delectus; verum ante exercititio pærtentandus, ut utrum verè tanto operi aptus sit, possit cognosci. Et velocitas in illo requirenda videtur et robur: et utrùm armorum disciplinam ediscere valeat, utrùm habeat confidentiam militarem. Plerique enim quamvis non improbabiles videantur in specie, tamen experimentis comprobantur indigni. Rèpudiandi ergo minùs utiles, et in locum eorum strenuissimi subrogandi sunt. In omni enim conflictu non tàm prodest multitudo quàm virtus. Signatis itaque tyronibus per quotidiana exercitia, armorum est demonstranda doctrina. Sed hujus rei usum dissimulatio longæ securitatis abolevit. Quem invenias qui docere possit quod ipse non didicit....?*

« Malgré les soins que l'on aura apportés à choisir les nouveaux soldats, il faut les éprouver pendant quelque temps, avant que de leur imprimer les marques de la milice. Il serait imprudent de s'en rapporter absolument aux apparences

de la figure, qui sont souvent trompeuses, et ce n'est que dans les exercices qu'on peut décider si les hommes ont la légèreté et la force qu'exige la profession des armes, s'ils ont de l'intelligence pour apprendre leur métier, et s'ils sont nés avec du courage. Tous ceux qui manqueront de ces qualités, doivent être renvoyés sur-le-champ, parce que c'est moins le nombre qui gagne les batailles que la valeur. Alors on marquera pour la milice ceux qu'on aura jugés véritablement propres à faire des soldats, et l'on commencera à leur montrer le maniement des armes dans les exercices journaliers; mais l'oisiveté d'une longue paix a aboli cette pratique. Qui trouvera-t-on aujourd'hui qui puisse enseigner ce qu'il n'a jamais appris? »

Vegèce nous explique ailleurs (livre II, chap. 5) en quoi consistait cette marque : *Victuris in cute punctis scripti et matriculis inserti jurare solent*. Ces piqûres, pratiquées sur les mains ou sur les bras, représentaient la première lettre du nom de l'empereur; elles étaient appelées *stigmata*, et différaient de celles qu'on imprimait avec un fer chaud sur le front des esclaves fugitifs, et des calomniateurs, ainsi que de celles des affranchis, qui avaient la tête rasée, l'oreille percée, et qui portaient une toque d'une forme particulière. Les marques sur le front étaient flétrissantes; celles des affranchis n'avaient d'autre objet que d'indiquer leur condition, et celles des soldats étaient honorables, puisqu'elles prouvaient leur admission dans les légions.

Le chapitre 9 : *Il faut exercer les nouveaux soldats au pas militaire, au saut et à la course;* le chapitre 10, *que tous les soldats doivent apprendre à nager*, rentrent dans la gymnastique militaire, sur laquelle nous manquons d'un traité qui soit en harmonie avec nos connaissances actuelles. Le chapitre 12 : *il est est plus avantageux de frapper d'estoc que de taille, ou, ce qui est la même chose, de pointer que de sabrer*, est un article fort important, car la première de ces manières de se servir du sabre produit les plaies pénétrantes, c'est-à-dire les plus graves de toutes.

Nous ne pouvons omettre de rapporter le texte presque entier du vingt-huitième chapitre, savoir : qu'il faut exciter les Romains à l'étude de la guerre : « Cette ardeur martiale qui anima les hommes de tous les temps, n'est point refroidie; ces mêmes sols qui ont produit tant de peuples illustres, tels que les Lacédémoniens, les Athéniens, les

Marses, les Samnites, les Péligiens, en un mot, les Romains, ne sont point épuisés. Les Epirotes n'ont-ils pas eu un intervalle de mérite et de réputation? Les Macédoniens, les Thessaliens n'ont-ils pas conquis la Perse, et pénétré jusqu'à l'Inde? Les Daces, les Mœsiens, les Thraces ont été de tout temps si belliqueux, que l'histoire fabuleuse s'est crue en droit de faire naître chez eux le Dieu de la guerre. Sans perdre le temps à détailler les talens militaires de toutes les nations, il suffirait, pour prouver ce que j'avance, de parler des Romains qui les ont vaincues; cependant nous éprouvons actuellement que ces mêmes Romains ayant penché depuis quelque temps, les uns vers un agréable loisir, les autres vers des emplois civils, nos exercices militaires sont insensiblement faits avec plus de négligence; qu'on s'est accoutumé ensuite à les regarder comme inutiles; qu'on les a enfin oubliés tout à fait. Il ne faut donc pas nous étonner que cela nous soit arrivé dans cette sécurité qui suit ordinairement une longue paix, puisque, dans l'intervalle de vingt ans qui s'écoulèrent entre les deux guerres puniques, les Romains, victorieux et tranquilles, s'engourdirent de façon à ne pouvoir tenir contre Annibal, mais, ranimés enfin par la perte de leurs consuls, de leurs capitaines, de leurs armées entières, ils ramenèrent la victoire dès qu'ils eurent repris les exercices et la discipline militaires.

« *Neque enim degeneravit in hominibus martius calor, nec effetæ sunt terræ quæ Lacedemonios, quæ Athenienses, quæ Marsos, quæ Samnites, quæ Pelignos, quæ ipsos progenuere Romanos. Nonne Epirotæ armis plurimùm aliquandò valuerunt? Nonne Macedones ac Thessali superatis Persis usque ad Indiam bellando penetrarunt? Dacos autem et Mœsios et Thraces, in tantùm bellicosos semper fuisse manifestum est, ut ipsum Martem fabulæ apud eos natum esse confirment. Longùm est, universarum provinciarum vires enumerare contendam, cùm omnes in romani imperii ditione consistant. Sed longæ securitas pacis, homines partim ad dilectionem otii, partim ad civilia traduxit officia ita cura exercitii militaris primo negligentius agi, postea dissimulari, ad postremum olim in oblivionem perducta cognoscitur: nec aliquis hoc superiore ætate accidisse miretur, cùm post primum punicum bellum, viginti et quod excurrit, armorum pax; ita Romanos illos ubique victores otio et armorum desuetudine enervaverit; ut secundo pu-*

nico bello Annibali pares esse non possent. Tot itaque consulibus, tot ducibus, tot exercitibus amisssis, tunc demùm ad victoriam pervenerunt, cùm usum exercitiumque militare condiscere potuerunt. »

Le comte Turpin, dans le discours, placé en titre de ses Commentaires, s'exprime de la sorte avec une éloquence vraiment militaire et civique.

Je termine, comme Végèce a fini son premier livre, par des exhortations à ses compatriotes, de ne pas négliger dans la paix de tenir les soldats en haleine par le travail et par l'exercice, et je dirai, en changeant l'expression, et non le fond du précepte : « La valeur n'est point dégénérée chez les « Français, et la terre qui a produit les Duguesclin, les « Bayard, les Turenne, les Condé, les Luxembourg, les Ca- « tinat est toujours la même; elle ne s'est point épuisée en les « mettant au jour; mais, dans la sécurité d'une longue paix, « une partie de la nation s'est livrée à des plaisirs tran- « quilles, et l'autre à des fonctions entièrement étrangères à » la guerre. »

Que d'illustres capitaines de notre temps on pourrait placer à la suite et sur la ligne de ces grands noms! Mais s'il nous a été donné de les admirer de près, c'est à d'autres qu'il appartient de les classer dans les fastes de notre gloire nationale.

Le second livre contient les chapitres suivans : 1, division de la milice; 2, différence entre les légions et les troupes auxiliaires; 3, cause de la décadence des légions; 4, combien les anciens menaient de légions à la guerre; 5, comment se forme la légion; 6, combien il y a de cohortes par légion et de soldats par cohorte; 7, noms des grades et des officiers de la légion; 8, noms des commandans des anciens ordres, ou divisions de la légion; 9, des fonctions du préfet de la légion; 10, fonctions du préfet des camps; 11, fonctions du préfet des ouvriers; 12, fonctions des tribuns des soldats; 13, des centuries et des enseignes de l'infanterie; 14, des turmes ou compagnies de cavalerie légionnaire; 15, manière de mettre une légion en bataille, et des armes des centurions et des triaires; 16, que les hommes pesamment armés combattent de pied ferme; 17, que le nom et le grade de chaque soldat étaient écrits sur son bouclier; 18, l'art d'écrire par notes et de compter, recherché dans le nouveau soldat; 19, gratification des soldats; 20, des promotions; 21, des

trompettes, cornets et buccines; 22, de l'exercice des troupes; 23, comparaison de la guerre avec d'autres professions; 24, des outils et machines de la légion.

Nous ne ferons que deux remarques sur ce second livre. La première portera sur un passage du chapitre 3, cause de la décadence des légions, et la seconde sur le 10e chapitre, des fonctions du préfet des camps.

« 1°. *Legionum nomen in exercitu permanet hodieque, sed per negligentiam superiorum temporum, robur infractum est, cùm virtutis præmia occuparet ambitio, et per gratiam promoverentur milites.*

« On conserve encore aujourd'hui dans l'armée la dénomination de légions, mais elles se sont abâtardies depuis que, par un relâchement qui est assez ancien, la brigue a surpris les récompenses dues au mérite, et que, par la faveur, on est monté au grade que le service seul obtenait auparavant.

« 2°. *Erat etiam castrorum præfectus, licet inferior dignitate (præfecto legionis), occupatus tamen non mediocribus causis : ad quem castrorum positio, valli et fossæ æstimatio pertinebat. Tabernacula vel casæ militum, cum impedimentis omnibus, nutu ipsius curabantur. Præterea ægri contubernales et medici, à quibus curabantur, expensæ etiam ad ejus industriam pertinebant.*

« Il y avait aussi un préfet des camps; quoiqu'inférieur en dignité au préfet de la légion, il avait un emploi considérable; la position, le devis, les retranchemens et tous les ouvrages du camp le regardaient. Il avait l'inspection sur les tentes, les baraques des soldats et sur tous les bagages. Son autorité s'étendait aussi sur les médecins de la légion, sur les malades réunis et leurs dépenses. »

Le troisième livre contient les vingt-six chapitres suivans: 1, des armées; 2, des moyens de conserver la santé dans les armées; 3, les subsistances d'une armée; 4; de la conduite qu'il faut tenir pour éviter les séditions; 5, quels sont les différens signaux militaires; 6, des marches d'une armée dans le voisinage de l'ennemi; 7, du passage des grands fleuves; 8, comment on établit les camps; 9, dans quelles circonstances il faut employer la ruse ou la force ouverte; 10, de ce qu'il faut faire quand on a de nouveaux soldats, ou d'anciens qui ont perdu l'usage des combats; 11, des précautions nécessaires le jour d'une bataille; 12, qu'il faut sonder les dispositions du soldat avant de combattre; 13, du choix du

terrain propre à combattre; 14, de l'ordre de bataille; 15, disposition des troupes, des espaces et des intervalles; 16, de la disposition de la cavalerie; 17, de la réserve; 18, du poste des officiers généraux dans une bataille, 19, par quels moyens on peut resister en bataille rangée aux ruses de l'ennemi; 20, des différens ordres de bataille, et comment, avec un nombre inégal et des forces inférieures, on peut obtenir la victoire; 21, qu'il faut faciliter une issue à l'ennemi enveloppé pour le défaire plus aisément; 22, des moyens d'éviter le combat; 23, des chameaux et des cavaliers cataphractaires; 24, des chariots de guerre et des éléphans; 25, des ressources après une défaite partielle ou générale; 26, maximes générales de guerre.

Nous nous bornerons à quelques observations sur les chapitres 2, 3 et 23.

1°. Chap. 2, des moyens de conserver la santé dans les armées.

« *Nunc (quod vel maximè providendum est) quemadmodùm sanitas custodiatur exercitûs, admonebo; hoc est, locis, aquis, tempore, medicinâ exercitio. Locis ne in pestilenti regione juxta herbosas paludes, ne aridis, et sine opacitate arborum campis aut collibus, ne sine tentoriis æstate milites commorentur, ne tardiùs egressi, et calore solis, et fatigatione itineris contrahant morbum, sed potiùs in æstate luce cœpto itinere ad destinata perveniant. Ne sævâ hyeme iter per nives, ac pruinas noctibus faciant, aut lignorum patiantur inopiam, aut minor illis vestium suppetat copia. Nec sanitati enim, nec expeditioni idoneus miles est, qui algere compellitur. Nec perniciosis vel paludosis aquis utatur exercitus. Nam malæ aquæ potus, veneno similis, pestilentiam bibentibus generat. Jam verò ut occasu ægri contubernales opportunis cibis reficiantur, ac medicorumque arte curentur, principiorum, tribunorumque et ipsius comitis, qui majorem sustinet potestatem, jugis quæritur diligentia. Malè enim cum his agitur, quibus necessitas et belli incumbit, et morbi. Sed rei militaris periti, plus quotidiana armorum exercitia ad sanitatem militum putaverunt prodesse, quàm medicos. Itaque pedites sine intermissione, imbribus, vel nivibus sub tecto, reliquis diebus exerceri in campo voluerunt. Similiter equites non solùm in planis, sed etiam in abruptis et fossarum hiatu difficillimis semitis, seque et equos suos assiduè exercere*

jusserunt, ut nihil iis in necessitate prœlii accidere posset incognitum. Ex quo intelligitur, quantò studiosiùs armorum artem docendus sit semper exercitus, cùm ei laboris consuetudo et in castris sanitatem, et in conflictu possit præstare victoriam. Si autumnali, æstivoque tempore diutiùs in iisdem locis militum multitudo consistat, ex contagione aquarum, et odoris ipsius fœditate vitiatis haustibus, et aere corrupto, perniciosissimus nascitur morbus, qui prohiberi non potest aliter, nisi frequenti mutatione castrorum.

« En vain on aura de bonnes armées si on ne sait pas y maintenir la santé. Les moyens qu'on peut proposer, comprennent les eaux, les saisons, les remèdes et les exercices. Quant aux lieux, les précautions qu'on doit prendre, c'est de ne pas tenir les troupes dans des campagnes ou des collines sèches, sans arbres et sans couvert; par rapport aux saisons, de ne pas les faire camper l'été sans tentes; de ne pas les faire partir trop tard les matins dans cette saison, de peur que le poids de la chaleur, joint à la fatigue du chemin, ne leur cause des maladies. Il faut plutôt les mettre en marche à la pointe du jour, afin d'arriver de bonne heure à l'endroit marqué. Dans un hiver rigoureux, on ne doit pas les faire marcher de nuit par les neiges et les glaces, ni les laisser manquer de bois ni d'habits. Le soldat qu'on fait morfondre de froid n'a ni force ni courage pour une expédition. A l'égard des eaux, il faut éviter de boire de celles des marais, et, en général, toutes les mauvaises eaux, qui sont une sorte de poison, et engendrent des maladies épidémiques dans une armée. Pour les remèdes, les officiers des légions, les tribuns, et le comte même qui est revêtu du commandement, doivent se faire un devoir de veiller qu'aux heures marquées on donne aux soldats malades les alimens convenables à leur état, et qu'ils soient bien traités par les médecins; car, dans une affaire, on tire un mauvais service de soldats qui ont l'ennemi et la maladie à combattre; mais les habiles gens ont toujours pensé que la pratique journalière des exercices militaires valait mieux pour les troupes que les médecins; c'est pourquoi les anciens exerçaient sans relâche les soldats, comme nous l'avons dit, dans le Champ de Mars, à découvert, lorsque le temps le permettait, et à couvert dans les jours de pluie et de neige. Ils obligeaient aussi la cavalerie de s'exercer tantôt en rase campagne, tantôt

dans des lieux rompus, dans des chemins difficiles et coupés de fossés, afin que, dans une action, il ne pût rien arriver que les hommes et les chevaux n'eussent pratiqué. On peut s'assurer qu'on ne saurait rien faire de mieux que de tenir les troupes dans une pratique continuelle de leur métier, et que cette habitude au travail est tout ce qui peut contribuer à leur procurer la santé dans les camps, et la victoire dans les combats. Enfin, il faut observer qne, si on laisse trop longtemps une grande armée dans les mêmes lieux pendant l'été ou dans l'automne, la malpropreté, la corruption des lieux, l'infection de l'air y répandent des maladies capables de la détruire, et qu'on ne les peut éviter qu'en changeant souvent de camp. »

Ce chapitre est rempli de préceptes d'hygiène dont nous nous plaisons à reconnaître la solidité, quoiqu'ils pussent être disposés plus méthodiquement. Avant que la physique et la chimie, aujourd'hui confondues ensemble, nous eussent donné plus de lumières, on ne pouvait guère faire davantage. Il est mieux aussi, comme le dit Pline, de prévenir la chute d'un homme que de le relever : *Meliùs est labentem sustinere quàm lapsum erigere*. Mais les maladies sont inévitables en campagne, malgré tous les soins de l'hygiène, et il faudrait aujourd'hui, dans un traité général sur l'art de la guerre, parler amplement, ce que n'a pu faire Végèce, du service des ambulances, des infirmeries régimentaires et des hôpitaux temporaires et sédentaires des diverses lignes. Cette matière, extrêmement étendue, demanderait un traité à part. C'est un édifice qui reste encore à construire, mais dont il ne faut qu'une main habile pour rassembler les matériaux épars. Malgré tout ce qu'avait fait Louvois pour l'administration de nos hopitaux militaires, sous le règne de Louis XIV, nous lisons, dans les Commentaires du comte Turpin, qu'une de nos armées, forte de soixante-huit mille combattans, passée en Italie en 1733, perdit vingt-huit mille hommes, dont douze dans les batailles de Parme et de Guastalla, et seize mille dans les hôpitaux. Pendant la guerre de 1741, la France eut successivement plus de deux cent mille hommes en Bavière et en Bohême, dont il ne rentra pas le quart dans notre partie, et on mit la mauvaise tenue des hôpitaux au nombre des plus grands fléaux de l'armée. Il en fut de même en 1742, quand l'armée, aux ordres du maréchal Maillebois, se retira de la Westphalie. Durant l'hiver de 1743, les troupes

furent mal couchées et très-resserrées dans leurs quartiers; des fièvres malignes (typhus plus ou moins grave), qui moissonnaient les habitans, la malpropreté, la fétidité de l'air, la chaleur excessive des poêles, le froid extrême, les marches fatigantes et les mouvemens continuels des troupes, causèrent beaucoup de maladies. Les hôpitaux s'encombrèrent; peu de malades y guérirent, et malgré l'arrivée des milices et des recrues, l'armée du maréchal de Broglie se trouva réduite à moins de moitié. A la fin de 1744, et vers le commencement de 1745, l'armée auxiliaire, commandée, en Bavière, par le comte de Ségur, depuis maréchal et ministre de la guerre sous le règne de Louis XVI, eut beaucoup de malades par les mêmes causes qui les occasionèrent en 1743. La cupidité des entrepreneurs et même celle des régisseurs, quoique regardés comme généralement plus désintéressés, la négligence ou la connivence des fonctionnaires chargés de leur surveillance et de leur direction, étaient l'objet de toutes sortes de réclamations qui, d'ordinaire, n'aboutissaient à rien. On désirait, et le vœu en fut souvent exprimé, qu'un officier-général fût chargé par le commandant en chef de la haute administration du service des hôpitaux de chaque armée. A la fin de la campagne de 1742, le maréchal de Maillebois avait envoyé le marquis de Brézé, brigadier d'infanterie, commander à Amberg en Bavière. Cet officier supérieur reconnut que la friponnerie des administrateurs faisait périr plus de soldats que la dysenterie qui était épidémique. Pour faire cesser les abus, M. de Brézé établit des officiers au dessus, et avec la surveillance de chaque espèce d'employés; il donna ses ordres à chacun, fit planter une potence dans la cour de l'hôpital, et promit de faire pendre le premier qui contreviendrait à ses ordres, fût-ce même l'entrepreneur. La mortalité diminua, les malades commencèrent à guérir, et toute l'armée en témoigna sa reconnaissance à M. de Brézé. Sans approuver complètement cette rigueur, nous croyons devoir faire observer que le temps de la terreur, dont nous sommes bien loin de vouloir faire l'éloge, fut favorable, au moins sous nos yeux, à la tenue des hôpitaux militaires. Les abus dont nous venons de parler, étaient à leur comble dans la guerre de sept ans. Nous citons textuellement, pour le prouver, un passage du comte de Turpin, témoin oculaire : « Les hôpitaux militaires, surtout ceux des armées, sont un gouffre dont il est, pour ainsi dire, impos-

sible de sonder la profondeur; toutes les friponneries qui s'y commettent sont sans nombre; elles révoltent l'honnête citoyen, affligent l'homme sensible, mais elles enrichissent un tas de coquins, etc.» L'ordonnance de Louis XV de 1747, due au comte d'Argenson, ministre de la guerre, et qui doit être considérée comme le fruit d'une grande expérience personnelle et d'une haute sagesse, mit un terme à ces maux. Le duc de Choiseul porta, dans l'administration des hôpitaux militaires, les vues élevées qui ont signalé son ministère. Le comte de Saint-Germain et surtout le prince de Montbarrey ordonnèrent de nouveaux perfectionnemens d'après les conseils de Colombier; enfin, le maréchal de Ségur fit rendre, en 1781, une ordonnance du roi qui a subsisté, sans altération, jusqu'en 1792, et reproduite ainsi pendant onze ans avec un simple protocole adapté à la diversité des temps et des gouvernemens. Le service de santé militaire est aujourd'hui régi par une ordonnance du roi du 18 septembre 1824, et deux réglemens d'exécution datés l'un du 20, et l'autre du 30 décembre de la même année, et arrêtés par S. Ex. le ministre secrétaire d'état de la guerre. Notre devoir, comme inspecteur, est de nous conformer à ces actes, et de les faire exécuter en ce qui nous concerne, quoique nous n'adoptions point intérieurement plusieurs de leurs dispositions.

Chap. 3. — *Des subsistances d'une armée.* — Cette partie de l'administration militaire, inconnue des anciens et fort imparfaite dans nos temps modernes, a été réglée chez nous en 1793, ainsi qu'il suit : elle se divise en neuf sections, savoir; 1° les vivres-pain; 2° les vivres-viande; 3° le riz; 4° le sel et le vinaigre; 5° l'eau-de-vie; 6° le chauffage; 7° le fourrage; 8° la paille de couchage; 9° la subsistance des troupes en marche.

1°. *Vivres-pain.* Cette première partie de la subsistance se partage en trois articles principaux, 1° les approvisionnemens; 2° la fabrication du pain; 3° les distributions.

Le sac de grain pesant 200 livres, poids de marc, donne 180 rations de pain, du poids ordinaire de 24 onces, d'où il suit qu'il faut deux sacs de grain par homme pour sa subsistance d'une année. Ainsi, en supposant une armée de 30,000 hommes, il lui faut, pour un an, 60,000 sacs de grain; mais comme la ration de campagne est de 28 onces, ou d'un sixième en sus, il faut y ajouter 10,000 sacs pour les officiers et autres parties prenantes et les cas imprévus; ce qui fait

en tout 85,000 sacs, avec lesquels on peut faire vivre, pendant une année, une armée de 30,000 hommes.

Ce calcul est établi d'après la fourniture du pain composé de trois quarts froment et un quart seigle sans extraction de son. Les achats de grains doivent se faire dans cette proportion; s'il était ordonné une extraction quelconque, il faudrait un approvisionnement au prorata du déchet.

On régla, en 1792, par un décret, qu'il serait fait une extraction de 15 livres de son par quintal, ou de 30 livres par sac; mais la rapidité du mouvement des armées et la difficulté du blutage ont souvent fait suspendre cette opération. Dans le cas où elle serait reprise, il convient d'observer que le déchet, d'après l'extraction ci-dessus, est de trois vingtièmes par sac de farine de 200 livres, de sorte que si on a besoin de 85,000 sacs de farine non blutée pour un approvisionnement de 30,000 hommes pendant un an, il faut y ajouter, en cas de blutage, un surcroît de 12,730 sacs, qui sont les trois vingtièmes de 85,000 sacs, et porter, par conséquent, l'approvisionnement jusqu'à 97,750.

Les achats se font en grains de première qualité, autant que possible. Ceux qui sont maigres, grêles, et récoltés dans les temps pluvieux, ne donnent que du son; ceux niélés, charbonnés et mouchetés ne sont pas reçus. La pellicule des bons grains est mince; il ne doit s'y trouver ni pierres ni poussière, point d'ivraie et aucun germe moisisseux.

Le sac de grain pèse 202 livres brut, et compris le sac, qui pèse 2 livres, le tout poids de marc; l'on exige même le plus souvent des vendeurs 204 livres brut, à cause des déchets, dont répondent les grands magasins. Si les mesures du pays où l'on achète ne répondent pas au poids ci-dessus, on les y fait rapporter par une opération de calcul, et l'on traite en conséquence.

Une armée doit être approvisionnée en pain pour trois ans, ou au moins pour deux, et les approvisionnemens disséminés sur trois points déterminés derrière elle, dans des places bien couvertes et bien sûres, l'une au centre et les deux autres sur la droite et la gauche.

Il y a aussi des ressources abondantes à tirer du pays ennemi et de ses magasins.

Indépendamment de cela, il existe, soit aux frontières, soit dans l'intérieur, des magasins de grains et de farines destinés aux armées; mais lorsqu'on entre en pays ennemi, l'on est quelquefois obligé de créer ces établissemens. Alors

il faut avoir l'attention de les placer dans des bâtimens vastes, sains, bien aérés et à l'abri de l'humidité.

Les emplacemens pour la conservation des grains ne sont pas toujours convenables à celle des farines : il faut aux grains des greniers bien secs, avec un air transversal ; la chaleur, sans humidité, ne les incommode point; les farines veulent de la fraîcheur sans humidité, et la trop grande chaleur pourrait leur nuire : aussi préfère-t-on pour elles les étages d'un bâtiment à ses greniers.

La propreté des magasins est le premier secret de la conservation des matières ; elle doit être portée jusqu'à la plus grande recherche ; on ne doit souffrir ni toiles d'araignées, ni poussière sur les murs ou dans la charpente des greniers.

On sait d'ailleurs que les grains et les farines sont sujets à différentes impressions de l'air, qui sont pour eux des maladies qu'une habile manutention peut prévenir ou guérir. Les grains s'échauffent dans les sacs dès que les premières chaleurs du printemps commencent à se faire sentir, et il est de toute nécessité de les mettre en couche de 15 à 18 pouces de hauteur au plus, selon les emplacemens, mais surtout suivant les climats.

Ce n'est pas tout : dans les climats humides, il s'introduit dans les greniers une foule de papillons qui déposent leurs œufs sur les grains, et y engendrent des vers qui en dévorent la substance. Il n'y a pas d'autre moyen de détruire ces insectes et de les empêcher de s'établir dans les grains, que de pelleter et cribler ceux-ci alternativement et sans discontinuer depuis avril jusqu'à la fin de septembre. Le charençon est aussi un insecte dévastateur des greniers, si on ne l'en expulse par des manœuvres fréquentes, et surtout par celle du criblage. On se sert de cribles à vent et à peignes de fer pour nettoyer les grains, de vans et de cribles de peau pour les vanner, et de pelles de bois pour le pelletage.

Il est encore d'autres maladies des grains que souvent ils apportent avec eux de l'étranger, telles que le goût de mer, quand ils ont été un peu avariés, ou celui du torreillage, qui résulte d'une manœuvre employée pour sécher les grains au feu.

Il y a aussi une opération importante, c'est celle du mélange ou méteil. Celle-ci s'exécute en versant sur le plancher d'un grenier, trois sacs de froment contre un sac de seigle,

suivant la grandeur du mélange que l'on veut faire, et elle précède toujours l'envoi des grains au moulin. Le blé, ainsi mélangé, s'appelle méteil; il demande le même entretien, et est sujet aux mêmes déchets que le froment et le seigle séparés.

Un sac de grain de 202 livres brut doit rendre 200 livres de farine aussi brut et le sac compris, ou 198 livres net; et on ne doit la recevoir que lorsqu'elle est refroidie et pas mouillée. Les moutures sont bonnes quand la farine est douce.

Quand les meules de moulin sont neuves ou repiquées de neuf, il faut y faire passer des sons avant que d'y faire moudre du grain, sans quoi la farine pourrait contenir du sable ou du gravier. La farine doit ensuite être reposée quelque temps avant d'être employée.

On ne porte aux armées que des farines, et elles passent des magasins à la manutention pour être converties en pain.

L'instruction que nous abrégeons indique où doivent être placées les manutentions et l'espace qui leur est nécessaire, ainsi que les magasins de pain; elle prescrit de se servir, pour la fabrication, d'eau courante autant que possible; elle traite des fours de campagne et du transport du pain; vient ensuite ce qui est relatif à la construction des fours de campagne.

Après la formation des établissemens, on s'occupe de la fabrication.

Le travail ordinaire d'un four de munition contenant 550 rations, est de six fournées dans les vingt-quatre heures, à raison de quatre heures par chaque, distribuées ainsi qu'il suit :

Pétrissage, une heure et demi-quart; pour peser, tourner, mettre en couche et laisser lever, trois-quarts d'heure; pour enfourner, une demi-heure; cuisson, une heure et demi-quart; laisser essuyer le pain avant de le retirer du four, dont on ouvre la bouche, et ensuite défourner, une demi-heure. Un four de 500 rations fait le même ouvrage en un peu moins de temps; mais, dans les circonstances urgentes, on fait jusqu'à huit fournées par jour, à raison de trois heures par fournée.

On met dans le pétrin 117 livres d'eau pour 198 livres de farine, ce qui fait 315 livres; quand la pâte est bien pétrie, on la laisse reposer une demi-heure, après quoi on la divise par parties de trois livres et demie, qu'on tourne

sur une planche pour former les pains, et on les met aussitôt en couche sur les sacs vides qu'on a étendus par terre, dans la partie des travaux qui est entre le four et le pétrin.

Le sac de 198 livres de farine, avec les 117 livres d'eau qu'on y met, produit 180 rations, ou 90 pains de trois livres cuits et rassis; la demi-livre de plus qu'on a mise en pâte s'évapore à la cuisson.

On juge de la bonté du pain par la couleur, par l'odorat et plus encore par le goût. Le pain, pour être bon, ne doit pas être brûlé; il doit être bien cuit et d'une couleur dorée également; la croûte ne doit point se séparer de la mie : à son ouverture, on doit sentir une odeur douce et balsamique; on doit voir la mie parsemée de petits yeux innombrables et serrés : à la déglutition, une saveur agréable, comme un goût de noisette, reste dans la bouche. Telles sont les qualités apparentes d'un pain bien fabriqué. Quelquefois, en ouvrant le pain, on le trouve compacte et spongieux, et l'on pense qu'il est entré trop d'eau dans sa fabrication; mais c'est une erreur. Le défaut de ce pain, c'est de n'être pas assez cuit, soit qu'il ait été saisi d'abord, soit que le four n'ait pas été assez chauffé, soit enfin que le pain n'y soit pas resté assez long-temps.

Après avoir reconnu la qualité du pain, on s'assure également de son poids.

En campagne, on a soin de tenir le pain au quart ou demi-biscuité, et quelquefois totalement biscuité, quand les circonstances l'exigent.

Pour biscuiter le pain totalement, l'évaporation de la cuisson est de 78 livres, en sorte que le sac de farine ne rend plus que 236 livres 8 onces en 157 rations de 24 onces, et un restant de 16 onces de pâte.

Au demi-biscuité, l'évaporation est de 54 livres une once, et le sac rend 173 rations, avec un restant en pâte de 23 onces.

Au pain ordinaire, l'évaporation n'est que de 45 livres, en sorte qu'il reste, comme on l'a déjà observé, 270 livres de pain en 180 rations.

L'usage du pain totalement biscuité, en campagne, est rare; il est plus communément demi ou quart biscuité. Ces procédés, comme on le voit, consomment un peu plus de farine en desséchant davantage le pain; mais ils le rendent aussi plus propre à se conserver.

Le biscuit est un autre genre de subsistances dont l'usage

est plus commun dans les places assiégées et sur les vaisseaux que dans les armées ; on n'y emploie que de la farine pure de froment, sans son, et 198 livres de farine doivent rendre 150 rations ou galettes de 18 onces chacune en biscuit.

On ne peut faire, en 24 heures, que cinq fournées de biscuit dans le même four, parce qu'il demande plus de travail et de cuisson que le pain ordinaire, et que le four doit être aussi beaucoup plus chaud.

Le biscuit doit être cassant ; quand il est bien sec, on le met dans des tonneaux de 2 pieds 3 pouces de diamètre au ventre, et un pied 11 pouces aux deux bouts, sur 3 pieds 4 pouces de longueur.

Chaque tonneau de cette dimension contient 151 rations de 18 onces : on ne peut mettre que cinq tonneaux couchés sur le ventre dans un caisson de vivres ; par eau, un bateau qui porte 300 sacs de farine, peut charger 200 tonneaux de biscuit.

Il est, au surplus, très-prudent de se ménager des ressources en campagne, en se donnant toujours une distribution d'avance, et en faisant réserver, d'une distribution à l'autre, une certaine quantité de rations toutes chargées sur les voitures, pour subvenir aux besoins pressans du service et aux cas imprévus.

L'ordre des distributions est réglé avec beaucoup de détails ; elles se font ordinairement pour quatre jours, et la veille que le pain est dû.

2°. *Vivres-viande.* Cette fourniture, qui a toujours lieu aux armées, n'est due qu'aux individus présens et effectifs.

La ration est de huit onces par homme et par jour. La fourniture se fait régulièrement, trois quarts en bœuf et un quart en vache dans les cas difficiles. La viande doit être belle, saine, bien saignée, et distribuée à poids exact ; les têtes et les fressures se donnent en gratification.

Les boucheries doivent s'établir derrière le camp, le plus près possible des eaux. L'usage est d'abattre les animaux la veille de la distribution, ou dans la nuit qui la précède, de manière que la viande ait le temps de se saigner et de se refroidir.

Les distributions se font d'ordinaire pour deux jours au plus dans les chaleurs ; dans les temps froids, on peut les faire pour trois ou quatre jours ; mais il est mieux de suivre constamment, à cet égard, l'ordre une fois établi, et de n'y admettre de variation qu'autant que les mouvemens des

troupes et les opérations militaires peuvent l'exiger. Au reste, le soldat intelligent ne laisse jamais gâter la viande; il la boucane à la fumée de la cuisine, et, par ce moyen, il la conserve bonne et saine au moins pour le lendemain, ou bien il la fait cuire d'abord, surtout si l'on s'attend à quelque mouvement, et l'emporte ainsi en état de lui servir de nourriture à la première halte. Les distributions de viande se font, par compagnie, dans le même ordre que celles du pain.

A l'égard de la quantité des bœufs dont on aura besoin pour la campagne, le calcul en est très-facile. On estime le poids des bœufs, l'un dans l'autre, à 500 livres de viande; en sorte qu'un bœuf sert pour mille hommes, à raison d'une demi-livre chacun par jour, d'où il suit qu'une armée de 30,000 hommes consommerait 30 bœufs par jour, 900 bœufs par mois, et 10,800 bœufs par an; à quoi l'on ajoute un quart pour les cas imprévus; ainsi, l'approvisionnement doit être de 13,500 bœufs pour l'année.

3°. *Riz.* Cette fourniture suit celle du pain, tant pour les quantités attribuées à chaque grade, que pour les jours et la forme des distributions.

Quand le riz est rare, ou que l'on en manque, il est remplacé par deux onces de légumes secs par homme; et quand ces deux fournitures sont impraticables, on accorde un supplément de solde.

La consommation, à raison d'une once de riz par homme, par jour, serait de 2,875 liv. par jour pour une armée de 30,000 hommes, et, par conséquent, de 56,250 liv. par mois, et de 675,000 liv. par an, à quoi l'on devra toujours ajouter un supplément pour les cas imprévus, et porter les approvisionnemens à 750,000 livres.

4°. *Sel et vinaigre.* Cette partie des subsistances militaires exige aussi un approvisionnement assuré; elle n'a lieu dans les garnisons qu'en vertu d'une décision ministérielle spéciale.

Le sel est de première nécessité, et se distribue régulièrement, en campagne, à raison d'une livre par homme par mois.

Le vinaigre, utile à la conservation de la santé, surtout dans les chaleurs, se distribue également à raison d'une pinte par jour pour vingt hommes. Cette distribution commence quand le général l'ordonne, et elle ne cesse que quand il le juge à propos.

Il est aisé, d'après les données précédentes, de régler la

quantité de ces approvisionnemens pour une armée de 30,000 hommes, en observant que le sel est une consommation journalière, et que le vinaigre ne se distribue guère que pendant les chaleurs, et en se ménageant toujours un surcroît d'approvisionnement.

5°. *Eau-de-vie.* Cet article ne fait, en aucun temps, partie des distributions régulières; cependant, il est d'un grand usage aux armées, dans les marches forcées ou dans les expéditions hasardeuses; mais cette liqueur ne se donne jamais qu'en gratification, d'après les ordres des généraux. Chaque distribution, soit générale, soit particulière, doit donc être autorisée, et la ration ordinaire est d'une pinte pour seize hommes.

6°. *Chauffage.* 7°. *Fourrages.* 8°. *Paille de couchage aux armées.* 9°. *Subsistances des troupes en marche.* Les quatre articles précédens ne sont ici portés que pour mémoire et complément du service des subsistances militaires.

Des lois spéciales et des réglemens fort bien faits et très-détaillés ont statué sur tout ce qui concerne l'approvisionnement des places en cas de siége.

L'action et le choix des alimens ne pourront jamais être mieux connus et déterminés que d'après des observations faites sur des masses d'hommes qui, comme des troupes réunies sous les mêmes conditions atmosphériques, soient uniformément nourries, habillées, logées, appliquées aux mêmes exercices, ayant les mêmes habitudes, et, à peu de chose près, les mêmes passions. Les soldats doivent donc être étudiés avec le plus grand soin sous ce rapport spécial, et la médecine militaire peut rendre, sous ce point de vue, de nouveaux services à l'hygiène. Cette importante partie des institutions médicales ne doit pas se borner à faire jouir l'homme de la santé; elle doit chercher à étendre l'usage de ses facultés, et à les diriger vers un but utile.

Nous ne pouvons résister au plaisir de remettre en circulation une belle pensée de Barthez, perdue dans un discours (*Nova doctrina de functionibus naturæ humanæ*), prononcé, en 1774, par ce grand médecin, dont le génie, trop souvent méconnu par la médiocrité et l'envie contemporaines, fera l'admiration de la postérité : « *Nondum hactenùs quæsita fuit, quæ tamen inventu non admodum ardua videtur, ars applicandi doctrinam medicam ad mores hominum regendos. Intereà, dubium esse non potest, quin juxta observatam cujus vis hominis constitutionem, medica ope,*

in ipso excoli possint semina virtutis et humanitatis, atque deleri altiùs reposita vitiorum incitamenta. »

Chap. 23. Des chameaux et des cavaliers cataphractaires. — *Camelos aliquantæ nationes apud veteres in aciem produxerunt, ut Ursiliani in Africâ, Macetes hodieque producunt. Sed hoc genus animalium arenis, et tolerandæ siti aptum, confusas etiam in pulvere, vento vias, absque errore dirigere memoratur. Cæterum præter novitatem, inefficax bello est.* »

Sigrais, quoique fort érudit, se trouvant embarrassé pour traduire les mots *Ursiliani* et *Macetes* ou *Magetes*, car on trouve l'un et l'autre dans les manuscrits, a donné cette version plus qu'incomplète.

« Anciennement, quelques nations ont combattu sur des chameaux, comme font encore aujourd'hui certains peuples d'Afrique. Cet animal, fait pour les sables et pour endurer la soif, sait, dit-on, par un instinct sûr, reconnaître les chemins que la poussière a couverts. Au reste, excepté la nouveauté qui peut d'abord étonner, il n'est pas d'un grand usage dans les combats. »

Aucun des commentateurs de Végèce ne nous apprend ce qu'étaient les *Ursiliani*, et ils croient que les *Macetes* ou *Magetes* sont les mêmes que les Macédoniens.

Quant à l'expression de cavaliers cataphractaires (*equites cataphractati*), elle signifie littéralement : armés de toutes pièces ou de pied en cap. On trouve également, dans les bons écrivains latins, la dénomination de *navis cataphractata*, pour désigner un vaisseau armé en guerre.

Le comte Turpin n'a point commenté ce qui est relatif aux chameaux et aux éléphans, parce qu'ils sont, a-t-il dit, inusités dans nos armées européennes. Mais les circonstances nous ont mis à même, à l'armée d'Orient, de recueillir, sur l'usage spécial des chameaux, considérés comme monture, quelques renseignemens, que le silence de nos écrivains militaires, sur cet objet, nous engage à publier. Nous répétons que nous ne nous proposons point de parler ici du chameau comme bête de somme ou simple moyen de transport pour des fardeaux.

L'ordre du jour de l'armée, du 20 nivôse an VII, daté du Caire, portait :

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1er. Il sera créé un régiment de dromadaires, qui

sera composé de deux escadrons; chaque escadron de quatre compagnies; chaque compagnie d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un maréchal-de-logis-chef, de deux maréchaux-de-logis, d'un brigadier-fourrier, de quatre brigadiers, d'un trompette et de cinquante dromadaires.

2. Chaque escadron sera commandé par un chef d'escadron; le régiment, par un chef de brigade, un adjudant-major, un quartier-maître et des chefs d'ouvriers nécessaires.

3. Les hommes seront montés sur un dromadaire, armés de fusil, bayonette, giberne comme l'infanterie, et d'une très-longue lance. Ils seront habillés de gris, avec un turban et un manteau arabes, conformément au modèle qui sera fait.

4. L'ordonnateur en chef, Daure; les chefs de brigade, Bessières, Détrée et Duvivier se concerteront pour faire confectionner un modèle d'harnachement et d'habillement complet, qui sera remis à l'état-major général avant le 25 nivôse au plus tard.

Sous la même date que ci-dessus:

Le général en chef ordonne que les 13ᵉ, 18ᵉ, 25ᵉ 32ᵉ, 69ᵉ et 75ᵉ demi-brigades de ligne, la 21ᵉ légère et les guides à pied fourniront chacune quinze hommes.

Les 9ᵉ, 19ᵉ, 61ᵉ, 85ᵉ et 88ᵉ demi-brigades de ligne; les 4ᵉ et 22ᵉ légères fourniront chacune dix hommes pour le fond de la formation du régiment des dromadaires.

Ces hommes devront avoir moins de vingt-quatre ans, plus de quatre ans de service, au moins cinq pieds quatre pouces, et être d'une bravoure reconnue. Ils seront envoyés sur-le-champ au Caire: le commandant de la place établira leur caserne sur la place Ezbekiéh.

L'ordre du jour du 21 nivôse portait ce qui suit:

La légion maltaise et la légion nautique fourniront chacune dix hommes pour le régiment des dromadaires.

Les officiers seront pris parmi ceux à la suite de l'armée, moitié dans l'infanterie et moitié dans la cavalerie. Le chef d'état-major-général en présentera le travail, au plus tard, le 30 nivôse, au général en chef.

Les sous-officiers seront pris parmi ceux actuellement dans les corps qui en ont plus qu'il ne leur est nécessaire.

Suit un tableau de répartition des dromadaires (montures), qui doivent être fournis par les diverses provinces. Le tout est contresigné ALEX. BERTHIER, *chef de l'état-major-général*.

La force du régiment qui devait être de 500 hommes, ne s'éleva pas alors au dessus de 300. Bientôt l'expédition de Syrie fit connaître l'importance de ce corps; car il entretint une correspondance active entre l'Egypte et la Palestine, et l'on vit des détachemens partis du Caire arriver, dans six jours de marche, devant Saint-Jean-d'Acre, et retourner dans le même temps.

Kléber, appelé au commandement de l'armée, ordonna que le régiment des dromadaires fût porté au complet; mais la diminution des hommes força à modifier simplement la première organisation. En effet, le régiment eut bien trois escadrons, mais il n'eut plus que six compagnies, au lieu de huit. Le personnel resta le même, si ce n'est qu'on ajouta un sous-lieutenant par compagnie, à cause des nombreux détachemens. La solde, qui était primitivement celle des régimens de dragons, fut augmentée. En somme, le corps des dromadaires, qui devait être de 384 hommes, y compris les officiers, sous-officiers, soldats, et le petit état-major, ne compta jamais au delà de 366 hommes.

Le général en chef tira un grand parti des dromadaires; ils lui servirent à approvisionner facilement les postes si avancés de Kathiéh et d'Elharich, et à établir dans le désert, entre Suez et Calhieh, une croisière qui s'opposait aux communications de l'armée du grand visir et des mameluks d'Ibrahim bey avec l'Egypte, et qui interceptait les convois de vivres qu'ils en tiraient.

L'expérience avait introduit des perfectionnemens dans le régiment des dromadaires; ainsi, on abandonna assez promptement l'usage de la lance, jugée inutile. Les officiers ne furent plus armés que d'un sabre et de quatre pistolets, dont deux placés au pommeau de la selle du dromadaire, et deux autres plus petits à la ceinture, tous retenus au corps par des cordons en soie disposés en sautoir, ou croisés, pour manœuvrer plus facilement ces armes, et être dispensé, après les avoir tirées, de s'occuper de les replacer dans leurs fontes. Il ne faut point oublier que le commandant avait toujours une boussole, qui servait à diriger la marche dans le désert. Chaque cavalier portait toujours avec lui 150 cartouches, indépendamment de celles qui était placées dans la giberne.

Kléber qui, par ses goûts personnels, attachait un grand prix à la belle tenue des troupes, donna aux dromadaires un habillement qui se composait de trois uniformes diffé-

rens, et il se plut à les dessiner et colorier lui-même. Le premier, qui était celui de l'écurie, se composait d'un pantalon et d'une veste de drap ou de cadis gris et d'un bonnet de police. Le second consistait en un dolman bleu de ciel et un pantalon rouge, des bottes à la hussarde, un turban blanc surmonté d'un haut panache jaune, et un manteau arabe. Le troisième costume, ou celui de grande tenue, était le même que le second, mais on substituait au manteau arabe une ample dalmatique de couleur écarlate, sans collet et sans manches, et fixée sur la poitrine par deux rangs de brandebourgs. Ce beau costume, calculé d'ailleurs d'après les lois de l'hygiène adaptées au climat, était à peu près celui que David a dessiné et fait exécuter pour l'école de Mars. Aussi ce grand artiste s'anima d'un vif intérêt, quand, dans les récits qu'il sollicita souvent de nous sur l'expédition d'Egypte, nous lui racontâmes l'effet produit par ce costume aux obsèques de Kléber. Quand l'armée, groupée autour du camp retranché où nous venions de déposer les restes de notre général en chef, pénétra dans cette enceinte pour lui rendre les derniers hommages, les dromadaires parurent à leur tour en débouchant à pied par une gorge étroite, pratiquée pour cette triste cérémonie. Lorsqu'ils se formèrent en bataille devant le cercueil, un mouvement de surprise manifesta dans les assistans ce qu'avait de pittoresque et d'imposant ce costume à la fois antique et moderne, asiatique et européen. L'admiration succéda au premier sentiment quand les dromadaires, relevant, avec la rapidité de l'éclair, leurs armes inclinées, exécutèrent leurs feux au signal qu'en donna leur chef, en jetant sur le corps de Kléber un faisceau de couronnes de lauriers et de cyprès entrelacés.

Les premières réquisitions de chameaux faites par le général en chef Bonaparte, ayant été insuffisantes pour monter le régiment, on fut obligé d'en acheter aux tribus arabes, qui les vendaient de 100 à 200 francs chaque; mais dès qu'il y eut cinquante hommes montés, on cessa d'acheter des dromadaires; on en prit un grand nombre sur les tribus ennemies, et, après avoir fait un choix, on vendait le rebut, par adjudication, au profit du corps, de 100 à 150 francs chaque chameau.

L'équipement consistait en une selle, un licol, un cavesson fixé par une chaînette aux narines de l'animal, et servant à le diriger; des sacoches doublées en basane, placées sous le cavalier, de chaque côté de la selle, et destinées

à porter les vivres; une petite outre de cuir pour l'eau, et un sabot aussi en cuir pour recevoir la crosse du fusil.

Quant à la nourriture des chameaux, elle était de dix livres de fèves et dix livres de paille par jour. Dans le désert, la paille se remplaçait par quelques livres de fèves de plus. Cette ration était évaluée à 50 centimes.

Il devait y avoir un chamelier par six dromadaires, pour les panser, et les tenir en main lorsque les cavaliers combattaient à pied, mais on ne put jamais déterminer aucun des hommes du pays à faire ce service en campagne; ainsi le régiment n'eut d'autres chameliers que ceux qui étaient attachés comme domestiques aux officiers; il y en avait, au reste, un nombre suffisant au Caire, ainsi qu'aux infirmeries. La solde de ces chameliers était de 50 centimes par jour.

Les dromadaires portaient ordinairement, lorsqu'ils s'enfonçaient dans le désert, pour dix jours de vivres, tant pour eux que pour le cavalier. Celui-ci était nourri au moyen de quatre onces de biscuit par jour, et il y ajoutait constamment, de ses deniers de poche, du café, des olives confites, des dates ou des oignons, etc.; lorsque les courses étaient longues, et que l'on ne pouvait pas renouveler les vivres, on diminuait les rations, mais cela fut toujours aussi nuisible au cavalier qu'à sa monture.

Le dromadaire, bien soigné et nourri, est un animal docile et tellement susceptible d'instruction que le régiment était parvenu à manœuvrer en ligne avec la cavalerie, en substituant, en raison de la longueur de l'animal, le mouvement par six à celui par quatre en usage dans la cavalerie.

En bataille rangée, les dromadaires, bien exercés, peuvent prendre rang avec la cavalerie, et former la seconde ligne de cette arme, qui, après une charge, peut se rallier derrière les dromadaires, pendant que ceux-ci chargent à leur tour. Le choc est peut-être moins vif que celui du cheval, à raison de l'allure moins prompte du dromadaire, mais la charge peut se faire mieux à fond, parce que rien n'arrête cet animal alors qu'il est bien lancé.

Le régiment combattait aussi comme l'infanterie, et il se montra avec distinction à la bataille d'Héliopolis. Dans ce cas, le sixième des hommes reste monté pour garder et contenir les chameaux. Ce corps pouvait aussi être chargé d'une attaque particulière sur les flancs ou les derrières de l'armée ennemie. Tel fut son emploi dans la bataille livrée près d'Alexandrie à l'armée anglaise, le 30 ventôse an IX. Enfin,

ce régiment pouvait prendre part à toutes les actions de la guerre, et, de préférence, lorsqu'un général voulait porter rapidement de l'infanterie sur un point important. Alors un fantassin montait en croupe; la position était occupée dans un instant, et défendue par l'infanterie et les dromadaires, qui mettaient pied à terre.

Dans toutes les affaires que les dromadaires avaient avec les Arabes ou les Mameluks, ils combattaient montés, pour gagner l'ennemi de vitesse, et, au moment de l'action, la moitié des hommes mettait pied à terre, pour mieux ajuster les coups de fusil. Cette moitié, lorsqu'elle venait à être fatiguée, était remplacée par l'autre, pour ne pas rallentir la poursuite. Si cependant le nombre des ennemis devenait supérieur au détachement des dromadaires, et qu'il fût obligé de prendre la défensive, voici ce qu'il faisait : il s'arrêtait, formait un carré avec ses chameaux, qu'il faisait coucher, et placé au milieu comme dans une redoute, il écartait tous les efforts des ennemis, quelque nombreux qu'ils fussent.

Les dromadaires s'enrichirent par la prise de quelques caravanes qui étaient d'intelligence avec l'ennemi. Le reste de l'armée n'envia point une opulence que ses possesseurs ennoblirent par l'usage qu'ils en surent faire. Leur générosité éclata surtout envers les Invalides de l'armée, comme on peut le voir par la lettre suivante, qui fut mise à l'ordre du jour du 9 ventôse an IX.

Le chef de brigade, commandant le régiment des dromadaires.

Au général en chef Menou :

« Mon général, le régiment des dromadaires, désirant « témoigner aux Invalides de l'armée l'intérêt et la vénéra- « tion qu'ils lui ont toujours inspirés, vient d'arrêter que « la dernière caravane qu'il a prise, et qui était chargée de « grains destinés à approvisionner nos ennemis, serait vendue « à leur profit.

« Je vous prie de faire connaître à ce respectable corps « le plaisir que le régiment entier éprouve à lui faire cette « offre, comme une preuve de ses sentimens, et celui que je « ressens moi-même d'en être l'interprète.

« Salut et respect.

« *P. S.* Je ne dois pas vous laisser ignorer que les Inva- « lides sortis du régiment ont toujours eu part à la distri- « bution des prises. »

Nous avons bien constaté dans le temps, et nous ne savons comment nous avons pu omettre ce fait important dans notre *Histoire médicale de l'armée d'Orient*; il a été bien constaté que les cavaliers dromadaires ne furent jamais attaqués d'ophtalmie dans le désert depuis que leur colonel les fit coucher dans des sacs de toile piqués en coton, qu'ils portaient le jour ployés en quatre sur leur selle.

Ce beau régiment de dromadaires, sur lequel on n'a rien écrit, au moins que je sache, fut toujours sous les ordres du colonel Cavalier (de Saint-Jean-du-Gard), aujourd'hui maréchal-de-camp en retraite. Lorsque le général Bonaparte le nomma chef de brigade, il sortait du 12[e] d'infanterie légère, était chef de bataillon et commandant de la troisième section du Caire. Il porta honorablement en Egypte, comme il l'avait fait en Italie, un nom qui ne fut pas sans célébrité dans les dernières années du règne de Louis XIV.

Au retour de l'armée d'Orient en France, les cavaliers dromadaires furent incorporés dans la gendarmerie.

Le quatrième livre de Végèce contient trente chapitres, dont voici les titres : 1, de la fortification naturelle et artificielle des places; 2, de l'enceinte des places; 3, du rempart; 4, des herses et des portes; 5, des fossés, 6, comment on se met à l'abri des flèches des assiégeans; 7, des munitions de bouche pour un siége; 8, des munitions de guerre; 9, des cordes et machines; 10, moyens pour empêcher qu'on ne manque d'eau; 11, manière de faire du sel; 12, du premier assaut; 13, machines pour l'attaque des places; 14, du bélier, de la faux et de la tortue; 15, des vignes, des mantelets et des cavaliers; 16, des muscules; 17, des tours mobiles; 18, comment on met le feu aux tours mobiles; 19, comment on exhausse la muraille; 20, usage des mines contre les tours mobiles; 21, des échelles, harpons, exostres, tollenons; 22, des balistes, onagres, scorpions, arbalètes, fustigales et frondes pour la défense des murs; 23, des matelats, nœuds coulans, loups et colonnes pesantes contre le bélier; 24, des mines; 25, dernière ressource d'une place fortifiée; 26, de la garde des remparts; 27, ruses des assiégeans; 28, ligne de contrevallation; 29, des machines de défense; 30, comment on prend la hauteur des murailles.

Enfin, le cinquième livre de Végèce, étranger comme le quatrième à l'objet de nos études, traite de la marine, et contient seize chapitres: 1, des flottes des Romains; 2, des officiers des armées navales; 3, origine des liburnes; 5, des

jours propres pour la coupe des bois; 6, dans quel mois on doit couper les bois; 7, de la grandeur des liburnes; 8, les noms et le nombre des vents; 9, des mois les plus sûrs pour la navigation; 10, présage des tempêtes par les astres; 11, pronostic du beau et du mauvais temps; 12, du flux et reflux; 13, de la manœuvre: 14, des armes et des machines navales; 15, des ruses que l'on pratique sur mer; 16, conseils pour un combat naval.

Nous terminons ici les remarques qu'une nouvelle lecture des Institutions de Végèce nous a donné lieu de faire, et nous avons cru devoir les rendre publiques dans des circonstances où nos hôpitaux militaires d'instruction étaient spécialement encouragés et protégés par S. Exc. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre secrétaire d'état de la guerre. D'ailleurs, l'étude de l'hygiène occupe, dans ce moment, de jeunes médecins de beaucoup de talent et de savoir, et qui se sont ouvert une route meilleure que celle battue jusqu'ici. Un homme d'un ordre supérieur a tracé, à la vérité, un plan d'hygiène aussi vaste que beau; mais plus de trente ans de travaux continus ne lui ont pas suffi pour l'exécuter et même remplir, à son propre gré, aucune de ses parties. Ce plan de cours a un autre défaut capital, c'est qu'il faudrait six ou sept ans, au moins, pour le compléter, ce qui dépasse toutes les limites raisonnables et fixées pour le temps et la distribution des études: c'était donc un livre qui restait à faire, et non pas des leçons. Ceux qui ont eu la prétention de les continuer sur le plan primitif, sont venus se briser contre un écueil que leur inexpérience n'a pu apercevoir ni éviter. On a aussi trop perdu de vue que l'hygiène n'est pas suffisamment considérée, dans les écoles publiques, comme auxiliaire de la thérapeutique. Quand ceux qui dirigent les décisions et les choix de l'autorité seront convaincus de ce que l'on vient de dire, on ne placera dans les chaires d'hygiène que des hommes qui réuniront, à des connaissances théoriques étendues, l'exercice journalier de la médecine.

FIÈVRE JAUNE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DESGENETTES,

A M. LE GÉNÉRAL LAURISTON.

Cadix, le 8 vendémiaire an XIV (30 septembre 1805.)

GÉNÉRAL,

Je me rendais chez vous quand le canon de la place m'a averti de votre départ.

J'allais pour vous prévenir que je ne cesserais, pendant mon séjour à Cadix, de m'occuper des hôpitaux qui reçoivent nos Français, et que j'espérais que cette surveillance ne serait pas inutile.

Voici mes rapports terminés par cette troisième lettre avec le général commandant en chef l'expédition; mais je desire encore lui confier mon opinion sur l'objet de ma mission actuelle en Espagne.

1°. Si l'épidémie de 1800 n'a pas été la fièvre jaune, au moins a-t-elle avec elle la plus grande analogie.

2°. On ne peut assurer que la maladie en question ait été apportée de l'Amérique septentrionale ou d'ailleurs, et on trouve dans les localités, l'ordre interverti des saisons, et la prédominance de certains vents, de quoi développer une affection semblable.

3°. La doctrine générale de la contagion est fondée sur

des bases si peu arrêtées, qu'il est difficile de rien statuer de positif sur ce fait particulier.

4°. Le gouvernement espagnol ayant adopté, sans réserve, le système de la contagion, il en est résulté des mesures de police sanitaire, militairement exécutées, qui ont entravé les communications commerciales et produit beaucoup d'inconvéniens.

5°. Il serait facile d'opposer à ceux qui ont ordonné comme à ceux qui approuvent ces mesures, les infractions journalières qui ont lieu, sans qu'il en soit résulté la propagation de la contagion.

6°. L'opinion connue du gouvernement ne permet plus de discussion.

7°. Il résulte de cette gêne dans la pensée, ou plutôt dans la liberté de l'émettre, une aigreur entre les hommes instruits, qui leur fait embrasser les extrêmes: ainsi on les entend se traiter tour à tour d'hommes serviles et de mauvaise foi, ou bien d'ignorans présomptueux.

8°. Manquant presque toujours les bonnes aventures, je ne pourrai, au moins en 1805, étudier la fièvre jaune d'après nature, et je serai contraint à m'en rapporter à des témoignages rarement dictés par le savoir, la sincérité et l'amour des hommes.

9°. J'ose prévoir que la commission dont j'ai l'honneur de faire partie, recueillera des documens utiles, mais qu'elle ne rapportera point une opinion décisive sur la contagion ou non-contagion de la fièvre jaune.

Je vous prie, général, d'agréer mes très-humbles salutations.

L'inspecteur-général du service de santé des armées,

R. DESGENETTES.

(Extrait du *Journal Universel des Sciences Médicales*, Tom. XLIX, 145e Cahier).

Imprimerie de TROUVÉ et Cie, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 16.

NOTICE

SUR UN OPUSCULE RARE

RELATIF A LINNÉ,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Cet opuscule de format in-18 ou très-petit in-12, n'a que seize pages, sans indication de lieu et date de l'impression. En voici le titre : *Orbis eruditi de Caroli Linnæi, M. D. scriptis*. Au dessous, on lit cette épigraphe :

Famam extendere factis
.... *Hoc virtutis opus.*

On lit au *verso :*

Ne succombe malis : te noverit ultimus Ister,
Te Boreas gelidus.....

Gronov. *in nomen Linnæi.*

La page 3 porte en titre : *Vita Linnæi.* Sa naissance est indiquée au 13 mai 1707, et non point au 24 du même mois, comme l'ont fait quelques biographes. Les époques énumérées s'étendent de 1727, c'est-à-dire l'année où Linné alla étudier dans l'Université de Lund, jusqu'en 1739, où il eut l'honneur de présider le premier la nouvelle Académie des Sciences établie à Stockholm.

A judicium.

La page 4 renferme deux articles, 1° le catalogue des écrits publiés par Linné de 1735 à 1738; 2° l'indication des ouvrages publiés d'après les principes de Linné (*secundùm leges Linnæi*, est-il dit), de 1739 à 1740, inclusivement.

Les pages 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont des extraits de lettres de félicitation de Gorter, Boerhaave, Van Royen, Burmann, Gronovius, Hans Sloane, Dillen, Lauson, Donell, Sauvages de la Croix, Ant. Jussieu, Barrère, Haller, Gesner, Gravelius, Gleditsch, Buyerius, Langius, Mencken et Kohl.

Les pages 14, 15 et 16 indiquent des passages également honorables pour Linné, et consignés dans divers ouvrages scientifiques très-estimés.

Nous avons rapporté ailleurs (*Eloges des académiciens de Montpellier*) que Linné admirait les ouvrages de Sauvages, qu'il l'aimait tendrement et même passionnément, et qu'il en parlait sans cesse comme d'un des plus grands ornemens qu'eût jamais eu la Faculté de médecine de Montpellier; il le préférait, sans hésitation, à des hommes qui ont fait aussi la gloire du dix-huitième siècle. Nous allons voir que Sauvages avait voué à Linné les mêmes sentimens. Voici des passages de leur correspondance :

Sauvages de la Croix, profess. med. et bot. Monspeliensis, ad Car. Linnæum celeberrimum historiæ naturalis restauratorem, 1737, sept. 10.

Et tibi et mihi, orbique litterato gratulor et medullitus delector, quod tot tantosque labores in te sumere volueris. Stupor tamen et vix intelligo te adolescentem adhuc tot tamque varia opera edidisse, quorum unicum, quantum ex pittaciis litteris tuis et tuâ famâ judico, æternum tibi nomen comparare potest.

1739 decemb. 1. *Doleo semper magis ac magis te promovendis omnibus scientiis natum et aptissimum, in nostris regionibus desirerari. Citissimo fama tua per remotissimas regiones nostras relatura est, quod aliquantulum, quem ex absentiâ tuâ dolorem sentio, sublevavit.*

1740, Mart. 15. *Pluries de te hîc colloqui contigit cum Magnolio meo collegâ, qui te multùm veneratur; tam cum D. Le Monier Parisiensi, qui jussu regis hîc plantas lecturus, cum astronomis venerat et te virum adorandum noncupat. Tibi gratulor quod D. Jussieu hortis regii plantas in tuum ordinem nuper redegerit, qui tamen ordinem Tournefortii semper assumserat; illum inde pluris facio quod veritati obsequatur. Facinus certè egregium mihi illud videtur; ille senex, tu juvenis, ambo botanici; ah quantum distant à medicis lividis, invidis, botanici candidi!*

1740, aug. 12. *Jam tuum nomen per ora doctorum nostratium frequens volitat, undique tua expectuntur et advocantur scripta, ea quicumque possidet celat et sibi servat sedulo, nemini copiam facit tanti thesauris, citò bibliopolæ nostri plura accersunt exemplaria.*

Si quantam voluptatem in his (Systema naturæ, Genera plantarum, Flora Laponica, etc.) vorandis percepi vellem verbis efferre, non una sufficeret epistola. Sua sunt multò et elogiis meis superiora merita, nec ornata loquendi facultate præditus sum ut id exequar, admirabundus itaque sileo; stupent et omnes collegæ, cum, quæ ætate tuâ prestiteris, accipiunt, nec ab nullo hominum tot opera tam scite digeri posse unquam auditum erat.

Accepi pariter Hortum Leidensem Hermanianum tuis

legibus paruisse. Tu in naturali scientia, candide dixerim, es Carolus xii, *ut ipse rex in militia, eo discrimine, quod totum orbem botanicum tibi in æternum subjicis.*

L'exemplaire de notre bibliothèque fut tiré de celle même de Linné, lorsqu'elle fut transportée en Angleterre en 1784.

Extrait du 117e cahier (mars 1828), tome xxx, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE, RUE DES POITEVINS, N° 14.

FRAGMENS
DE
GYMNASTIQUE MÉDICALE,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

La gymnastique est la partie de l'hygiène qui traite des mouvemens naturels et dirige les diverses espèces d'exercices du corps pour la conservation ou le rétablissement de la santé. C'est un art antique qui fut particulièrement cultivé et réduit en principes par les Grecs, et que l'on veut, avec raison, rétablir sur des bases plus solides, telles que les lois de l'organisme et spécialement la théorie des forces musculaires.

Si nous examinons ce qu'était la gymnastique chez les anciens, nous voyons qu'ils la définissaient, l'art ou la science des différens exercices du corps. Ces mêmes anciens divisaient la gymnastique, 1° en athlétique; 2° en médicinale; 3° en militaire.

Les auteurs classiques dans ce genre sont Jérôme Mercuriali, Pierre Fabri, regardé comme auteur de l'*Agnosticon*, et Octavien Falconieri (*Notæ ad inscriptiones Athleticas*). Van Dale a rassemblé des particularités curieuses sur la gymnastique et la tenue des gymnases, dans un ouvrage intitulé : *Dissertationes antiquorum marmorum.* Jean Meursius, dans un opuscule : *De orchestrâ*, *seu de saltationibus veterum*, a donné les plus grands détails sur cette partie de la gymnastique des anciens. Enfin Burette a publié, vers la moitié

du dernier siècle, dans les recueils de notre Académie des Inscriptions et Belles-lettres, des mémoires sur la gymnastique des anciens. Ces écrits exacts, profonds, méthodiques, peuvent tenir lieu de tous les travaux antérieurs.

Les médecins de nos jours considèrent la gymnastique sous un point de vue tout à fait spécial. Guidés par des vues judicieuses, éclairés par une saine critique, nos contemporains examinent l'influence que les actes de locomotion exercent sur l'organisme animal. Ainsi ils se bornent aux résultats des exercices de la marche, de la course, de la danse, de la chasse, des jeux de balle, de paume et même de volant, de l'escrime, de la natation, de la lecture à haute voix et cadencée ou de la déclamation. Ces mêmes médecins considèrent les effets que produisent dans l'homme les diverses espèces d'exercices spontanés; l'influence du mouvement spontané du corps sur sa constitution organique; les exercices spontanés du corps, considérés comme moyens prophylactiques ou curatifs. Enfin ils indiquent les maladies auxquelles l'exercice spontané est contraire. Passant de ce premier article à une subdivision, après les *exercices spontanés*, les médecins placent les *gestations*. Ils examinent leur influence sur l'organisme, ce qui les conduit à l'étude des effets divers de l'équitation, du mouvement en diverses voitures et de la navigation. Ces diverses gestations sont considérées comme moyens prophylactiques ou curatifs. Enfin ils examinent les maladies auxquelles les diverses gestations sont contraires. L'étude des mouvemens entraîne celle des effets du repos. C'est surtout dans les maladies externes que les effets du mouvement et du repos ont été bien déterminés par David, de Rouen.

Toute imparfaite qu'était la gymnastique des anciens, ce fut cet art emprunté de la Grèce, qui, au centre de l'Italie, présida à l'éducation ou mieux à la formation des armées romaines, et leur donna une vigueur corporelle et une discipline qui conquit le monde connu de leur temps. L'agilité,

la force, le courage, qui est presque toujours la confiance dans la force, tenaient leur rang à côté des qualités les plus estimées de l'esprit et du génie. Souvent elles se trouvaient heureusement réunies dans les mêmes hommes. Sans cette éducation mâle et la faculté de soutenir les fatigues et les travaux guerriers, il fallait renoncer au service et aux emplois militaires, et même aux grandes charges publiques, car on n'estimait guère que ceux qui avaient porté les armes. C'est ici le lieu de rappeler une belle scène de Shakespare dans sa tragédie de César. Les conjurés qui complottent sa mort, cherchent, pour obscurcir les grandes qualités du dictateur perpétuel, tout ce qui peut leur donner sur lui un léger avantage. C'est de la force du corps, qui n'égalait pas chez lui son génie, que Cassius tire son principal argument.

Un des plus grands maîtres de la guerre dans les temps modernes, le maréchal de Saxe, a développé les avantages qui résultent de la vigueur corporelle des troupes. Il a affirmé positivement que l'armée la plus fortement constituée finirait toujours par vaincre. C'est encore lui qui a dit prophétiquement que la guerre finirait par être toute dans les jambes, c'est-à-dire dans les marches. Cet illustre capitaine ne s'était point borné à des vues spéculatives; il s'était occupé, d'une manière pratique et avec beaucoup de succès, de plusieurs parties de l'hygiène des soldats.

Les règlemens qui président chez nous à la levée des troupes, et à la confection desquels nous avons concouru depuis plus d'un quart de siècle, sont fondés sur les principes que nous venons d'énoncer. Ces règlemens offrent un code qui doit être connu de tous nos médecins, puisqu'ils peuvent être appelés, d'un jour à l'autre, par les autorités civiles ou militaires, à porter des décisions sur la conscription et les réformes : mais laissons-là la guerre.

Plusieurs animaux, et surtout l'homme, mettent volontairement en jeu les muscles moteurs des membres, et exer-

cent ainsi l'action de marcher, de courir, sauter, danser, et autres actes qu'il faudrait peut-être appeler, comme le faisait Barthez, le marcher, le courir, etc. En traitant des mouvemens mécaniques dont nous venons de parler, arrêtons-nous d'abord au marcher.

Ses mouvemens réagissent visiblement sur l'ordre actuel des fonctions internes; ainsi ils donnent à la circulation, à la respiration, à la digestion et autres fonctions, une manière différente d'être; ils augmentent sensiblement l'énergie des deux premières, et diminuent celle de la troisième, je veux dire de la digestion.

Considérez un homme vigoureux, marchant régulièrement d'un pas ferme, et ayant à faire quelques lieues. Par marcher régulièrement, j'entends mesurer ses forces et en régler sagement l'usage. Le développement qu'un marcheur de cette espèce donne à ses muscles dilate le thorax, la respiration est plus ample; il en est de même de la circulation; les battemens artériels sont plus sensibles.

Vous ne verrez jamais, sans nécessité, aucun bon marcheur se livrer à cet exercice après un repas; je ne veux pas dire après avoir pris légèrement quelques alimens, après s'être un peu fortifié par un ou quelques verres de vin; vous ne verrez jamais un tel homme entreprendre une marche après un repas substantiel, s'il n'y est contraint. Les animaux, en général, se livrent tous au repos après avoir mangé. Tous les hommes du midi de l'Europe, les Africains et les Asiatiques en font autant, et s'en trouvent fort bien. Je ne parlerai pas d'une classe d'hommes qui, particulièrement en Espagne, prie sobrement, et du reste ne fait que boire, manger et dormir. Cet usage a précédé de bien des siècles les réflexions et les habitudes qui sont nées des connaissances physiologiques. Mais ces notions viennent appuyer de leur puissante autorité les principes relatifs aux conséquences du mouvement et du repos sur l'organisme animal. Nous voyons, en effet, que les muscles ou les agens du mouvement sont liés avec les prin-

cipaux appareils organiques. Si on coupe un tronc principal de nerfs se rendant à un membre, celui-ci est partiellement ou totalement paralysé, c'est-à-dire plus ou moins privé de sensibilité et de mouvement. On éteint aussi, ou au moins on altère ou flétrit à volonté la contractibilité en liant les artères qui se rendent dans un membre, c'est-à-dire en interrompant avec plus ou moins d'exactitude et de succès la communication entre le cœur et les muscles.

La correspondance, le *consensus* entre les systèmes musculaire, nerveux et artériel, produisent encore un autre résultat. Les muscles doivent certainement au cerveau et aux nerfs, au cœur et à ses annexes, ainsi qu'aux poumons, leur principe d'activité et de mouvement; mais leur action et leur mouvement ne peuvent avoir lieu sans réagir, à leur tour, sur le cerveau, le cœur et les poumons, et ils agissent ainsi par continuité sur tous les tissus, en un mot sur tous les organes animés de vie.

Ces vérités ne sont pas nouvelles; elles sont, au contraire, très-anciennes, mais elles ont été obscurcies ou perdues de vue. Galien a exprimé heureusement cette doctrine, qu'il trouva dans ses devanciers : *Consensus unus, conspiratio una, consentientia omnia.* L'histoire des premiers temps de Rome nous offre un apologue qui a trait à notre objet. Le peuple, l'an de la fondation de Rome 260, et 492 avant J.-C., éprouvait une profonde misère, due particulièrement à la dureté et à l'avarice des grands, qui exerçaient envers les pauvres une usure sans bornes comme sans pudeur. Le peuple sortit en partie de Rome, et il se retira à trois mille pas de la ville, au-delà de l'Anieno, sur une montagne qui, consacrée par suite de cet évènement, reçut le nom de *Mont-Sacré*. Des craintes fondées et respectives amenèrent une réconciliation. Les plébéiens restés dans la ville redoutaient la vengeance des patriciens, et ceux-ci redoutaient, à leur tour, la force numérique du peuple. Dans cet état de choses, le sénat députa vers la portion du peuple sortie de Rome, le

patricien Menenius Agrippa, homme facond et cher au peuple, parce qu'il était sorti de cette classe. Celui-ci se contenta de lui adresser le mémorable apologue de la révolte des membres contre l'estomac : « Les membres se plaignirent un jour, lui dit-il, que l'estomac profitait seul de leur travail et ne faisait rien pour eux; en conséquence ils lui refusèrent leur service. Mais une funeste expérience vint bientôt les détromper; ils perdirent leurs forces et tombèrent dans une langueur mortelle. » C'était l'image du peuple exaspéré contre le sénat. La paix se fit entre eux, et fut scellée par la création de l'autorité populaire des tribuns.

Examinons maintenant d'une manière rapide les différens exercices du corps, pour voir ce que chacun d'eux offre de particulier dans son usage, et quelle est son action manifeste sur l'organisme animal. Parlons d'abord de ce qui est relatif à la marche ou au marcher.

La marche, qui est l'exercice le plus fréquent de l'homme, s'exécute de la sorte : on porte son corps sur une des extrémités inférieures, en s'inclinant un peu du même côté; puis on fléchit les articulations de l'autre membre correspondant, que l'on porte en avant, et le poids du corps repose sur ce dernier. Le premier membre qui a été mis en mouvement répète la même action, et ainsi le corps pose alternativement sur la gauche et la droite. Je dis d'abord la jambe gauche, puis la droite, ce qui tient aux habitudes militaires; mais on a aussi raisonné avec justesse, dans la statique militaire, ce mode de progression. Ceci est spécialement applicable à l'infanterie, dans laquelle il est plus facile de choisir des exemples. On part de la gauche parce que cette partie est chargée du port et du maintien de l'arme, quand elle n'est point manœuvrée à deux mains. Les repos ou haltes ont également lieu sur la jambe gauche, le pied gauche se fixant au sol, tandis que le pied droit est en avant, le jarret tendu, la pointe du pied basse, et que le talon du même côté vient rejoindre brusquement le talon gauche et donne la première

position des pieds dans la danse, de même que dans le maniement des armes.

L'impression plus ou moins vive et appréciable que le marcher fait sur l'organisme, dépend de sa durée. Cette impression tient aussi beaucoup à la nature du sol sur lequel on marche et qui présente de nombreuses variations depuis les aspérités des rochers nus ou couverts d'épines jusqu'aux molles pelouses des parcs et des jardins d'agrément. Ceux qui marchent dans des routes difficiles reçoivent de rudes secousses, et les autres ne sont affectés que par de légers ébranlemens qui retentissent faiblement dans les cavités splanchniques et n'agissent sur les fonctions des viscères que d'une manière presque insensible. La marche prolongée sans produire de fatigue ranime les tissus et augmente leur vigueur; elle est donc un des grands moyens de l'hygiène. Les bons marcheurs se portent ordinairement bien, mangent de bon appétit, boivent avec plaisir, et, ce qui est le plus heureux complément, digèrent bien. Les principes de bonne conduite dans la marche sont populaires. L'adage italien: *Chi va piano va sano; chi va sano va lontano*, n'a pas besoin de commentaire.

L'homme a cela de plus désavantageux que les autres animaux, c'est qu'il faut qu'il apprenne à marcher, et la manière de le lui apprendre n'est point une chose aussi indifférente qu'on peut le penser. Il ne faut pas se presser, à cet égard, comme on le fait trop souvent. On doit attendre que les enfans aient pris des forces, et qu'ils aient, dans un langage vulgaire mais assez exact, les reins forts, c'est-à-dire les lombes, les hanches, les cuisses et les jambes assez fortes, les pieds assez solides pour les porter. Sans cela, il résulte pour tout le reste de la vie un vice choquant dans la démarche. Ce vice de statique consiste à porter le corps en avant, en arrière et de côté, avec un balancement irrégulier que l'on appelle *dandiner*, et qu'il faudrait peut-être nommer *dindoner*. Cette mauvaise démarche a d'ailleurs l'incon-

vénient grave de priver le corps d'une base, d'une assiette solide, et de le rendre non-seulement ridicule, mais inapte à plusieurs exercices agréables, utiles et même indispensables. Cela fait aussi soupçonner, moralement parlant, un homme sans a-plomb. Examinez les hommes connus par un caractère prononcé et vigoureux; la régularité de leur démarche et le déploiement un peu sec des organes locomoteurs annoncent la stabilité inflexible des résolutions prises. Lorsque les enfans sont parvenus à neuf mois et que la liberté de leurs mouvemens indique la possibilité de ce nouvel exercice, la meilleure méthode pour leur apprendre à marcher est de les prendre par la main, ou de les retenir avec des lisières; mais ce qui surtout est un excellent moyen de développement, c'est de laisser les enfans s'agiter et se démener à volonté, sur des paillassons, des nattes, des tapis dans les intérieurs et les saisons rigoureuses; dans les autres temps sur l'herbe quand elle n'est point humide; enfin sur le sable ou sur la terre. Ce que je viens de dire proscrit l'usage des moyens coercitifs de toute espèce, qui enchaînent et paralysent les mouvemens naturels. Il faut ici reconnaître l'importance des leçons que l'auteur d'Emile a données sur l'éducation des enfans. Je ne balance point pour dire que s'il eut quelquefois plus de droits à l'admiration des hommes, il n'en eût jamais davantage à leur reconnaissance.

Extrait du 117e cahier (mars 1828), tome xxx, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N° 14.

GYMNASTIQUE MÉDICALE.

DU SAUT, DE LA COURSE

ET

DE LA DANSE;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Le saut est un genre d'exercice qui est très-fort du goût de la jeunesse vigoureuse et bien conformée. Les fortes secousses qu'il imprime à l'ensemble du corps peuvent lui être très-avantageuses. Comme moyen d'entretenir la santé ou de la fortifier, il convient surtout aux corps lents, paresseux, pituiteux ou mieux lymphatico-séreux; à ceux-ci, il faut le prescrire comme une obligation, un moyen prophilactique et curatif. Il ne faut pas cependant se contenter de leur dire : *sautez;* on doit les suivre et les surveiller avec attention, car il peut leur arriver des accidens fâcheux. Quand on saute sur des corps durs, raboteux, inégaux, on tombe souvent en portant à faux, et on peut se froisser au moins les membres, se les luxer ou se les briser; d'autres fois, en sautant des fossés, ce qui est très-commun à la chasse, on tombe dans l'eau, et si elle est froide relativement à la

température du corps, il peut en résulter des catarrhes, des pleurésies ou des péripneumonies. Il vaut donc mieux, pour les jeunes gens, qu'ils se livrent à la course et à beaucoup d'autres jeux qu'à l'exercice du saut. La course surtout ne secoue pas les organes aussi vivement que le saut, et elle est plus avantageuse sous de nombreux rapports. Il est plus que probable que le saut a dû faire partie de la gymnastique militaire dans les temps antérieurs à l'invention de la poudre à canon, où l'on s'approchait de très-près et combattait corps à corps. Lorsque l'on saute de haut ou loin, les secousses du cerveau, des poumons et de plusieurs autres viscères, notamment du foie, peuvent faire éprouver des commotions violentes, dont on ne ressent souvent les mauvais effets que long-temps après. Il faut donc éviter ces sortes de sauts, qui d'ailleurs exposent fréquemment à des contusions, des meurtrissures, des tiraillemens, des ruptures ligamenteuses, ou des entorses fort douloureuses, à des déchiremens, à des fractures. Nous avons souvent entendu blâmer et proscrire, dans des maisons d'éducation, le saut dit vulgairement à *cloche-pied*. Nous croyons devoir prendre sa défense, au moins d'office, afin que le prévenu ne soit pas condamné sans être entendu. Il peut être utile aux adolescens chez qui les membres inférieurs, et que l'on nomme aujourd'hui abdominaux, n'ont pas une force égale. En exerçant la partie faible, on finit par la rendre égale en force à l'autre.

Je passe à la *course*. Dans l'antiquité, la course était comptée parmi les exercices qui faisaient partie de l'éducation publique, c'est-à-dire de celle que les citoyens recevaient en commun, et elle entrait aussi plus spécialement dans la gymnastique militaire.

Il y a dans l'Enéide un beau récit des jeux anciens. Enée, après s'être arraché des bras de Didon, et enfin de Carthage, entre dans l'un des ports d'Aceste, son compatriote et son allié; il se rappelle qu'il touche à l'anniversaire de la mort d'Anchise.

Annuus exactis completur mensibus orbis,
Ex quo reliquias divinique ossa parentis
Condidimus terrâ, mœstasque sacravimus aras.
Jamque dies, ni fallor, adest, quem semper acerbum,
Semper honoratum (sic dii voluistis) habebo.

Énée annonce ensuite aux siens qu'il fera célébrer, dans neuf jours, des jeux solennels.

Præterea, si nona diem mortalibus almum
Aurora extulerit, radiisque retexerit orbem,
Prima citæ Teucris ponam certamina classis.
Quique pedum cursu valet, et qui viribus audax,
Aut jaculo incedit melior levibusque sagittis,
Seu crudo fidit pugnam committere cestu;
Cuncti adsint, meritæque exspectent præmia palmæ.

On voit que la course à pied n'est point oubliée.

Quique pedum cursu valet.............

Virgile peint ensuite la course dans laquelle brillent au premier rang Euryale et Nisus, jeunes et intéressans amis dont le courage malheureux et les derniers instans offrent l'un des plus pathétiques et des plus beaux morceaux de l'Eéide. Il faut, au reste, se rappeler que cette description des jeux exposée au cinquième livre de l'Enéide est une imitation de ceux célébrés par Achille aux funérailles de Patrocle.

Les exercices dont il vient d'être parlé sont très-favorables dans la jeunesse sutout, car il se trouve bien peu d'Entelles qui cassent les dents des jeunes Dares, et ce que j'admire le plus, c'est le trait de prudence du vieil athlète qui, après avoir vaincu, renonce pour toujours à ces sortes de combats.

.... *Hic victor cestus artemque repono.*

Je disais que ces exercices conviennent à la jeunesse, et j'ajoute qu'ils lui conviennent presque exclusivement; c'est en effet le seul temps où on puisse les apprendre avec fruit. Ces exercices, pratiqués dans la jeunesse, développent l'organisation et la fortifient. Puisqu'il est ici spécialement question de la course, elle fait éprouver à tous les viscères des secousses utiles; mais si cet exercice est poussé trop loin, il est suivi d'anhélation ou d'essoufflement, du gonflement de la rate, quelquefois d'hémorragies, d'inflammations di-

verses et de hernies de plus d'une espèce. D'après ce qui vient d'être dit, les coureurs, ainsi que les marcheurs, doivent proportionner la longueur de la course qu'ils ont à faire à leurs forces individuelles. Ils doivent employer une ceinture qui soutienne les viscères abdominaux et les soulage, et ils doivent s'arrêter pour peu qu'ils se sentent incommodés. Après la course, il faut être en garde contre les boissons acides, surtout à une température froide et portée jusqu'à la glace. Le vin, le cidre, la bière conviennent mieux. Ceux qui viennent de fournir une course, et qui sont en sueur, doivent se bien couvrir, sans quoi ils courent risque d'éprouver des répercussions de transpiration ; ils s'exposent à diverses espèces d'angines, et, ce qui est plus à craindre, à de vives et profondes inflammations des poumons.

Pour réduire les choses à ce qu'elles ont de plus positif, nous dirons que l'influence de la course sur les divers appareils organiques diffère peu, par son caractère, de celle de la marche; seulement, étant moins prolongée, elle est plus active et plus puissante. Dans la course, le corps est projeté en avant et en haut; le pied qui est en arrière, venant à rencontrer la terre ou à toucher le sol, une forte secousse se répand dans toutes les parties vivantes, de forts ébranlemens ont lieu et se succèdent avec rapidité; la masse de chaque organe se trouve ainsi agitée continuellement. Cependant ce sont des contractions vives et profondes des muscles servant à la locomotion que procèdent alors les phénomènes les plus remarquables qui ont lieu. Leur extrême activité se propage aux principaux appareils organiques; elle est pour eux comme une force impulsive, qui développe leur énergie, précipite leurs mouvemens, et met tout le système animal dans une sorte d'orgasme fébrile.

Les plus savans médecins ont considéré, depuis bien long-temps, la course comme un moyen puissant de prophilactique. Mercuriali a dit, il y a plus de deux siècles : *Cursus moderatus atque placidus ad corpora perbellè calefacienda, ad naturales actiones corroborandas, ad appetitum excitandum valet.*

Les jeux ou exercices modernes, et même nationaux pour nous, dont la course est la partie principale, sont assez compliqués. Je me borne ici à indiquer le jeu des barres. On regarde, avec raison, comme supérieurs dans cet exercice, ceux des coureurs qui savent atteindre ou éviter l'ennemi par

des détours ou crochets ; d'autres, qui ont aussi leur mérite, courent plus rapidement en ligne droite, et nous fûmes de ce nombre. Ceux-ci, placés d'ordinaire comme des sentinelles avancées et à la tête des bagages, qu'ils sont censés garder et couvrir, ont pour but principal de délivrer les prisonniers. Nous n'avons donc point appartenu personnellement au premier rang dans la course, et là, comme dans une autre carrière, nous avons toujours été vaincus par des concurrens plus flexibles, qui savaient mieux décrire les courbes.

La *danse* est un exercice à la fois agréable et utile à la santé, quand on s'y livre sans excès. Elle représente et réunit la course et surtout le saut. Hors, pour exécuter le saut, on ploie d'abord toutes les articulations des membres inférieurs, puis, par leur redressement subit, on imprime au corps une impulsion, qui le détache du sol et l'enlève en l'air, où il reste sans appui. Ceux qui ont bien analysé la danse, sous le point de vue mécanique ou comme statique des animaux et de l'homme en particulier, ont été à même d'observer l'influence des contractions musculaires sur les organes qu'elles entraînent et forcent à participer à leur singulière activité. On a pu et dû observer aussi le résultat des percussions ou des chocs communiqués que ressentent tous les organes, chaque fois que les pieds viennent à frapper le sol.

Depuis les peuples les plus policés jusqu'aux plus sauvages, tous dansent, c'est-à-dire marchent et sautent en cadence, et exécutent de la sorte des choses plus ou moins simples, telles que les plus innocentes agaceries de l'amour, ou retracent les principaux traits de la mythologie et les scènes de la tragédie la plus élevée. La danse simule, en effet, les jeux des paisibles bergers, comme les combats les plus sanglans et les plus acharnés. La danse, dans les temps modernes, et particulièrement chez notre nation, a été portée au plus haut degré poétique ou figuratif. Nous ne pensons pas que l'antiquité ait approché de la féerie de nos opéras. La musique instrumentale et vocale, les décorations et la danse réunies en font le plus parfait des spectacles. La danse est un exercice dans lequel il est si difficile de réussir qu'on n'y voit exceller que les danseurs de profession, encore en très-petit nombre, et plus spécialement dans le bel âge de la vie. Nous voyons aussi que la danse, pour nous éloigner des spectacles, fut en honneur dans les fêtes privées des Grecs. En effet, nous apprenons du biographe Cornelius Nepos

combien les Grecs prisaient cet art, que dédaigna long-temps la gravité romaine. *Non dubito*, dit Cornelius Nepos dans la préface de ses vies des grands capitaines; *non dubito fore plerosque, Attice, qui hoc genus scripturæ, leve et non satis dignum summorum virorum personis judicent, quum relatum legent quis musicam docuerit Epaminondam; aut in ejus virtutibus commemorari, saltasse eum commodè, scienterque tibiis cantasse.* On sait combien la danse fut honorée et pratiquée à la cour de Louis XIV, c'est-à-dire dans notre beau siècle des arts.

Non-seulement les danseurs de profession, mais même les personnes du monde et de tous les rangs de la société, qui se livrent souvent et très-immodérément à la danse, en éprouvent de fort mauvais effets pour leur santé, et contractent ainsi, en quelque sorte volontairement et gaiement, des maladies fort graves et souvent mortelles. Me trouvant, en 1806, logé à Bordeaux, dans le même hôtel que le célèbre danseur du P., je montai dans son appartement pour lui rendre une visite qu'il m'avait faite, à cause, m'avait-il dit, de la confraternité de tous les arts. Notre coryphée, couvert de légers et simples vêtemens, était étendu sur un canapé, où il se reposait des rudes et douloureuses fatigues d'une répétition dont il sortait. Je commençais à le plaindre de tout mon cœur, quand il me rassura en m'apprenant que la danse n'était jamais aussi fatigante à Paris; mais, dans ces provinces, ajouta-t-il, il faut se tuer pour mettre de l'ensemble dans les sous-ordres et satisfaire le public, qui vous verrait danser pendant vingt-quatre heures de suite.

Si, abandonnant le théâtre, nous entrons dans les salons d'hiver, nous y verrons, sous les yeux même des mères, et pour se livrer à d'innocens plaisirs, la jeunesse des deux sexes, et plus particulièrement les femmes, danser des nuits entières et sans discontinuer. Au milieu de ce violent exercice, viennent les rafraîchissemens, souvent les plus mal adaptés à la position des danseurs et danseuses. Ils se glacent avec des acides, quand il faudrait se garder de suspendre la moiteur. L'usage qui, chez nous, permet de porter à nos lèvres les limonades et les émulsions, repousse les liqueurs spiritueuses, qui, étendues d'eau, sont le breuvage le plus convenable. Le bon ton ne devrait jamais contrarier l'entretien de la santé; mais ce que l'on trouve mal dans quelques lieux, est fort bien reçu dans d'autres. Ainsi, dans plusieurs contrées du Nord, on boit

abondamment du punch et du vin chaud. Ce n'est pas tout : pour se livrer à la danse, on s'habille, dans l'hiver, les femmes surtout, comme en été. Je sais qu'il est des classes dans lesquelles on arrive au bal avec des pelisses et des schals ; mais il faut enfin sortir des salons embrasés, traverser des pièces froides et attendre souvent des voitures.

Cependant, la danse, dont il est si facile de dire du bien et du mal, peut aussi devenir un des moyens de la médecine. On a reconnu avec exactitude que l'exercice modéré de la danse est utile dans plusieurs affections chroniques. La danse rappelle souvent le flux menstruel, et c'est peut-être pour cela qu'on voit quelquefois de jeunes veuves danser avec des habits qui conservent quelque chose du deuil.

Si nous avons perdu un moment de vue la masse des citoyens pour nous occuper de la plus petite fraction, réparons ce tort, et, toujours sans sortir de la capitale, substituons aux mots de salons plus ou moins ornés ceux de hangards, de salles de guinguettes, de grands salons de traiteurs et restaurateurs. Il y a aussi un peu de nudité dans les classes inférieures. On danse parfois avec des escarpins, et l'on s'en va le plus souvent à pied ; il y a donc là encore plus de causes de malaise et de maladies.

Extrait du 119e cahier (mai 1828), tome xxx, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE, RUE DES POITEVINS, N° 14.

GYMNASTIQUE MÉDICALE.

DE LA CHASSE,

ET

DES JEUX DE BALLE, BALLON ET DE PAUME;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Le mot de chasse, pris dans l'acception la plus étendue, pourrait s'appliquer à la vénerie ou chasse des grosses bêtes, et plus spécialement du cerf; à la fauconnerie qui est la chasse des oiseaux, enfin à la pêche elle-même, et désigner toutes les poursuites, tous les genres de guerre que les hommes font aux animaux sur la terre, dans les airs et au sein des eaux.

La chasse est un des exercices les plus anciennement connus et des plus anciennement pratiqués. Il appartient encore plus à l'état de nature qu'à la civilisation. Les fables des poètes et, par conséquent, les plus anciennes traditions nous peignent, en effet, les hommes réunis et errans comme des troupeaux avant de former des sociétés régulières; on nous les représente les armes à la main, et on ne leur donne d'autres occupations que la chasse et la pêche. C'est encore l'état où se trouvent plusieurs nations sauvages. L'Ecriture Sainte nous apprend

à peu près les mêmes choses ; elle nous cite un Nemrod qui fut un grand chasseur : *magnus venator coram Domino*, et cependant le Seigneur le repoussa. Nous voyons qu'au contraire il accueillit avec faveur celui des fils d'Adam qui cultivait les fruits de la terre, et lui en offrait les prémices sur les autels. La chasse est frappée de proscription dans les livres de Moïse, tandis que cette occupation est divinisée dans le paganisme. Diane en était la déesse ; on l'invoquait par des chants et le son des instrumens en partant pour la chasse ; on lui sacrifiait au retour, ou plutôt on lui offrait en hommage l'arc, les flèches et le carquois. Apollon partageait avec Diane l'encens des chasseurs ; on attribuait à l'un et à l'autre l'art de dresser les chiens, qu'ils communiquèrent au centaure Chiron, pour honorer sa justice. Celui-ci eut pour disciples dans cet art, ainsi que dans quelques autres, tels que l'équitation, le maniement de l'arc, celui du javelot, les plus fameux héros de l'antiquité parmi les Grecs. Ce Chiron, auquel on attribue aussi des connaissances en chirurgie, qui doit être la première partie de la médecine que les hommes aient étudiée, est sûrement un personnage mythologique des plus anciens, puisqu'il est antérieur aux temps reculés et semi-fabuleux de la conquête de la toison d'or et du siège de Troie. La fable veut que Chiron fût né des amours de Saturne avec une simple mortelle. Dès son adolescence, il se retira sur des montagnes escarpées et dans la solitude des forêts, où il s'appliqua à l'observation des astres et à l'étude des plantes et de leurs propriétés. On dit qu'il devint un habile médecin, et qu'il communiqua à Esculape toutes les connaissances qu'il possédait, et tout le monde sait qu'Esculape est regardé comme le Dieu de la médecine. Chiron eut encore d'autres disciples illustres, comme guerriers, conquérans et chefs de nations ; tels furent Castor et Pollux, Hercule, Jason, Méléagre, Diomède, Thésée, Achille et plusieurs autres. Les récits de ces temps éloignés et obscurs disent aussi qu'Hercule, en prenant des leçons de Chiron, eut le malheur de blesser son maître avec une flèche, et qu'il en résulta une plaie, puis un ulcère incurable. Accablé des douleurs les plus vives, Chiron pria les Dieux de faire cesser ses tourmens. Jupiter exauça sa prière, et le plaça dans le zodiaque. où il forme la constellation du sagittaire. On attribue aussi à Chiron le premier calendrier grec employé par les Argonautes dans leur expédition, de même qu'un Traité sur

les maladies des chevaux. Un tableau antique, trouvé dans les ruines d'Herculanum, représente le centaure Chiron donnant à Achille des leçons de musique.

L'homme, en se livrant exclusivement à la chasse, en fit un art qui le rendit supérieur et redoutable à tous les animaux, quels que fussent leur force, leur ruse ou leur courage. Quand bien même nous aurions en notre possession des documens suffisans pour tracer l'histoire de la chasse, dans les premiers âges, ils n'offriraient pas des titres bien honorables pour l'espèce humaine. Nous verrions nos semblables déchirer les animaux avec leurs ongles et leurs dents, sucer leur sang avec avidité, et dévorer leurs chairs le plus souvent palpitantes!

Les livres des plus anciens jurisconsultes nous apprennent que l'usage de la chasse était libre pour tous les hommes suivant le droit des gens. Le droit civil particulier à chaque nation apporta des restrictions à cette liberté indéfinie. Solon, voyant que le peuple négligeait les arts de première nécessité pour s'adonner passionnément à la chasse, la lui défendit; mais cette défense fut méprisée quand ce grand législateur se fut éloigné d'Athènes, où la plus grande partie de ses lois fut cependant observée de son vivant, et même alors qu'il n'existait plus.

Chez les Romains, la chasse était permise soit sur leur fonds ou ceux d'autrui; mais il était libre au propriétaire de chaque terrain d'empêcher qu'un autre particulier y entrât pour chasser ou autrement.

Pour nous borner à ce qui se passait en France, au commencement de notre monarchie, nous dirons, d'après des autorités irrécusables, que la chasse était libre de même que chez les Romains. La loi salique en réglait et déterminait plusieurs parties. La chasse a été restreinte dans la suite par des ordonnances de nos rois, et plus souvent encore par la volonté arbitraire de leurs grands vassaux, à des classes spéciales et privilégiées, et elle a été expressément défendue à d'autres; ainsi elle a été défendue au clergé, qui n'en a pas moins chassé depuis le cerf et le sanglier jusqu'aux lapins. La chasse a été défendue au peuple des villes, des bourgs, villages et campagnes. Cependant, comme une grande aisance rivalisa toujours avec les priviléges, de riches bourgeois, des corporations entières, des villes et même des provinces jouissaient amplement du droit de chasse avant 1789. Aujourd'hui la chasse et la faculté d'en user sont réglées par des

lois plus favorables à l'égalité des hommes et à la qualité de propriétaire exerçant avec plus ou moins d'extension les droits civils.

Dès les temps les plus reculés, l'homme, d'après l'intelligence dont il est doué et qui tient à son organisation, a étudié la manière de vivre des animaux, pour les surprendre et les subjuguer plus facilement. Il a varié ses embûches selon la variété de leur caractère et de leurs allures. L'homme instruisit le chien, dompta et monta le cheval, s'arma du pieu, du dard, aiguisa la flèche et fit tomber sous ses coups l'ours, le léopard, le tigre et le lion; enfin il perça de sa main depuis les bêtes féroces qui rugissent dans les forêts et les déserts, jusqu'aux aigles qui planent dans les cieux.

On pourrait, outre les grandes divisions déjà indiquées, distribuer méthodiquement la chasse d'après les animaux avec lesquels on la fait. Si elle a lieu avec des chiens, n'importe la race, elle se nomme *vènerie;* avec des oiseaux, elle s'appelle *fauconnerie*. Les instrumens dont on se sert, pour atteindre et frapper les animaux, pourraient faire admettre une troisième division; ainsi, il y aurait la chasse aux chiens, celle aux oiseaux, aux armes blanches ou à feu, et aux pièges. La chasse avec les chiens se subdiviserait selon les espèces employées, en chasse au limier, au chien courant, au couchant, au lévrier, etc. La chasse avec des armes purement défensives est devenue rare depuis l'usage de la poudre à canon. Nous supposons ici, pour un moment, que les divers genres de chasse ne sont pas réunis, quoiqu'ils le soient presque toujours. La chasse qui se ferait avec des armes seulement offensives, se diviserait suivant les moyens divers que l'on emploie, comme le fusil simple ou double, la carabine, le tromblon ou espingole, le couteau de chasse, la pique, la baïonnette courte et large dans son milieu, enfin le trident préférable aux deux dernières armes par sa solidité et deux moyens vulnérans de plus. La chasse aux pièges offrirait toutes les ruses et instrumens dont on se sert pour attraper les animaux. Il y a aussi une autre espèce de chasse dont il faut faire mention, c'est celle que les Romains nommaient *amphithéâtrale* (*venatio ludiaria, venatio amphitheatralis*). Cette chasse avait lieu dans leurs cirques, leurs amphithéâtres ou leurs arènes. On lâchait dans ces espaces circonscrits et plus ou moins magnifiquement décorés et couronnés par des milliers de spectateurs, on lâchait toutes sortes d'ani-

maux sauvages, que l'on faisait attaquer par des hommes exercés dans cet art dangereux, et que l'on nommait *bestiarii.* D'autres fois ces mêmes animaux étaient tués de loin et avec des flèches par les spectateurs eux-mêmes, sorte de spectacle et d'amusement qui accoutumait à l'effusion du sang, exerçait aux horreurs du carnage, et entretenait ainsi la férocité des mœurs que la société devrait adoucir. L'an de Rome 501, on y conduisit 142 éléphans pris en Sicile sur les Carthaginois, et ils furent tués dans le cirque à coups de flèches. Auguste donna au peuple, dans une seule fête amphithéâtrale, 3,500 bêtes; Scaurus donna une autre fois un hippopotame ou cheval marin et 5 crocodiles; l'empereur Probus, 1,000 autruches, 1,000 cerfs, 1,000 sangliers, 1,000 daims, 1,000 biches et 1,000 béliers sauvages, ce qui fait 6,000 bêtes. Le même prince avait fait rassembler, dans un autre spectacle, 100 lions de Lybie, 100 léopards, 100 lions de Syrie, 100 lionnes et 300 ours. Sylla, le dictateur, avait donné avant Probus 100 lions; Pompée 315, et César 400. Si ces récits ne sont pas exagérés, que de trésors il fallait employer pour célébrer de semblables jeux! C'étaient les dictateurs, les consuls, les questeurs, les préteurs et les édiles qui faisaient la dépense de ces jeux, quand ils briguaient la faveur du peuple pour obtenir les hautes magistratures.

L'exercice de la chasse, telle qu'elle soit, a été tour à tour et à divers intervalles singulièrement exalté et déprisé, et cela a même eu lieu chez le même peuple à des époques assez peu éloignées. Au temps de Salluste, le grand historien, les Romains, de l'ordre des patriciens, méprisaient la chasse, loin de la regarder comme une image de la guerre et la meilleure école de la gymnastique militaire, comme l'ont prétendu long-temps nos privilégiés. Les hommes qui couraient simplement le lièvre, et en faisaient leur occupation journalière et quelquefois leur unique soutien, étaient fort peu considérés par les chasseurs aidés de chiens nombreux et montés sur des chevaux, quelquefois le gantelet surmonté d'un hoberau. Croupissant volontiers dans la détresse, la misère et l'orgueil, ces derniers auraient rougi de savoir signer leurs noms, long-temps après que ce léger talent était assez répandu. La chasse de tous les genres a été aussi entre les hommes privilégiés qui se livraient à cet exercice par amusement, convenances ou nécessité, le germe de jalousies, de guerres ou de combats. Elle a été, pour la masse du peuple qui cultive les campagnes,

une source de malheurs, de misères, d'esclavage et de tourmens de toute espèce; la peine de mort a été imposée chez nous, au seizième siècle, au roturier qui tuerait un cerf.

Hygiéniquement considérée, la chasse a presque tous les avantages et les inconvéniens de la marche et du saut, et même de l'équitation. Ce dernier article est un immense chapitre qui ne peut être étudié qu'au manège, et enseigné seulement avec fruit que par de très-habiles écuyers versés dans l'hippiatrique, ou au moins l'anatomie et la physiologie du cheval.

M. Charles Londe qui, en publiant sa Gymnastique médicale et son Traité élémentaire d'hygiène, s'est placé aux premiers rangs dans ce genre, a fort bien raisonné sur les avantages et les inconvéniens de l'équitation. C'est avec beaucoup de sagacité qu'il a classé cet exercice au nombre de ceux qu'il appelle mixtes. En effet, l'équitation se compose de deux mouvemens; le premier passif, dans lequel le cavalier obéit aux impulsions du cheval, et le second actif, c'est-à-dire dans lequel le cavalier habile dirige à volonté son coursier. L'équitation communique au cavalier des mouvemens doux, brusques ou violens, suivant que le cheval est plus ou moins bien dressé, et particulièrement d'après ses allures. Lorsqu'on veut employer l'équitation comme un moyen prophylactique ou curatif, il n'y a guère que deux allures qui conviennent, le pas ou le galop, et plus spécialement le petit galop de chasse, qui consiste dans des sauts ou plutôt dans des bonds modérés qui soulèvent verticalement le cavalier, conservant avec à plomb le fond de la selle. Dans le grand galop, les sauts en avant sont tellement prononcés, que quand un cheval vigoureux est bien lancé, on doit voir à la fois, dans ce mode de progression, les quatre pieds en l'air; c'est ce que l'on observe dans les grandes charges de cavalerie coulées à fond, suivant le langage de cette arme.

Nous passons aux jeux de balle, de paume, de volans, que nous réunissons, en quelque sorte, en un faisceau. Ces jeux ne diffèrent guère entre eux que par la forme, le volume et le poids du projectile, et, à cause de cela, ils ne sont pas également de toutes les saisons, de tous les instans et de tous les âges de la vie. La faculté qui est commune à tous est d'exercer les muscles; ainsi donc tous ces jeux, quoique le volant ne soit pas interdit aux vieillards valides, conviennent à l'enfance, à l'adolescence, à la jeunesse et à l'âge mûr. Ces exercices, dans lesquels on peut acquérir des

forces et de l'adresse, favorisent la transpiration et excitent sensiblement l'appétit. Quand ils sont portés à l'excès, ils deviennent très-fatigans, et peuvent produire des inflammations dangereuses et attaquer plusieurs fonctions.

La paume est, entre tous les jeux d'exercice et d'adresse, le plus beau que les hommes aient imaginé. Comme il exige un vaste local et un attirail tout particulier, il a l'inconvénient d'être fort cher, et, par conséquent, à la portée d'un petit nombre d'amateurs. Quoi qu'il en soit, quand on ne s'abandonne pas au jeu de paume avec trop d'ardeur, et qu'on ne le porte pas jusqu'à la lassitude prononcée, il procure une transpiration favorable, donne une énergie et un jeu particulier à tous les muscles du corps qui sont exercés tour à tour au moyen des courses, des sauts, des mouvemens allongés, raccourcis et précipités que les joueurs sont obligés de faire. Ce jeu convient beaucoup aux personnes robustes et agiles qui sont détournées de la chasse par leur goût ou leurs occupations habituelles. La paume, qui est un moyen prophylactique, peut devenir très-utile à ceux qui sont naturellement indolens, ou dont la fibre musculaire, d'ailleurs peu exercée, est primitivement flasque ou légèrement irritable.

Le jeu de la longue paume a peut-être moins de partisans que celui de la paume proprement dite, de celui qui a lieu dans un espace circonscrit par des murs élevés, et éclairé convenablement pour cet objet. Mais la paume longue n'est pas moins salutaire que l'autre, et elle a sur elle un grand avantage, c'est d'être à la portée de tout le monde, parce qu'elle est très-peu dispendieuse. Nous ne pensons pas même qu'il y ait parité entre le jeu de paume, exercice pris dans une enceinte recouverte, et l'exercice de la paume longue en plein air sur une longue lice, dans une place publique, un large quai, ou le long d'un grand édifice élevé et offrant une ligne droite. Dans le midi de la France, en Italie, en Espagne et presque toutes les îles de la Méditerranée, le jeu de paume longue est un exercice très-commun, et il forme journellement, pour un grand nombre de spectateurs, un amusement des plus vifs; d'un autre côté, ce jeu réunit, rapproche tous les hommes dans les pays que nous venons de citer. Les maîtres de l'art forment les citadins plus ou moins aisés, et les grands plus ou moins riches. La plus grande émulation, et je dirais même l'égalité, règnent dans ces jeux. Vêtus souvent uniformément, et la plupart du temps comme

les athlètes de l'antiquité, leurs corps bien dessinés prennent les plus belles attitudes énergiquement prononcées, exécutent tous les mouvemens dont ils sont susceptibles. A Rome, les femmes de toutes les classes se portent en foule dans ces lices, comme elles se rendaient dans les colisées et les amphithéâtres des anciens. Mais ce sont surtout les nombreux artistes de tous les pays, passionnés pour la belle nature, qui viennent chercher des modèles dans ces lieux : empruntant souvent d'un seul homme et plus souvent de plusieurs les formes dévoloppées sous leurs yeux, ils parviennent à créer leurs ouvrages les plus parfaits. Quand on assiste à ces jeux dans l'ancienne capitale du monde, on se croit transporté au temps des Césars. C'est au Champ de-Mars, au pied du Capitole, le long des murs du Vatican, qu'ont lieu ces attrayans spectacles. Un peuple ardent s'identifie par ses regards, ses cris, ses applaudissemens, aux acteurs de la scène, et, parmi les étrangers, les imaginations les plus lentes en sont ébranlées, et les plus phlegmatiques se trouvent rapidement électrisés.

Extrait du 120e cahier (juin 1828), tome xxx, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N° 14.

GYMNASTIQUE MÉDICALE.

DU JEU DE VOLANT, DE BOULES, DE QUILLES;

DE L'ESCRIME,

DE LA DÉCLAMATION ET DE LA NATATION,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Le volant est un jeu ou un exercice qui procure des mouvemens agréables et utiles dans l'intérieur des habitations, surtout dans les temps froids. Il convient particulièrement aux jeunes gens des deux sexes et surtout aux filles et à tous ceux qui mènent une vie sédentaire. A Paris, et peut-être dans beaucoup d'autres lieux, on joue au volant en plein air : passe pour les jardins publics et privés, les places et même les cours ; mais dans la capitale, sur le déclin des jours d'été et par les temps frais, on joue au milieu des rues les plus fréquentées ; jeunes filles et garçons bondissent en se livrant impétueusement à l'exercice du volant, ce qui est fort incommode pour les piétons réfléchis ou distraits, marchant la tête inclinée un peu en avant, parce qu'ils ont fréquemment le nez relevé et la tête brusquement portée en arrière par de grands coups de raquettes. Le modeste jeu de boules est la consolation et le passe-temps d'une foule d'honnêtes ci-

toyens réunis, surtout dans nos jours fériés, aux barrières de la capitale, sur quelques boulevards un peu délaissés et, pardessus tout, aux Champs-Elysées. C'est un exercice très-agréable, peu fatigant et très-salutaire, qui convient aux personnes même peu robustes, qui fait faire beaucoup de mouvemens très-variés, soit en courant, marchant au moins d'un pas précipité, soit en se baissant et en se relevant, soit en étendant les bras et en projetant les boules. Tout le monde a vu sur nos quais et nos boulevards cette petite lithographie qui représente avec tant de vérité nos joueurs de boules. Ce dessin, qui est une sorte de débauche d'un beau talent, est dû au crayon de l'un de ces Vernet qui font un si noble usage de leur pinceau en le consacrant à la gloire militaire de notre pays.

Le jeu de boules est un exercice amusant qui, par les différentes inflexions qu'il donne aux muscles de presque toutes les parties du corps, est un de ceux qui, sans trop le fatiguer, peuvent lui procurer les secousses les plus favorables, et contribuer le plus puissamment au maintien de la santé. Le jeu de quilles convient à tous les âges de la vie. On proportionne cet exercice à la force de ceux qui le pratiquent; ainsi, il y a des quilles et des boules en rapport avec toutes les forces; elles varient pour le volume et le poids depuis celles que l'on peut mettre dans ses poches et son chapeau, jusqu'à celles que l'on transporte dans des brouettes et même des charettes. Les orthopédistes, c'est-à-dire les médecins qui ont pour but de redresser, dans le jeune âge, une organisation vicieuse ou incomplète, ont indiqué avec raison le jeu de quilles comme un moyen d'exercer utilement le bras gauche lorqu'il est plus faible que le bras droit. Mais tous les hommes, même les plus forts et les mieux proportionnés, ont une main qui devient plus forte que l'autre, et il faut même dire un bras pour parler avec exactitude. Le plus développé des deux est celui qui a été le plus exercé, et c'est presque toujours le droit. Ce serait une chose fort avantageuse d'habituer les enfans à se servir également des deux mains, et en faire ainsi des ambidextres, et on doit entendre, par cette expression, ceux qui ont une égale facilité pour se servir de leurs deux mains. Les avantages qui résultent de cette faculté sont suffisamment sentis et appréciés. Les nombreuses mutilations, résultat de nos guerres, offrent journellement à nos regards les avantages attachés à la faculté de suppléer un

bras par un autre. Il faut dire aussi que les progrès de la mécanique adoucissent tous les jours le sort des mutilés, et que d'autres arts congénères cachent ou déguisent le spectacle affligeant des mutilations.

On définit l'escrime, l'art de se défendre ou de porter des coups l'épée à la main. Cela s'apprend en s'exerçant de bonne heure et journellement avec des fleurets qui se nomment en latin *rudes*, ce qui a fait appeler l'escrime *gladiatura rudiaria*. Les maîtres qui enseignent cet art commencent par habituer et rompre le corps de leurs élèves aux différentes positions qu'il doit prendre; ils leur apprennent à ployer facilement les articulations et à leur donner de la souplesse dans tous les mouvemens généraux et d'ensemble; ils montrent ensuite à exécuter les mouvemens partiels du bras et surtout du poignet, car c'est la main qui porte ou qui pare les coups. Les premiers mouvemens se nomment *bottes*, et les seconds *parades*. Après ces préliminaires, ces mêmes maîtres d'armes enseignent à mêler ou à combiner ces divers mouvemens, de manière à tromper son adversaire par de fausses attaques que l'on nomme *feintes*. Enfin, les maîtres d'escrime vous apprennent à vous servir avec le plus d'avantage possible des feintes et des parades. Cette partie, qui est le complément de l'art, se nomme *assaut*, et est la parfaite image d'un combat à toute outrance.

Nous ne voulons considérer ici l'escrime que sous le point de vue de la gymnastique athlétique ou médicale, c'est-à-dire comme moyen de développer les forces sans avoir égard à ce qui constitue la gymnastique purement militaire, ou, ce qui est la même chose, l'attaque ou la défense. Nous dirons donc que l'escrime imprime à l'homme un maintien fixe, solide, assuré. Dans l'état de station et en garde, tout est avantageusement disposé pour l'action. Dès qu'on est en mouvement et fendu, le corps se porte en avant et en arrière avec une grande vivacité. La stabilité ou l'assiette consiste surtout à mouvoir peu le pied gauche, à en faire le centre ou le point d'appui sur lequel le corps gravite et bat en retraite, ou se porte en arrière pour revenir rapidement en avant. Presque tous les muscles sont dans une action continuelle; les jambes travaillent autant que les bras; à proprement parler, les jambes travaillent même davantage, car elles sont toutes les deux en action, tandis qu'il n'y a qu'un bras qui soit fortement occupé; l'autre ne sert, en quelque sorte, que de balan-

cier. Quoi qu'il en soit, le corps entier, et les viscères en particulier, éprouvent des secousses violentes et rapides, qui retentissent dans toute la machine. Enfin, les variations organiques que fait naître cet exercice lui assignent une place fort importante dans la gymnastique athlétique et médicale. Malgré ce que nous venons de dire, les hommes de l'Europe moderne se sont plutôt appliqués à l'escrime dans l'intention de vaincre dans les combats singuliers, que pour se procurer un beau développement, et faire briller et admirer leur grâce sous les armes. Le duel, fort ancien parmi nous, a été autorisé par nos rois et par les parlemens; on en a des exemples mémorables qui remontent à 1375. Le dernier eut lieu en 1547, entre Gui-Chabot de Jarnac et François de Vivone de la Châtaigneraye, en présence du roi et de toute la cour. Ces deux seigneurs se battirent à pied et avec l'épée. Vivone mourut des blessures qu'il avait reçues, et Henri II résolut dès ce moment de ne plus permettre les duels. Dès 1386, 1403 et 1409, nos rois avaient défendu ou limité les duels. Ils furent défendus de nouveau par un édit de 1569, l'ordonnance postérieure de Blois, un arrêt du parlement de Paris de 1599; par Louis XIII en 1611, 1613, 1614, 1617, 1624, 1626 et 1634. Louis XIV défendit les duels encore plus sévèrement que ses prédécesseurs, et fit exécuter les règlemens, comme on peut en juger par ses édits de 1643 et 1651, par l'ordonnance de 1670, et plusieurs déclarations de 1679, 1704 et 1711. Louis XV fit serment à son sacre, exemple suivi depuis par nos rois, de n'exempter personne de la rigueur des peines ordonnées contre les duels, et il renouvela, par un édit de 1729, les défenses portées par les règlemens antérieurs. Les peuples les plus civilisés de l'Europe, pour ne pas remonter plus haut que 1500, ont prodigieusement varié la forme de leurs épées. Les Espagnols et les Napolitains, comme leurs vassaux, sont ceux qui ont le plus long-temps conservé les épées de trente-deux pouces avec une ample garde ou coquille. Plus tard, dans le reste de l'Europe, la noblesse et les officiers des troupes portèrent des épées qui allèrent en décroissant de longueur, et avant notre révolution, elles étaient si courtes, surtout dans les états-majors des places, qu'on les nommait plaisamment *lisettes*; mais ce qui n'est pas risible, c'est que ces lames triangulaires et très-aiguës faisaient des blessures très-dangereuses; d'ailleurs, ceux qui en étaient armés se touchaient presque du pied droit,

et que, pour me servir d'une expression empruntée de l'art, on se joignait de suite sous la coquille. Les maîtres français se sont toujours distingués par la simplicité et la franchise des principes et une taciturnité imposante, et contrastant singulièrement avec les vociférations fatigantes et continues des Italiens. Nous pouvons affirmer qu'il n'est point d'exercice qui procure d'aussi vives commotions que celui des armes. Tous les muscles des bras, des cuisses, des jambes, plusieurs de ceux du torse et de la tête éprouvent alternativement des mouvemens de flexion et d'extension, de pronation et de supination qui forcent les appareils ligamenteux à s'étendre et à se raccourcir avec une mobilité qui doit promptement, dans le jeune âge, augmenter leur force et leurs proportions. On imprime, par cet exercice, au tronc et à tous les viscères des commotions qui doivent leur être favorables en facilitant la circulation et en augmentant l'énergie de tous les organes. Les orthopédistes doivent surtout invoquer les secours de l'escrime pour développer les adolescens lents, paresseux, phlegmatiques, ceux que la morosité éloigne des jeux et des plaisirs de leur âge, enfin ceux qui croissent lentement, et ne le font pas avec rectitude, soit qu'ils pèchent par la conformation de la poitrine, les jambes ou la colonne vertébrale. On procure, par l'escrime, à ces êtres faibles, plus de ressort dans les solides, et de fluidité dans les liquides. Assez souvent on les voit se redresser, grandir et acquérir une force, une agilité et une grâce dans le port du corps dont on ne les aurait jamais crus susceptibles. On ne peut donc trop répéter que l'escrime, enseignée par de bons maîtres, peut seule donner la pose calme, noble et aisée, qui semble surtout désigner, pour la profession des armes et le commandement, ceux qui en sont doués.

Les éclats répétés de la voix que nous avons désignés sous le nom de *vociférations*, engagent à dire un mot de la déclamation, que les anciens plaçaient au rang des exercices de la gymnastique, talent d'ailleurs agréable, utile et même indispensable dans quelques professions et plusieurs circonstances de la vie. Un assez bon nombre de médecins de l'antiquité, entre autres Celse, Ætius, Oribase, ont conseillé la déclamation ou la lecture soignée et à haute voix, comme un moyen de guérison dans diverses maladies, et comme prophylactique pour ceux dont les digestions sont lentes et pénibles. Il est positif que la déclamation agit non-seulement

d'une manière directe sur l'appareil entier de la respiration, mais qu'elle agit de proche en proche et secondairement sur tous les organes. Le diaphragme, mu plus rapidement, imprime aux viscères contenus dans la cavité abdominale des secousses continuelles qui augmententent l'énergie de leur action, et par conséquent les fortifient.

La natation est un exercice tout à fait différent de ceux dont nous avons traité jusqu'ici. Lorsqu'un accident vous fait tomber dans l'eau, il est essentiel de savoir nager; la natation est aussi un talent fort utile pour les gens de guerre, les chasseurs et les pêcheurs. Les anciens, qu'il faut toujours considérer comme les premiers maîtres de la gymnastique athlétique, médicale et militaire, faisaient un grand cas de la natation, qu'ils avaient réduite en un art auquel ils donnaient beaucoup de soins. Ils avaient, pour but principal, de se garantir de l'action d'un élément redoutable. L'homme est un des animaux les plus impropres à la natation, à cause de sa tête qui pèse au bout d'un long levier, quand il est horizontalement dans l'eau. Mais l'homme doit-il nager horizontalement? Je crois que non. L'homme nage si peu naturellement, que, s'il n'a point reçu de leçons, il se noie d'ordinaire quand il tombe dans une eau profonde. Nous voyons, au contraire, les quadrupèdes les plus volumineux franchir les fleuves les plus rapides avec autant de succès que d'assurance. L'homme qui ne sait pas nager, devient souvent pusillanime, et le cœur le plus bouillant de valeur est enchaîné sur le rivage, parce qu'il redoute une mort peut-être ignoble ou au moins obscure dans nos préjugés populaires, quoique Poniatowski, couvert de sang, et précipité dans l'Adler par les feux de l'ennemi, ait fini aussi glorieusement sa vie dans les flots, que s'il l'eût perdue au milieu des bataillons les plus épais. Les taureaux, traversant les fleuves, ont exercé les pinceaux des plus grands maîtres. Ils ont peint surtout sous ce déguisement le plus puissant des Dieux, errant d'abord dans une prairie émaillée de fleurs, souffrant plutôt qu'il ne paraît rechercher les caresses d'une mortelle; il ploie ses jarrets vigoureux, reçoit sur son dos la trop confiante Europe, et la portait comme en triomphe quand il s'élance avec elle au milieu des ondes. Le sanglier ainsi que le porc, son congénère, sont parfaitement construits pour nager; je n'avais jamais été à portée de m'en convaincre aussi bien qu'en 1812 en marchant sur Moscou. Arrivé sur les bords du Borysthène, et résolu à y passer la nuit, je fus

tout à coup frappé par des cris très-bruyans, et que je reconnus comme partant de quelques chasseurs de la garde italienne qui poursuivaient des porcs, et de ces animaux qui cherchaient à échapper à leur poursuite. L'un de ces porcs, d'une taille énorme, et, malgré cela, fort leste, se trouvant barré sur la route par quelque obstacle, se jeta à l'eau; il fut à l'instant suivi et entouré par des nageurs armés de ces sabres courts que nous nommons *briquets*. Il éluda quelque temps la poursuite; atteint, il reçut plusieurs coups sans paraître blessé; enfin, un coup de pointe ouvre largement les parties latérales du cou, et il versa un torrent de sang qui rougit les ondes autour de lui. On vit alors entièrement disparaître, dans les mouvemens rapides que lui inspira sa défense, ce que le porc a d'ignoble : c'est le sanglier d'Erymanthe aux prises avec Hercule; c'est celui qui succomba sous les coups de Méléagre, celui qui versa le sang d'Adonis. Le nôtre blesse plusieurs de ceux qui le poursuivent; le fer s'échappe des mains de quelques-uns d'entre eux. Un nouvel assaillant survient; il est armé d'un long levier, il frappe l'animal à la tête et l'assomme; alors il chavire et reparaît sur le flanc, après avoir un instant disparu sous l'eau. J'oubliais de dire que ses cris prirent, dans la fureur du désespoir, un caractère effrayant, et dont le son prolongé sur les deux rives y répandit l'alarme, comme dans une surprise de l'ennemi au milieu d'une nuit obscure.

Si nous recherchons maintenant quel fut l'état de la natation chez les anciens, nous verrons qu'il fut très-avancé particulièrement chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, comme faisant partie de la gymnastique athlétique et militaire. Ces peuples avaient consacré à la natation de nombreuses écoles. Ceux qui se seraient abstenus de les fréquenter étaient regardés comme des hommes pusillanimes, bons à reléguer, tout au plus, parmi les femmes; mais, dans aucun temps et dans aucun pays que je sache, les femmes n'ont aimé les hommes de cette espèce; elles recherchent et honorent, au contraire, la force et le courage, comme un appui de leur faiblesse naturelle. L'histoire, ainsi que des monumens de divers genres, et particulièrement les bas-reliefs des colonnes triomphales, représentent souvent des guerriers tout armés, franchissant, à la nage, de larges fleuves et des torrens rapides. La désuétude de la natation, dans nos exercices militaires modernes, nous oblige à traîner à la suite de nos

armées des équipages énormes. Je sais bien que les pontons servent à autre chose qu'à passer des hommes et des chevaux, puisque l'artillerie et tous les approvisionnemens passent dessus; mais je dois faire observer que les ponts, même ceux que l'on nomme *volans*, ne peuvent arriver et se placer partout où on en aurait besoin. C'est un fait positif que les armées modernes sont souvent arrêtées par des obstacles qu'auraient franchis celles des anciens. D'après cela, ne devrait-on pas apprendre à nager à tous les soldats? La natation fut aussi en honneur parmi les Gaulois, nos valeureux ancêtres, et, sans remonter aussi loin, les chevaliers français, à leur réception, devaient faire preuve de leur habileté dans l'art de nager, et ces exercices se pratiquaient encore sous le règne de Louis XI. On ne sait par quel motif les nations, en se poliçant, se sont écartés de cette utile institution. En effet, nous voyons que tous les peuples sauvages, que tous les barbares de l'Asie, de l'Afrique, des Amériques et de l'Océanique savent parfaitement nager, et nagent presque debout.

Revenons aux Européens, car on ne peut trop insister sur la nécessité de multiplier et perfectionner nos écoles de natation. C'est un moyen puissant de donner aux jeunes gens, c'est-à-dire à l'espoir de la patrie, une constitution physique et des habitudes qui les rendraient susceptibles des travaux les plus pénibles; quelques-uns y trouveraient aussi le contrepoison d'une éducation molle et efféminée. Nos écoles actuelles de natation font pitié quand on les compare avec les naumachies des anciens. Nous les avons surpassés dans la confection des routes, des ponts, des canaux, des ports; faisons aussi bien pour les écoles de natation, dont on pourrait aussi tirer parti pour l'éducation navale.

Celui qui nage exécute, pour se soutenir sur l'eau, des mouvemens rapides et continuels; mais ce fluide offre très-peu de résistance; les contractions et les redressemens successifs des membres ne causent plus de chocs, de répercussions de mouvemens, n'ébranlent plus tout l'organisme, comme la course, le saut, la danse, l'escrime. Cependant, la natation exige des mouvemens musculaires puissans, qui deviennent secondairement, et de proche en proche, une cause impulsive ou excitante pour tous les appareils organiques. Un résultat important de cet exercice, c'est l'impression de l'application de l'eau sur la peau, en vertu de sa pesanteur, de sa température et autres qualités physiques. On

peut conclure, de ce qui vient d'être dit, que la natation ne ressemble point au bain simple, et qu'il y a entre eux des différences remarquables. Dans la natation, les mouvemens vifs et répétés que l'on fait pour se soutenir à la surface de l'eau, sont bien propres à la faire pénétrer dans le corps, et à y produire une action utile. On acquiert aussi, par cet exercice, une force morale, une hardiesse qui, dans plusieurs circonstances, peuvent être avantageuses pour soi, et pour porter du secours aux autres. Quels que soient, au reste, les avantages que nous attachons à la natation, nous ne nous dissimulons point ses inconvéniens. Nous avouerons sans contrainte qu'elle convient peu à ceux qui sont nés faibles et délicats, à ceux qui ont la poitrine peu développée, et qu'il faut surtout les empêcher de se livrer à la natation après le repas. De fréquens exemples ont fait ressortir les dangers de cette imprudence, tandis que des hommes bien constitués, et qui en ont graduellement contracté l'habitude, peuvent, sans inconvénient, se plonger dans l'eau en sortant de manger. Les lois de la physique indiquent assez pourquoi on se soutient difficilement sur l'eau avec une poitrine étroite, et comment on s'y soutient si bien avec d'amples poumons remplis d'air. Il en est de même des gens secs et maigres, comparativement à ceux qui sont fort gras, et sont sur l'eau comme un morceau de liège.

Parmi ceux qui ont traité des avantages et des principes de la natation, on doit placer au premier rang Kenelm Digby, Winmann et Thévenot. Le dernier est celui qui a le mieux exposé tout ce qu'il faut pour arriver dans cet art au degré de perfection désirable. Il a placé dans son ouvrage intitulé : l'*Art de nager*, des gravures qui indiquent les différentes positions que le corps doit prendre dans l'eau; ses préceptes sont fondés sur ce que l'expérience a appris de plus positif. Ceux qui bouquinent sur les quais de la capitale et autres lieux pourront trouver sur leurs pas une brochure ayant pour titre : l'*Art de nager entre deux eaux.* Cet écrit n'a rien de commun avec la gymnastique; il est simplement destiné à former au talent d'obtenir et surtout de conserver des places sous les régimes les plus opposés.

J.-B. Leroy, de l'Académie des Sciences, a donné le plan d'une école de natation, avec la description de divers globes ou tubes en fer-blanc, formant des scaphandres impénétrables, tant pour passer une rivière sans mouiller ses vêtemens,

que pour se garantir de l'action de l'eau froide, et sauver, même au milieu des rigueurs de l'hiver, ceux qui seraient dans le danger de se noyer. L'expédient principal auquel on a recours pour former des nageurs armés de la sorte, est une poulie mobile portée par une corde attachée à deux poteaux placés aux deux extrémités d'un canal ou bassin pratiqué exprès pour servir à cet exercice. On fixe sur la poulie une corde garnie de quelques bandelettes, à l'aide desquelles l'apprenti nageur, soutenu à la surface de l'eau, peut recevoir les leçons d'un bon maître. Ce travail d'un académicien estimé et très-répandu dans le monde fut bien accueilli; et, malgré cette prévention favorable, après un mûr examen, je crois ce projet défectueux. La natation, dans un canal ou bassin, étroitement limité, est un joujou propre à amuser des enfans. Ceux qui excelleraient dans cette baignoire perdraient toute présence d'esprit en tombant dans une grande masse d'eau, et s'y enfonceraient de plusieurs pieds; et, en supposant qu'ils revinssent un moment à la surface de l'eau, leur tête ne se remettrait pas davantage. Observez tous les peuples nageurs; enfans, et dès qu'ils vont à l'eau, ils commencent par plonger, c'est-à-dire enfoncer la tête dans l'eau; ils débutent ainsi dans l'apprentissage de l'art par la plus grande des difficultés. Dans la plupart de nos provinces, où l'éducation a quelque chose de plus agreste et de plus mâle qu'à Paris, nous avons vu apprendre et appris nous-même à nager, ainsi qu'il suit : d'abord le plongeon; une main amicale vous redressait un instant, ou vous laissait encore barbotter quelques secondes. On formait ensuite un faisceau de joncs demi-circulaire ou décrivant un angle obtus, et on appuyait dessus le menton et les deux bras. Quand on sentait son corps soutenu, on abandonnait par instans, on chassait devant soi, et, au besoin, on reprenait son appui. Arrivé dans la capitale, et entouré de toutes sortes de maîtres, par les soins et les sacrifices de nos bons parens, nous reçûmes aussi des leçons de natation. Elles étaient méthodiques et bien raisonnées. Notre instituteur connaissait assez bien les puissances locomotrices, et il en faisait une démonstration qui égayait beaucoup ses élèves: se depouillant de sa robe de chambre, de son bonnet de nuit et de ses pantoufles, il se plaçait à plat-ventre sur un lit, et expliquait avec démonstration les mouvemens qu'il convient de pratiquer. Il répétait moins heureusement ses leçons

au milieu de la rivière, où il ne conservait plus que l'avantage d'un énorme embonpoint. Notre véritable maître, le praticien, était le porteur d'eau de la pension, très-habile et prudent nageur. Quand nous avons eu besoin de revenir sur la théorie de la natation comme partie de la gymnastique, et, par conséquent, de l'hygiène, nous avons trouvé de très-bonnes choses dans un écrit de Nicolas Roger, inséré dans la *Bibliothèque économique* de 1783.

Extrait du 122ᵉ cahier (août 1828), tome XXXI, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, Nº 14.

EXAMEN

DE QUELQUES IDÉES

DU MARÉCHAL DE SAXE

SUR

LA CONSERVATION DE LA SANTÉ DES TROUPES;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

PARIS,

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Rue des Poitevins, n° 14.

M. DCCC. XXIX.

EXAMEN

DE QUELQUES IDÉES

DU MARÉCHAL DE SAXE

SUR

LA CONSERVATION DE LA SANTÉ DES TROUPES.

L'HISTOIRE du dix-huitième siècle proclame les hauts-faits d'armes de Maurice de Saxe, et les services signalés qu'il a rendus à la France. Né à Dresde le 19 octobre 1696, et mort à Chambord le 30 novembre 1750, il était fils naturel de Frédéric Auguste, roi de Pologne, et électeur de Saxe, et de Marie Aurore de Konigsmarck, abbesse du monastère impérial, libre et séculier, de Quedlimbourg. Quoique le comte de Saxe ait possédé, dans l'âge mûr, des connaissances étendues dans plusieurs parties des sciences mathématiques, il n'en est pas moins constant que sa première éducation fut signalée par la plus grande aversion pour l'étude. En revanche, Maurice s'adonna avec passion à l'équitation, à l'escrime et à quelques autres exercices, dans lesquels il fit beaucoup de progrès. On dit qu'il s'entoura de Français pour pouvoir apprendre notre langue, qu'il parla avec facilité, mais ne sut jamais écrire correctement. On a même prétendu qu'ayant appris qu'on lui destinait un des fauteuils de l'Académie française, il écrivit à cette occasion : « *Ils veule me fere de la Cadémie, sela miret comme une bage a un chas.* » Tant est-il qu'en 1732 Maurice, malade et affligé, écrivit ses *Rêveries*, devenues classiques parmi les militaires instruits. *J'ai composé cet ouvrage*, dit-il lui-même, *en treize nuits; j'étais malade, ainsi il pourrait bien se ressentir de la fièvre que j'avais. Cela doit m'excuser sur la régularité et l'arrangement ainsi que sur l'élégance du style. J'ai écrit militairement et pour dissiper mes ennuis.* En 1740, une inaction forcée et la perte du du-

ché de Courlande le jetèrent dans une étude approfondie de l'art de la guerre, et ce fut alors qu'il lut Polybe, avec les commentaires de son ami, et sous quelques points de vue de son maître, le chevalier de Follard, ainsi que plusieurs autres auteurs militaires anciens et modernes. Il relut aussi ses *Rêveries*, et y fit des augmentations dans lesquelles on remarque toute l'étendue de ses connaissances et ses constans efforts pour perfectionner notre tactique. Maurice avait une prédilection singulière pour le stratégiste grec Onosander, qui n'était connu parmi nous que par de mauvaises traductions, avant celle du baron de Zurlauben, qui parut d'abord en 1754, fut réimprimée, en 1760, dans la *Bibliothèque militaire* de ce savant officier-général, et enfin placée à la suite de la belle édition d'Onosander, publiée à Nuremberg en 1761, par Schwebel.

La meilleure édition des *Rêveries*, qui est celle que j'ai sous les yeux, porte le titre suivant, que je copie en entier: *Mes Rêveries, ouvrage posthume de Maurice, comte de Saxe, duc de Courlande et de Sémigalle, maréchal-général des armées de sa majesté très-chrétienne, augmenté d'une histoire abrégée de sa vie, et de différentes pièces qui y ont rapport, par M. l'abbé Pérau*[1]. Il faut ajouter à ce titre que l'ouvrage est orné de trente-quatre planches explicatives, dont les dessins originaux ont été exécutés sous les yeux du maréchal de Saxe.

Les *Rêveries* sont divisées en deux livres, dont le premier a pour titre : *des parties de détail*; et le second : *des parties sublimes*.

Le premier livre est divisé en trois chapitres, subdivisés en articles plus ou moins nombreux; il en est de même du second livre, qui se compose de quinze chapitres, mais d'un petit nombre d'articles.

Notre travail se bornera à l'examen des seuls articles relatifs à la levée et à la conservation de la santé des troupes.

Livre 1er, chapitre 1er, et ARTICLE Ier *De la manière de lever les troupes.* — Après avoir blâmé la manière généralement déloyale employée alors pour se procurer des soldats, Maurice ajoute : « Ne vaudrait-il pas mieux établir par une loi que tout homme, de quelque condition qu'il fût, serait obligé de servir son prince et sa patrie pendant cinq ans? Cette loi

[1] Deux volumes in-4°. Amsterdam et Leipzick, 1757, chez Arestée et Merkus, et se trouve à Paris, chez Desaint, Saillant et Durand.

ne saurait être désapprouvée, parce qu'elle est naturelle, et qu'il est juste que les citoyens s'emploient pour la défense de l'état. En les choisissant entre vingt et trente ans, il n'en résulterait aucun inconvénient. » Voici la conscription répandue aujourd'hui dans presque toute l'Europe, invoquée par Maurice il y a tout-à-l'heure un siècle! Nous n'insisterons pas sur cet objet, duquel nous avons récemment parlé assez au long dans nos *Remarques sur les Institutions militaires de Végèce.*

Article 2. — *De l'habillement.* — « Notre habillement (en 1732) est très-coûteux et très-incommode; le soldat n'est ni chaussé, ni vêtu, ni couvert. L'amour du coup d'œil l'emporte sur les égards que l'on doit à la santé, qui est un des grands points auxquels il faut faire attention. Les cheveux sont un ornement très-sale pour le soldat; et quand la saison pluvieuse est une fois arrivée, la tête ne se sèche plus..... A l'égard des pieds, il n'en est pas question : les bas, les souliers et les pieds pourrissent ensemble, parce que le soldat n'a pas de quoi changer; et, quand il l'aurait, cela ne lui servirait de rien, parce qu'un moment après il serait dans le même état. Ce pauvre soldat est donc bientôt envoyé à l'hôpital... Le chapeau perd bientôt sa grâce, et ne saurait résister aux fatigues d'une campagne : la pluie le perce bientôt; et, dès que le soldat est couché, il lui tombe de la tête. Le soldat, accablé de lassitude, s'endort à la pluie et au serein, la tête nue, et le lendemain il a la fièvre.... Je voudrais, dit toujours Maurice, que le soldat eût la tête rasée, et une petite perruque de peau d'agneau d'Espagne de couleur grisaille. Cette coîffure imite la tête naissante quand la coupe en est bien faite. Cela garantit des rhumes et des fluxions, et a tout-à-fait bonne grâce. Au lieu de chapeaux, je leur voudrais des casques, qui ne pèsent pas plus, ne sont point incommodes, garantissent du coup de sabre, et font un très-bel ornement... Je voudrais aussi que le soldat eût une veste un peu ample, avec un petit buffle fait en soubreveste, et un manteau à la turque avec un capuchon; ces manteaux couvrent bien, pèsent et coûtent peu. Le soldat aurait la tête et le cou à couvert de la pluie et du vent; et, étant couché, il aurait le corps sec, parce que cet habillement ne porte point sur le corps : le soldat le sèche à l'air dès qu'il fait un moment de beau temps. Il n'en est pas de même d'un habit; dès qu'il est mouillé, le soldat en ressent l'humidité jusqu'à

la peau, et il faut qu'il lui sèche sur le corps : l'on ne doit donc pas être étonné de voir tant de maladies dans une armée : les plus robustes, après avoir résisté le plus long-temps, finissent par succomber. Si l'on ajoute à ce qui vient d'être dit, le service que ceux qui se portent bien sont obligés de faire pour les malades, les morts, les blessés, les désertés et les commandés, on ne doit pas être étonné de voir, à la fin d'une campagne, cent hommes par bataillon avec les drapeaux.... Mais je reviens à mes manteaux. Comme ils contiennent peu d'étoffe, ils sont légers, ils peuvent se rouler et s'attacher le long de la giberne, ce qui est d'un bon effet, et le soldat en veste a toujours l'air ingambe et leste. Ces manteaux, et les vestes à cause de la soubreveste, peuvent durer quatre ans : ainsi l'habillement serait moins coûteux, plus sain, et, pour le moins, aussi parant..... Quant à la chaussure, je voudrais que les soldats eussent, au lieu de souliers, des escarpins avec des petits talons de l'épaisseur de deux écus, ce qui chausse parfaitement bien, et fait marcher de meilleure grâce, parce que les talons bas font porter la pointe du pied en dehors, tendre le jarret, et effacer par conséquent les épaules. Il faut qu'ils soient chaussés à nu sur le pied, et le pied graissé. Avec cette précaution, on ne s'écorche jamais les pieds, et l'humidité ne les atteint pas aisément.... Les Allemands, qui font porter à leur infanterie des bas de laine, ont toutes sortes de maladies aux pieds et aux jambes : d'ailleurs ces bas se percent par les bouts, restent humides, et se pourrissent avec les pieds... A ces escarpins, il faut ajouter des guêtres d'un cuir délié, qui aillent jusqu'au dessus de la moitié de la cuisse, et qui ne soient fermées avec des tirans que jusqu'à mi-jambe. Le reste doit être en botte chaussée à nu, ainsi que les souliers. Les culottes ne doivent point passer de beaucoup la moitié de la cuisse : elles doivent être de peau, et avoir des tirans comme ceux des guêtres, à trois doigts de leurs extrémités : au haut des guêtres il faut des boutonnières, dans lesquelles on passe les tirans de la culotte, qui se ferme avec un bouton à côté sur la guêtre, moyennant quoi on évite les jarretières, ce qui n'est pas une petite affaire... Pour conserver les pieds secs, il faut ajouter à la chaussure indiquée ci-dessus des sandales de bois à peu près comme les récollets en portent, ce qui empêche que les souliers ne se mouillent, ce qui est une grande incommodité et entraîne des maladies. Dans les temps secs, pour le combat et la parade, on les leur

ferait quitter. Au premier novembre on leur donnerait de gros bas pour l'hiver, qui iraient aussi haut que la guêtre, qu'ils passeraient par dessus les souliers et la guêtre, arrêtés par en haut avec les mêmes tirans de culottes. Ces bas seraient semelés d'un cuir mince par dehors, qui remonterait un peu sur les côtés et le bout du pied, ensuite ils les chausseraient dans la sandale, ce qui les tiendrait chauds et empêcherait les maladies aux jambes. »

Il y a eu d'heureux changemens sur ces divers objets. On ne porte plus de bas dans l'infanterie comme dans la cavalerie et les autres armes, et la chaussure est bien et solidement soignée. Les militaires ont les cheveux coupés à peu près dans la forme dite à la Titus. Le shako a remplacé le chapeau; le gilet, l'habit-veste, la redingotte, le pantalon, et les guêtres de drap forment l'habillement des troupes à pied; celles à cheval ont en outre plusieurs espèces de pantalons pour l'écurie et la tenue, et de bons manteaux.

Article 3. — *De l'entretien des troupes.* — « Il est avantageux, pour le bon ordre, le ménage et la santé, de faire faire ordinaire aux troupes; mais cela ne laisse pas d'avoir ses inconvéniens, parce que le soldat se tue, après une marche, à aller chercher du bois, de l'eau, etc.; il devient maraudeur, est toujours sale et malpropre; son habillement se perd à porter, d'un camp à l'autre, toutes les choses nécessaires à son ménage, et sa santé s'altère par toutes les fatigues que cela lui cause.... Comme je dispose mes troupes en centuries, continue Maurice, je voudrais, pour chacune, un vivandier avec quatre chariots attelés de deux bœufs chacun; qu'il y eût une grande marmite pour faire de la soupe pour toute la centurie, et que l'on donnât à chaque soldat sa portion à midi en soupe avec du bouilli, et, le soir, un rôti chacun dans une écuelle de bois. Ce serait aux officiers à voir qu'on ne les trompât pas, et qu'ils n'eussent pas à se plaindre.... Le gain permis aux vivandiers, serait sur la boisson, le fromage, le tabac, les peaux qui leur resteraient, etc.; les vivandiers prendraient les bestiaux aux vivres; et lorsqu'on se trouverait où il y aurait des légumes, on y enverrait avec ordre.... Cela paraît d'abord difficile; mais, avec de l'attention, tout le monde doit y trouver son compte. Lorsque les soldats iraient en détachement, ils prendraient, pour un ou deux jours de rôti avec eux; cela ne fait point d'embarras. Il faut plus de bois, d'eau et de chaudrons pour faire la

soupe à cent hommes, qu'il n'en faut pour mille, et la soupe n'est jamais si bonne. D'ailleurs, les soldats mangent toutes sortes de choses malsaines, qui les font tomber malades. L'officier ne saurait y avoir l'œil, comme à la seule marmite du vivandier. Un officier devrait aussi être présent à chaque repas. Quand il y aurait des marches forcées, et que les équipages ne pourraient pas joindre, on distribuerait des bestiaux aux troupes; les soldats pourraient faire des broches de bois, et rôtir leur viande. Les Turcs, qui en usent ainsi, sont parfaitement nourris; aussi reconnaît-on bien leurs cadavres, après les batailles, d'avec ceux des troupes allemandes, qui sont hâves et décharnés. Cela a un autre avantage dans certains pays qui fournissent des bestiaux. On demande aux habitans des contributions, et pour qu'ils puissent les acquitter, on prend moitié vivres et moitié argent; on vend ensuite les vivres aux troupes; ainsi, tout le prêt et les appointemens font continuellement la navette.... Cela est encore fort utile, quand on a été obligé de faire des magasins, et qu'il est temps de les consommer; alors on y envoie des troupes.... Il ne faut jamais donner le pain aux soldats en campagne, mais les accoutumer au biscuit; parce qu'il se conserve cinquante ans et plus dans des magasins, et qu'un soldat en emporte aisément avec lui pour quinze jours; il est sain; il n'y a qu'à s'informer à des officiers qui aient servi chez les Vénitiens pour savoir le cas que l'on fait du biscuit. Celui des Moscovites, qu'ils nomment *soukri*, est le meilleur de tous, parce qu'il ne s'émiette pas; il est carré et de la grosseur d'une noisette; il ne faut pas tant de chariots pour le transporter qu'il en faut pour le pain.... Les pourvoyeurs de vivres font accroire, tant qu'ils peuvent, que le pain vaut mieux pour le soldat; mais cela est faux, et ce n'est que pour avoir occasion de voler qu'ils cherchent à le persuader. Ils ne cuisent le pain qu'à moitié, et y mêlent toutes sortes de choses malsaines qui, avec la quantité d'eau qu'il contient, augmentent le poids et le volume du double. Outre cela, ils ont un train de boulangers, de valets, de chariots et de chevaux, sur quoi ils gagnent beaucoup. Tout ce train est embarrassant dans une armée; il leur faut des quartiers, des moulins et des détachemens pour les garder. Enfin, on ne saurait croire les voleries qui se commettent, les fatigues que cela cause aux troupes, et les maladies qui résultent du mauvais pain. Il faut même accoutumer les soldats à se passer

quelquefois de biscuit, et leur donner du grain qu'il faut leur apprendre à cuire sur des palettes de fer, après l'avoir broyé et réduit en pâte avec de l'eau. M. le maréchal de Turenne dit quelque chose à cet égard dans ses Mémoires, et j'ai ouï dire à de grands capitaines que, quand même ils auraient du pain, ils en laisseraient quelquefois manquer aux troupes, afin de les accoutumer à savoir s'en passer. J'ai fait des campagnes de dix-huit mois avec des troupes qui étaient accoutumées à se passer de pain, sans que j'aie entendu de murmure. J'en ai fait plusieurs autres avec des troupes qui y étaient accoutumées, elles ne pouvaient s'en passer; dès que le pain manquait un jour, tout était perdu : cela faisait que l'on ne pouvait faire un pas en avant, ni aucune marche hardie.... Pour de la viande, on est toujours en état d'en avoir, parce que cela suit partout, et le transport n'en coûte rien, et je ne conçois pas comment on peut en manquer. Que l'on compte qu'un bœuf pèse cinq cents livres; il faut une demi-livre de viande par homme; ainsi un bœuf nourrira mille hommes: cinquante mille hommes consommeront donc cinquante bœufs par jour. Supposé que la campagne dure deux cents jours, cela ne fait que dix mille bœufs, qui suivent et pâturent partout, et l'on en fait des dépôts que l'on fait avancer à mesure que les armées le requièrent.... Je ne dois pas passer sous silence un usage établi chez les Romains, par lequel ils prévenaient les maladies et les mortalités qui se mettent dans les armées par les changemens de climat. On doit aussi attribuer à cet usage une partie des prodigieux succès qu'ils ont eus. Un grand tiers des armées allemandes périt en arrivant en Italie et en Hongrie. L'année 1718, nous entrâmes cinquante-cinq mille hommes dans le camp de Belgrade, presqu'en sortant des quartiers. Il est sur une hauteur, l'air y est sain, l'eau de source bonne, et nous avions abondance de toutes choses. Le jour de la bataille, qui était le 18 août, il ne se trouva que vingt-denx mille combattans sous les armes ; tout le reste était mort ou hors d'état d'agir. Je pourais citer de pareils évènemens chez d'autres nations : c'est le changement de climat qui les produit. L'on ne voit point de ces exemples chez les Romains tant qu'ils avaient du vinaigre; mais s'il venait à leur manquer, ils étaient sujets aux mêmes accidens que nos troupes le sont à présent. »

Je crois devoir insister sur l'article du vinaigre, parce

que l'on n'a pas toujours été chez nous d'accord sur l'utilité de cette fourniture.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, nomma, par décisions des 12 et 19 décembre 1825, une commission spéciale pour examiner diverses questions relatives à la fourniture du vinaigre aux troupes. Cette commission fut composée du lieutenant-général comte Claparède, pair de France, président; du baron Joinville, intendant militaire de la première division; du baron Desgenettes, médecin en chef des armées, membre du conseil de santé; du vicomte de Champagny, colonel du sixième régiment d'infanterie de la garde royale, et du baron Durye, colonel du dix-septième régiment d'infanterie légère.

L'examen de la commission se porta sur les questions suivantes:

1°. Y a-t-il lieu de supprimer tout-à-fait les distributions de vinaigre?

2°. Dans le cas de cette suppresion, ne pourrait-on pas y suppléer, soit par l'établissement de fontaines à filtre dans les quartiers, soit par des distributions journalières d'eau-de-vie ou de vin?

3°. Enfin, dans le cas où les distributions de vinaigre devraient être conservées, ne serait-il pas plus simple et plus économique d'y faire pourvoir directement par les corps au moyen d'une indemnité en argent, payable avec la solde et ajoutée à l'ordinaire?

S. Exc. avait communiqué à la commission, pour l'aider dans son travail:

1°. Rapport de la division des subsistances du 26 novembre 1825, approuvé le 5 décembre suivant;

2°. Un avis du conseil de santé des armées relaté dans le rapport ci-dessus;

3°. Un relevé des dépenses que le ministère de la guerre a supportées depuis six ans pour la fourniture du vinaigre dans l'intérieur du royaume.

La commission a unanimement adopté le rapport suivant:

La question qui domine toutes les autres est celle de savoir si la distribution du vinaigre est utile ou indispensable. Or, comme il est incontestable que, dans toutes nos armées en Espagne, la distribution du vinaigre pendant la saison des chaleurs devait s'effectuer presque journellement, quoiqu'il soit aussi exact de dire que ce droit a été si rarement

converti en fait, que c'est comme s'il n'avait jamais existé ; il est juste d'ajouter que l'approvisionnement d'un pareil liquide eût été aussi difficile à former qu'à transporter ; aussi y a-t-on constamment suppléé par de l'eau-de-vie et du vin, sans parler de la facilité qu'avaient nos troupes de vivre sur le théâtre de la guerre ; mais enfin on avait reconnu en principe, de temps immémorial, que le vinaigre était nécessaire pour la santé du soldat, et, bien que cette réflexion paraisse d'abord étrangère à la discussion, elle s'y rattache toutefois par l'esprit d'ordre et d'économie qui permet toutes les améliorations utiles, et la prévoyance paternelle de l'administration qui veille au bien-être des troupes, et surtout au maintien de la santé si précieuse du soldat.

C'est dans ce double intérêt que les prestations en nature ont été mieux établies et réglées qu'autrefois, et c'est ainsi que, dans la nature et la quotité de ces prestations, soit actuelles, soit journalières, figurait la distribution du vinaigre pendant la saison des chaleurs, comme moyen d'hygiène.

La commission a lu avec le plus vif intérêt tous les développemens présentés à S. Exc. sur la question controversée de l'utilité ou de l'inutilité du vinaigre ; après y avoir mûrement réfléchi, fortifiée dans sa propre conviction par les renseignemens qu'elle a recueillis, et par l'un de ses membres des plus compétens dans les questions relatives à la santé du soldat, la commission n'a pas hésité à se prononcer à l'unanimité pour la conservation du vinaigre, parce qu'elle en considère la distribution comme indispensable dans plusieurs localités, et comme utile dans toutes. Elle va motiver les considérations qui lui ont fait adopter cet avis.

Quoique le climat de la France soit, en général, doux et tempéré, l'atmosphère éprouve souvent de grandes et subites variations ; les chaleurs exercent également une grande influence sur les eaux, les corrompent quelquefois, et ne les laissent potables que par des précautions que l'expérience et l'art indiquent. Ce qui est vrai pour les provinces méridionales, ne cesse pas de l'être pour les autres provinces. De quelques modifications que cette assertion puisse être susceptible pour ces dernières, toujours est-il qu'il est prudent de se garantir de toute idée absolue qui n'aurait d'autre excuse qu'un but d'économie, tandis que le mal resterait le même.

N'est-il pas constant d'ailleurs que les troupes, accoutumées, depuis un si grand nombre d'années, à la fourniture du vinaigre, ne s'en verraient privées qu'avec peine, et seraient aisément disposées à attribuer à cette privation l'altération de leur santé. L'imagination va toujours au-delà de la réalité, et, sous ce rapport, il est démontré qu'il vaut mieux maintenir un abus, dont tous les esprits ne sont pas également frappés, que de s'exposer, par une économie mal entendue, à des inconvéniens, dont le moindre serait d'inquiéter le soldat, et de le troubler dans son existence; aussi la commission, loin de considérer le vinaigre comme un abus, l'envisage au contraire comme un élément utile à la conservation de la santé du soldat, seulement elle désire qu'il soit de meilleure qualité et administré avec plus de soin.

Quant aux fontaines à filtre, il lui a paru qu'elles ne pourraient pas remplacer les distributions de vinaigre; car si elles produisent quelquefois des eaux bien épurées, elles n'offrent pas assez généralement les mêmes avantages que de l'eau acidulée par le vinaigre. Le doute, dans aucun cas, ne saurait équivaloir à une certitude acquise.

Il serait illusoire de lui substituer de l'eau-de-vie; ce ne serait pas atteindre le but qu'on se propose; le soldat boirait l'eau-de-vie en totalité, malgré les précautions que l'on pourrait prendre pour l'en empêcher, et ne s'en servirait pas pour corriger les vices de l'eau. Il faudrait nécessairement une trop grande quantité de vin pour suppléer efficacement le vinaigre, quand bien même on n'en accorderait qu'un huitième de litre, au lieu du quart qui est la ration règlementaire; la dépense, dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, en deviendrait beaucoup plus condidérable pour l'état, et, par cette raison, l'adoption de l'un ou de l'autre de ces liquides serait probablement rejetée. Mais ce n'est pas sans regrets que la commission renonce à en faire la proposition, notamment celle du vin, qui est certainement la plus favorable; la raison d'économie lui paraissant tout-à-fait péremptoire, l'empêche d'insister à ce sujet.

La commission ne se croit pas appelée à discuter les difficultés qui se sont élevées sur les diverses qualités du vinaigre livré à la consommation, et les embarras que l'administration éprouve, suivant les localités, pour en déterminer le prix; toutefois elle inférera de ces mêmes embarras pour appuyer l'opinion qu'elle vient de manifester, que, les distri-

butions de vinaigre ne pouvant être supprimées sans des inconvéniens graves, il sera effectivement plus simple d'y faire pourvoir directement par les corps au moyen d'une indemnité en argent, payable par avance avec le prêt, et qui serait ajoutée à l'ordinaire. N'est-il pas évident que, les corps étant chargés de ces achats, à l'instar de ce qui se pratique pour les vivres de l'ordinaire, le vinaigre sera ou devra certainement être de meilleure qualité? Cependant il est vrai que, dans de certains cas, par exemple, des marchés passés en grand, on obtient ou on doit obtenir les denrées à un prix inférieur, tandis que, par des marchés partiels on s'expose à les payer un peu plus cher ; aussi ne propose-t-on pas de prendre pour base essentielle et de rigueur, la moyenne des prix auxquels le ministère a traité depuis six ans.

Si l'on calculait sur le *minimum* des prix en affaires de subsistances, le soldat, eu égard à la qualité meilleure, sans contredit, fournie par les corps, recevrait moins, et il n'a cependant pas trop. Ainsi, par exemple, on remarque, dans le tableau comparatif du ministère, que les années 1819 et 1820 ont offert les prix les plus élevés : ne pouvait-on pas, sauf quelques réductions, partir de cette base pour établir le prix moyen de la ration? En faisant l'application de ce prix à la première division militaire, on croit que, fût-il réduit à 2 centimes par ration, les corps auront la faculté de s'approvisionner en bon vinaigre. Or, en admettant qu'un ordinaire soit de soixante hommes, terme moyen, ils auront par jour 120 centimes à mettre en commun pour l'achat du vinaigre, et quand bien même ce prix de 2 centimes serait le prix uniforme de la presque totalité des autres divisions, la dépense générale ne paraîtrait pas encore devoir excéder celle de 200,000 fr. par an, ce qui ne formerait qu'une légère augmentation, puisque déjà cette dépense se monte à 190,000 f. environ. On voit au surplus par le tableau comparatif dont il vient d'être parlé, que si les prix ont faibli dans ces années dernières, la cause peut en être attribuée à la différence des qualités ; car il est remarquable que ce n'est que depuis ce temps qu'on s'en est généralement plaint. Une économie cesse d'être satisfaisante quand elle tourne au détriment du soldat.

Au surplus, des prix réglés chaque année de quelque manière que ce soit, serviraient de point de départ pour les crédits à ouvrir aux corps sur le chapitre des subsistances,

et comme l'effectif des compagnies permet que les ordinaires soient composés d'une compagnie entière, ce qui est plus avantageux pour elles, on remettrait par avance à chaque capitaine les sommes reconnues nécessaires pour l'approvisionnement du vinaigre pendant un mois. Seulement, comme il ne paraît pas indispensable de distribuer le vinaigre pour le temps limité jusqu'à ce jour, on pourrait confier à MM. les lieutenans-généraux, commandant les divisions militaires, le soin de déterminer les époques auxquelles devraient commencer et finir les distributions, et conséquemment les allocations en deniers destinées à y faire face. A l'ouverture de chaque saison, MM. les lieutenans-généraux, dans des conférences qu'ils convoqueraient et présideraient, après avoir pris l'avis des intendans des divisions, ceux des officiers de santé des hôpitaux militaires ou civils, au besoin, et même ceux des officiers de santé attachés aux régimens, reconnaîtraient la nécessité de ces distributions, et en fixeraient la durée. Le procès-verbal de ces conférences serait transmis au ministre de la guerre, tant pour l'ordre de la comptabilité, que pour les fonds à faire, soit au corps, soit aux intendans divisionnaires, comme on le jugera le plus convenable. Des états distincts et sommaires, par corps, seraient établis pour le paiement, mois par mois et à l'avance; il serait ensuite donné, pour la justification des consommations, un extrait figuré du décompte de libération de la revue de comptabilité, selon la durée du temps pendant lequel le vinaigre aurait été distribué; cet extrait indiquerait, 1° le nombre des journées de présence donnant droit à la distribution du vinaigre; 2° le montant en deniers de ces journées d'après les prix fixes; 3° les à-comptes payés; 4° enfin le trop ou moins payé pour être imputé ou soldé suivant les cas.

On ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus grands détails; les écritures des corps étant déjà trop multipliées, il faut tendre le plus possible à diminuer et à simplifier les formalités.

La commission croit de son devoir d'écarter l'idée de la moindre tendance de la part des chefs de corps à favoriser des bénéfices illicites sur les produits d'une semblable fourniture; on ne saurait supposer une pareille contravention à leurs devoirs.

Par toutes les considérations qui précèdent, et en se résumant, la commission est d'avis :

1°. Que la consommation du vinaigre est indispensable dans plusieurs localités, et utile dans toutes;

2°. Que les corps doivent être chargés de pourvoir à cette fourniture d'après les ordres qui seront donnés dans chaque division par M. le lieutenant-général qui la commande et conformément aux instructions ministérielles à intervenir;

3°. Que le prix de la ration doit être réglé d'une manière juste et convenable par chaque division;

4°. Enfin, que dans la vue de ne pas trop compliquer les écritures, la justification de la dépense soit réduite aux pièces strictement nécessaires.

Fait à Paris, le 11 février 1826.

Signé : baron DESGENETTES; vicomte CHAMPAGNY; baron DURYE; baron JOINVILLE, *rapporteur ;* le lieutenant-général, pair de France, comte CLAPARÈDE, *président.*

L'exécution de ce rapport, approuvé par S. Exc. le ministre de la guerre, a été ordonnée par une décision du 15 mars 1826, insérée dans le Journal militaire (premier semestre de la même année), page 106.

Article 4. — *De la Paie.*

Article 5. — *De l'Exercice.* — « C'est une chose nécessaire que l'exercice, pour dégager le soldat et le rendre adroit; mais on ne doit pas y mettre toute son attention; c'est même de toutes les parties de la guerre celle à laquelle il en faut faire le moins, si on en excepte d'éviter celles qui sont dangereuses et ont souvent causé de honteuses défaites... Après cette attention, le principal de l'exercice sont les jambes, et non pas les bras; c'est dans les jambes qu'est tout le secret des manœuvres et des combats; c'est aux jambes qu'il faut s'appliquer; quiconque fait autrement n'est qu'un ignorant, et n'en est pas seulement aux élémens du métier... Le chevalier Follard définit assez bien la question qui s'élève quelquefois; savoir, si la guerre est un métier ou un système. Il dit: La guerre est un métier pour les ignorans, et une science pour les habiles gens. »

Il serait facile de faire des applications de cette pensée de Follard à bien d'autres choses qu'à la guerre.

Article 6. — *De la manière de former des troupes pour le combat.* — Personne ne sait ce que c'est que la tactique des anciens. Cependant beaucoup de militaires ont souvent

ce mot à la bouche, et croient que c'est l'exercice ou l'ordonnance des troupes pour les mettre en bataille. Tout le monde fait battre la marche sans en savoir l'usage, et croit que ce bruit est un ornement militaire..... Il faut avoir une meilleure opinion des anciens, qui sont nos maîtres ou qui devraient l'être. Il est absurde de croire que les bruits de guerre servent uniquement pour s'étourdir les uns les autres. Mais revenons à la marche sur laquelle je vois que tout le monde se tourmente et se tue, et dont on ne viendra jamais à bout, si je n'en découvre le secret. Les uns veulent marcher lentement, et les autres marcher vite; mais que sont des troupes que l'on ne saurait faire marcher comme l'on veut et selon les besoins, auxquelles il faut à chaque coin un officier pour les faire tourner, les uns comme des limaçons, les autres en courant, pour faire avancer cette queue qui traîne toujours, etc.? C'est un opéra que de voir seulement un bataillon se mettre en mouvement: on dirait que c'est une machine mal agencée qui va rompre à tout moment, et qui ne s'ébranle qu'avec une peine infinie. Veut-on avancer promptement la tête; avant que la queue sache que la tête marche vite, il se fera des intervalles; et pour les regagner promptement, il faudra que la queue courre à toutes jambes; la tête, qui suit cette queue, fera la même chose, ce qui vous met dans la nécessité de ne jamais faire marcher vos troupes avec célérité, parce que vous n'osez faire marcher vite cette tête... Le moyen de remédier à ces inconvéniens et autres bien plus importans qui en résultent, est cependant bien simple, puisque la nature nous le dicte. Le dirai-je, ce grand mot, en quoi consiste tout le secret de l'art, et qui va sans doute paraître ridicule? Faites-les marcher en cadence. Voilà tout le secret, et c'est le pas militaire des Romains. C'est pourquoi les marches sont instituées, et pourquoi l'on bat la caisse. Avec cela vous ferez marcher vite et lentement, comme vous voudrez; votre queue ne traînera jamais, tous vos soldats iront du même pied; les quarts de conversions se feront ensemble avec célérité et grâce; les jambes de vos soldats ne se brouilleront pas; vous ne serez pas obligé d'arrêter à chaque conversion pour faire repartir du même pied; vos soldats ne se fatigueront pas le quart de ce qu'ils se fatiguent à présent. Ceci va encore paraître extraordinaire. Il n'y a personne qui n'ait vu danser des gens pendant toute une nuit, en faisant des sauts et des haut-le-corps conti-

nuels. Que l'on prenne un homme, qu'on le fasse danser un quart d'heure seulement sans musique, et que l'on voie seulement s'il y résistera; cela prouve que les temps ont une secrète puissance sur nous, qu'ils disposent nos organes aux exercices du corps, et les soulagent dans cet exercice..... Si quelqu'un me demande quel air il faut jouer pour faire marcher un homme; je lui répondrai, sans récriminer sur la plaisanterie, que toutes les marches, tous les airs à deux et trois temps y sont propres, les uns plus, les autres moins, selon qu'ils sont plus ou moins marqués; que tous ces airs se jouent sur le tambour ou sur le fifre, et qu'il n'y a qu'à choisir les plus convenables... Onme dira peut-être que bien des hommes n'ont pas d'oreille. Cela est faux; ce mouvement est naturel, et se fait pour ainsi dire de soi-même. J'ai souvent remarqué qu'en battant le drapeau, tous les soldats allaient en cadence sans intention et sans qu'ils le sussent...... A considérer superficiellement ce que je viens de dire, il ne paraît pas que cette cadence soit d'une grande importance; mais dans une bataille, pour augmenter la rapidité de la marche ou pour la diminuer, cela tire à des conséquences infinies. Le pas militaire des Romains n'était autre chose : c'est avec ce pas qu'ils faisaient en cinq heures vingt-quatre milles, qui font huit lieues d'une heure de chemin. Que l'on prenne à présent un corps d'infanterie, et que l'on voie s'il est possible de lui faire faire huit lieues en cinq heures. Cela faisait cependant parmi eux la principale partie de l'exercice...Que dira-t-on si je prouve qu'il est impossible de charger vigoureusement l'ennemi sans cette cadence, et que, sans cela, on arrive toujours sur lui à rangs ouverts?...

Nous voyons dans les historiens de l'antiquité, qu'aux temps les plus reculés les tambours, les timbales, les cors, les trompettes et plusieurs autres instrumens à vent étaient en usage dans les armées. Dans celles des Grecs, peuples passionnés pour la musique, on chantait aussi des hymnes à l'honneur de Mars, de Castor et Pollux et autres divinités. Cet usage, fondé sur des avantages reconnus, est aujourd'hui l'objet d'un grand luxe.

Chapitre 2. — *De la légion.*

Chapitre 3. — Article 1er. — *De la cavalerie en général.*

Article 2. — *Des armures de la cavalerie.*

Article 3. — *Des armes de la cavalerie et du harnachement du cheval.*

Article 4. — *Du pied de la cavalerie. De la manière de se former, de combattre et de marcher.*

Article 5. — *Des mouvemens de la cavalerie.*

Article 6. — *Des fourrages au vert et des pâtures.*

Article 7. — *Des fourrages au sec.*

Article 8. — *Des tentes et de la manière de camper de la cavalerie.* — « Les lances doivent servir de bâtons de tente et de piquets... Il est d'une conséquence infinie pour la cavalerie, que les chevaux soient à couvert et chaudement à l'automne lorsque les nuits sont fraîches : ce qui est encore une des grandes raisons pourquoi la cavalerie se fond à vue d'œil et devient à rien dans ce temps-là.

« Les chevaux sont sèchement sous ces tentes, et très-chaudement, si les cavaliers y mettent quelques branchages à l'entour, et y balayent le fumier, ce qui formera une espèce de mur sous l'extrémité de la tente : ils s'entretiendront avec la moitié de la nourriture quand ils seront chaudement et sèchement, et par conséquent ne seront pas si fatigués à l'aller chercher. Par la même raison, vous subsisterez plus long-temps dans un pays, et vous tiendrez la campagne bien plus que l'ennemi, qui n'aura pas ces moyens, ne pourra le faire : ce qui me paraît d'une assez grande conséquence pour que l'on y fasse une sérieuse attention.

« D'ailleurs la plus grande partie de votre fourrage se perd en fumier ; parce que, lorsqu'il pleut, le cheval en trépignant fait de la boue très-profonde sous lui ; le cavalier, pour le soulager, lui fait une litière ; dans un moment cette litière est réduite en boue : le cheval ne peut pas se coucher dans l'eau, il reste donc les quatre pieds et la tête ensemble ; il se morfond, la colique le prend, et le voilà bientôt malade et mort.

« Sous ces tentes, on ne leur fait point de litière, parce qu'il y fait sec : par conséquent l'on épargne au moins la moitié du fourrage. Or, si l'on épargne la moitié du fourrage, il ne faut plus en apporter que la moitié. Vous ménagez donc votre cavalerie, vous subsistez plus long-temps dans un pays, vous ne faites plus tant de chemin pour l'aller chercher. Si l'on combine et si l'on pèse toutes ces choses, l'on concevra aisément que tout ce que je propose est bon, et doit vous donner la supériorité en cavalerie : pour cela, il n'y a qu'à comparer ma façon de fourrager avec celle que nous avons, les accidens qui arrivent, la perte que l'on fait

sur le fourrage en lui-même, la fatigue, les distances, le temps que je subsiste, et comme je me conserve; et je crois que l'on sera bien convaincu que ma méthode est bonne.

« A cela on me dira : mais, comment porter avec soi ces grandes tentes? Avec deux chevaux de bât par escadron. Elles contiennent près de cinquante aulnes moins de toile qu'il n'en faut pour les tentes d'un escadron de cent trente hommes. Cela va paraître bien extraordinaire; mais ceux qui en seront curieux n'ont qu'à calculer. »

Les précautions indiquées seraient encore également bien placées aujourd'hui dans un ordre du jour, et mieux dans les réglemens pour la cavalerie.

Article 9. — *Des partis ou détachemens de cavalerie.*

Chapitre 4. — Article 1er. — *Sur la grande manœuvre.*

Article 2. — *De la colonne.*

Chapitre 5. — *Des armes à feu et de la méthode de tirer.*

Maurice indique dans ce chapitre les feux les plus meurtriers, par conséquent ceux qui donnent le plus de blessés et de morts.

Chapitre 6. — *Des drapeaux ou enseignes.*

Chapitre 7. — *De l'artillerie et du charroi.*

Chapitre 8. — *De la discipline militaire.*

Ce chapitre est d'un ordre tout-à-fait moral, et la sévérité y est tempérée par une bienveillance exemplaire. Après la création des troupes, dit le maréchal, la discipline est la première chose qui se présente. Elle est l'âme de tout le genre militaire. Si elle n'est établie avec sagesse et exécutée avec une fermeté inébranlable, l'on ne saurait compter avoir des troupes si les régimens, les armées ne sont plus qu'une vile populace armée, plus dangereuse à l'Etat que les ennemis mêmes.

Livre 2. — Chapitre 1er. — *De la défense et de l'attaque.*

Chapitre 2. — *Réflexions sur la guerre en général.*

Chapitre 3. — *Description de la Pologne; projets militaires et politiques sur ce pays.*

Chapitre 4. — *Sur les fortifications.*

Chapitre 5. — *De la guerre des montagnes.*

Chapitre 6. — *Des pays coupés.*

Chapitre 7. — *Des passages des rivières.*

Chapitre 8. — *Des différentes situations.*

Chapitre 9. — *Des retranchemens et des lignes.*

Chapitre 10. — *De la phalange des Grecs et de l'ordre de combattre des Romains. Fragment de Polybe à ce sujet.*

Chapitre 11. — *De l'attaque des retranchemens.*

Chapitre 12. — *Des redoutes.*

Chapitre 13. — *Des espions et des guides.*

Chapitre 14. — *Des indices.*

Chapitre 15. — *Du général d'armée.* — « Je me forme, dit Maurice, une idée du général d'armée qui n'est point chimérique : j'ai vu de tels hommes. La première de toutes les qualités est la valeur, sans laquelle je fais peu de cas des autres, parce qu'elles deviennent inutiles. La seconde est l'esprit; il doit être courageux et fertile en expédiens. La troisième est la santé... Un général doit être doux, et n'avoir aucune espèce d'humeur; ne savoir ce que c'est que la haine; punir sans miséricorde, et surtout ceux qui lui sont les plus chers, mais jamais ne se fâcher; être toujours affligé de se voir dans la nécessité de suivre à la rigueur les règles militaires, et avoir toujours devant les yeux l'exemple de Manlius; s'ôter l'idée que c'est lui qui punit, et se persuader à soi-même et aux autres qu'il ne fait qu'administrer les lois militaires. Avec ces qualités, il se fait aimer; il se fera craindre et sans doute obéir... M. le prince Eugène possédait la partie sublime du métier, et je me suis fait une application d'étudier ce grand homme. »

Les rêveries du maréchal de Saxe sont terminées par un écrit assez singulier, toujours publié à leur suite, et qui a pour titre : *Réflexions sur la propagation de l'espèce humaine.* Voici en abrégé les idées de Maurice : « Après avoir traité, nous dit-il, d'un art qui nous instruit avec méthode à détruire le genre humain, je vais tâcher de faire connaître les moyens auxquels on pourrait avoir recours, pour en faciliter la propagation.... La diminution extraordinaire dans le monde, depuis Jules-César, a souvent attiré mon attention; il est certain que les peuples innombrables qui habitaient l'Asie, la Grèce, la Scythie, la Germanie, les Gaules, l'Italie et l'Afrique, ont disparu à mesure que la religion chrétienne s'est étendue en Europe, et la mahométane dans les autres parties du monde. Cette diminution va en augmentant.... Je suis persuadé que l'on sera un jour obligé de faire

quelque changement dans la religion à cet égard..... Le mariage et l'éducation s'opposent à la propagation... Il faut ajouter, que telle femme qui n'a point d'enfant avec le mari qu'elle a en ferait avec un autre... Le premier commandement que Dieu fit à l'homme est : *Croissez et multipliez ;* c'est celui auquel on fait le moins d'attention... Si l'on refuse à la nature ce qu'elle demande, la faculté d'engendrer se perd... Un législateur qui formerait un système sur la propagation devrait frapper de honte la stérilité... Plus une femme aurait d'enfans, plus sa situation serait heureuse. On pourrait ordonner que le dixième jour, soit du revenu des enfans ou de l'ouvrage de leurs mains, serait consacré à la mère : alors cette mère employerait toute son industrie à les élever. Il faudrait aussi faire une ordonnance par laquelle chaque mère qui aurait une fois présenté au magistrat dix enfans vivans aurait cent écus de pension ; celle qui en aurait présenté quinze, cinq cent ; et celle qui en présenterait vingt, mille... Pour parvenir plus efficacement à bien peupler, il faudrait établir par les lois qu'aucun mariage à l'avenir ne se ferait que pour cinq ans, et ne pourrait se renouveler sans dispense s'il n'était né aucun enfant pendant ce temps : mais aussi les mêmes époux, qui auraient renouvelé leur mariage jusqu'à trois fois, et qui auraient eu des enfans, vivraient ensemble le reste de leur vie. Tous les théologiens du monde ne sauraient prouver l'impiété de ce système, parce que le mariage n'est établi que pour la population... Si la religion chrétienne est contraire à la propagation, en ne permettant qu'une seule femme, la mahométane ne l'est pas moins en accordant la pluralité ; car dans ce grand nombre de femmes enfermées, une seule ordinairement s'empare du cœur de son maître, et les autres, qui deviennent ses servantes, restent inutiles. Les Turcs renferment les femmes, et nous les tyrannisons par les préjugés ; voilà d'où vient qu'elles sont continuellement contraintes de déguiser ce qu'elles pensent, tout leur système n'étant point dans la nature. »

« Voyons par un calcul raisonné ce que les mariages limités produiraient de différences sur la propagation. Lorsque les femmes ne produisent qu'une fille chacune, que nous nommerons femmes, une femme n'aura produit, à la dixième génération, qu'une femme à l'Etat ; nous voulons prendre six générations, chacune de trente années, ce qui fera cent quatre-vingts ans.

Si une femme en produit deux :

La première	2
Les 2 secondes	4
Les 4 troisièmes	8
Les 8 quatrièmes	16
Les 16 cinquièmes	32
Les 32 sixièmes	64 femmes en 180 ans.

Si elles en produisent trois en trente ans, nombre ordinaire pour celles qui se mettent à en faire, et que parmi celles-là il s'en trouve qui le passent de beaucoup ; je suppose que toutes les femmes agissent de bonne foi, par principe de religion, pour leur intérêt et selon les lois de la nature.

La première	3
La troisième	9
La neuvième	27
La vingt-septième	81
La quatre-vingt-unième	163
La cent soixante-troisième	489 femmes en 180 ans.

En y ajoutant autant d'hommes, cela ferait 978 ;
Par conséquent,

Dix femmes	9,780
Cent	97,800
Mille	978,000
Cent mille	97,800,000
Un million	978,000,000

Ainsi un million de femmes, qui est à peu près la dixième partie de celles qu'il y a en France, auront produit, en cent quatre-vingts ans, neuf cent soixante-dix-huit millions d'individus, lorsqu'elles auront fait chacune six enfans. Ce nombre est énorme ; en retranchant les trois quarts, il serait prodigieux. »

Frédéric II et Catherine II ont eu sur la propagation de l'espèce humaine à peu près les mêmes idées que le maréchal de Saxe.

Extrait des 127e cahier (janvier 1829) et 128e cahier (février), tome XXXII, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

MÉLANGES

DE

MÉDECINE.

TROISIÈME PARTIE.

Ce Recueil n'existe qu'au nombre de cinquante exemplaires.

TABLE
DES MATIÈRES.

ESSAI

BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

LE CHEVALIER ROSA,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

PARIS,

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Rue des Poitevins, nº 14.

M. DCCC. XXIX.

Extrait du 130e cahier (avril 1829), tome xxxiii, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

ESSAI

BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

LE CHEVALIER ROSA.

Le chevalier don Michel Rosa naquit, à ce que nous avons lieu de croire, dans la Romagne, vers 1730, et il a dû mourir dans les dernières années du siècle, sans que nous puissions fixer cette époque avec précision. C'est une chose singulière que le silence des biographes nationaux sur un homme aussi distingué; car on ne peut reprocher à l'Italie moderne cette insouciance dont Tacite accusait ses contemporains.

Privé de documens essentiels, nous tracerons seulement quelques lignes sur le caractère de Rosa, et l'analyse que nous allons donner de ses principaux écrits servira, nous n'en doutons point, à faire naître un travail plus complet.

Rosa avait étudié fort jeune dans les Universités de Padoue, de Bologne et de Ferrare, et avait depuis parcouru, en observateur, une grande partie de l'Italie et quelques portions de l'Allemagne, entre autres l'Autriche, où il connut Van Swieten, de Haen et Stoerck. A la fréquentation des savans et des hommes de lettres, Rosa réunit celle de la meilleure compagnie, comme il était facile de le voir par l'atticisme de ses manières, que faisaient encore ressortir les avantages de sa personne, et le ton à la fois le plus noble et le plus décent. Nous connûmes le chevalier Rosa en 1789, à Modène, où il était fixé. Une ophtalmie chronique, en l'éloignant alors forcément de ses habitudes studieuses, le rendait davantage aux cercles de ses amis.

Voici l'indication des ouvrages de Rosa parvenus à notre connaissance :

De epidemicis et contagiosis Acroasis accessit scheda

ad catarrhum seu tussim quam russam nominant pertinens, 1782, in-8° (sans indication du lieu de l'impression.)

La difficulté d'exprimer sans périphrases les substantifs *contagium* et *contagio*, et même l'adjectif qui en dérive, signifiant tous une *entité*, me détermine à donner, d'après le propre texte de Rosa, le titre des douze paragraphes dont se compose son ouvrage.

I°. *De constitutionibus generatim.*
II°. *De communibus epidemicorum et contagiorum proprietatibus.*
III°. *De latente epidemiá.*
IV°. *De ratione epidemiorum.*
V°. *De proprietatibus eorumdem.*
VI°. *De contagiis in universum.*
VII°. *De iisdem specifice. Num in aere gignantur et perstent?*
VIII°. *De contagiis. Num eadem a terrenis in corpora aspirent?*
IX°. *De origine contagiorum animali.*
X°. *De contagiorum materie et formatione.*
XI°. *De contagiorum differentiis in genere.*
XII°. *Contagium quid sit ipsum in se ipso?*

Dans le premier paragraphe, fort étendu et qui renferme beaucoup de définitions tirées des auteurs anciens et modernes, Rosa dit, entre autres choses, que les principes des maladies sont les mêmes que ceux qui entretiennent la vie, c'est-à-dire les alimens solides et liquides et l'air. Il fait cette remarque piquante, c'est que d'énormes masses d'hommes, comme ceux qui, au nord, habitent la Laponie, quelques parties de la Russie boréale autour de la mer Blanche, le Spitzberg et le Groenland, au midi de l'Afrique, les Hottentots, et ceux qui vivent dans les forêts de l'Amérique septentrionale, montrent souvent bien moins d'intelligence que les animaux dans le choix de leurs alimens. L'influence de la nutrition et celle des climats et des saisons sur la santé est bien appréciée.

Le second paragraphe est consacré à l'examen des propriétés communes aux épidémies et aux contagions. Les phénomènes des épidémies sont assez bien connus; mais leurs causes ne le sont pas encore. Le principe inconnu que les anciens qualifiaient de *divin* (τὸ θεῖον), les modernes l'ont appelé

latent, ce qui est plus raisonnable, pourvu que cela ne détourne pas de la recherche des causes. Hippocrate, dont le génie ne se laissait point abuser par des mots, a dit précisément (*De morb. sacr.*) : « *Nullum morborum magis a diis esse, quam sint reliqui.... Omnes ab iis esse; neque tamen non deberi suis quosque propriis et naturalibus causis.* » Cicéron partageait cette opinion, quand il attaquait les superstitions populaires dans son livre sur la Divination : « *Quidquid oritur qualecunque est, causam a natura habeat necesse est : ut etiam si præter consuetudinem exstiterit, præter naturam tamen non possit exsistere. Causam igitur investigato in re nova atque admirabili, si potes. Si nullam reperies, illud tamen exploratum habeto, nihil fieri potuisse sine causa; eumque errorem quem rei novitas attulerit, naturæ ratione depellito.... Omnino enim magna stultitia est earum rerum quas natura affert, deos facere effectores, causas rerum non quærere.....* » Les miasmes, dans l'acception reçue, sont un être imaginaire, si ce n'est pas un principe vénéneux.

Le paragraphe troisième traite du principe épidémique latent (*quid divinum*). Un grand nombre de médecins, d'ailleurs respectables, ont singulièrement abusé du nom d'Hippocrate, en lui prêtant sur le principe latent des idées qu'il n'a point eues, comme on vient de le voir tout-à-l'heure. On lit avec plus de fruit ce que ces mêmes auteurs n'ont pas craint d'avancer sur la périodicité des épidémies et des pestes, attribuées à des causes variées, et on ne doit pas non plus refuser d'entendre ceux qui ont nié la contagion de la peste. L'opinion qui établit que la contagion de la peste est due à une contagion ou *contagium* spécifique, repose sur une observation faite et répétée en grand; c'est que l'insouciance et le fatalisme rendent cette maladie très-fréquente dans l'Orient, tandis que l'Europe s'en préserve par l'éloignement et la séquestration.

Dans le paragaphe quatre, qui traite de la cause productive des épidémies, Rosa conclut, après une longue discussion, que les épidémies sont le produit d'un changement manifeste dans les qualités de l'atmosphère, changement souvent antérieur au temps dans lequel éclate l'épidémie.

Le paragraphe cinq est destiné à exposer les qualités propres aux épidémies, et à faire ressortir la difficulté de bien les distinguer, de prime abord, d'avec les pestes ou maladies

dues à un principe contagieux. Rosa parle aussi des endémies dues aux vices de l'air. Les épidémies devenues contagieuses, ou mieux l'état épidémique favorise le développement des contagions; on peut en trouver des exemples dans plusieurs histoires de varioles très-meurtrières.

Les contagions, considérées en général, sont l'objet du sixième paragraphe. On voit, par leurs descriptions, que les anciens avaient connu les fièvres accompagnées d'exanthèmes, tandis que nous croyons pouvoir affirmer, quoi qu'on en ait dit, qu'ils n'ont point observé de varioles. Mercuriali, Mead, Leclerc, Freind et Werlhoff nous semblent avoir réfuté victorieusement, sur ce point, les opinions de Fernel, de Primerose, de Fracastor, de Polini, de Meibom, de De Haen et de Triller. Rosa disserte ensuite sur les qualités, le mode et les degrés d'intensité des contagions, et sur l'espèce d'énergie avec laquelle elles résistent aux forces vitales et aux secours de l'art.

Les contagions sont-elles nées dans l'atmosphère, et y sont-elles permanentes? tel est l'objet du septième paragraphe. L'humidité de l'air est, de toutes les conditions, celle qui conserve le plus les principes contagieux, sans pourtant leur donner naissance. Des contagions sorties des cloaques et des tombeaux, ont souvent causé la mort des hommes et des animaux. L'antiquité, embarrassée pour indiquer la cause de plusieurs pestes, a cru les expliquer au moyen d'analogies inexactes. Ainsi on a voulu faire croire que les germes de cette peste qui désola Babylone au temps de Pompée, s'étaient échappés d'une antique cassette d'or déposée dans le temple d'Apollon. On croit aussi, d'après le témoignage d'Ammien Marcellin, que la peste qui, sous l'empire de Marc-Aurèle, dévasta l'Italie et une partie de l'Europe, sortit du temple d'Apollon, pour punir le sacrilège des soldats romains qui l'avaient pillé. Ce qui est mieux prouvé, c'est que les grandes contagions qui ont dévasté la plus grande partie du monde, y ont été apportées par le commerce ou des animaux ou des effets contagiés, et non par l'intermédiaire de vents portant des principes délétères, qui, en supposant leur réalité, s'émousseraient ou s'anéantiraient dans de grandes masses d'air en mouvement. La pratique si vantée des anciens, d'allumer des feux dans les contagions, n'est plus admise, et elle a été abandonnée, parce que la chimie, d'accord avec des essais populaires, en a démontré l'inutilité.

Dans le huitième paragraphe, Rosa examine si les contagions proviennent du sol et frappent directement nos corps. Il conclut pour la négative. Il serait pourtant difficile d'affirmer que les qualités vicieuses de l'air et du sol, ainsi que celles des alimens habituels, n'ont pas eu d'influence sur la production de quelques maladies, entretenues ensuite dans les mêmes lieux et par les mêmes causes. On pourrait citer l'éléphantiasis, comme endémique en Egypte, en Syrie, à Candie, en Chypre, et en plusieurs autres îles de la Méditerranée; l'yaws sur plusieurs points de l'Afrique; le pian et la syphilis en Amérique. Rosa se livre à un rapprochement ingénieux entre divers modes d'être et quelques maladies comparatives des végétaux et des animaux.

Le neuvième paragraphe traite de l'origine ou principe animal des contagions. Quand ces principes ne proviennent ni de l'air ni du sol, on peut croire qu'ils sont actifs et vivans (*animata et actu viventia*), comme disaient les anciennes écoles. Plusieurs auteurs, dans des temps éloignés, ont soutenu cette doctrine, qui a eu, parmi les modernes, des partisans et des adversaires. L'histoire offre plusieurs exemples de ces contagions mémorables, frappant, à diverses époques, les hommes et les animaux. L'évènement arrivé aux assises d'Oxford en 1577, est rapporté fort au long par Campden dans ses Annales du règne d'Elisabeth. Des aperçus sur les foyers des contagions, les modes de transmission et la prédisposition à être imprégné, terminent ce paragraphe.

Le dixième est consacré à l'examen de la matière et de la formation des principes contagieux. Si le mouvement et la chaleur constituent la vie, il faut considérer ici quels sont les élémens qui les attaquent, quel est leur mode d'action, et enfin sur quelles parties du système animal ils exercent spécialement leur action. Le mode d'agir de ces principes délétères ressemble beaucoup à celui de quelques poisons stupéfians, frappant quelquefois directement les organes immédiats de la sensibilité, agissant, dans d'autres circonstances, plus lentement, par voie de résorption, et exerçant leurs funestes effets sur les intestins.

Dans l'onzième paragraphe, il est question des différences génériques des contagions. Si les principes contagieux sont de nature animale, ils doivent être diversifiés dans les différens genres d'animaux, et suivant les climats, les localités et leurs expositions. La peste exotique, en Europe, vient

de l'Ethiopie, s'il faut en croire Rhazès. Des maladies pestilentielles peuvent cependant naître en Europe, mais jamais de vraies pestes, comme la variole.

Si l'on veut se livrer à des observations étiologiques pour expliquer le développement des contagions, il faudra recourir, avec quelques auteurs, à des modes d'être des animaux, qu'ils désignent sous les noms d'*organitas* et *contagitas*, commentés par des hypothèses et quelques faits.

Qu'est-ce que la contagion ou un principe contagieux (*contagium*) par lui-même et en lui-même? tel est le sujet du douzième et dernier paragraphe. Rosa considère en quoi les principes contagieux se rapprochent et s'éloignent des poisons. Morveau a dit depuis, avec une exactitude et une énergie d'expression que l'on ne peut trop admirer : « L'acier s'émousse sur les corps qu'il entame; le poison reste sans action dans l'organe qu'il a privé de sentiment; le feu s'éteint hors de son aliment : la contagion s'accroît par le nombre de ses victimes. » Rosa traite avec une érudition étendue et choisie les questions de l'introduction et propagation en Europe de plusieurs maladies contagieuses, entre autres de la petite-vérole; mais il ne résout en aucune manière la question qu'il s'est proposée dans ce paragraphe. Il croit, au reste, que les efforts réunis des médecins parviendront à triompher des maladies d'une introduction récente et inconnue, et il donne de justes éloges au plan de Chirac, réalisé par la création de la Société royale de médecine de Paris.

Scheda ad catarrhum, seu tussim, quam Russam nominant pertinens, 1782. Cet écrit, placé à la suite du précédent, et en continuant la pagination, a été publié par Rosa, dans l'intention de servir de développement à plusieurs points de doctrine exposés ci-dessus et controversés. L'opinion répandue dans une partie de l'Italie, à l'époque indiquée, était que cette maladie catarrhale était venue de l'Asie orientale à Saint-Pétersbourg; qu'elle avait passé en Danemark, en Suède, en Angleterre et en Amérique, et que, devant son origine à des miasmes spéciaux, elle était contagieuse. Une maladie analogue avait régné en Europe en 1510, au rapport de notre historien Mézeray, et en 1515, 1557, 1580 et 1593, d'après les descriptions données par plusieurs médecins, entre autres Paradini et Corneille Gemma, Lazare Rivière et Fr. Valleriola, Forestus et Marcel Donati, enfin Jean Chifflet de Besançon. Jean Schenk a cru avec raison

devoir reproduire, dans son recueil intitulé *Observationum medicarum rariorum*, *libri* VI, la lettre descriptive de Valleriola, qui donna, dans le seizième siècle, l'exemple de cultiver l'anatomie pathologique.

Delle porpore e delle materie vestiarie presso gli antichi; Modena, 1786, in-4°., avec des planches.

Ce qu'avait dit Pline le naturaliste sur la pourpre des anciens était plus fait pour piquer notre curiosité que pour nous éclairer. Rosa fut sans doute engagé par ce motif à faire de nouvelles recherches. La préface de son ouvrage, dans laquelle règne une érudition du meilleur goût, renferme un hommage justement dû aux travaux de Requens sur la peinture à l'encaustique, et à ceux d'Amati sur la pourpre des anciens. Rosa, dans un autre livre, cherche à consacrer le souvenir de son amitié pour le second de ces savans, par l'application de ce passage des Lettres de Pline le jeune: *Erit rarum et insigne duos homines ætate prope modum æquales, non nullius in litteris nominis, alterum alterius studia fovisse.*

L'ouvrage dont il est question est divisé en trois parties. La première se compose d'une introduction, ainsi que de la division générale des matières, et contient en outre trois articles : 1° sur les matières tinctoriales; 2° sur celles qui sont susceptibles d'être teintes, sur le ver à soie et la soie elle-même, sur le lin et quelques espèces de byssus; 3° des pourpres et de leur valeur, ainsi que du prix des vêtemens qui sont teints par l'animal que renferment ces testacés univalves.

La seconde partie contient quatre articles : 1° des métiers à fabriquer les étoffes vestiaires en grand ou dans les intérieurs particuliers; 2° histoire du mûrier; 3° de certaines parures des femmes; 4° des diverses formes et usages des lits et des litières des anciens; du lit dit adverse ou nuptial (*lectus adversus*), ainsi nommé de sa position dans l'appartement, en face de la porte d'entrée; du canapé, ce qui peut s'entendre du siège à dossier ou lit de repos usité de nos jours, et encore mieux de l'espèce de rideau dont on entoure un lit pour se garantir de la piqûre des cousins, et que l'on nomme vulgairement pour cela cousinière. L'introduction du canapé, lit ou voile, séparément ou ensemble, fut regardée, dans les camps romains, comme un luxe efféminé, et excita les reproches

d'Horace, qui ne fut pourtant point insensible aux douceurs de la vie :

Interque signa turpe! militaria
Sol aspicit conopæum.

EPOD., Ode VIII.

Nous lisons dans les livres saints qu'Holopherne, campé devant les murs de Béthulie, avait dans ses tentes un canapé sous lequel il s'endormit trop profondément devant Judith : *Porro Holophernes jacebat in lecto nimia ebrietate sopitus. Stetitque Judith ante lectum orans cum lacrymis et labiorum motu in silentio dicens : Confirma me, Domine Deus Israel, et respice in hac hora ad opera manuum mearum. Et quum hæc dixisset, accessit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, et pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat exsolvit. Quumque evaginasset illum, apprehendit comam capitis ejus, et ait : Confirma me, Domine Deus Israel, in hac hora. Et percussit bis in cervicem ejus, et abscidit caput ejus, et abstulit conopœum ejus a columnis, et evolvit corpus ejus truncum.* De retour dans Béthulie, Judith, accompagnée de l'une de ses femmes, qui portait la tête d'Holopherne dans un sac, annonce aux siens la victoire qu'elle vient de remporter. *Et proferens de pera caput Holophernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holophernis, principis militiæ Assyriorum, et ecce conopœum illius, in quo recumbebat, in ebrietate sua, ubi per manum feminæ percussit illum Dominus Deus noster.* Canapé (*velum cubiculare*) peut aussi quelquefois être pris pour la couche elle-même, comme une partie pour le tout.

La troisième partie traite des étoffes vestiaires antiques, de leur fabrication et du commerce des Romains, à ce sujet, avec l'Egypte et l'Orient. Enfin on y trouve une histoire comparative de ce commerce dans les temps les plus reculés et les siècles intermédiaires jusqu'à l'époque où nous vivons, et l'on peut en déduire que l'art de fabriquer des étoffes de coton et de soie est répandu sur la presque totalité du globe.

Lettere fisiologiche. Naples, 1788 ; 2 vol. in-8°.

Les travaux et les opinions physiologiques de Rosa se trouvent consignés dans une série de lettres étendues, qui ont paru dans l'ordre suivant :

Première lettre. Les artères, dans l'état de vie, ne sont point remplies de sang, et n'en renferment que la partie la plus

fluide. La quantité du sang ne correspond point à l'ampleur du système vasculaire. Dans le cadavre, les artères vides, et les veines qui ne se dilatent point, s'affaissent sur elles-mêmes, et contiennent tout le sang qui circulait pendant la vie; cette masse de sang ne pouvait donc suffire pour remplir à la fois les veines et les artères. La plénitude des artères dans le vivant est produite par un fluide vaporeux; une artère pleine, liée et mise sous le vide de la machine pneumatique, se gonfle, ce qui suppose la présence d'un fluide produit par l'air respiré; c'est la cause de la chaleur animale: Rosa l'appelle *vapore expansile animale*. Ce n'est autre chose, suivant lui, que la partie d'air vital reçue par le poumon et combinée avec la substance animale la mieux élaborée : *materia vera animalisata*. Notre auteur, après avoir rappelé la doctrine d'Erasistrate, passe aux propriétés de la vapeur expansile animale, et la suit tour-à-tour dans les fonctions naturelles, animales et vitales. Il la voit servant à la digestion et à la nutrition; c'est le fluide nerveux et la liqueur séminale. Le système veineux est, suivant lui, le seul système vasculaire sanguin; les artères sont destinées à conduire le sang, et non pas à le contenir. Il indique les grands usages du système artériel dans la vie végétative, où il le voit servir à l'acte qu'il appelle déphlogistication ou brûlement. Le système pulmonaire devient alors le sujet de réflexions spéciales. Le mouvement n'est point la cause de la chaleur animale; mais, au contraire, le mouvement est le produit de la chaleur. Rosa fait ensuite une application de son principe, considéré jusqu'ici dans l'état sain, à la théorie des maladies; il croit que c'est là qu'il faut chercher la cause et la solution du problème de la fièvre, l'étiologie du rhumatisme et de la goutte, des vertiges et de l'apoplexie, des convulsions, de plusieurs exanthèmes, ainsi que de l'action de quelques poisons. Rosa voit partout ce principe élémentaire, déjà reconnu par Praxagoras, Hérophile et Erasistrate; il soutient qu'Hippocrate proclama encore plus hautement ce principe, et qu'il entendait par *vis vitæ* une partie de l'air inspiré, qui, par une suite d'élaborations spéciales d'organes, formait l'ensemble de la vie.

Deuxième lettre. Parmi un grand nombre de choses, neuves alors, et qui se trouvent dans cet écrit, Rosa établit la présence de l'air dans le sang, fait l'énumération des parties animales qui se gonflent sous le récipient de la machine pneu-

matique, et traite de la cause de la pulsation. Il rapporte et confirme les résultats de la célèbre expérience de Galien, avance que la pulsation est dans le sang, et croit le démontrer ainsi qu'il suit : Il aboucha à une artère carotide un intestin de poulet d'un diamètre quadruple de celui de l'artère; l'intestin se distendit, et le sang y battit d'un mouvement isochrone à celui de l'artère, mais plus développé et plus fort. La carotide d'un gros bœuf, liée en deux endroits et coupée au dessus des ligatures, continua quelque temps de battre. Rosa demande ensuite si le sang est élastique, et répond affirmativement, en disant qu'il le doit à l'intervention de la vapeur expansive. Les veines, suivant lui, n'ont pas de pulsation, parce qu'elles ne sont pas soumises à l'action de la vapeur expansive. Si le sang des veines devenait artériel, les veines pulmonaires seraient comme les artères. La veine cave près du cœur et les troncs des veines pulmonaires ont une pulsation évidente, comme celle des artères.

La *troisième lettre* est un développement de la précédente, et Rosa y indique quatre-vingt-treize expériences, qui méritent toutes d'être répétées.

La *quatrième lettre* contient, entre autres choses remarquables, les assertions suivantes : La chaleur ne maintient point fluide le sang des animaux, et le froid ne le condense point; le volume du sang diminue en refroidissant; le sang doit sa couleur et son *stimulus* spécial à la vapeur expansible: la respiration qui l'entretient maintient la vie. Les doctrines de Rosa concordent avec celles des chimistes de la fin du dix-huitième siècle, et il s'appuie sans cesse sur les expériences de Lavoisier, de Priestley et de Crawford.

La *cinquième et dernière lettre*, précédée d'une ample introduction, présente l'éther, le calorique et la lumière comme principaux agens universels de la nature. Rosa examine leur action, 1° sur les végétaux; 2° dans les animaux, et il entre, à cette occasion, dans d'immenses détails, qui embrassent l'ensemble de la physiologie. Il résulte de ces cinq lettres qu'elles offraient, à l'époque de leur publication, le recueil le plus étendu de faits qui eût paru depuis les Élémens de Haller.

On voit que Rosa ne doit pas être oublié dans l'histoire littéraire et scientifique du dix-huitième siècle.

ÉTUDES

SUR LE GENRE DE MORT

DES HOMMES ILLUSTRES

DE PLUTARQUE.

ÉTUDES

SUR LE GENRE DE MORT

DES HOMMES ILLUSTRES

DE PLUTARQUE,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

PARIS,

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

Rue des Poitevins, n° 14.

M DCCC XXIX.

ÉTUDES

SUR LE GENRE DE MORT

DES HOMMES ILLUSTRES

DE PLUTARQUE[1].

Thésée. Mnesthée s'étant rendu maître d'Athènes pendant l'absence de Thésée, et celui-ci s'étant évadé des fers d'Aidoneus en Epire, se retira dans l'île de Scyros, où on dit que le roi Lycomède le fit périr en le précipitant d'un rocher. D'autres disent qu'il tomba de lui-même, et par accident, en se promenant un jour après souper, ainsi qu'il avait coutume de faire. Les ossemens de Thésée, recherchés d'après un oracle d'Apollon et indiqués par un aigle, furent transportés à Athènes par Cimon et précieusement conservés.

Romulus. L'espèce de liberté et les droits dont jouissaient Albe et les Sabins engagèrent les patriciens romains à se procurer les mêmes avantages. Laissons parler Plutarque : « Cela enseigna aux nobles de Rome à désirer et chercher un gouvernement libre qui ne fust point subject au vouloir d'un roy seul, et où chacun commandast et obéist à son tour. Car ceux qu'on nommait patriciens ne manioyent rien, ains avoient le nom et l'habit honorable seulement, et les assembloit-on en conseil plus pour une manière de faire, que pour avoir leur advis ; car, quand ils estoient assemblés, il falloit qu'ils escoutassent le commandement et l'ordonnance du roy sans dire mot, et puis qu'ils se retirassent n'ayans autre avantage par dessus le menu populaire, sinon qu'ils sçavoient les premiers ce qui s'estoit fait ; et encore leur estoient toutes autres choses moins grièves ; mais quand il distribua lui-mesme, de son authorité privée, à ses soldats, les terres conquises sur les ennemis, et qu'il rendit les ostages aux Véiens sans leur

[1] Nous avons préféré la traduction de Jacques Amyot à toutes les autres quand nous avons été dans le cas de citer les paroles de Plutarque.

en parler, adonc sembla-t-il qu'il faisoit grande injure au sénat. A l'occasion de quoi les sénateurs furent depuis soupçonnez de l'avoir fait mourir, quand peu de jours après il disparut si estrangement qu'on ne sçeut jamais qu'il devint.... Et pourtant ont aucuns estimé que les sénateurs se ruèrent tous ensemble sur lui dans le temple de Vulcain, et qu'après l'avoir mis en pièces, chacun d'eux en emporta une dedans le repli de sa robe. D'autres pensent que Romulus à l'heure estoit hors la ville, près du lieu qui s'appelle le Marez de la Chèvre, là où il preschoit le peuple, et que tout soudain le temps se changea et se mua l'air si horriblement, qu'on ne sçauroit exprimer et croire; car premièrement le soleil perdit entièrement sa lumière, comme s'il eust esté nuict toute noire, et ces ténèbres ne furent pas douces et tranquilles; ains y eut des tonnerres terribles, des vents impétueux, orages et tempestes de tous costez, qui firent fuir le menu peuple et l'escartèrent çà et là; ains les sénateurs se serrèrent ensemble. Puis quand l'orage fut passé, le jour revenu clair, et le ciel serein comme devant, le peuple se rassembla, qui se mit à chercher le roy et à demander qu'il estoit devenu; mais les seigneurs ne voulurent pas souffrir qu'ils en enquissent davantage, ains les admonestèrent de l'honorer et révérer comme celui qui avoit esté ravy au ciel, et qui, désormais, au lieu de bon roy, leur seroit Dieu propice et favorable. Le menu populaire, pour la plus grande partie, prit cela en payement, et fut tout resjouy d'entendre ces nouvelles, et s'en alla adorant Romulus en son cœur avec bonne espérance; mais il y en eut quelques-uns qui recherchant la vérité du fait asprement et aigrement, troublèrent fort les patriciens en leur mettant sus qu'ils abusoient la rude multitude de vaines et folles persuasions, et cependant que c'estoient eux-mesmes qui, de leurs propres mains, avoient occis le roy. »

Dans cet état de choses, les sénateurs députèrent Julius Proculus qui, en supposant une apparition de Romulus, trompa et consola le peuple.

Lycurgue. Ce législateur de Lacédémone, pour engager ses concitoyens à observer inviolablement ses lois, leur fit promettre avec serment de n'y rien changer jusqu'au retour d'un voyage qu'il allait entreprendre. Il s'en alla ensuite dans l'île de Crète, où il se donna la mort en employant un moyen extrêmement douloureux, et par conséquent fort mal choisi: Voici les expressions du biographe de Chéronée: « Il estoit,

lorsqu'il prit la résolution de mourir, parvenu à l'aage que l'homme est assez vigoureux pour vivre encore, et meur aussi pour mourir s'il veut: par quoi se sentant heureux d'estre parvenu au dessus de son entreprise, il se fit mourir à faute de prendre nourriture, en s'abstenant volontairement de manger: pour ce qu'il estimoit estre convenable que la mort mesme des grands personnages portast quelque fruict à la chose publique, et que la fin de leur vie ne fust non plus oiseuse, ne inutile que le demeurant, ains fust un de leurs actes plus méritoires, et de leurs plus vertueux exploits. »

Numa Pompilius. On ignore le genre de mort de cet excellent roi; mais comme il avait au moins quatre-vingts ans, il est probable qu'il mourut de vieillesse.

Solon. Ce sage Athénien mourut aussi à quatre-vingts ans, et on n'a aucuns détails sur ses derniers momens.

Publicola (*Valerius Publius*), l'un des fondateurs de la république, mourut dans un âge avancé, en sortant de son quatrième consulat, et si pauvre qu'il fut fait une quête pour fournir aux frais de ses funérailles, qui furent suivies d'un deuil public.

Thémistocle. Banni d'Athènes par l'ostracisme, il se réfugia auprès du roi de Perse, qui voulut lui confier le commandement de ses armées. Ne voulant ni combattre contre sa patrie, ni manquer à la reconnaissance qu'il devait à Artaxercès, il s'empoisonna, l'an 464 avant J. C., à l'âge de soixante-trois ans. Voici encore un grand homme qui, sans une impérieuse nécessité, se donne la mort. Nous ignorons de quelle espèce de poison il se servit; mais son action devait être prompte et stupéfiante.

Camille (*Marcus Furius Camillus*). La peste qui désola Rome 365 ans avant J. C., sous le consulat de Lucius Genetius et de Quintus Servilius Ahala, fit périr Camille, qui avait été cinq fois dictateur. Plutarque nous dit: Que combien que, pour avoir vescu assez longuement et avoir achevé un cours raisonnable de vie, il fust meur pour mourir, que homme le sçauroit estre, fut néantmoins plus plainct et regretté par les Romains lui seul que ne furent tous les autres ensemble qui moururent de la peste. »

Périclès. La peste qui régna à Athènes 429 ans avant J. C., fit mourir les enfans de ce grand capitaine et homme d'état. Lui-même en fut attaqué, suivant Plutarque, encore qu'il soit permis d'élever des doutes sur la désignation de cette

maladie, car ce que l'on va dire ne s'accorde point avec sa rapidité ordinaire. « Au reste, Périclès fut lors atteint de la peste, non pas si violente, ni si aiguë que les autres, ains foible et lente, et qui, par long traict de temps et avec plusieurs changemens, lui amortit peu à peu la force et vigueur de son corps, et surmonta la gravité de son courage et de son bon jugement; et pourtant Théophrastus, dans ses Morales, au lieu où il dispute si les mœurs des hommes se changent selon leurs aventures, et si les passions et afflictions du corps les peuvent tant altérer qu'elles les fassent issir hors des lices et bornes de la vertu, récite que Périclès, en ceste maladie, monstra un jour à un de ses amis qui l'estoit allé visiter, ne sçay quel charme préservatif que les femmes lui avoient attaché comme un carcan autour du col, pour lui donner à entendre qu'il estoit fort mal, puisqu'il enduroit qu'on lui appliquast une telle folie. A la fin, comme il fut arrivé bien près de passer le pas de la mort, les plus gens de bien de la ville et ceux qui estoient demourez encore vivans de ses amis, estans autour de son lict, se mirent à parler de sa vertu et de la grande puissance et authorité qu'il avoit eue, en pesant la grandeur de ses faits et comptant le nombre des victoires qu'il avoit emportées; car il avoit gaigné neuf batailles, estant capitaine général d'Athènes, et en avoit érigé autant de trophées à l'honneur de son pays, et devisoyent de toutes ces choses entre eux, comme s'il ne les eust point entendues, pensant qu'il eust jà perdu tout sentiment. « Ce fut alors, et toujours d'après le récit de Plutarque, que Périclès, rompant le silence, dit à ses amis : Vous oubliez ce qu'il y a eu de plus beau dans ma vie, c'est que je n'ai onques fait prendre le deuil à un Athénien. »

Fabius Maximus. Celui qui fut cinq fois consul, et qui eut les surnoms de temporiseur et de bouclier de Rome, mourut à près de cent ans, s'il faut en croire Valère-Maxime.

Alcibiades. Lorsqu'il fut proscrit par les tyrans d'Athènes, dans la première année de la 94ᵉ olympiade, 404 ans avant J. C., et à l'âge d'environ quarante-cinq ans, il était dans un bourg de Phrygie avec la courtisane Timandre. Divers présages, inventés sans doute après l'évènement, avertirent, dit-on, Alcibiades du danger de sa position et des embûches que lui tendaient Magæus et Susanyme, exécuteurs des ordres de Pharnabaze. « Ceux qui furent envoyez pour le tuer n'eurent pas la hardiesse d'entrer dedans la maison où il estoit; ains

mirent le feu tout à l'entour, et lui, soudain qu'il ouyt le bruit, assembla ce qu'il peut de vêtements, de tapisseries et autres draps qu'il jecta dessus le feu pour le cuider étouffer, et, entortillant son manteau à l'entour de son bras gauche, prit son espée nue en la main droite, et se jecta hors de la maison sans que le feu lui fist aucun mal, sinon qu'il lui brusla un peu ses habillements. Les barbares, sitost qu'ils l'apperceurent, se tirèrent en arrière et s'écartèrent; et n'y en eut pas un qui l'osast attendre, ni le joindre de près pour le combattre, mais de loin lui tirèrent tant de coups de dard et de traict qu'ils le tuèrent en la place. Puis, quand ils se furent retirez, Timandre alla prendre le corps qu'elle enveloppa et ensevelit des meilleurs draps qu'elle eut, et lui donna sépulture le plus honorablement qu'il lui fut possible... Toutesfoys il y en a aucuns qui accordent tout le demourant de ce récit, excepté qu'ils disent que ce ne furent ni Pharnabazus, ni Lysander, ni les Lacédémoniens, qui le firent tuer; mais que, tenant avec lui une jeune femme de noble maison qu'il avoit débauchée et séduite, les frères d'elle ne pouvant supporter ceste injure, allèrent mettre le feu dedans la maison où il se tenoit, et qui le tuèrent, comme on l'a dit, ainsi qu'il cuidoit sauter et se jecter hors du feu. »

Coriolan (*Caius Martius Coriolanus*). Plutarque dit qu'il fut massacré par les Volsques, qui crurent qu'en suspendant sa vengeance contre Rome, il les avait trahis. « Toutesfoys que ce meurtre n'ait point esté fait du sceu et consentement de la plus grande partie des Volsques, il apparoist de ce que force gens accoururent pour honorer le corps, lequel ils inhumèrent magnifiquement et ornèrent sa sépulture de force harnois et force despouilles, comme celles d'un vaillant homme et d'un grand capitaine. » L'historien Fabius Pictor le fait mourir de vieillesse dans son exil, et Tite-Live a partagé cette opinion.

Emile (*Paul-*), surnommé *le Macédonique*, et qui triompha de Persée pendant son second consulat, était arrivé à plus de soixante ans quand il mourut l'an 168 avant J. C. Voici ce que Plutarque nous apprend sur les derniers jours de ce stoïcien : « Il tomba en une maladie, laquelle du commencement sembla bien dangereuse; mais à la fin il n'y eut d'autre péril, sinon qu'elle fut longue et malaisée à guérir; et lui ayant les médecins conseillé qu'il se retirast en une ville d'Italie, qui se nomme Velia, il s'embarqua sur mer et y alla,

où il demoura longuement, faisant sa résidence en des maisons de plaisance, le long de la marine en grand repos et hors de tout bruit. Mais, pendant ce temps de son absence, les Romains le regrettèrent souvent; et estant assemblez ez théâtres pour voir l'esbattement des jeux, jectèrent par plusieurs fois des cris par lesquels ils montrèrent grand desir de le revoir. Parquoi estant le temps escheu auquel il falloit nécessairement faire un sacrifice annuel, avec ce qu'il lui sembloit qu'il se trouvoit jà assez bien de sa personne, il s'en retourna à Rome, où il fit le sacrifice avec les autres prestres, ayant le peuple espandu tout à l'entour de lui, faisant grande et évidente démonstration de joye pour son retour; et le lendemain il fit un autre sacrifice particulier pour rendre grâces aux dieux du recouvrement de sa santé; puis, le sacrifice achevé, il s'en retourna en sa maison, où il se mit à table, et sans qu'on eust apperçu auparavant, ny qu'on se fust douté d'aucune altération ny changement en sa personne, il lui prit tout soudain une resverie et un desvoyement d'entendement, auquel il mourut trois jours après, n'ayant besoin, ny défaut de chose quelconque, qu'on estime nécessaire à rendre les hommes dans ce monde heureux; car il ne fut pas jusques au convoy de ses funérailles qui ne fust très-honorable, et y fut sa vertu décorée de très-beaux et très-glorieux ornemens qui n'estoient point d'or, argent, ny yvoire, ny toute autre telle somptuosité d'appareil; ains l'amour et bienveillance et recongnoissance de tous ses bienfaits que monstroient avoir envers sa mémoire non-seulement ses concitoyens, mais aussi les ennemis. »

Timoléon. Sa vieillesse, dit Plutarque, se maintenoit en honneur avec l'amour et bienveillance d'un chacun, comme d'un père commun quand il lui survint quelque léger accident de maladie dont il mourut.... Les Syracusains lui firent de magnifiques obsèques... « Finablement le lict estant posé sur le bûcher où il devoit brusler, un hérault prononça d'une voix éclatante un décret dont la substance estoit telle : Le peuple de Syracuse a ordonné que ce présent corps de Timoléon, Athénien, fils de Timodemus, seroit inhumé aux despens de la chose publique, jusques à la somme de deux mille escus, et a honoré sa mémoire de jeux, de prix de musique, de courses de chevaux et d'exercices de corps, lesquels se célébreront annuellement au jour de son trespas, à tous jours et à jamais, et ce pour avoir chassé les tyrans de la Sicile, avoir desfaict les barbares, repeuplé plusieurs grandes cités qui es-

toient demourées désertes et désolées par les guerres, et finablement pour avoir restitué aux Siciliens la franchise et liberté de vivre en leurs loix. »

Pelopidas. Ce général thébain mourut 364 ans avant J. C., les armes à la main, et d'un coup de lance dans la poitrine, au sein de la victoire qu'il remporta sur Alexandre, tyran de Phères.

Marcellus (*Marcus Claudius*), surnommé *l'Epée de la république*, et cinq fois consul, fut tué par les Carthaginois, l'an 207 avant J. C., à l'âge de soixante ans, en faisant une reconnaissance.

Aristide. « Quant à son trespas, nous rapporte Plutarque, les uns disent qu'il mourut au royaume de Pont, là où il avoit esté envoyé pour la chose publique; les autres tiennent qu'il mourut de vieillesse dans la ville d'Athènes, grandement honoré, aimé et estimé de tous ses citoyens. Mais Craterus le Macédonien a escrit de sa mort en ceste sorte : Après que Thémistocle s'en fut enfuy, le peuple d'Athènes en estant devenu fier et insolent, fut cause de faire sourdre un grand nombre de calomniateurs, qui se mirent à charger et accuser faussement les premiers hommes et personnages de la ville, entre lesquels Aristides fut atteint de concussion, et pour n'avoir peu payer l'amende en laquelle il fut condamné, qui estoit de cinq cens escus, il fut contraint d'abandonner la ville d'Athènes, et qu'il s'en alla en Ionie, là où il mourut. » Mais Plutarque fait observer que ce récit n'est appuyé d'aucunes preuves, et que, de son temps, on montrait la sépulture d'Aristides sur le port Phalère.

Caton le Censeur (*Marcus Portius*) mourut à quatre-vingt-six ans, en opinant pour la ruine de Carthage, l'an 148 avant J. C., emportant la réputation d'un homme juste, mais inflexible et implacable dans ses vengeances.

Philopœmen. Ce général des Achéens étant tombé au pouvoir des Messéniens, Dinocrate, qui les commandait, le fit empoisonner l'an 183 avant J. C. Après s'être informé du sort des siens, il prit froidement la coupe fatale, et la but d'un trait.

Flaminius (*Titus Quintius*). Consul avant l'âge de trente ans, il soumit l'Epire, la Thessalie, la Phocide et la Locride. Plutarque nous dit qu'il mourut paisiblement dans sa maison, et de mort naturelle.

Pyrrhus, roi des Epirotes, fut tué l'an 272 avant J. C.

Voici comment Plutarque rapporte les circonstances de sa mort quand il pénétra imprudemment dans Argos avec ses éléphans, qui empêchèrent, par leur masse, le déploiement des troupes, et paralysèrent jusqu'à l'usage de leurs armes: « Parquoy Pyrrhus, voyant ce trouble et ceste tourmente de ses gens, osta la couronne qu'il avoit dessus son armet, laquelle le faisoit paroir de loin entre les autres, et la donna à un de ses familiers qui se trouva le plus près de lui; puis, se fiant à la bonté de son cheval, se jecta sur les ennemis qui le poursuivoient; si y en eut un qui lui donna un coup de javeline à travers la cuirasse : toutes foys la bleceure n'en fut pas dangereuse ni grande. Parquoy il s'adressa à celui qui lui avoit tiré le coup, qui estoit un Argien de petite qualité, et fils d'une pauvre vieille femme, laquelle, à l'heure mesme, estoit montée sur les couvertures des maisons, comme toutes les autres femmes de la ville, pour voir le combat; et, appercevant que c'estoit son fils que Pyrrhus vouloit choquer, elle eut si grande frayeur de le voir en ce point, qu'elle prit à deux mains une tuyle, et la jecta dessus Pyrrhus; la tuyle tomba au long de la teste, à la faute de l'armet, lui donna droit sur le chaignon du col, et lui en brisa les joinctures, dont il lui prit soudain une pasmoison telle, qu'il en perdit la vue sur l'heure; les rênes lui cheurent des mains, et lui tomba de dessus son cheval en terre, sans qu'on sceust qui il estoit, jusques à ce que un certain Zopyrus et deux ou trois autres soldats, l'ayant recongnu, le traînèrent au dedans d'une porte, ainsi qu'il commençoit à revenir de pasmoison. Si desgaigna ce Zopyrus une espée esclavonne qu'il portoit pour lui en couper la teste; mais Pyrrhus le regarda, entre deux yeux, d'un regard si terrible qu'il l'effraya, et lui fit tellement trembler la main de peur, qu'en ce trouble et cest effroy il ne donna pas droit où il falloit pour lui couper le col, ains l'asséna au menton, de sorte qu'il demeura long-temps à lui achever de trancher la teste.

Marius (*Caïus*). Il était âgé de soixante-dix ans, et consul pour la septième fois, quand il cessa de vivre. « Il mourut, suivant Plutarque, d'une pleurésie, ainsi comme escrit le philosophe Posidonius, lequel dit notamment qu'il entra dans sa chambre, ainsi qu'il estoit jà malade, et parla à lui des affaires pour lesquelles il estoit venu en ambassade à Rome. Toutefois un autre historien, Caius Piso, escrit qu'un jour, après souper, Marius, se promenant avec ses amis, entra en

propos de ses adventures, commençant dès le commencement de sa vie, et qu'il leur conta tout du long combien de fois la fortune s'estoit tournée pour et contre lui, concluant à la fin que ce ne seroit pas fait en sage homme de se plus fier en elle; après lequel discours il prit congé d'eux, et se mit au lict où il fut sept jours entiers malade, au bout desquels il mourut. Il y en a qui disent que, dans une resverie qui lui monta au cerveau durant ceste maladie, il lui fut advis qu'il faisoit la guerre à Mithridate, et représentoit en son lict tous les mesmes gestes et les mesmes mouvemens de la personne, comme s'il eust esté en une bataille, criant, à pleine teste, les mesmes cris qu'il souloit crier quand il estoit au plus fort d'un fait d'armes. »

Lysandre. Ce général lacédémonien fut tué dans une bataille donnée contre les Athéniens l'an 366 avant J. C.

Sylla (Lucius Cornelius) mourut à soixante ans. « Sa vie dissolue, dit Plutarque, fut cause de lui augmenter sa maladie, légère du commencement; car il fut long temps sans s'appercevoir qu'il avoit une aposthume dedans le corps, laquelle, par succession de temps, vint à corrompre la chair, de sorte qu'elle la tourna toute en poulx, tellement que combien qu'il y eust plusieurs personnes après à l'épouyer nuict et jour, ce n'estoit encore rien de ce qu'on en ostoit au prix de ce qui revenoit, et n'y avoit vestement, linge, bain, lavatoire, ny viande mesme qui ne fust incontinent remplie du flux de ceste ordure et vilenie, tant il en sortoit; car il entroit plusieurs fois le jour dedans le bain pour se laver et nétoyer. Mais tout cela ne servoit de rien; car la mutation de sa chair en ceste pourriture le gagnoit incontinent de vitesse, et n'y avoit moyen de nétoyer qui peust suffire à si grande quantité. On dit que jadis entre les prémiers hommes dont il soit mémoire, Acastus, fils de Pelias, mourut de ceste maladie de poulx, et long temps depuis le poète Alcmon et Phérécydes le théologien, aussi fit Callisthenes Olynthien estant détenu en prison, et Mutius, homme savant es lois, et s'il faut faire mention de ceux qui sont renommés, encore que ce soit pour nulle cause bonne, on trouve qu'un serf fugitif nommé Eumès, celui qui suscita le premier la guerre des serfs en la Sicile, ayant esté pris et mené à Rome, mourut aussi de ceste même maladie. Au demeurant Sylla, non seulement prévit sa mort, mais aussi

en escrivit aucunement, et ne laissa pas de s'entremettre des affaires publiques. Dix jours avant son trespas, il pacifia une sédition qui s'estait émue entre les habitans de la ville de Poussol, et leur établit des statuts et ordonnances suivant lesquels ils auroient de là en avant à vivre et à se gouverner; et le jour de devant qu'il trespassast, estant adverti que Granius, qui devoit de l'argent à la chose publique, différait de payer, attendant sa mort, il l'envoya quérir et le fit venir en sa chambre, là où si tost qu'il fut venu, il le fit environner par ses ministres, et leur commanda de l'estrangler devant lui : mais à force de crier après lui et de se tormenter, il fit crever l'aposthume qu'il avoit dedans le corps, et rendit grande quantité de sang : au moyen de quoy lui estant toute force faillie, il passa la nuict en grande agonie et puis mourut.... »

Cimon, fils de Miltiade, périt en Chypre à la tête de l'armée des Athéniens l'an 449 avant J. C. Voici ce que Plutarque nous en dit : « Il mourut au siège de Citium en Cypre, comme aucuns disent, ou bien d'un coup qu'il receut dans une rencontre, comme disent les autres : et en mourant il commanda à ceux qui estaient sous sa charge, qu'ils s'en retournassent au pays sans éventer ny publier sa mort : ce qui fut fait si sagement et si dextrement qu'ils s'en retournèrent tous à sauveté, sans que personne des ennemis, ny des alliés mesmes s'en apperceut. Ainsi fut l'armée des Grecs, gouvernée et conduite par Cimon, encore qu'il fust mort l'espace de trente jours comme l'escrit Phanodemus... »

Lucullus (*Lucius Licinius*). Sa vie fut une suite presque continue de prospérités jusques vers la fin de sa carrière qu'il termina à l'âge de soixante-sept ou soixante-huit ans; lorsque l'exil de Cicéron et la défaveur dont Caton fut l'objet, l'affligèrent également et le déterminèrent à se retirer des affaires publiques. « Aucuns escrivent, dit Plutarque, qu'un peu devant sa mort l'entendement lui varia, s'affoiblissant petit à petit : mais Cornelius Nepos dit que ce ne fut point par vieillesse ni maladie qu'il se retourna, mais par un poison que lui donna un sien affranchi, non à mauvaise intention, mais pensant qu'il s'en ferait plus aimer, et il lui troubla le sens tellement que, lui encore vivant, son frère Marcus, comme son curateur, eut l'administration de ses biens. Ce néantmoins quand il vint à mourir, encore fut-il

autant plainct et regretté de tout le peuple, comme s'il fust mort en la plus grande vogue de son crédit et de sa plus grande prospérité. »

Nicias. Ce général athénien forcé de lever le siège de Syracuse, fut, au mépris d'une capitulation formelle, massacré avec son collègue Démosthènes par les habitans de cette ville l'an 413 avant J. C. « Si escrit Timœus, nous apprend Plutarque, que Nicias et Démosthènes ne furent pas lapidés par les Syracusains, comme disent Thucydides et Philistus, ains qu'ils se desfirent eux mesmes pour l'advertissement que leur envoya faire Hermocrates, avant que l'assemblée du peuple fut rompue par un de ses gens que les gardes laissèrent entrer en la prison, mais que les corps en furent bien jectez et exposez à qui les voulut voir à l'entrée de la geole. »

Crassus (*Marcus Licinius*). Vaincu par les Parthes et attiré à une conférence par Surena, leur général, il fut traitreusement assailli et périt les armes à la main l'an 53 avant J. C. La tête et la main droite de Crassus furent envoyées au roi Hyrodes jusqu'en Arménie, où il se trouvait alors.

Sertorius (*Quintus*). Perpenna, son lieutenant, aidé de quelques autres conjurés, l'assassinèrent en Espagne, au milieu d'un festin, l'an 75 avant J. C.

Eumènes, l'un des lieutenans et des successeurs d'Alexandre-le-Grand, livré par les Argyraspides, phalange de Macédoniens, à son ancien compagnon d'armes Antigonus, périt cruellement, l'an 315 avant J. C. « Finablement, dit Plutarque, quand Antigonus eut arrêté de le faire mourir, il ordonna qu'on ne lui baillast plus à manger : et fut ainsi deux ou trois jours qu'on le menoit à sa fin ; mais il survint quelques nouvelles pour lesquelles le camp deslogea soudainement, à l'occasion de quoy Antigonus avant que partir envoya un homme qui l'acheva de tuer. Antigonus permit à ses amis d'en prendre le corps et de le brusler, puis en recueillir les cendres et les os pour les envoyer à sa femme et à ses enfans. »

Agésilas retournait à Sparte, sa patrie, après avoir affermi sur le trône, par deux victoires, le roi d'Egypte Nectanebus, quand il mourut. « Estant la mer tourmentée, dit Plutarque, comme en la saison d'hyver, Agesilaüs mourut par le chemin, ayant toutesfois gaigné la terre avec ses vaisseaux en un lieu désert de la coste de Libye, qui s'appelle le port de Menelaüs, ayant après avoir vescu quatre-vingts

et quatre ans, desquels il en avoit esté quarante et un roy de Sparte, et durant trente d'iceux, et plus, avoit tousjours, continuellement esté estimé le plus grand et le plus puissant homme, et quasi comme capitaine général de toute la Grèce jusques à la journée de Leuctres. Au reste estant la coustume des Lacédémoniens, qu'ils inhumoient les corps de leurs citoyens qui décédoient hors du pays, au lieu mesme où ils mouroient, et les y laissaient, excepté ceux des roys, qu'on rapportoit au pays, les Spartiates qui lors estoient à l'entour d'Agesilaüs, à faute de miel firent fondre de la cire sur son corps et le rapportèrent en ce point à Sparte. »

Pompée (*Cneius Pompeius*). Trahi par le jeune roi Ptolémée, qui déféra à l'avis de ses perfides conseillers, il fut assassiné l'an 48 avant J.-C., âgé de cinquante-huit ans, suivant Valerius Paterculus, et d'un an de plus suivant Plutarque. Ce dernier nous dit : « Ayans donc (Ptolémée et son conseil) arrêté entr'eux la mort de Pompeius, ils chargèrent de l'exécution Achillas; lequel prenant avec soi un Septimius qui autrefois avoit eu charge sous Pompeius, et Salvius un autre centenier aussi, avec trois ou quatre autres satellites, se fit mener à la galère où estoit Pompeius, dedans laquelle s'estoient aussi rendus les principaux personnages de sa suite, pour voir que ce seroit. Mais contre leur espérance, ils ne virent que peu de gens qui venoient à eux dans une barque de pescheur, et ils commencèrent à suspecter le peu de compte qu'on faisoit d'eux, et conseillèrent à Pompeius de tourner en arrière et s'eslargir en haute mer, pendant qu'ils estoient encore hors la volée du traict. Cependant la barque s'approcha, et Septimius se leva le premier et salua Pompeius en langage latin du nom d'*imperator*, qui est à dire souverain capitaine, et Achillas le salua aussi en langage grec, et lui dit qu'il passast dans sa barque, parce que le long du rivage il y avoit force vase et des bancs de sable tellement qu'il n'y avoit pas assez d'eau pour sa galère; mais en mesme temps on voyoit de loin plusieurs galères du roy qu'on armoit en diligence, et toute la coste couverte de gens de guerre tellement que quand Pompeius et ceux de sa compagnie eussent voulu changer d'avis, ils n'eussent plus sceu se sauver, et si y avoit d'avantage qu'en monstrant de se desfier, ils donnoient au meurtrier quelque couleur d'exécuter sa méchanceté. Parquoi Pompeius prenant congé de sa femme Cornelia, laquelle déjà avant le coup faisoit les

lamentations de sa fin, il commanda à deux centeniers, un de ses affranchis et un esclave, qu'ils entrassent dans la barque de l'Egyptien avant lui. Et comme ja Achillas lui tendoit la main de dedans la barque, il se retourna devant sa femme et son fils, et leur dit ces vers de Sophocles :

Qui en maison de prince entre, devient
Serf, quoiqu'il soit libre quand il y vient.

Ce furent les dernières paroles qu'il dit aux siens, et voyant que, par le chemin qui estoit long, personne ne lui entamoit propos, il regarda Septimius au visage et lui dit : Il me semble que je te recognois pour avoir esté autrefois à la guerre avec moi. L'autre lui fit signe de la teste seulement qu'il estoit vray, par quoi n'y ayant plus personne qui dist mot, il prit en sa main un petit livret dedans lequel il avoit escrit une harangue en langage grec qu'il vouloit faire à Ptolomæus et se mit à la lire. Quand ils vindrent à approcher de la terre, Cornelia avec ses domestiques et familiers se leva sur ses pieds, regardant en grande détresse quelle seroit l'issue. Si lui sembla qu'elle devoit bien espérer quand elle apperceut plusieurs gens du roy qui se présentèrent à la descente comme pour l'honorer; mais sur ce point comme il prenoit la main de son affranchi Philippus pour se lever plus à son aise, Septimius vint le premier par derrière qui lui passa son épée à travers le corps, après lequel Salvius et Achillas desgaignèrent aussi leurs épées, et adonc Pompeius tira sa robe à deux mains au devant de sa face, sans dire ne faire aucune chose indigne de lui, et endura vertueusement les coups qu'ils lui donnèrent en soupirant un peu seulement, estant âgé de cinquante-neuf ans, et ayant achevé sa vie le jour ensuivant celui de sa nativité. Ceux qui estoient dedans les vaisseaux à la rade quand ils apperceurent ce meurtre, jectèrent une si grande clameur qu'on l'entendit jusqu'à la coste, et levant en diligence les ancres, se mirent à la voile pour s'enfuyr. A quoi leur servit le vent, qui se leva incontinent frais aussitôt qu'ils eurent gagné la haute mer, de manière que les Egyptiens qui s'appareilloient pour voguer après eux, s'en déportèrent, et ayant coupé la tête, jectèrent le tronc hors de la barque. Philippus resta toujours auprès jusques à ce que les Egyptiens fussent assouvis de le regarder; puis l'ayant lavé de l'eau de la mer et enve-

loppé d'une sienne poure chemise, parce qu'il n'avoit autre chose, il chercha au long de la greve où il trouva quelques pièces d'un vieil bateau de pescheur qu'il recueillit pour brusler ce qui restoit du corps. Ainsi comme il les assembloit il survint un Romain homme d'aage, qui en ses jeunes ans avoit esté à la guerre sous Pompeius. Si lui demanda : Qui es tu, mon ami, qui fais ces apprest? Philippus lui respondit qu'il estoit un affranchi de Pompeius : Ha, dit le Romain, tu n'auras pas tout seul cest honneur, et reçois moi pour compagnon, afin que je n'aye point occasion de me plaindre de m'estre habitué au pays estranger, ayant en récompense de plusieurs maux que j'y ai endurez, rencontré au moins la bonne adventure de pouvoir toucher avec mes mains et aider à ensevelir le plus grand capitaine des Romains. »

Alexandre-le-Grand. Il mourut à Babylone, âgé d'environ trente-deux ans, 324 ans avant J. C., épuisé par son intempérance et ses débauches. Voici ce que dit sur sa fin Plutarque, qui n'est pas, au reste, d'accord sur ce point avec tous les historiens dont les témoignages ont été pesés avec tant de sagacité et d'érudition par le baron de Sainte-Croix : « Alexandre s'estant un jour estuvé, comme de costume, ainsi qu'il se vouloit endormir, Medius, l'un de ses capitaines, le pria de venir à un banquet qu'il faisoit en son logis ; il y alla, et beut tout ce soir et le lendemain, tellement qu'il en prit la fièvre, non pour avoir beu la coupe toute entière d'Hercules, comme quelques-uns escrivent, ne pour avoir tout soudainement senti une griève douleur entre les deux espaules, ne plus ou moins que qui lui eust donné un coup de lance ; car ce sont choses controuvées à plaisir et faussement escrites par aucuns, qui ont voulu rendre l'issue de ceste tragédie, par manière de dire plus lamentable et plus pitoyable : mais Aristobulus met qu'ayant une fièvre violente et une altération extrême, il beut du vin, dont il commença à entrer en resverie, et à la fin en mourut au trentième jour du mois de juin ; et au papier-journal de sa maison, où est descrit par le menu tout ce qu'il faisoit à chaque jour, il y a que, le dixhuitième de juin, il dormit dedans l'estuve, pour ce qu'il eut la fièvre. Le lendemain, après s'estre lavé et estuvé, il s'en alla à sa chambre, et passa tout ce jour, chez Medius, à jouer aux dez ; puis, le soir, bien tard, après s'estre bagné et avoir sacrifié aux dieux, il mangea, et eut la fièvre la nuict ; le

vingtième, s'estant derechef bagné et ayant faict son sacrifice ordinaire aux dieux, il se mit à table dans l'estuve mesme, escoutant cependant Nearchus qui lui contoit de sa navigation et des choses qu'il avoit vues en la grande mer Océane; le vingt et unième jour ayant faict de mesme, il se trouva encore plus enflammé que jamais, et se sentit fort mal, la nuict, d'une grosse fièvre, et tout le jour ensuyvant, auquel il se fit remuer et porter son lict au long du grand vivier, là où il devisa avec ses capitaines, touchant quelques places vacantes en son armée, leur commandant de n'y mettre point d'hommes qui ne fussent bien esprouvez. Le vingt et troisième, ayant la fièvre fort grosse, il se fit porter aux sacrifices, et ordonna que ses principaux capitaines demourassent dedans son logis seuls, et que les autres moindres veillassent et fissent le guet au dehors. Le vingt et quatrième, il se fit porter en l'autre palais royal, qui est de là le lac, où il dormit un petit, mais la fièvre le lascha oncques; et, quand ses capitaines vindrent pour lui faire la révérence et le saluer, il ne parloit plus : autant en fit-il le vingt et cinquième, de sorte que les Macédoniens pensèrent qu'il fust mort, à raison de quoy ils vindrent battre aux portes du palais et crier en menaçant ses plus privez amis, de façon qu'ils les forcèrent de leur ouvrir, et passèrent un à un en saye au long de son lict. Ce jour-là, Python et Seleucus furent envoyez au temple de Sérapis pour s'enquérir s'ils y porteroient Alexandre. Le dieu leur respondit qu'ils le laissassent où il estoit, et il y mourut le vingt-huitième, sur le soir; si n'y eut, sur l'heure, suspicion aucune qu'il eut esté empoisonné; mais on dit que, six ans après, il s'en descouvrit quelque indice, à raison de quoy sa mère Olympias fit mourir beaucoup de gens, et jetta au vent les cendres d'Iolas auparavant décédé, pour ce qu'on disoit que c'estoit lui qui lui avoit baillé à boire le poison. Ceux qui tiennent que ce fut Aristote qui conseilla à Antipater de ce faire, disent qu'un Agnothemis le raconta d'après le roy Antigonus, et fut le poison une eau froide comme glace, qui distille d'une roche au territoire de la ville de Nonacris, et la recueille-t-on ne plus ne moins qu'une rosée dedans la corne du pied d'un asne, parce qu'il n'y a autre sorte de vaisseau qui la puisse contenir, tant elle est extrêmement froide et perçante. Les autres maintiennent que tout ce que l'on conte de cest empoisonnement est faux, et allèguent, pour le prouver, un argument qui n'est pas petit; c'est que les principaux ca-

pitaines, incontinent qu'il eut rendu l'esprit, entrèrent en grande discussion, à raison de laquelle le corps demoura par plusieurs jours tout nud sans estre ensevely au pays chaud et estouffé, et néantmoins jamais n'apparut signe aucun sur le corps qui donnast suspicion ni conjecture de poison; ains se maintint toujours net et frais et entier. »

Jules César (*Caïus Julius*). Nous avons, dans un autre écrit, *Recherches sur la vie et le genre de mort des empereurs romains*, parlé de César, mais trop brièvement, et nous réparons ce tort en rapportant ce que Plutarque nous apprend sur sa fin. « Ainsi, comme César entra dans le sénat, tout le monde se leva par honneur, et adonc plusieurs des conjurez se mirent derrière sa litière; les autres lui allèrent à l'encontre de front, comme voulant intercéder pour Marcellus Cimber, qui requéroit le rappel de son frère estant en exil, et le suivirent ainsi en le priant tousjours jusques à ce qu'il se fust assis; et, comme il rejettoit leurs prières, d'autant plus ils le pressoient : à la fin Metellus, lui prenant sa robbe à deux mains, la lui avalla d'alentour du col, qui estoit le signe que les conjurez avoient pris pour mettre la main sur lui. Adonc Cassius lui donna par derrière un coup d'espée au long du col; mais le coup ne fut pas grand ni mortel, parce que, s'estant troublé, comme il est vraisemblable, à l'entrée d'une si hardie et si périlleuse entreprise, il n'eut pas la force et l'asseurance de l'asséner au vif. César, se retournant aussitôt vers lui, empoigna son espée qu'il tint bien ferme, et tous deux se prirent à crier : Le blessé, en latin : O traistre, meschant Casca, que fais-tu? Et celui qui l'avoit frappé, en grec : Mon frère, aide-moi. Au commencement de l'émeute, les assistants qui ne savoient rien de la conjuration furent si estonnez et si espris d'horreur de voir ce qu'ils voyoient, qu'ils ne sceurent onques prendre parti ni de s'enfuir, ni de le secourir, non pas seulement d'ouvrir la bouche pour crier; mais ceux qui avoient conjuré sa mort l'environnèrent de tous costez, les espées nues en leurs mains; de sorte que, de quelque part qu'il se retournast, il trouvoit tousjours quelques-uns qui le frappoient et lui présentoient les espées luisantes aux yeux, et lui se démenoit entre leurs mains ne plus ne moins que la beste sauvage acculée entre les veneurs; car il estait dit entr'eux que chacun lui donneroit un coup, et participeroit au meurtre : à l'occasion de quoy Brutus mesme lui en donna un à l'endroit des parties naturelles; et y en a qui

disent qu'il se défendit tousjours, et résista aux autres, en traisnant son corps çà et là, et en criant à pleine voix jusques à ce qu'il aperceust Brutus l'espée déguainée en la main; car alors il tira sa robbe à l'entour de sa teste sans plus faire de résistance, et fut poussé, ou par cas d'adventure, ou par exprès conseil des conjurez, jusques contre la base sur laquelle estoit posée l'image de Pompeius qui en fut toute ensanglantée; de manière qu'il sembloit proprement qu'il présidast à la vengeance. On dit que César fut frappé de vingt-trois coups, et que plusieurs des conjurez s'entre-blessèrent eux-mesmes. » Le médecin Antistius examina les blessures de César, et on lit dans Suétone (*Vita divi Julii Cæsaris*) : *Nec in tantis vulneribus Antistius medicus existimabat lethale ullum repertum esse, nisi quod secundo loco in pectore acceperat.* »

Phocion. Ce grand capitaine, orateur et homme d'état, fut condamné unanimement à la mort dans une assemblée des Athéniens l'an 318 ou 319 avant J. C. Phocion avait alors plus de quatre-vingts ans, et sa constitution robuste lui permettait encore de supporter les fatigues de la guerre. Après qu'il eut bu la ciguë avec la résignation de Socrate, le peuple voulut que son corps fût banni de l'Attique, et défendit aux Athéniens d'allumer du feu pour les funérailles. « Un pauvre homme, nommé Conopion, dit Plutarque, qui avoit accoustumé de gagner sa vie à cela, prit le corps, et l'emporta delà la ville d'Eleusine; et, prenant du feu sur la terre des Mégariens, il le brusla : et y eust une dame de Mégare, laquelle, se rencontrant de cas d'adventure à ses funérailles avec ses servantes, releva un peu la terre à l'endroit où le corps avoit esté ars et bruslé; et enfin, comme sur un tombeau vuide, elle respandit les affusions accoustumées; puis recueillant les os, elle les porta dans son giron, la nuict, en sa maison, et les enterra auprès de son foyer, en disant : Ah! cher foyer, je dépose en ta garde les reliques d'un homme de bien, et je te prie que tu les conserves fidellement pour les rendre un jour aux sépultures de ses ancestres quand les Athéniens viendront à recognoistre la faute qu'ils ont faite en cest endroit. » Athènes se repentit bientôt en effet de son injustice; elle éleva une statue à Phocion, et fit périr son accusateur.

Caton d'Utique. Après la bataille de Pharsale, ce rigide républicain s'enferma dans Utique, avec la résolution de se donner la mort. Quand il eut repoussé les prières de son fils

et de ses amis, qui l'engageaient à vivre, et qu'il eut pris congé d'eux, il se fit rendre son épée. « Il la desguina, dit Plutarque, et regarda si la pointe en estoit bien aiguisée et le fil bien tranchant; ce que ayant trouvé, je suis, dit-il, maintenant à moi. » Il reprit la lecture du Phédon de Platon, qu'il lut deux fois, puis il s'endormit. A son réveil, il ordonna à un de ses affranchis d'aller au port pour savoir si ceux de son parti qui s'étaient enfermés avec lui dans Utique en étaient sortis. On vint lui dire qu'ils avaient mis à la voile, mais que la mer était très-orageuse, ce qui le fit soupirer. Il envoya de nouveau le même affranchi s'informer si, parmi ceux qui étaient embarqués, il n'y en avait pas qui fussent rentrés dans le port, et qui eussent quelque chose à lui dire. Au lever de l'aurore, Caton s'endormit. Son affranchi vint presque aussitôt lui dire que la mer était calme et tout tranquille au port. Il parut satisfait, lui fit signe de sortir, lui recommanda de fermer la porte, et sembla vouloir continuer de dormir; mais à peine son affranchi fut-il sorti, qu'il se perça de son épée. En tombant il renversa une table géométrique qui était près de lui : son fils et ses amis accoururent au bruit et le trouvèrent baigné dans son sang. On profita de l'évanouissement où il se trouvait pour panser sa blessure; mais dès qu'il eut repris ses sens, il repoussa le médecin, arracha le pansement, agrandit sa plaie, et même, suivant Plutarque, il déchira ses entrailles de ses propres mains et expira. Ce fut dans la quarante-neuvième année de son âge, et l'an 44 av. J.-C.

Agis et Cléomène sont réunis par Plutarque dans un même article. — *Agis*. — Ce vertueux roi de Sparte fut arraché d'un temple où il s'était réfugié, traîné en prison et étranglé par les ordres d'un éphore, vers l'an 241 av. J.-C., pour avoir voulu réformer des abus dans l'intérêt du peuple. Avant de subir son supplice, il dit à un des assistans qui pleurait : « Mon ami, ne te tourmente point par pitié de moi, car je suis plus homme de bien que ceux qui me font mourir si meschamment et malheureusement : et en disant ces parolles bailla volontairement son col au cordeau. » — *Cléomènes* I, roi des Lacédémoniens, comme Agis, mais prince cruel et sans foi, se perça de son épée, l'an 480 avant J.-C., dans un accès de phrénésie.

Gracchus (*Tiberius et Caius*). Tous deux, frères et tribuns du peuple, furent tués au moment où ils faisaient exécuter la

loi agraire et triompher le parti populaire. Tibérius succomba le premier l'an 133 avant J.-C., et Caius ne lui survécut qu'environ douze heures.

Démosthènes. Antipater s'étant rendu maître de la Grèce, Démosthènes se retira à Calaurie, dans un temple de Neptune, d'où Archias, dit Phigodothéras, ou le limier des fugitifs, accompagné de quelques soldats, essaya de l'arracher, d'abord par des promesses, ensuite par des menaces. Alors Démosthènes suça le stylet de ses tablettes qui renfermait un poison très-actif, se couvrit de son manteau et pencha la tête. Sentant à ses souffrances qu'il était près d'expirer, il se releva et s'écria : « O Neptune! je sors de ton temple encore vif pour ne le prophaner de ma mort; mais Antipater et ses Macédoniens n'ont pas espargné ton sanctuaire qui ne l'ayent pollu de meurtre. » En finissant ces mots il demanda qu'on le soutînt parce qu'il chancelait, et enfin il tomba mort au pied de l'autel. Cet événement eut lieu 322 ans avant J.-C. Quelques historiens prétendent que Démosthènes fut frappé de mort subite par une faveur spéciale des dieux; mais Plutarque, dans son parallèle entre Démosthènes et Cicéron, dit que l'orateur athénien eut recours en se donnant la mort à un autel plus inviolable que celui de Neptune.

Cicéron (Marcus Tullius). Proscrit par les triumvirs, il fut atteint près de l'une de ses maisons de campagne, sur le bord de la mer, par le centurion Herennius, et Popilius Léna, capitaine de mille hommes, qu'il avait autrefois défendu de l'accusation de parricide. « Cicéron, dit Plutarque, les sentant venir, commanda à ses serviteurs qu'ils posassent sa litière, et prenant sa barbe avec sa main gauche, comme il avoit accoustumé, regarda franchement les meurtriers au visage, ayant les cheveux et la barbe tous hérissés et poudreux et le visage desfait pour les ennuis qu'il avoit supportez, de maniere que plusieurs des assistans se boucherent les yeux pendant que Herennius le sacrifioit : si tendit le col hors de sa litiere, estant aagé de soixante et quatre ans, et lui fut la teste coupée, par ordre d'Antonius, avec les deux mains desquelles il avoit escrit les oraisons philippiques contre lui. »

Démétrius, surnommé Poliorcète, ce qui veut dire preneur et même destructeur de villes, fils d'Antigone, l'un des successeurs d'Alexandre, passe pour être mort l'an 286 avant J.-C., d'une apoplexie, suite de l'intempérance à laquelle il s'était livré, comme pour s'étourdir sur ses malheurs et la

perte du trône. Plutarque le fait mourir d'une maladie qui eut quelque durée.

Antoine (*Marcus Antonius*). Il touchait au terme de sa carrière politique et de sa vie, lorsque Octave vint l'attaquer sous les murs d'Alexandrie. Marc Antoine retrouva un instant son courage : il fit une sortie à la tête de sa cavalerie, chargea celle d'Octave avec impétuosité, et la battit complètement ; mais dans la suite, abandonné par ses troupes et la flotte égyptienne, et se croyant trahi par Cléopâtre, il se livra tout entier au désespoir. Il courut même au palais de cette reine, qu'il avait adorée, pour tirer d'elle une vengeance à laquelle elle se déroba par la fuite. Ne pouvant forcer l'asile inexpugnable de Cléopâtre, il appela Éros, son plus fidèle serviteur, pour qu'il acquittât la promesse qu'il lui avait faite de le tuer quand il le lui ordonnerait. Celui-ci, feignant de lui obéir, lui dit de détourner la tête, et, se frappant lui-même, tomba mort à ses pieds. Marc Antoine se jeta alors sur son épée et s'en perça. Sentant qu'en perdant son sang il allait bientôt cesser de vivre, il désira voir encore Cléopâtre pour lui dire un dernier adieu, et il se fit porter au pied d'un édifice qu'elle destinait à être son tombeau, et où elle s'était réfugiée. La reine, qui vit des créneaux ce tragique spectacle, aidée par deux de ses femmes, tendit à Marc Antoine des cordes au moyen desquelles il fut hissé dans le palais. S'affaiblissant de plus en plus, il exprima à Cléopâtre des sentimens pleins de tendresse, lui donna vainement d'utiles conseils, et expira dans ses bras à l'âge de cinquante-six ans, trente ans avant J.-C. Plutarque lui fait dire entre autres choses à Cléopâtre dans l'instant fatal. « Qu'elle ne se lamentast point pour la misérable mutation de sa fortune sur la fin de ses jours, ains qu'elle l'estimast plutôt heureux pour les triomphes et honneurs qu'il avoit receus par le passé, et parce qu'il n'avoit esté vaincu, lui Romain, que par un Romain aussi. »

Cléopâtre, réservée pour orner le triomphe d'Octave, sut par une mort volontaire prévenir cette infamie, et mérita qu'Horace dît d'elle :

.... Quæ generosius
Perire quærens, nec muliebriter
Expavit ensem, nec latentes
Classe citâ reparavit oras.
Ausa et jacentem visere regiam

Vultu sereno fortis, et asperas
Tractare serpentes, ut atrum
Corpore combiberet venenum,
Deliberata morte ferocior, etc.

Artaxerce, surnommé Memnon par les Grecs, à cause de sa grande mémoire, et le même qui fut vainqueur de Cyrus, mourut à quatre-vingt-quatorze ans. On dit que le meurtre de son fils naturel Arispe abrégea la carrière, quoique fort longue, de ce prince, qui eut de grands talens, et dont on célébra d'autant plus les vertus que son successeur et fils, Ochus le fratricide, fut le plus cruel des hommes.

Dion, capitaine et gendre de Denys l'ancien, chassa de Syracuse Denys le tyran, et rendit de grands services à sa patrie. Il fut assassiné l'an 354 avant J.-C. par les ordres de Callippe, qu'il croyait son ami. Voici ce que dit Plutarque à ce sujet : « Comme Dion estoit assis devisant avec aucuns de ses amis en sa chambre où il y avoit plusieurs licts à se seoir, des soldats environnerent la maison, d'autres se mirent aux huys et aux fenestres, et ceux qui devoient mettre la main sur lui, qui estoient Zachynthiens, entrerent dedans tous en saye, sans espée. Si tôt qu'ils furent entrez, ceux de dehors tirerent les portes après eux et les tindrent fermées sur Dion, taschant à l'estrangler et l'estouffer; mais ils virent qu'ils ne pouvoient, ils demanderent une espée. Personne de dedans n'osoit s'entremettre d'ouvrir les portes, encore bien qu'ils fussent plusieurs avec Dion; car chacun d'eux pensoit qu'en le laissant tuer il sauveroit sa vie, et par ainsi ne l'oserent secourir. Si furent les meurtriers long-temps à attendre sans rien faire. A la fin il y eut un Syracusain nommé Lycon qui tendit une dague par la fenestre à l'un des soldats, de laquelle ils lui coupèrent la gorge. »

Brutus (*Marcus Junius*). Cet homme d'état, qui fut aussi philosophe et habile guerrier, succomba honorablement sur le champ de bataille de Philippes, en Macédoine, l'an 712 de Rome. Comme les plus braves des siens se firent tuer pour sauver sa vie, il ne voulut point leur survivre et se perça de son épée : Brutus avait alors quarante-quatre ans. Voici comme Plutarque raconte sa mort : « La nuict estant desja bien avancée, Brutus s'inclinant devers Clytus l'un de ses domestiques, ainsi qu'il estoit assis, lui dit quelques mots tout bas à l'oreille : l'autre ne lui respondit rien, mais se mit à pleurer. Par quoi il attira son escuyer Dardanus, auquel il

dit aussi quelques paroles ; et à la fin il s'adressa à Volumnius en langage grec ; et le priant en mémoire de l'estude des lettres et des exercices qu'ils avoient pris ensemble, qu'il lui voulût bien aider à se tuer. Il rejetta ceste prière, et aussi firent les autres desquels il y en eut un qui dit qu'il falloit s'enfuir. Alors Brutus se levant : Il s'en faut fuir voirement, dit-il, mais non pas avec les pieds ; et touchant à tous en la main, il ajousta d'un joyeux visage : je sens en mon cœur un grand contentement de ce qu'il s'est trouvé que pas un de mes amis ne m'a failli au besoin, et ne me plains point de la fortune, sinon en tant qu'il touche à mon pays ; car quant à moi, je me répute plus heureux que ceux qui ont vaincu, non-seulement pour le regard du passé, mais aussi pour le présent ; attendu que je laisse une gloire immortelle de vertu, laquelle nos ennemis victorieux ne sçauroient jamais, ni par armes ni par argent, acquérir ni laisser à la postérité, qu'on ne die tousjours, qu'eux estans injustes et meschans, ont desfait des gens de bien, pour usurper une domination tyrranique, qui ne leur appartient point. Cela dit, il les admonesta, et pria chacun d'eux qu'ils se voulussent sauver, puis se tira un peu à l'escart avec deux ou trois seulement, desquels étoit Straton, qui estoit premièrement venu à sa cognoissance par l'estude de la rhétorique ; il approcha le plus près de lui, et prenant son espée à deux mains par le manche, se laissa tomber de son haut sur la pointe et se tua ainsi. Les autres disent que ce ne fut pas lui qui tint l'espée, mais que ce fut Straton à son instance et prière qui la lui tendit en tournant le visage d'autre costé, et que Brutus se jetta de grande roideur dessus, tellement que s'étant percé d'outre en outre par le milieu de l'estomac, il rendit l'esprit tout incontinent. »

Aratus, de Sicyone, fut attiré à la cour de Philippe II, roi de Macédoine, avec toutes les marques de déférence imaginables, et dans l'intention de le faire périr, ce qui eut lieu l'an 214 avant J.-C. « Le roi n'osant attenter lui-même à la vie d'Aratus, en chargea un de ses affidés capitaines nommé Taurion, en lui recommandant, dit Plutarque, d'exécuter cet ordre par le plus secret moyen possible, mesmement le poison et en son absence. Ce capitaine prit familiarité avec Aratus et lui donna en effect du poison, non point fort ni violent, ains de ceux qui émeuvent au dedans une chaleur lente, avec une petite toux, et qui petit à petit rendent la personne phthisique. Aratus s'apperceut bien qu'il estoit em-

poisonné; mais pour ce qu'il voyoit qu'il n'eust rien gaigné à le descouvrir, il l'endura patiemment sans dire mot, comme si c'eust esté une maladie naturelle, sinon qu'une fois estant l'un de ses plus privez et féaux amis en sa chambre qui s'esmerveilloit de lui voir cracher du sang, il lui dit : « Cephalon, c'est le fruict de l'amitié des roys, » et mourut de cette sorte en la ville d'Ægium, estant pour la dix-septième fois capitaine général de la confédération des Achéens. »

Galba (*Servius Sulpitius*) fut assassiné pour la fierté et la dureté de son caractère, l'an 69 de J.-C., par la garde prétorienne, qui porta sa tête à Othon, qu'elle lui donna pour successeur.

Othon (*Marcus Sergius Otho*). Vaincu par Vitellius, il résolut de se donner la mort. Après qu'il eut pourvu à la sûreté des sénateurs qui lui étaient dévoués, il se retira dans son appartement. « Quand se vint le soir, dit Plutarque, il eut soif et beut un peu d'eau; et ayant deux espées, fut longtemps à en essayer le fil. A la fin il en rendit une et retint l'autre entre ses bras : puis commença à reconforter ses serviteurs et à leur distribuer libéralement son argent, aux uns plus, aux autres moins, ne le jettant point prodigalement sans considération, comme deniers appartenans desja à autrui, ains y gardant diligemment proportion et mesure, selon le mérite de chascun : puis après les avoir renvoyez, il se reposa et s'endormit tellement, tout le reste de la nuict, et si profondément qu'on l'entendoit roufler. Le matin il appela un sien affranchi duquel il s'estoit servi pour faire retirer et sauver les sénateurs et l'envoya voir s'ils s'en estoient tous allez : et entendant qu'ils estoient partis et avoient eu tout ce qu'ils avoient voulu : « Or sus, lui dit-il, advise maintenant toi-mesme à te monstrer aux soldats, si tu ne veux qu'ils te tuent, pensans que tu m'auras aidé à me donner la mort. » Puis aussitost que son affranchi fut parti, il prit son espée à deux mains, et en dressant la pointe contre son estomac, se laissa tomber dessus de son haut, sans autre démonstration de sentiment de douleur, sinon qu'il jetta un soupir, à quoi ceux de dehors cognurent bien qu'il s'estoit outré. Si se prirent incontinent ses domestiques à crier, et aussitost le camp et toute la ville fut pleine de pleurs et de lamentations. Les soldats accoururent soudain avec grand bruit à la porte de son logis, là où ils le plorèrent en grand regret et grand dueil, s'entredisant les uns aux autres qu'ils

estoient bien lasches d'avoir fait si mauvaise garde de leur empereur, et de n'avoir pas empesché qu'il ne se tuast pour l'amour d'eux : si n'y en eut pas un qui partît d'auprès de son corps, combien que les ennemis approchassent fort. Ains l'ayant honestement enseveli et bâti un chantier de bois, le convoyèrent en armes au feu de ses funérailles, se tenans bien heureux ceux qui pouvoient les premiers aider à le porter : les uns s'approchans à genoux lui baisoient sa plaie ; les uns lui prenoient et baisoient les mains ; les autres qui ne pouvoient approcher l'adoroient et lui faisoient la révérence de loin ; et y en eut qui, après qu'on eut mis le feu dedans le buscher, se tuerent eux mesmes, sans qu'ils eussent reçu aucun bienfait d'Othon, au moins dont on eust cognoissance, ni qu'ils eussent occasion de rien craindre de celui qui estoit resté victorieux. » Nous avions déjà traité assez au long de la fin d'Othon, dans nos *Recherches sur la vie et le genre de mort des empereurs romains,* en prenant principalement Suétone pour guide.

Nous croyons devoir prévenir que les vies d'Annibal et de Scipion l'Africain n'ayant point été traduites du grec, mais d'après une version latine, et mises en français par Charles de L'Écluse, nous ne citerons point le texte de ce traducteur, dont le style est loin d'avoir le charme de celui d'Amyot.

Annibal, fils d'Amilcar Barcas, naquit l'an 247 avant J.-C. Polybe, après l'avoir proposé pour modèle à tous les généraux, dit de lui : « Quel homme! quelle habileté dans l'art de conduire les armées! Qu'une grande âme est digne de notre admiration, lorsque la nature la rend propre à exécuter tout ce qu'il lui plaît d'entreprendre. » Montesquieu ne lui est pas moins favorable, alors qu'il en parle de la sorte : « Quand on considère cette foule d'obstacles qui se présentèrent devant Annibal, et que cet homme extraordinaire les surmonta tous, on a le plus beau spectacle que nous ait fourni l'antiquité. » Le plus grand capitaine des temps modernes regardait aussi Annibal comme le plus grand homme de guerre de l'antiquité. Nous l'entendîmes un jour, à bord de l'*Orient*, pendant la traversée qui le portait en Égypte, énoncer et motiver ce jugement. D'abord il admirait le talent avec lequel Annibal avait su conduire d'énormes masses d'hommes de tant de pays divers et si différens de mœurs et de langage. Il faisait observer que nous ne connaissions d'ailleurs Annibal que par les récits des historiens romains et en particulier de Tite-

Live, qui n'entendait rien au métier des armes. Enfin il disait que ce grand militaire avait évidemment succombé sous le poids de l'envie de ceux qui s'étaient emparés du maniement des affaires de Carthage. Ici il s'abandonna à une sortie contre le Directoire, dans laquelle il s'écarta de la décence qu'il mettait d'ordinaire dans ses discours. Quoi qu'il en soit, Annibal, proscrit et fugitif, déplorait encore plus le sort de sa patrie que le sien, quand il détermina Antiochus, roi de Syrie, à poursuivre la guerre contre les Romains, et il fut chargé du commandement de la flotte. Les Rhodiens, alors alliés de Rome, disputaient l'empire de la Méditerranée à Antiochus. Annibal leur livra, sur la côte de Pamphilie, un combat dont il serait sorti victorieux, s'il n'eût été abandonné, au commencement de l'action, par un amiral syrien nommé Apollonius; mais il couvrit ce non-succès par une retraite habile, et les Rhodiens n'osèrent le poursuivre. Cependant Antiochus se vit bientôt réduit à négocier avec les Romains une paix peu honorable pour lui. Ceux-ci insistaient pour que le monarque syrien leur remît Annibal, et ce prince eut assez peu de générosité pour prendre l'engagement de le leur livrer. Le général carthaginois conçut quelque méfiance, se réfugia dans l'île de Crète, et de là en Arménie. Strabon est le seul des anciens historiens qui dise qu'Annibal trouva un asyle à la cour du roi Artaxias ou Artaxas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut attiré en Bithynie par le roi Prusias, ennemi secret des Romains. Annibal devint l'âme d'une ligue puissante de divers princes contre Eumène, roi de Pergame et l'allié de Rome. Généralissime de cette confédération, Annibal remporta plusieurs victoires sur terre et sur mer. L'Asie n'en tremblait pas moins au seul nom de Rome, et Prusias ayant reçu, de la part du sénat, des ambassadeurs qui venaient demander qu'on leur livrât Annibal ou qu'on le fît périr, le roi eut la lâcheté d'obtempérer à cette infâme exigeance; mais Annibal eut recours à un poison qu'il portait toujours dans sa bague, et il conserva jusqu'au dernier soupir son grand caractère. « Délivrons les Romains, dit-il, de la terreur que leur inspire un vieillard dont ils n'osent pas même attendre la mort. Ils eurent autrefois la générosité d'avertir Pyrrhus de se garder d'un traître qui voulait l'empoisonner; ils ont aujourd'hui la bassesse d'envoyer un personnage consulaire pour solliciter Prusias de faire périr par

un crime son hôte et son ami. » Annibal cessa de vivre à l'âge de 64 ans, 183 ans avant J.-C.

Scipion (*Publius Cornelius*), surnommé l'Africain, vainqueur d'Annibal, de Syphax et de Carthage, fut accusé de malversations par les tribuns du peuple. Ce grand homme, auquel les Romains avaient offert de le créer consul et dictateur perpétuel, ne se refusa point à produire sa défense. Comme ses accusateurs, au lieu d'articuler des faits et d'en fournir les preuves, se répandaient en reproches et en injures contre lui, il se contenta, le premier jour, de faire avec simplicité la narration de ses exploits, qui fut écoutée et accueillie avec la plus grande faveur. Le second jour fut encore plus glorieux pour lui : « Tribuns du peuple, dit-il, et vous citoyens, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal et les Carthaginois : venez, Romains, allons au Capitole en rendre aux dieux de solennelles actions de grâces. » L'affaire fut appelée une troisième fois ; mais Scipion s'était retiré à Linterne, dans la Campanie, près de Naples, où, à l'exemple de plusieurs anciens Romains, il cultivait la terre de ses mains triomphales, et mêlait à ses loisirs l'étude des lettres. Il y mourut de maladie peu de temps après, l'an 180 avant J.-C., âgé de 54 ans. S'il faut en croire une tradition fondée sur le témoignage de Valère-Maxime, Scipion voulut consacrer le souvenir de son exil volontaire, en ordonnant qu'on gravât sur son tombeau cette inscription : *Ingrata patria, ne ossa quidem mea habes ;* et suivant quelques autres, *Ingrata patria, ossa mea non habebis.* Nous avons encore lu, en 1786, le mot *patria,* le seul conservé, sur un monument réputé le tombeau de Scipion, et connu dans le pays sous le nom de *Torre di Patria.*

En résumé, sur cinquante-deux hommes des plus éminens qui aient paru à la tête des gouvernemens et des armées, dix-huit seulement, au nombre desquels étaient des exilés, sont morts naturellement, c'est-à-dire de vieillesse ou de maladies ; vingt ont été assassinés ou empoisonnés ; huit se sont donné la mort en se frappant du glaive ou en recourant au poison ; et six sont morts les armes à la main.

L'édition des vies de Plutarque (Lausanne, 1571) dont je me suis servi n'est certainement ni la meilleure, ni la plus facile à lire. Parmi les éditions également anciennes, il en est une de Paris, du même format in-folio que la précédente et

plus belle, publiée en 1655, par Vascosan, et de préférence celle de 1567 en six volumes. Elles contiennent en outre les vies de plusieurs illustres capitaines, par Emilius Probus, y est-il dit. Mais tous les bons critiques regardent cet auteur comme le plagiaire ou bien le simple abréviateur de Cornelius Nepos, qui avait écrit sur cet objet un ouvrage plus étendu et sans doute d'une plus grande correction de style que celui que nous possédons sous son nom.

Nous ne donnons ici que le résultat de nos études sur Plutarque.

NOTICE

SUR

LE SÉNATEUR COMTE MOSCATI,

GRAND DIGNITAIRE DE LA COURONNE DE FER, ETC.;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

PARIS
IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR
Rue des Poitevins, n° 14.

M DCCC XXX.

NOTICE

SUR

LE SÉNATEUR COMTE MOSCATI.

Pierre Moscati, né à Milan vers 1736, a fixé l'attention des contemporains sous trois points de vue différens, comme un homme très-versé dans les sciences physiques, comme médecin habile, et enfin comme homme d'état.

A l'étude des lettres, Moscati fit succéder celle de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Préparé par une éducation aussi solide, il se livra aux dissections anatomiques et à la théorie comme à la pratique de la chirurgie, suivant en cela la marche philosophique des restaurateurs de la médecine en Italie, quand ce beau pays eut la gloire de faire renaître et fleurir les lettres, les sciences et les arts. Moscati passa ensuite à l'étude de la partie de la thérapeutique la plus difficile de toutes, nous voulons dire celle qui s'occupe des maladies internes. Il eut, de très-bonne heure, dans le grand et magnifique hôpital de sa patrie, des succès qui le firent désigner pour enseigner la médecine dans l'Université de Pavie qui, déchue pour un temps de son antique renommée, a brillé depuis un demi-siècle et continue à briller du plus grand éclat.

Des biographes qui jugent les vivans et les morts avec une égale partialité ont prétendu que la fortune politique de Moscati avait commencé par la guérison de l'un des chiens de madame Bonaparte. Rien n'est moins prouvé que cette historiette, car le général avait peu d'attachement pour les carlins de son épouse, et il est assez connu qu'il n'appelait au maniement des affaires publiques que les hommes dont il

avait éprouvé les talens dans ce genre. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher Joséphine savent qu'il était impossible de se refuser à répondre avec empressement à ses désirs, tant elle avait de graces, et surtout de bonté. L'auteur de cette Notice se souvient de lui avoir donné une fois très-sérieusement des avis sur la sânté de l'un de ses chiens, dont elle lui parlait avec une affectueuse sollicitude.

Moscati aimait son pays avec passion et supportait en gémissant le joug autrichien; il n'en fallut pas davantage pour le déterminer à se précipiter au devant de l'armée française et à concourir de tous ses moyens aux changemens qu'elle devait produire dans la Lombardie. Moscati fut, en février 1796, l'un des commissaires chargés de l'enlèvement de la madone de Lorette, ce qui dut être regardé en Italie, par la multitude, comme un sacrilège qui mettait le sceau à ses principes politiques et religieux. Successivement membre du conseil des Quarante et du congrès national, notre savant entra, en 1798, dans le directoire de la république cisalpine, dont il devint bientôt président. Le gouvernement français d'alors, naturellement ombrageux, et qui paraît n'avoir aimé la liberté que pour lui seul, soupçonna Moscati de vouloir établir l'indépendance de sa patrie, et il l'obligea, en conséquence, à quitter les affaires publiques et à donner sa démission entre les mains du général, depuis maréchal Brune.

Lorsque les Austro-Sardes envahirent la Lombardie, Moscati fut arrêté, chargé de fers, et conduit avec plusieurs autres de ses concitoyens les plus éminens dans la forteresse de Cattaro, où ils furent traités, à peu de choses près, comme les galériens. L'archiduc Charles étant tombé malade à Vienne, Ferdinand, son frère, qui avait une confiance illimitée dans les talens de Moscati, le fit appeler en grande diligence, ce qui lui procura une lueur de liberté, accompagnée de beaucoup d'égards pour sa personne.

La bataille de Marengo, dont l'issue prépara pour l'Europe de nouvelles destinées, rendit Moscati à sa patrie, et on le vit, en 1801, siéger à Lyon dans la *consulta* qui changea la forme du gouvernement cisalpin et plaça l'antique couronne des Lombards sur le front enorgueilli d'un guerrier qui préludait alors à l'anéantissement de plus d'une république. Moscati fut bientôt nommé comte, sénateur, directeur de l'instruction publique, déploya dans les fonctions de cette dernière place beaucoup de talens, et créa ou perfec-

tionna plusieurs établissemens utiles. Son attachement au nouvel ordre de choses et à la nouvelle dynastie fut sincère; il en donna des preuves indubitables en 1814, en faisant tous ses efforts pour faire nommer le loyal Eugène Beauharnais roi d'Italie. Les connaissances variées de Moscati, et particulièrement son affabilité comme homme public, lui avaient procuré beaucoup d'amis, qui ont entouré sa vieillesse de consolations. Il jouissait d'ailleurs d'une fortune plus qu'indépendante, dont à toutes les époques de sa vie il sut faire le plus noble usage. Une riche bibliothèque, un laboratoire de chimie et un beau cabinet de physique qu'il avait formés étaient ouverts à ses amis, et même à tous ceux qui s'occupaient des mêmes études que lui. Renfermé depuis 1814 d'une manière absolue dans son intérieur et la culture des sciences, Moscati fit cependant publiquement, en 1817, et en présence de l'archiduc gouverneur-général des états autrichiens en Italie, une suite d'expériences intéressantes sur la fusion de quelques substances réfractaires au moyen de la combustion du gaz hydrogène et du gaz oxigène.

C'est plus particulièrement comme médecin que nous nous proposons maintenant d'envisager Moscati. Nous aurons d'autant plus de facilité pour remplir cette tâche, qu'il nous a révélé en quelque sorte sa profession de foi médicale dans un discours sur l'usage des systèmes dans la pratique de la médecine, prononcé en 1799, alors qu'il prit possession de la chaire de clinique dans l'Université de Pavie.

Le professeur commença par présenter, entourée de respects, la médecine hippocratique, consistant en une suite d'observations exactes et raisonnées, recueillies et transmises près du lit des malades. Galien lui imprime ensuite un caractère dogmatique, et nous voyons depuis lui, et sans interruption jusqu'au dix-huitième siècle, une foule d'esprits supérieurs s'égarer dans des systèmes plus ou moins séduisans. A l'époque qui vient d'être indiquée, trois hommes de génie apparaissent sur l'horizon médical; ce sont Hoffmann, Stahl et Boerhaave. La domination plus long-temps prolongée qu'imposa le professeur de Leyde fut principalement ébranlée par l'Ecole de Montpellier, dont Bordeu, Venel et Lamure ont principalement exposé la doctrine. On sera bien étonné d'apprendre que Moscati, qui avait su peindre d'une manière à la fois large et vraie le génie de Boerhaave, ait osé placer Cullen sur la même ligne, et don-

ner même de l'avantage sur lui au professeur d'Edimbourg. Comment peut-on se dissimuler que ce dernier, tout estimable que fût son talent, appartient à l'école d'Hoffmann, et qu'il n'a fait qu'ajouter aux principes fondamentaux de ce grand homme ce que l'étude plus approfondie du système nerveux ou de la sensibilité avait appris depuis lui. Jugeant aujourd'hui avec sévérité nos plus anciennes affections, ayons le courage d'avouer que si Cullen est souvent un guide ingénieux et fertile en aperçus, il est désolant par l'aveu trop fréquent de ses incertitudes, et que ses écrits ne peuvent servir de texte habituel à un professeur de clinique, qui doit s'exprimer d'une manière plus positive ou se renfermer dans le silence.

Préoccupé de l'Ecosse, Moscati oublie l'Allemagne, l'Italie, la France, et, sans s'arrêter même quelques instans aux Stoll, aux Selle, aux Quarin, à Borsieri, à Barthez, il arrive à Brown.

Elève de Cullen, son esprit indépendant avait reconnu que la classification des maladies établie par son maître n'était point assez déduite des phénomènes de la nature, et que cet ordre vicieux influait d'une manière désavantageuse sur les indications pratiques, et plongeait souvent les médecins dans l'incertitude. Moscati expose le système de Brown, dont il loue avec complaisance la simplicité et la méthode rigoureuse qui, d'une pathologie simple et déduite de la physiologie, conduit à une thérapeutique fondée sur deux seules indications : fortifier ou affaiblir. Cependant Moscati ne peut s'empêcher de faire remarquer que Brown, malgré son immense célébrité, eût eu encore un plus grand nombre de partisans, si, domptant la fougue de son caractère, il n'eût déversé le mépris sur ses devanciers, ses contemporains, et en quelque sorte sur la postérité.

Moscati croit cependant qu'il est de son devoir de former des éclectiques, comme si c'était une tâche facile, et que tous les esprits fussent capables d'envisager ainsi et surtout de pratiquer la médecine. « Si nous jetons, dit-il, un coup d'œil rapide et investigateur sur ce que l'histoire de l'art nous apprend, nous verrons que, pendant vingt-trois siècles, malgré la diversité des sectes régnantes tour-à-tour et les plus opposées, les médecins praticiens peuvent être réduits en deux classes seulement, dont l'une est expectante, tandis que l'autre est agissante. La première classe comprend la

secte dogmatique, fondée par Hippocrate sur les principes d'Herodicus, cultivée par Galien, et adoptée par Sydenham, Stahl, Baglivi, Hoffmann, Boerhaave, et plusieurs autres, dont le nom et la prudence médicale ne sont pas moins chers à l'humanité. La seconde classe est celle des méthodistes, qui compte Asclépiade, Themison, Thessalus, Cœlius Aurelianus, Soranus, Prosper Alpin, et, en dernier lieu, Brown et son école. Les premiers voulaient observer les maladies, aider la nature sans violence; et, avouant leur ignorance sur plusieurs fonctions de l'économie animale, ils pratiquaient et recommandaient l'expectation. Les autres, plus confians dans leurs lumières, préféraient agir et prétendaient ployer la nature aux indications qu'ils croyaient saisir. Les uns, dans les cas heureux, ne revendiquent qu'une portion du succès, et les autres veulent l'obtenir tout entier; ceux-ci, dans les cas difficiles, tuent quelquefois hardiment leurs malades, tandis que l'inertie des premiers se contente de les laisser mourir, etc. »

Le professeur de clinique revient de nouveau à l'éloge de l'éclectisme. Un pareil langage, surtout à l'époque où il fut tenu, dut exciter plus d'une réflexion et plus d'un mécontentement; ils éclatèrent particulièrement dans deux écrits de Rasori, où la chaleur de la polémique et la conviction d'une âme honnête l'emportèrent sur les égards et le sentiment de toutes les convenances.

Le comte Moscati mourut à Milan le 14 janvier 1824. Ce nom a été porté par un autre homme célèbre dans l'art de guérir, et qui avait aussi, à ce que je crois, le prénom de Pierre : c'était probablement le père du comte. Haller dit : (Bibliotheca chirurgica), tome II, page 442, Moscati, *De intestino a ligamenti vitio nato strangulato et gangrænoso.* — *In* Mém. de chirurgie, *Idem agit de fracturâ colli humeri deque ejus difficultate et facile superveniente carie et difformitate.* La question d'homonymie sera décidée, et la liste des productions des Moscati sera donnée bien exactement dans l'histoire littéraire de l'Italie moderne que nous devrons à la plume savante du comte Ugoni, de Brescia, qui a déjà publié celle de la seconde moitié du dernier siècle.

Extrait du 137e cahier (novembre 1829), tome XXXV, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.